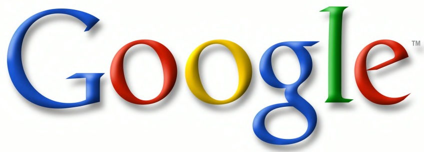
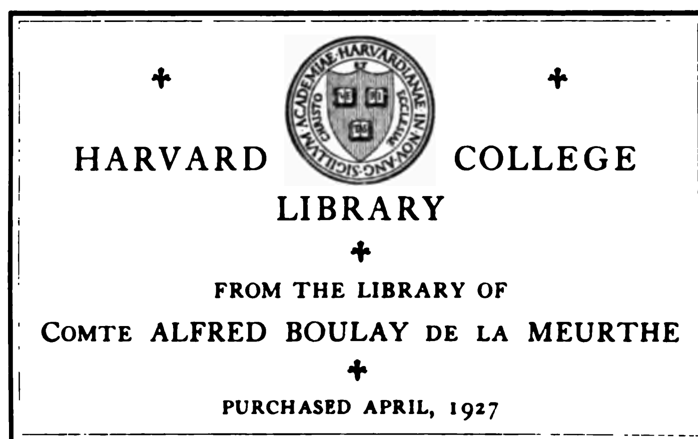





VERITAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG

HISTOIRE DE CHARTRES

1789-1900

TOME II

DU MÊME AUTEUR

En Norwège.

Histoire du Blé en Beauce.

Les moulins a blé a l'Exposition de 1889.

En Autriche.

En Suisse ; Excursion rapide.

Excursion dans le Morvan.

Beaulieu, Cap Ferrat, Monaco.

6

1789-1900

HISTOIRE DE CHARTRES

PAR

A. BETHOUART

ANCIEN MAIRE DE LA VILLE DE CHARTRES
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ AMICALE DES INGÉNIEURS
DE L'ÉCOLE CENTRALE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

PRÉFACE

PAR

M. PAUL DESCHANEL

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

TOME II

2e ÉDITION

CHEZ L'AUTEUR, 5, RUE GÉNÉRAL CHANZY
CHARTRES

1904

VILLE DE CHARTRES

FINANCES, TRAVAUX, INSTRUCTION, ARTS

1789-1900

I. — RÉPUBLIQUE DE 1848

Politique. — La chute de Louis-Philippe avait eu lieu le 24 février 1848. La république proclamée par un Gouvernement provisoire, le Conseil délègue à Paris MM. Jules Courtois et Devaureix pour « s'enquérir de l'état de la capitale, en l'absence de communications régulières. »

Dans une séance extraordinaire du 27 février, les délégués rendent compte de leur mission.

Le maire lit une lettre du préfet, datée du jour même :

« M. le Maire,

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu hier soir, de M. Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur, une décision par laquelle il m'annonce que le Gouvernement Républicain est constitué, et m'invite à lui prêter mon concours.

» Je porte ce fait à votre connaissance et à celle du Conseil municipal, et vous annonce en même temps que j'ai prié spontanément le ministre de l'Intérieur de vouloir bien accepter ma démission et pourvoir à mon remplacement...

» Veuillez, etc.

De Mentque. »

» La présente lettre, ajoute le maire, confirme la communication officieuse que je vous avais faite hier soir. »

On lit dans *le Glaneur*, du 28 février 1848.

» Mercredi dernier, Révolution à Paris. La garde nationale a franchement fait cause commune avec le peuple ; les

élèves de l'Ecole Polytechnique, les étudiants en droit et en médecine étaient sur tous les points, dirigeant les masses du peuple. « La Révolution s'est faite, aux cris de : A bas Guizot ! Vive la Réforme !

» L'après-midi, la victoire était à la garde nationale et au peuple ; la troupe avait disparu.

» Une tentative, faite à la Chambre des députés pour proclamer la Régence, a échoué ; la duchesse d'Orléans s'y était transportée avec ses deux fils, accompagnée du duc de Nemours. MM. Dupin, Odilon-Barrot, parlèrent en faveur de la Régence ; Crémieux, Lamartine, Ledru-Rollin, contre. Le peuple pénétra dans la salle, au cri de : Vive la République ! pas de Régence ! plus de Bourbons ! plus de Rois !

» Un gouvernement provisoire fut formé aussitôt ; il se transporta à l'Hôtel de ville ; il est composé de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie, Arago ; secrétaires, Armand Marrast, Louis Blanc.

» Le général Subervic, député de Nogent-le-Rotrou est nommé ministre provisoire de la Guerre ; la Chambre des Députés est dissoute ; il est défendu à l'ex-chambre des pairs de se réunir.

» Le drapeau portera les trois couleurs, comme elles étaient pendant la République : bleu, rouge, blanc. Il portera ces mots : République Française.

» L'anxiété était grande le jeudi à Chartres ; à 4 heures de l'après-midi, une foule considérable attendait la voiture de poste ; à 6 heures et demie, elle s'arrête devant le bureau ; cette voiture avait été obligée de faire beaucoup de circuits dans les rues, pour éviter les barricades. La voiture des messageries, *l'Union*, n'avait pu arriver le matin, ayant servi à faire une barricade.

» Dans la nuit, à deux heures du matin, arrive une voiture publique. On apprend que Louis-Philippe a abdiqué en faveur de son petit-fils, le Comte de Paris ; que la Régence a été repoussée, après un envahissement de l'Assemblée par le peuple.

» Le vendredi, à 4 heures et demie du matin, le Conseil municipal est convoqué; on bat le rappel pour réunir la garde nationale; des postes sont établis en divers points.

» A 7 heures du matin, une proclamation, signée du Préfet et du Maire, engageant les habitants au maintien du bon ordre, est placardée sur les murs de la Ville.

» A onze heures, le Préfet et le Maire, tous deux en costume, visitent les postes de la garde nationale.

» Le Conseil vote un nouveau crédit pour la continuation des travaux de charité.

» Le soir, quelques groupes d'ouvriers ont parcouru la Ville, en chantant la Marseillaise et en faisant entendre le cri de : Vive la Réforme ! vive la République ! Un des groupes s'est dirigé vers l'Evêché; il n'y a commis aucun excès; il s'est borné à pousser quelques cris de : Vive la République ! A bas la calotte !

» Dans la rue Muret, un homme, appartenant à un groupe, a lancé un pavé dans une devanture de boutique et a brisé plusieurs carreaux; c'est le seul fait de désordre de la journée. »

La proclamation suivante est arrêtée par le Conseil :

» Aux habitants de Chartres,

» Le maire et le conseil municipal déclarent à leurs concitoyens que, par une lettre du Ministre de l'Intérieur, du 26 février, le Conseil est informé que le Gouvernement Républicain est installé en France.

» En conséquence, le Conseil proclame la République et invite ses concitoyens à prêter leur concours au Gouvernement provisoire.

» Fait en séance, le 27 février 1848.

» Durand, maire, président.

» Lefebvre, secrétaire. »

Cette proclamation sera imprimée, placardée, publiée au son du tambour, par M. le Commissaire de police, escorté d'un détachement de la garde nationale.

Les trois conseillers de préfecture ont donné leur démission. Le Conseil délègue MM. Lefebvre, Devaureix et de

Boisvillette, pour exercer provisoirement le pouvoir préfectoral et l'autorité des conseillers de préfecture.

Une souscription sera ouverte à la mairie, en faveur des victimes des glorieuses journées de février.

M. Person, directeur de l'école normale, met ses élèves à la disposition de l'administration, pour faire le service de la garde nationale. Le général retraité, Potier, offre son concours pour le maintien de l'ordre.

Le 1er mars, le préfet de Mentque est révoqué. Les commissaires Marescal et Barthélemy, le remplacent.

« A la séance du Conseil, M. Marescal est introduit; il annonce qu'il vient de prendre un arrêté de dissolution du Conseil municipal; il nomme une administration nouvelle: MM. Lefebvre, maire; Devaureix, Félix Durand, adjoints; il remercie le maire Durand et le Conseil pour leur zèle et leur dévouement à maintenir l'ordre. »

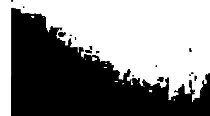
Ce même jour, réunion considérable d'ouvriers dans la salle d'honneur; sont nommés des délégués, chargés de défendre les intérêts de la classe ouvrière auprès des pouvoirs constitués. Les ouvriers avaient eux-mêmes réclamé un piquet de garde nationale; ils ont poussé le cri de: Vive la garde nationale, qui a répondu: Vivent les ouvriers. Avant de quitter la séance, ils ont chanté: Le chœur des Girondins! La Marseillaise! et se sont séparés, au cri de: Vive la République! Le plus grand ordre a régné dans la réunion.

Le sieur Renault, notre concitoyen, compose un chant républicain, intitulé: *Réforme et Propagande*, sur un air nouveau ou à faire. En voici un extrait:

L'égalité, sous le ciel, sous la loi,
Ce grand principe humanitaire,
Emane du Sauveur, l'évangile en fait foi.
En quittant le ciel pour la terre,
Le démocrate du Calvaire,
Dieu, s'est fait homme et non pas roi.

CHŒUR

Guerre! aux armes, prolétaires!
Levons-nous par bataillons!



Peuple franc, tu régénères
Tes droits sous le feu des canons,
Haine au roi ! honte aux esclaves ! frères,
Gloire et liberté !... Marchons.

—— Dans les premiers jours de mars, la Bourse de Paris traite peu d'affaires; le 3 0/0, qui finissait le 23 février à 73 fr. 50, est coté 58 fr.; le 5 0/0, de 116 fr. 15, descend à 89 fr.

Les commissaires du Gouvernement nomment conseillers de préfecture : MM. Robinet, Prévoteau aîné et Sellèque.

Le 9 mars, paraît le décret pour l'élection des représentants du peuple; le nombre est fixé à 900; l'élection a pour base la population ; le suffrage sera direct et universel; le scrutin sera secret. Les électeurs voteront au chef-lieu de canton, par scrutin de liste. Chaque représentant recevra une indemnité de 25 fr. par jour, pendant la durée de la session.

Une réunion a lieu pour la formation d'un comité électoral central; M. Damars, architecte, préside le bureau provisoire. M. Vogeli, médecin-vétérinaire demande que l'on vote pour chaque nom séparément. Les membres élus du bureau sont: MM. Devaureix, avoué, Bonnet, cultivateur et maire de Soulaires, Sellèque, gérant du *Glaneur*, Hugues ouvrier fondeur, Damars, lieutenant-colonel de la garde nationale, Fromont père, directeur d'usine, Delacroix pharmacien, Petit d'Ormoy, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

Le lendemain, aura lieu un scrutin pour la nomination de vingt et un membres du comité central. Une liste est affichée, patronnée par MM. Marescal et Barthélemy.

Sont élus : MM. Delacroix pharmacien, 1,207; Devaureix avoué, 1,205; Sellèque, 1,170; Damars, 1,104; Bonnet de Soulaires, 1,030; Durand Félix, 1,014; Fromont père, 822; Isambert-Lamare ancien farinier, 799; Hugues ouvrier fondeur, 786; Petit d'Ormoy, 767; Bureau avocat, 742; Noël père ancien maître de poste, 733; Anctin chef de bataillon de la garde nationale, 725; Cousandier capitaine de la garde nationale, 702; Lelong médecin, 700; Remond propriétaire, 580; Prévoteau aîné ancien notaire, 549; Boulard directeur

de l'école primaire supérieure, 535; Gorteau Hippolyte négociant, 510; Bonnard notaire, 492.

Le *Club Chartrain* se forme. Son but est d'étudier l'importante question de l'organisation du travail; les séances auront lieu à la salle Point, rue du Soleil-d'or, trois fois dans la semaine et les dimanches.

Le 19 mars, a lieu l'installation du Conseil provisoire. Il est composé comme suit:

MM. Lefebvre, maire; Devaureix et Durand Félix adjoints; Anctin, de Boisvillette, Brault, Bonnard, Coquard, Chevallier, Damars, Delacroix, Foreau Jules, Guérinot, Legendre, Lelong, Leprince, Magne, Mauzaize, Ouellard, Noël père, Parfait, Petit d'Ormoy, Remond, Thomas.

Absents: MM. Delavoipière, Fromont père, Hugues et Jan Dhauteterre.

Une proclamation est faite par le comité central républicain. Il y a sept représentants à nommer.

« Sachons donner à notre pays des représentants qui lui seront dévoués. La génération actuelle préparera l'avenir; que celle qui suivra recueille le fruit de nos travaux.

» Un but pour tous, la patrie! une même cause, celle de » l'humanité.

» Damars président; Sellèque vice-président; Devaureix, Bureau secrétaires; Delacroix trésorier, etc. »

Le comité central fixera le jour où les candidats seront entendus, en présence des citoyens délégués de tous les comités du département.

—— Proclamation de la République, le 19 mars 1848.

Salve de trente coups de canon la veille; autant le matin. A midi, service solennel funèbre pour les victimes, dans la Cathédrale; plusieurs chants religieux ont été exécutés par les élèves de l'Ecole normale et de l'Ecole mutuelle, sous la direction de M. Chabriel; les musiques de la garde nationale et des cuirassiers ont fait retentir les voûtes de l'édifice d'airs patriotiques.

A deux heures, revue. Il y a deux mois, le nombre des gardes nationaux était de 200; aujourd'hui, il dépasse 1,000.



Puis discours de MM. Barthélemy, Marescal, du général commandant, de M. Lefebvre maire provisoire. Cris répétés de : Vive la Liberté ! Vive la République !

Le soir, illuminations spontanées.

Les sociétaires du Cercle chartrain ont invité à une soirée les officiers de la garnison.

Dans la séance du 20 mars, du Club chartrain, le citoyen Hugues donne lecture de la correspondance. Le citoyen Vogeli met à l'ordre du jour la question relative à l'alliance nécessaire de la production et de la consommation ; l'assemblée se retire, avec calme, après le chant patriotique, *Alerte*, par le citoyen Jules Foreau.

Jules Gouache, notre concitoyen, nommé commissaire général pour le département, arrive à Chartres.

Le 23 mars, le général Subervic quitte le ministère ; il est nommé Grand chancelier de la légion d'honneur.

Dans une réunion de la Société Républicaine de Chartres, présidée par le citoyen Jules Foreau, Noël Parfait lit la déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; son discours sur les élections du 9 avril est très applaudi ; parlent ensuite Vogeli, Guillaume, ouvrier menuisier.

Une trentaine de candidats sont connus ; voici quelques extraits de leurs professions de foi.

M. Maunoury, avocat, termine ainsi : « Je consacrerai ma vie au salut de la patrie ; je consacrerai mes travaux à l'organisation du travail, sur des bases qui assurent au citoyen le bien-être, en échange des sueurs de sa jeunesse, une retraite honorable pour sa vieillesse ». La profession de foi était datée du 19 mars, de Nantes, où M. Maunoury était commissaire général pour le département de la Loire-Inférieure.

M. le Marquis de Pontoi : « Aux dernières élections, j'ai combattu de tous mes efforts un gouvernement qui avilissait notre belle patrie. Appuyer la République, et avec elle l'ordre et la liberté, sur des bases désormais inviolables ; assurer du travail à tous,... voilà mes premiers désirs.

» Honnêteté, franchise dans les affaires, amour du peuple, dévouement entier au pays, telle sera ma devise. »



MM. Morin, ancien notaire, sous-commissaire du gouvernement à Nogent-le-Rotrou ; Collier-Bordier ; Noël Parfait ; Petit d'Ormoy ; Victor Bonnet avocat à Paris ; Filleul-Pétigny de Paris.

M. Ferdinand Dugué : « Je n'ai rien à renier dans ma vie, ni principes, ni actions ; mon indépendance est encore en pleines fleurs ; nul passé politique ne pèse sur mes épaules ; j'ai gardé intacts et purs toute ma ferveur et tout mon patriotisme. Homme nouveau, ma bonne volonté est sans bornes et je m'offre à mon pays tout entier. Qu'on me mette à l'œuvre et, sur mon honneur, je réponds de mòi. »

Le général Lebreton ; Hommey, ex-avoué, docteur en droit, président du comité démocratique de Nogent : Jules Lelong, laboureur à Levainville.

Hugues, ouvrier fondeur. « Il faut, dit-il, des hommes jeunes, nouveaux, dont le passé politique soit pur et sans tache ; je ne crois pouvoir mieux faire que de vous répéter ces belles paroles. L'ouvrage du peuple est changé, changeons les outils, et si vous croyez que je puisse être un de ces outils fortement trempés, dont parle le citoyen Carnot, disposez de moi ; mon zèle et mon dévouement vous sont acquis. »

Félix Vogeli : « Pur de tout antécédent politique, la corruption (si elle osait encore se produire) ne saurait m'atteindre ; je prends ici l'engagement solennel de n'accepter, si je suis élu, aucun emploi permanent salarié. »

Jacquet, chef d'institution à Dreux ; Gillet-Damitte.

De Foucault, délégué de la commune d'Allaines, directeur général de l'assurance sur la vie : l'Economie. Il a 31,000 souscripteurs, dont 1,700 en Eure-et-Loir ; il termine ainsi : « Arrière la royauté et la corruption, arrière la terreur et les bourreaux de 93 ; Vive la République !!! »

Ch. Waddington, professeur agrégé de philosophie au lycée Monge.

Danidan Philidor.

L'assemblée, chargée d'entendre les candidats, comprenait 33 membres de l'arrondissement de Chartres, 20 de Châteaudun, 22 de Dreux, 14 de Nogent-le-Rotrou.



A 10 heures du matin, le Président Damars, ouvre la séance. Sur 30 candidats, 28 se présentent ; le sort décide l'ordre de présentation ; l'audition des candidats a duré jusqu'à 6 heures et demie du soir ; la séance est alors levée et reprise à 8 heures.

Le nombre des délégués votants est de 88, la majorité absolue 45. Au premier tour de scrutin, ont obtenu : MM. Marescal 87 voix ; Rambault 65 ; général Subervic 64 ; Isambert 49 ; ils sont proclamés candidats.

Viennent ensuite : MM. le docteur Trousseau 43 voix ; Noël Parfait 38 ; Morin 37 ; Barbé 33 ; Maunoury 33 ; Dugué 30 ; Lelong 25 ; Barthélemy 27 ; etc.

Au deuxième tour : MM. Lelong 40 ; Noël Parfait 38 ; Morin 37 ; Maunoury 31 ; Trousseau 27 ; Dugué 27.

Au troisième tour : MM. Lelong 49 ; Noël Parfait 45 ; Morin 44 ; Maunoury 29 ; Dugué 22 ; Trousseau 21.

MM. Lelong, Noël Parfait et Morin, sont les candidats.

Etaient arrivées en séance les professions de foi de

MM. Barbé, ancien avoué à Châteaudun.

Trousseau, professeur à la faculté de médecine de Paris. « Je lutterai de toutes mes forces, dit-il, contre l'invasion du communisme, la plus hideuse des utopies, qui donne à la paresse, à l'ineptie, les mêmes droits qu'au travail et à l'intelligence. »

Raimbault aîné, Desmousseaux de Givré, anciens députés, Bouvet de Paris, etc.

—— M. Devaureix, avoué, candidat au Conseil municipal, s'exprime ainsi : « Que la propriété, le commerce, le patron et l'ouvrier, la magistrature et le barreau, le notariat, l'enseignement, la médecine, les fonctionnaires publics et autres spécialités que j'oublie sans doute, envoient au Conseil municipal leurs représentants.

» Il n'y a pas de drapeau dans un Conseil municipal. »

Aux élections municipales du 9 avril, sur 4,500 électeurs il se présente 3,094 votants.

Sont élus : MM. Remond 2,705 ; de Boisvillette 2,554 ; Lefebvre, avocat, 2,426 ; Louvancour 2,201 ; Damars 2,129 ;

Delacroix pharmacien 2,110; Noël père 2,039 ; Leviez-Huet 2,014; Belville 1,931; Vivien 1,774; Doublet, avocat, 1,754; Leprince, marchand de vins 1,720; Sellèque 1,586; Jan d'Hauteterre 1,544; Genreau, président du tribunal civil 1,544 ; Durand Félix, imprimeur 1,532 ; Voyet médecin 1,381 ; Boy, ancien notaire 1,358 ; Foiret-Raimbert 1,289 ; Bonnard, notaire, 1,267 ; Anctin 1,216; Coquard 1,192 ; Brault, ouvrier mécanicien 1,175; Devaureix 1,072; Jules Foreau, ouvrier, 1,023; Cousandier 985 ; Fourré Jumentier 945.

Une trentaine de listes, offrant des combinaisons souvent originales, avaient été distribuées.

Président élu, M. Remond, par 18 voix; vice-présidents élus, MM. Louvancour, par 23 voix et Delacroix, par 17.

Le préfet les nomme ensuite maire et adjoints.

—— Plantation de l'arbre de la liberté. Banquet fraternel des ouvriers, de la garde nationale et de la garnison.

« Les corporations d'ouvriers, bannière en tête, menuisiers, maçons, portefaix au grand étendard de Saint-Christophe; la garde nationale, le 13e chasseurs sous les armes; hommes, enfants, vieillards, se pressaient sur l'immense esplanade, en face du débarcadère.

» A une heure, l'arbre de la liberté, donné par M. Barthélemy, arrive, conduit par des ouvriers et escorté par une compagnie de garde nationale. Le canon donne le signal, le son des cloches se fait entendre, le clergé vient bénir la cérémonie.

» Le jeune arbre, déjà grand et portant fièrement la tête, se dresse, entouré de banderoles tricolores, surmonté d'un drapeau, maintenu par des cordages et par des bras amis et vigoureux.

» Les musiques éclatent en airs patriotiques; les élèves de l'Ecole mutuelle chantent *Les Girondins*; l'arbre de la liberté est salué par des acclamations.

» Mgr l'évêque Clausel s'est fait représenter par l'abbé Pie, son vicaire général. M. Pie a un doux et facile talent d'orateur; sa parole est brillante et colorée. Il a dit en terminant « que Dieu avait pris le globe par les deux pôles et qu'il l'avait secoué vivement. »



« Le soleil éclairait la cérémonie : Le bon Dieu est républicain, s'écriaient quelques assistants. Noël Parfait prononce un discours, écouté avec la plus grande faveur. M. Vogeli lui succède.

» A cinq heures et demie, banquet dans la crypte de Loëns, sous la présidence du colonel Damars. Les deux musiques ont fait entendre la *Marseillaise*, le *Chant du départ*, les *Chœurs des Girondins* et de *Charles VI*. M. Magne, professeur au Collège, lit une pièce de vers, très applaudie.

» Toast de Vogeli à l'armée, réponse du général de Ressigny ; puis Marescal, Barthélemy ; Martin avoué boit à la fraternité ; Noël Parfait, à la nationalité polonaise. »

—— Résultat des élections à l'Assemblée nationale.

Electeurs inscrits 85,433 ; votants 70,177.

Ont obtenu : MM. Marescal 70,042 ; Raimbault 62,052 ; général Subervic 58,565 ; Barthélemy 57,548 ; général Lebreton 30,439 ; docteur Trousseau 25,004 ; Isambert 23,185 ; élus.

Puis viennent : MM. Jules Lelong 21,574 ; Noël Parfait 20,024 ; Maunoury 17,066 ; Morin 14,628 ; Marquis de Pontoi 11,258 ; Collier Bordier 6,055 ; Ferdinand Dugué 3,644 ; Hugues 260.

Lettre de M. Ferdinand Dugué.

« Mon cher Sellèque,

« Je remercie, comme je sais remercier, c'est-à-dire de tout cœur ceux de mes compatriotes qui m'ont donné leurs voix.

» Il y a certaines minorités dont on peut être fier à juste titre, et la mienne est de celles-là. »

L'assemblée nationale se réunit le 4 mai. Elle comprend cinq ou six membres du clergé, le père Lacordaire en dominicain, un béarnais avec un chapeau à larges bords. Dans la tribune publique, des hommes en blouse et quelques élèves de l'Ecole Polytechnique.

Aux élections de la garde nationale, sur 1,435 inscrits, il y a 438 votants.

Sont élus : MM. Doublet de Boisthibault, colonel, par 338

voix ; Damars, lieutenant-colonel par 322 voix, au troisième tour, contre de Berly 239; Bonnard notaire, de Berly, officier en retraite, chefs de bataillon ; Candre, porte-drapeau.

L'assemblée nationale nomme le comité des Cinq : Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin, anciens membres du gouvernement provisoire, pour gouverner la France, jusqu'au moment où la Constitution républicaine sera définitivement décrétée.

—— Des réunions de cent à cent trente mille ouvriers, ayant lieu sur les places de la Bastille et de la Révolution, des mesures de sûreté sont prises au Palais de l'Assemblée nationale, qui est occupé par 5 à 6,000 gardes mobiles.

Le 15 mai 1848, manifestation en faveur de la Pologne. Vingt-cinq à trente mille citoyens partent de la place de la Bastille, envahissent l'Assemblée. Tumulte effroyable. Raspail, qui n'est pas représentant du peuple, lit la pétition en faveur de la Pologne, au milieu des applaudissements frénétiques de la foule.

Le président Buchez est hésitant, manque d'énergie.

Blanqui arrive à la tribune, lève sa main gantée de noir et obtient le silence ; il demande le rétablissement de la Pologne, dans les limites de 1772. Mais bientôt le bruit couvre sa voix. Louis Blanc est ensuite porté en triomphe. L'assemblée est dissoute par le peuple; un nouveau gouvernement est proclamé ; il comprend : Louis Blanc, Barbès, Blanqui, Raspail, Cabat, Proudhon, Pierre Leroux, Albert et Caussidière.

Puis les envahisseurs sortent.

Cinq minutes après, la garde mobile entre, la bayonnette en avant; reviennent alors la majeure partie des représentants.

Lamartine, Ledru Rollin marchent sur l'Hôtel de Ville que l'on dit envahi, avec de l'artillerie, des dragons, des lanciers, de la ligne et de la garde nationale. Ils reviennent ensuite à la Chambre annoncer la défaite des factieux.

Le 19 mai, le Conseil municipal envoie une adresse à l'Assemblée :



« Citoyens,

« L'attentat qu'une poignée de factieux vient de commettre, contre la représentation nationale, a soulevé l'indignation générale dans les départements.

» Nous voulons tous, loyalement et sans restriction, la République ; nous la comprenons pure, noble, calme, féconde en améliorations incessantes et progressives, mais praticables, forte, prospère et durable par les garanties d'ordre et de sécurité publique. »

La salle de Loëns ne sera plus à la disposition du club.

Une visite domiciliaire a été faite chez la sœur de Blanqui, à Auneau, sans résultat.

On aprend que la guerre civile est à Paris, le 23 juin. Les gardes nationaux sont réunis sur la butte des Charbonniers. Le préfet fait appel à leur dévouement, à leur patriotisme, pour aller au secours de leurs frères d'armes de Paris.

Cet appel est entendu ; plus de trois cents gardes nationaux y répondent ; l'école normale et des ouvriers se joignent à eux. Le sort indique que Damars et de Berly partiront. Un grand nombre de voitures et de chevaux sont réquisitionnés. Le départ a lieu à trois heures de l'après-midi.

Le 24 juin, à huit heures et demie du soir, arrivent 150 gardes nationaux de Châteaudun ; 130 de Bonneval. A onze heures, ceux de Nogent-le-Rotrou et de Brou. Ils partent le 25 au matin pour Paris.

Le préfet Sébire est allé au devant d'eux.

Dans quelques communes, au milieu de juillet, on a voulu forcer les curés et les desservants à faire le service de la garde nationale, à s'armer d'un fusil pour l'exercice. Le préfet blâme ces actes, disant qu'un ministre de paix et de charité ne doit pas prendre une arme de guerre et faire le service d'un soldat.

« Quand la France entière, ajoute-t-il, pleure sur la mort si saintement héroïque de l'illustre archevêque de Paris, est-il bien honorable de molester les prêtres d'une religion qui inspire de si généreux dévouements. »

—— Aux élections municipales du 24 août, quatre anciens conseillers, MM. Fouré-Jumentier, Jules Foreau, Devaureix, Sellèque, ne sont pas réélus.

Sur 4,324 électeurs, il y a seulement 1,505 votants. Au deuxième tour 1,206.

Insouciance des électeurs, aux élections départementales du 31 août; ils ne veulent pas se déranger pour voter au canton. M. Barthélemy est réélu, sans concurrent, dans le canton de Chartres-Nord.

Dans le canton de Chartres-Sud, M. Grandet, conseiller à la Cour d'appel de Paris, est élu, contre M. Maunoury.

M. Raimbert-Sévin est nommé président du Conseil général; le général Lebreton, vice-président; sécrétaire, M. Labiche.

Au Conseil d'arrondissement, M. Isambert, de Sours, est nommé président; M. Peluche secrétaire.

Le premier septembre, MM. Sellèque, Robinet et Leduc, sont nommés conseillers de préfecture. M. Robinet est, en outre, chargé des fonctions de secrétaire général.

Le 5 octobre, par arrêté du président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, sont nommés: Maire, le citoyen Remond, adjoints, les citoyens Delacroix et Leviez-Huet.

Fête de la Constitution en novembre; les chasseurs, les deux bataillons de la légion Chartraine, la compagnie d'artillerie, celle des pompiers, les élèves de l'École normale, tambours et musique en tête, groupés sur la place des halles dès le matin, se sont rendus sur la place des Épars.

Les autorités civiles et militaires se sont réunies sur une estrade. La lecture de la Constitution a été faite par MM. Remond, maire, et Delacroix, adjoint. Les musiques ont joué la *Marseillaise*; des chants patriotiques ont suivi; puis le *Te deum* à la cathédrale, en présence de l'Évêque; ensuite la Revue.

—— Le 10 décembre 1848, élection du Président de la République.

Dans le canton de Chartres-Nord, électeurs inscrits 2,318,

votants 2,262. Louis Napoléon Bonaparte obtient 1,489 suffrages; Cavaignac 664; Ledru-Rollin 59; Raspail 21; Lamartine 10.

Dans le canton de Chartres-Sud, électeurs inscrits 3,687, votants 2,488. Louis Napoléon Bonaparte a 1,495 voix, Cavaignac 879; Ledru-Rollin 61, Raspail 26, Lamartine 17.

Sur 7,326,345 suffrages exprimés, dans toute la France.

Louis Napoléon Bonaparte en a.	5,434,226
Général Cavaignac	1,448,107
Ledru-Rollin	370,119
Raspail	36,920
Lamartine	17,910
Général Changarnier	4,990
Voix perdues	12,600

En janvier 1849, le préfet Sébire est nommé à Albi.

Remise, en mars, des drapeaux aux gardes nationales qui sont allées à Paris; il en est distribué cinq; deux pour la légion chartraine, les autres pour Auneau, Illiers, Janville.

La distribution a lieu sur la place des Épars; puis le préfet passe une revue.

—— En avril 1849, paraissent les circulaires des candidats, pour les prochaines élections à l'Assemblée nationale. Elles émanent de MM. Lefebvre juge; de Tarragon; Alfred Isambert, avocat à la Cour d'appel de Paris; Noël Parfait; Degeorge, ouvrier menuisier; H. Bosselet publiciste; H. Rabourdin, ancien cultivateur à Écrosnes; Barbé, avocat, ancien avoué, commandant la garde nationale de Châteaudun; Maunoury, avocat; vicomte de Beuret; Raimbault aîné, député; général Subervic, député; Ropton, médecin à Courtalain; de Jessaint, ancien préfet; docteur Trousseau, député; G. Binoist, professeur à Paris; duc de Noailles, ancien pair de France; Lange, propriétaire à Saint-Maur; Paillart, ancien procureur général à Nancy; Collier-Bordier; Saucié, membre du comité central bonapartiste.

Le 5 mai, le Comité républicain démocratique se réunit en la salle de la Cour d'assises: MM. Sellèque, président du

bureau ; Vogeli, vice-président du comité ; membres, Foreau, de Chartres; Hache, d'Anet, Salmon, de Brou ; Desvaux-Rose, de Courville ; Joseph, d'Auneau ; Poulain, de Saint-Luperce ; Castel, de Bû.

Les candidats sont entendus : MM. Binoist, Barbé, Maunoury, Ropton, Ad. Chasles, Isambert fils, Noël Parfait, Bosselet. La candidature de Vogeli est improvisée.

78 votants. Obtiennent : MM. Noël Parfait, 74 voix ; Maunaury, 72 ; général Subervic, 70 ; Barthélemy, 44 ; puis MM. Trousseau, 39 ; Barbé, 35 ; Vogeli 27 ; Rambault, 22 ; Binoist, 20 ; Ropton, 17 ; général Lebreton, 15 ; Lefebvre, 8.

Le général Ney de la Moskowa est candidat de la dernière heure ; il se présente aussi à Avignon.

Le 13 mai, les résultats des élections sont proclamés.

Électeurs inscrits : 86,502 ; votants, 63,395.

Sont élus : MM. le général Lebreton, 45,354 voix ; le général Ney de la Moskowa, 26,807 ; Noël Parfait, 22,755 ; Barthélemy, 21,953 ; le général Subervic, 21,769 ; Desmousseaux de Givré, 21,117.

Viennent ensuite : MM. le prince Jérôme Bonaparte, 18,669 ; Rambault, 18,508 ; de Chambrun, 17,076 ; Maunoury, 16,636 ; Ad. Chasles, 15,702 : duc de Noailles, 14,286.

Le nombre des candidats était de quarante.

Le premier juillet, le prince Ney de la Moskowa opte pour un autre département : le comité républicain démocratique porte Lamartine, non réélu. M. Briffaut (droite) est élu.

Ferdinand Dugué soutient Lamartine.

Le journal, *Le Modéré*, disparaît ensuite, après avoir vécu quelques mois.

Au commencement d'octobre, M. de Suleau, préfet, est nommé à Marseille ; M. Morin, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou est désigné pour Toul, qu'il refuse ; M. de Grouchy vient comme préfet à Chartres.

—— Au milieu de janvier 1850, paraît *Le Démocrate d'Eure-et-Loir* ; ce journal ne doit pas être rival du *Glaneur*.

Le quatrain suivant est d'un chartrain :

Est-il département plus maudit que le nôtre !
Un second journal rouge, et point d'équivalent !
Puisse l'un d'eux avaler l'autre,
Et s'étrangler en l'avalant.

A la fin du mois, le Démocrate est saisi à la poste et dans ses bureaux, pour un article intitulé « Ce que veulent les blancs. » C'était une réponse au *Correspondant* de Paris.

Beaucoup d'almanachs sont saisis : *Le Beauceron*, *Le Bon Messager*, *L'Almanach du paysan*. Le Bon Messager, légitimiste, a été bientôt autorisé à reparaître.

Louis-Philippe meurt, au mois d'août 1850, au château de Claremont, en Angleterre, à l'âge de 77 ans.

Le prince Jérôme Napoléon, loue le château de Gourdez, à M. Chasles.

Le prince vient passer à Chartres la revue des dragons.

Le préfet de Grouchy révoque deux conseillers de préfecture : MM. Robinet et de Châtillon. On prétend que la cause de ces révocations est que l'élection de M. Morin, comme conseiller général à Thiron, n'a pas été cassée.

Barbès et Blanqui, condamnés politiques, arrivent en novembre, à Chartres, par le chemin de fer ; ils repartent immédiatement pour Belle-Isle, dans une voiture de poste.

—— Des pétitions sont déposées, en juin et juillet 1851, à l'Assemblée, pour la révision de la Constitution.

Le nombre total des communes du département qui ont pétitionné est de 432, avec plus de 40,000 signatures.

L'Assemblée totalise les pétitions, pour la revision de la Constitution et la prorogation des pouvoirs du Président ; il y a 1,123,625 signatures.

Le Conseil d'arrondissement de Chartres émet un vœu pour la revision, par 6 voix contre 2; M. Clichy absent.

Le Conseil général élit comme président le général Lebreton.

En octobre, démission du cabinet, le Président voulant proposer à la Chambre l'abrogation de la loi du 31 mai, sur l'électorat.

Dans le nouveau ministère, entre le général de Saint-Arnaud,

comme ministre de la guerre; M. de Maupas est nommé préfet de police.

Le 4 novembre, message du Président, à l'Assemblée législative qui se réunit.

Le 2 décembre 1851, décret du Président Louis-Napoléon Bonaparte :

« 1° L'Assemblée nationale est dissoute;

» 2° Le suffrage universel est rétabli; la loi du 31 mai est abrogée;

» 3° Le peuple français est convoqué dans ses comices, du 14 au 21 décembre;

» 4° L'état de siège est décrété dans l'étendue de la première division militaire;

» 5° Le Conseil d'État est dissous;

» 6° Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

» De Morny, ministre de l'Intérieur.

» Fould, Rouher, Magne, Lacrosse de Casabianca, de Saint-Arnaud, Fortoul, Turgot, ministres. »

Par une lettre aux maires, le préfet de Grouchy, notifie le ministère définitif du 4 décembre 1851.

Le ministère est composé de MM. de Morny, Fould, Rouher, Magne, de Saint-Arnaud, Ch. Ducos, Turgot, Lefebvre-Duruflé, Fortoul.

Le journal, *Le Glaneur*, est suspendu par le préfet.

A Chartres, ont lieu quelques rassemblements inoffensifs, aux nouvelles, à l'arrivée du convoi à 7 heures.

Trois mandats d'arrêt sont lancés contre MM. Vogeli, Foreau et Thomas; il n'y a aucune résistance; pas la moindre émotion dans la cité.

En voulant arrêter Brédif, les gendarmes l'ont trouvé dans un état d'exaltation extrême; ils en réfèrent à leurs chefs; on le laisse partir.

Le 15 décembre, Girault, tailleur, rue des Côtes, est arrêté. La police ferme les cabarets de Cosseron à Saint-Prest, de Feuillet et Hoyau à Jouy.

Foucault, ancien percepteur de Luplanté, révoqué, agent

d'assurances, est arrêté, ainsi que Menon, dit *nul ne s'y frotte* et Périneau de Ver-lès-Chartres.

Le vote sur le plébiscite, soumis à la sanction du peuple, a lieu les 20 et 21 décembre.

Un placard du ministère de l'intérieur est affiché dans les communes.

« Avis au peuple français,

« Il est bien entendu que ceux qui veulent maintenir Louis Napoléon Bonaparte, et lui donner les pouvoirs pour établir une Constitution, sur les bases indiquées dans sa proclamation du 2 décembre, doivent voter avec un bulletin portant le mot : oui. »

Il y aura un chef responsable, nommé pour dix ans.

Le 23, MM. Vogeli, Foreau et Thomas, Bigot de Pontgouin, Darien, d'Aunay-sous-Auneau, sont mis en liberté.

Le résultat du vote dans le département d'Eure-et-Loir, est :

Inscrits, 85,649 ; votants, 73,737.

Oui, 66,782 ; non, 6,515 ; bulletins blancs, annulés, 440.

Dans toute la France, le résultat est le suivant :

Oui, 7,439,216 ; non, 640,737 ; nuls, 36,820.

Un *Te Deum* est chanté, le 1er janvier 1852, dans la Cathédrale pour les résultats du scrutin.

L'aigle français est rétabli sur les drapeaux, avec la croix de la Légion d'honneur.

La Constitution est proclamée, le 14 janvier 1852.

Le 17, Vogeli, Foreau, Thomas, sont de nouveau arrêtés ; les deux derniers sont relachés le soir même. Le 4 février, désarmement de la garde nationale ; 700 fusils sont déposés à la mairie.

A la fin de février, cinq jours avant les élections législatives, le préfet Grouchy envoie une proclamation aux électeurs, qui se termine ainsi :

« Vous voterez pour des candidats qui prêtent à Louis Napoléon un concours énergique et loyal.

» Vous voterez pour M. d'Argent et le colonel Normand. »

Au premier tour, M. d'Argent est élu par 18,244 voix

contre 6,476 à M. le marquis de Gouvion Saint-Cyr ; le colonel Normand est nommé, par 21,318 suffrages, contre 4,012 à M. Desmousseaux de Givré.

Le 10 février 1852, M. Remond maire, avait donné sa démission de maire et de conseiller municipal.

A la séance du 12 mai, M. Leviez-Huet, adjoint, préside. Les conseillers Brault, Damars, Jan d'Hauteterre donnent leur démission ; M. Lefebvre ne se croit pas astreint au serment, et écrit qu'il ne viendra pas à cette séance. La formule du serment est : « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président. » Les conseillers prêtent le serment.

Aux élections départementales du 1er août, citons une circulaire de candidat :

» A Messieurs les électeurs du canton de Janville.

« Messieurs,

» Je me présente à votre suffrage, pour remplacer au Conseil général, M. Violette, membre sortant.

» Je suis autorisé à vous dire que je suis le candidat proposé à l'Administration préfectorale, après convocation à Janville d'une réunion électorale préparatoire, qui m'a fait l'honneur du choix.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Magloire Rivet. »

Sont élus : à Auneau, M. Brunet, maire, par 1.237 voix, contre 361 à M. Labiche, sortant.

A Janville : M. Rivet, par 907 voix contre 555 à M. Viollette, sortant.

Au deuxième tour, le 7 août, dans le Canton de Chartres-Sud, M. Grandet, conseiller à la Cour de cassation, sortant, est élu par 1,041 voix ; M. Genreau, dans le canton de Chartres-Nord, par 1284 voix, contre 618 à M. Durand.

Sont nommés conseillers d'arrondissement, à Chartres, MM. Durand par 950 voix, Isambert, de Sours, par 919.

Les élections municipales ont lieu les 21 et 22 août 1852 : 4,760 inscrits, 1,435 votants.

Sont élus : MM. Leviez-Huet 1,292 voix ; de Boisvillette 1,282 ; Genet 1,229 ; Louvancour, ancien notaire, 1,227 ; Dou-

blet de Boisthibault, 1223 ; Foiret-Raimbert 1218 ; Voyet 1217 ; Durand Auguste, médecin, 1,190.

Au deuxième tour des 28 et 29 août : votants 1,252. Sont élus : MM. Leprince 1,109 ; Anctin 1,045 ; Coquard 1,000 ; Cordeau 992, Boy 967 ; Bonnard 933 ; Leroy 901 ; Isambert-Lefebvre 894 ; Trubert 871 ; Doullay-Guérin 849 ; Peluche 835 ; Guillaume de Bassoncourt 828 ; Billard de Saint-Laumer 824 ; Sédillot 813 ; Charles 821 ; Bellier de la Chavignerie 820 ; Amy, pharmacien, 765 ; Vassard, ancien notaire 754 ; Labiche avoué 646.

Viennent ensuite : MM. Félix Durand 375 ; Damars 312 ; Belville 271 ; Delacroix 244, etc.

L'installation du maire a lieu le 21 octobre ; M. le préfet, de Grouchy, accompagné des membres du conseil de préfecture, est introduit. Il prononce un discours ; à la fin, il annonce le prochain changement dans la Constitution.

« Tout permet d'espérer, dit-il, que bientôt nous verrons s'accomplir les nobles paroles de Louis Napoléon : « L'Empire sera la paix », et une ère de calme et de prospérité s'ouvrira devant nous. »

Le secrétaire donne lecture du décret du 10 de ce mois, par lequel, le Président de la République nomme : MM. Sédillot, maire de Chartres, Bonnard, premier adjoint, Doullay-Guérin, deuxième adjoint. Ils prêtent alors le serment ; puis le maire prononce aussi un discours.

Le préfet se retire, reconduit par les conseillers.

Le 23 octobre, le conseil vote l'adresse suivante :

« Prince,

« Les acclamations qui vous ont accueilli dans le cours d'un long voyage, disent assez quelle est la portée des services que vous avez rendus au pays et à la société, en les arrachant aux dangers qui les menaçaient ; aussi le Conseil municipal de la ville de Chartres se fait-il un devoir d'unir sa voix, aux voix qui s'élèvent de toutes parts, pour vous adresser le respectueux hommage de sa reconnaissance.

« Depuis le jour où la France vous a confié ses destinées, vous avez su vous placer à la hauteur de la mission que vous

tenez du vœu national, et le pays espère que, par des institutions appropriées à ses besoins, vous achèverez de consolider les bases de la société, en leur assurant un avenir de calme, de paix et de prospérité.

Le Conseil municipal offre à votre Altesse l'hommage de son profond respect. »

Le vote du plébiscite pour l'Empire, le 21 novembre 1852, donne en Eure-et-Loir : Oui, 64,324 ; Non, 3,914, sur 85,781 électeurs inscrits. A Chartres, sur 4,579 inscrits ; oui 2,632 ; non 546.

Le 2 décembre 1852, proclamation de l'Empire. Sur les 86 départements ; oui, 7,776,975 ; non, 248,589.

L'Empereur vient de Saint-Cloud faire son entrée à Paris.

Le 5 décembre, a lieu la proclamation à Chartres.

—— Dans une séance, un conseiller formule une plainte.

« Quand on veut prendre des notes, dit-il, il faut écrire sur ses genoux ; la position est incommode et fatigante. Si l'on a des dossiers à consulter, ou des documents à soumettre au Conseil, on est obligé, pour éviter la confusion des pièces, de les poser à terre.

» De plus, la formation d'un scrutin exige le déplacement de tous les membres, pour écrire leurs votes sur le bureau ; il en résulte une confusion générale qui nuit à la régularité de l'opération. »

Le conseiller propose de faire poser une table devant les membres du Conseil. Accepté.

Travaux, ateliers. — Dès la fin de mars 1848, il fallut aviser aux moyens de fournir de l'ouvrage aux ouvriers inoccupés. MM. Millon et Genet, membres de la commission des travailleurs, assistent à la séance du Conseil. Un crédit de 3,000 fr. est voté pour l'ouverture d'ateliers communaux ; le bureau de bienfaisance donnera des secours, sans se renfermer dans les limites de son règlement.

Le 1er mai, les travailleurs demandent une augmentation de salaire. Cette demande est rejetée.

« La ville ne prend que des ouvriers inoccupés ; elle ne

veut pas faire concurrence à l'État ni aux particuliers. Les ouvriers ont des salaires, variables suivant leurs forces, de 1 fr. 10 à 1 fr. 50. Les ouvriers jardiniers gagnent aujourd'hui de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 ; les prix alloués sont en rapport avec les ateliers de la commune de Paris, qui sont de 2 fr. au maximum.

» On paye moitié prix les journées de pluie, qui sont des non valeurs ; le prix du pain est de 0 fr. 83 aujourd'hui. »

Le Conseil vote 3,000 fr. pour ces ateliers.

« Le travail des ateliers communaux, dit le maire, dans la séance du 12 mai, a eu jusqu'à présent une faible utilité; il faut se procurer la somme de 60,000 fr. pour les continuer, cependant. »

Le Conseil vote un impôt qui sera perçu dans l'année.

Au mois de novembre, il restait disponible, sur le crédit de 60,000 fr., une somme de 13,900 fr. ; on ouvre les ateliers; les enfants gagneront par jour, 0 fr. 50; les adultes, 0 fr. 80; les hommes, 0 fr. 90; les ouvriers d'état, 1 fr., avec un maximum de 1 fr. 25.

—— Dans la séance du Conseil, du 2 novembre 1848, il est donné lecture d'un rapport sur les salaires des ouvriers.

« Le nombre des ouvriers est de 1,876 ; celui des ouvrières, de 1,071, les enfants au-dessous de seize ans, 340; en totalité, 3,287 personnes. Sur ce nombre, 2,303 sont de la commune, 984 y sont étrangers.

» Les salaires à la journée, les plus élevés, sont de 2 fr. 50; les plus bas de 1 fr. 50; les ouvriers à l'année gagnent, outre la nourriture et le logement, 360 fr. ; les moins payés, 264 fr. ; les ouvriers à la journée gagnent 1 fr. ; les moins rétribués, 0 fr. 60.

» Les enfants au-dessous de seize ans, en apprentissage, n'ont pas de salaire, excepté les manœuvres des fonderies, des maçons, des tuiliers, des couvreurs, qui ont 0 fr. 80 par jour. Les filles vont en apprentissage à 12 ou 13 ans, sans rien gagner; en finissant à seize ans, elles touchent 0 fr. 20 à 0 fr. 30 par jour ; à la campagne, les enfants des

deux sexes gagnent leur nourriture, de 12 à 16 ans, souvent même 50, 75 et 100 fr. de gages.

» Un ouvrier, pour vivre à Chartres, dépense 540 fr. par an ; avec ses parents, logé et blanchi, 300 à 350 fr. Un ménage, mari et femme, avec deux enfants en bas âge, 615 fr.; dans les communes rurales, ces dépenses doivent être réduites d'un tiers. »

« Les indigents secourus, en 1846, étaient au nombre de 1,511, dont 305 hommes, 513 femmes, 693 enfants ; en totalité, 490 familles ; 765 indigents valides.

» En 1847, le nombre des indigents secourus était de 1,170 : 209 hommes, 418 femmes, 543 enfants; 482 familles; 669 indigents valides.

» Pour 1848, il y a un tiers en plus d'indigents valides.

» Les enfants entrent en apprentissage à douze ans; on voudrait les faire commencer seulement à 13 où 14 ans; il y a 191 apprentis à Chartres et 39 dans la banlieue. Les serruriers, menuisiers, tailleurs d'habits, bottiers, cordonniers, armuriers, charrons, etc., donnent deux à trois années de temps, sans rien gagner, pas même leur nourriture, mais sans rien payer; les chapeliers, horlogers, bijoutiers, bouchers, charcutiers, etc., paient de 100 à 300 fr., mais sont nourris.

» 673 patrons, exerçant 67 industries diverses, emploient annuellement 3,307 ouvriers ou ouvrières, recevant pour salaires la somme de 1,553,863 fr.; 1,761 industriels agricoles, composés de 677 cultivateurs, 872 vignerons, 212 jardiniers maraîchers, occupent 3,004 travailleurs ouvriers, dont le salaire est de 1,423,200 fr.

» Les salaires, pour toutes les industries réunies, s'élèvent à 2,977,063 fr. »

Le 20 octobre 1850, la Société fraternelle de prévoyance et de secours mutuels — les Travailleurs, comprenant 56 sociétaires, élit son bureau :

Président, Léon Beaugendre, menuisier; vice-président, Morin, ajusteur-mécanicien ; secrétaire, Pierre Doublet, menuisier; trésorier, Brault, mécanicien; commissaires, Amé-

dée Degouy, Jules Foreau, Moreau, Buisson, Lange, Leballeur, Boulanger, Chevallier, Boudot, Mouland.

—— Les boues des rues étaient abandonnées gratuitement aux habitants des faubourgs et des hameaux ; l'enlèvement de ces boues va être affermé, pour une somme de 1,500 fr. environ.

Le Conseil avait décidé, le 9 mai 1848, que tout le monde pourrait prendre de l'eau, sans payer, aux fontaines.

Le 4 novembre 1849, inauguration de l'éclairage au gaz, sur une place ; nouvel essai en 1850.

Il est décidé, le 11 février 1851, sur la demande d'habitants de La Grappe et du Bourgneuf, que l'on établira pour ces quartiers, le type du trottoir, avec bordure en grès et la forme en sable ; la dépense sera peu considérable pour les riverains.

M. Doullay Gillot, marchand de nouveautés, conteste l'utilité des trottoirs, d'une manière générale ; il demande que la Ville reprenne l'ancien système de pavage neuf. Ses objections paraissent peu sérieuses, et le Conseil maintient son règlement.

—— A la session de mai 1852, M. Hubert, amodiataire du service des eaux, demande qu'il soit établi une seconde machine ; la machine actuelle étant en mauvais état.

« L'établissement du service des eaux, dit le rapporteur de la Commission, date de 1845 ; l'exploitation a commencé le 1er septembre de cette même année ; le bail est consenti pour 9 ou 18 ans.

» Comment, après six années seulement, la machine que le constructeur devait livrer et que le fermier devait tenir en bon état, se trouve-t-elle hors de service ?

» A qui incombe la responsabilité ? Y a-t-il nécessité ou seulement utilité à annexer une machine de rechange. »

MM. Brault et Turk, experts, ont donné comme suit leur opinion :

« La machine existante a été construite, sous la condition d'élever 25 mètres cubes d'eau par heure, soit 260 m. ³ en 10 h. 20 minutes, 400 en 16 heures et 600 par 24 heures ;

elle a coûté 30,000 fr., sans les chaudières, et avec les fondations, 33,000 fr.

» Cette machine ne présente pas le degré de perfectionnement, aujourd'hui acquis à ces sortes d'appareils. Prévue pour une force nominale de 8 chevaux, elle ne donne guère qu'une force utile de 4 à 5 chevaux, soit qu'on en mesure l'effet, à raison de 25 m³ d'eau élevés par heure à 40 mètres, soit qu'on mesure directement au piston la tension de la vapeur.

» Le fermier, ajoute le rapporteur, qui est en même temps, le constructeur, n'a pas rempli les conditions de son bail; la remise en état est à sa charge. »

Le Conseil approuve le rapport; il admet en outre, la construction d'un réservoir nouveau de 500 m³.

Le 17 octobre 1852, le service du télégraphe électrique est ouvert, entre Chartres et Paris.

Budget, caisse d'épargne. — A la session de mai 1848, le total des emprunts antérieurs était de 524,412 fr. 50; l'excédent sur le budget de l'année 1847, de 16,709 fr. 28.

Le projet du budget ordinaire, pour 1849, comportait :

En dépenses.	272,745 fr. 65
En recettes	251,000 80
D'où un déficit de. . . .	21,744 fr. 85

Pour combler ce déficit, le maire propose de frapper de seize centimes les contributions, foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres, et de huit centimes, celle des patentes.

Cet impôt fournira la somme de 23,378 fr.

Déjà, en mars, un impôt temporaire de quarante-cinq centimes, sur les quatre contributions, avait été mis, pour l'année 1848, seulement.

En janvier 1849, l'abonnement pour l'année, de la brasserie Moutiers et François, est évalué à 4,100 fr.

Les budgets de 1848, de la commune, des hospices et du bureau de bienfaisance, donnèrent des excédents; des em-

prunts avaient servi à payer la plus grande partie des travaux communaux.

Les prévisions de l'année 1850, ressortent en déficit pour les trois budgets; les recettes de l'octroi sont prévues à 125,000 fr., et les frais d'escorte à 4,000 fr.; la rétribution collégiale, de 8,160 fr. l'année précédente, descend à 6,000 fr.

Cinq centimes additionnels, aux contributions directes, produisent 6,206 fr., pour les classes indigentes et laborieuses.

Une dépense de 9,500 fr. est affectée pour les frais de bureau et les traitements; l'exploitation de la machine hydraulique revient à 11,000 fr., grâce à la concession pour l'embarcadère de 2,400 fr., l'année 1849 n'ayant produit que 6,500 fr. La solde et l'habillement des tambours sont évalués à 1,300 fr., au lieu de 2,100 fr.; les ateliers communaux coûteront 15,000 fr., au lieu de 20,000 fr.

Le Conseil général réclame la taxe des chiens, qui, en Angleterre, produit quatre millions de francs.

En 1851, l'octroi produira 130,000 fr.; mais les frais de perception monteront, de 17,500 fr. à 19,500 fr.; les droits de plaçage, aux foires et marchés, dépasseront 45,000 fr.

—— La caisse d'épargne avait reçu, de 100 déposants, 12,664 fr. le 17 février 1848; le même jour, 27 ont retiré 9.079 fr.

Le 2 mars suivant, 62 dépôts, 1,371 fr.; 28 retraits, 11,407 fr.; le 5 mars, 18 dépôts, 1,325 fr.; 223 retraits, 128,927 fr.

Le 8 mars, le maire fait afficher le placard suivant:

« Caisse d'épargne.

» La dette de la caisse d'épargne est sacrée; le gouvernement y pourvoira; mais les demandes nombreuses et inattendues pourraient en faire ajourner l'acquittement: le crédit à venir de la Caisse d'épargne serait menacé: cette belle institution en serait ébranlée.

» Le maire engage les déposants à la confiance, et à ne retirer que dans le cas de besoins urgents.

» Cent sept honorables citoyens se portent généreusement caution du remboursement de toutes les sommes déposées

jusqu'à ce jour. Ce cautionnement aura une valeur pour six mois seulement. »

Le 9 mars, un décret du gouvernement provisoire fixe à 5 °/o, l'intérêt des fonds versés dans les caisses.

23 mars,	6 dépôts,	750 fr. ;	168 retraits,	15,920 fr.
6 avril,	3 —	700 ;	207 —	18,891
8 juin,	1 —	18 ;	28 —	2,544
3 août,	0 —	0 ;	42 —	1,212

Au 6 juillet 1848, la rente 3 °/o vaut 49 fr., le 5° /o, 76 fr. »
Le 3 août — 43 75 — 70 50
16 décembre — 47 30 — 77 75

La Caisse d'épargne reçoit 600 fr. et rembourse 598 fr.

Le 24 février 1850, le 3 °/o vaut 58 fr. 05, le 5 °/o, 96 fr. 20, et 102 fr. le 20 décembre.

Le compte de l'année 1851, de la caisse d'épargne, indique 3,830 livrets, au premier janvier, et 3,995 au 31 décembre ; le solde créditeur des déposants passe, de 520,714 fr. 48 à 637,427 fr. 59.

5 janvier 1851 : 109 dépôts 18,096 fr. ; 15 retraits 3,861 fr.
4 janvier 1852 : 86 — 9,866 — 4,615

Religion, hospices. — Le Conseil donne, le 3 mai 1849, un avis favorable, pour que les sœurs de Saint-Rémy d'Auneau transfèrent leur domicile à Chartres et y exercent, sous le nom de Sœurs du Bon-Secours, du Sacré-Cœur, les fonctions de gardes-malades.

« Elles se sont concilié la confiance des familles, dit l'exposé du maire ; le zèle, le dévouement, l'abnégation dont elles ont fait preuve, ne permettent pas de douter que cet établissement ne doive produire d'excellents résultats.

» Ces religieuses donnent des soins gratuits aux pauvres... »

Sanctionné par une ordonnance du 3 décembre 1844, le projet de translation de l'Hôtel-Dieu, au faubourg de Bonneval, revient au Conseil. La superficie nécessaire pour les différents services est de 5 h. 2284 ; il ne reste à exproprier que 1 h. 0648. L'autorisation est accordée.

Au mois de février 1849, on parle de la réapparition du choléra. Des mesures à prendre sont prescrites, des instructions, données par le comité consultatif d'hygiène.

Une instruction populaire, en bouts rimés, court la ville; elle est de M. Moreau :

Tiens tes pattes au chaud ;
Tiens vides tes boyaux ;
Ne vois pas Marguerite ;
Du choléra, tu seras quitte.

En avril, six cas sont signalés, dont quatre morts, à Chartres et à Champfol ; procession de la sainte châsse.

A la fin de mai, le choléra s'étend partout ; à Courtalain, Bonneval, La Loupe, Courville, Gallardon.

A la mi-juin, diminution à Paris ; le 11, il y a eu 570 décès, le 12, 416. Recrudescence en juillet.

Le 7 août, 17 enterrements cholériques à Chartres ; la chaleur est lourde. La consternation règne partout ; plusieurs des cas ont été foudroyants ; les malades étaient enlevés en quelques heures. Dans la dernière huitaine d'août, sur 37 décès à Chartres, il y en a 31 attribués au choléra ; il y en a eu 9 en un seul jour.

Sur 33 décès, dans la première semaine de septembre, il y a 27 cholériques, dont 9 prisonniers. La première semaine d'octobre n'indique aucun décès ; vers le milieu du mois, l'épidémie paraît finie.

Le 25 novembre 1849, sacre à la Cathédrale, de Mgr Pie, évêque de Poitiers ; le même jour, sacre du nouvel évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, par l'archevêque de Bourges. Étaient présents, les évêques de Langres et de Versailles ; un escadron du 6e dragons assistait à la cérémonie.

Dans sa lettre pastorale, l'évêque Pie s'écrie :

« Je vous appartiens : O sainte dame de Chartres ! *tuus sum ego* ; c'est pourquoi je vous emporte, comme un sceau qui sera toujours placé sur mon cœur et sur toutes mes œuvres. »

En mars 1850, l'Evêque de Chartres, dans une pastorale

publiée par *l'Univers religieux*, apprécie l'Université et la nouvelle loi d'enseignement.

« Cet homme fameux, indigné, — dit-il, en parlant de Napoléon, — quitterait donc avec joie cette terre, autrefois le théâtre de ses faits illustres et de ses triomphes, et se hâterait de redescendre dans le tombeau, pour n'être pas témoin des ravages causés par un corps, qu'il avait formé pour embellir la France par l'éclat des lettres, et qui la perdra sans ressources par son irreligion orgueilleuse, ou par son froid scepticisme.

» Qu'on ne dise pas que la loi nouvelle est faite pour prévenir ces malheurs. Non, elle n'en arrêtera pas le cours. L'erreur y est comblée de privilèges, tandis que la vérité y est tremblante, garrotée au milieu des restrictions qui l'entourent.

» L'Université conservera sa prépondérance ; elle entraînera la nation dans l'abîme et hâtera sa ruine. »

La Cathédrale d'Amiens va être dégagée des bâtiments qui l'entourent ; des Chartrains demandent que l'on fasse de même pour la Cathédrale de Chartres.

Au mois de mai 1852, Mgr Regnault, coadjuteur de l'Evêque de Chartres, Evêque in partibus d'Emmeria, est sacré à Reims, et fait son entrée dans son diocèse.

En novembre, après la rentrée des classes, le maire présente au Conseil la statistique du Collège municipal.

Nombre d'élèves	1849	1850	1851	1852
Pensionnaires.	39	53	54	63
Demi-pensionnaires	5	5	6	6
Externes surveillés.	36	29	35	46
» de pensions	27	24	25	30
» libres	22	26	23	27
Totaux	129	137	143	172

Agriculture, marchés, chemins de fer. — A la date du 8 janvier 1848, les prix à l'hectolitre étaient : de 20 fr. pour le blé ; 10 fr. pour l'avoine ; le pain était vendu 1 fr. 25 les 4 kilog. ; le quintal de farine, 40 fr.

Le 18 mai 1848, à la foire des barricades, sur 650 chevaux amenés, 300 furent vendus, de 300 à 800 fr.

250 vaches : 104 vendues, de 4 à 500 fr.

128 veaux : 124 vendus, de 0 fr. 90 à 1 fr. 10 le kilog.

38 porcs gras : 18 vendus, de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 le kilog.

44 porcs maigres : 22 vendus, de 24 à 72 fr.

Au marché du 9 juillet, il est présenté 3,400 sacs de blé, 350 de méteil, 50 d'orge et 700 d'avoine.

A la foire de la Saint-Barthélemy : 30,000 moutons : antenais, 20 à 25 fr. ; bêtes de 5 ans, 24 à 28 fr. ;

300 porcs gras, 1 fr. 10 à 1 fr. 20 le kilog.

385 vaches : grasses, 0 fr. 70 à 0 fr. 80 ; laitières, 100 à 250 fr. ; génisses, 150 à 350.

18,000 meules de cercles.

380 chevaux : poste, 5 à 6 ans, 6 à 700 fr. ; trait, 6 à 700 fr.

210 voitures de laines, 186,000 kilog. : 1 fr. 40 à 1 60 le kilog.

La même année, à la foire de la Saint-André, il est amené 1,050 chevaux : poste et diligence, 400 à 600 fr. ; gros trait, 500 à 800 fr. ; 550 vaches ; grasses, 0 fr. 80 ; laitières, 120 à 300 fr. ; maigres, 60 à 120 fr.

20,000 moutons : antenais, 23 à 28 fr. ; bêtes de cinq ans, 26 à 31 fr.

450 porcs : gras, 0 fr. 90 à 1 fr. le kilog ; maigres, 0 fr. 30 à 0 fr. 85 ; de lait, 18 à 30 fr.

En août 1849, l'arrêté de novembre 1843, sur les couvertures en chaume, est rapporté par M. de Suleau, préfet.

En décembre 1849, l'hectolitre de blé vaut 14 fr. ; l'avoine, 5 fr. 50 ; le pain de 4 livres, 0 fr. 90.

Les variations du blé ont été très sensibles, à partir du XVI° siècle ; la valeur de l'hectolitre de blé en France était vers : 1514, 3 liv. 89 ; 1536, 8 liv. 56 ; 1610, 13 liv. 32 ; 1640, 14 liv. 52 ; 1790, 15 liv. 70 ; 1820, 18 fr. 88 ; 1840, 21 fr. 50 ; 1850, 15 fr. 50.

Au comice agricole de 1850, le prix de 300 fr. de la Ville est décerné à M. Lhomme, de Fresnaye, pour ses moutons. Sont aussi primés, MM. Guérin de Challet, Lelong de Poisvilliers, Jumeau de Bouglainval.

M. Maunoury, de Saint-Germain-la-Gâtine, obtient un prix pour un taureau ; des primes pour génisses sont accordées à MM. Isambert de Senneville et Lelong de Senneville.

Au premier landi de juillet 1850 : 37,000 moutons ; baisse de 2 à 3 fr. ; 200 béliers, prix maximum 300 fr.

Au troisième landi : 150 guimbardes et 350 carrioles de laines ; en tout 390,000 kilog. ; prix de la laine mère, 0 fr. 85 à 1 fr. 10 le demi-kilog ; agneau 1 fr. 10 à 1 fr. 40 ; 21,000 moutons.

A la Saint-Barthélemy, 23,000 moutons ; hausse, 1 fr.

9,600 meules de cercles : 1 fr. 40 à 1 fr. 50 la meule.

—— Une commission d'agriculture est créée le 2 janvier 1851 ; elle comprend 24 membres : un par canton.

MM. Bonnet, cultivateur à Archevilliers, pour Chartres-Nord.

Isambert père, de Sours pour Chartres-Sud.

Bailleau d'Illiers, pour Illiers.

Lelong, à la Folie, pour Maintenon.

Roussille aîné, de Villeau, pour Voves.

En plus, les présidents des comices agricoles, les membres du Conseil général et de la Société centrale d'agriculture.

Le 3 janvier 1852, l'hectolitre de blé est coté 17 fr.

—— Le 10 avril 1849, le premier convoi du chemin de fer de Paris, arrive à Chartres, avec les entrepreneurs ; le premier train d'organisation du 29 avril, parti de Paris, éprouve le déraillement de deux wagons à Viroflay, au passage sur une aiguille.

Le 24 juin 1849, un train arrive avec deux locomotives ; le convoi portait plus de 300 personnes. Boulay de la Meurthe, vice-président de la République, s'y trouvait avec le général Lebreton.

Enfin le 5 juillet, inauguration officielle.

—— Le matin, ban de tambours. S'avancent les maires, les curés des villages ; les habitants les suivent ; aussi la garde nationale.

Le Président de la République arrive vers midi et quart ; salve d'artillerie.

Sur des wagons découverts, une estrade et un autel ont été dressés. La bénédiction religieuse du chemin de fer est faite par Mgr Pie, évêque de Poitiers. Puis discours du Préfet, du maire, de Mgr Pie.

Le Président monte à cheval, passe la revue des troupes et de la garde nationale; il est accompagné de MM. Boulay de la Meurthe, vice-président, Odilon-Barrot, président du Conseil, Dupin aîné, président de l'Assemblée législative, Rulhière, ministre de la guerre, le Ministre des travaux publics, Horace Vernet, peintre, les représentants Noël Parfait et Lebreton.

A 3 heures et demie, banquet officiel ; à 5 h., le Président repart pour Paris ; à 7 heures, banquet de garde nationale, où se trouvèrent réunis plus de 1,400 convives.

Le banquet eut lieu sur la butte des Charbonniers ; il a été délivré 1,316 billets à 1 fr. 50 : 1,974 fr. Le pain a coûté 177 fr. 35 ; le vin 308 fr. ; les viandes 698 fr. 75 ; le saucisson, le fromage 164 fr. 80 ; l'eau, le sel et menues dépenses 10 fr. 60, etc., — en totalité 1,910 fr. 80. Il est resté une somme de 63 fr. 20, pour le bureau de bienfaisance. Le soir, illuminations et bal.

Le 25 août 1850, un train de plaisir pour la mer (le Havre) est organisé, à 500 places ; en seconde, 12 fr., en troisième, 8 fr., aller et retour. « Les amateurs pourront prendre un bain de mer et aller en bateau à vapeur. »

Le 1er septembre, un train de plaisir pour Paris, 200 places, coûte, aller et retour, 5 fr. en seconde, 3 fr. en troisième, avec entrée à l'Hippodrome et au Château-Rouge.

Le 14 septembre, train de 500 personnes pour Boulogne-sur-Mer, aux prix de 14 et 10 fr., aller et retour ; il y aura excursion facultative pour Folkstone. Succès énorme.

La Compagnie ne peut plus faire de trains de plaisir pour le Havre, toutes les demandes ayant absorbé les places pour Paris, jusqu'à la fin de la saison.

Le service régulier comportait cinq trains de voyageurs, par jour, dans chaque direction, Chartres étant terminus de la ligne.

Enfin le voyage à Londres, en septembre, comprenant 100 billets, fut très réussi ; la durée était de quatre jours, le prix de 34 fr. en seconde, le séjour à Londres, repas et logement, de 32 fr.

En juillet 1852, a lieu l'ouverture de la nouvelle gare de Montparnasse, à Paris.

Armée, statue de Marceau. — Au mois de février 1848, les travaux de la caserne de Saint-Père sont terminés ; l'effectif au complet, de la garnison, va y être logé. L'administration de la Guerre fait remise du petit quartier de Saint-André à la Ville, suivant convention du 23 septembre 1837.

Le 18 mai 1848, élections de la garde nationale.

Sont nommés : à la compagnie d'artillerie, capitaine Haye; sergents-fourriers des bataillons : MM. Garnier-Séguin, imprimeur, Lancelin avoué, Sellèque journaliste.

La garde nationale, aux émeutes de juin, est appelée à Paris ; le général Cavaignac la place, pour la défense de l'Hôtel de Ville, à la Bastille, au plus fort de l'action ; M. Marescal l'accompagne.

Les gardes nationales de l'arrondissement de Châteaudun passent par Chartres ; arrivées à Paris, elles ont été envoyées à l'Assemblée Nationale.

Lemaire, du Bourgneuf meurt, le 5 juillet, des suites de la blessure qu'il a reçue, près de la place de la Bastille; une balle lui avait traversé le poumon. Il a reçu au Louvre les soins du docteur Rousseau, représentant d'Eure-et-Loir, qui a ensuite embaumé le corps, pour l'envoyer à Chartres ; le service a eu lieu dans la cathédrale, remplie de monde.

Dans la Corrèze, le curé de Chabrignac a été nommé lieutenant de la garde nationale.

A la suite de la revue des pompiers, le 5 décembre 1850, un banquet a lieu à l'auberge de l'Ecritoire. Pendant le repas, le maire et les adjoints viennent visiter les pompiers à leurs tables.

En 1851, répartition d'une somme de 10,532 fr., pour les incendiés du Coudray.

L'incendie du Coudray, survenu le 6 juin 1851, avait détruit 45 maisons, 500 creux; 47 ménages étaient sans asile; les pertes dépassaient 85,000 fr. Il n'y avait guère d'assurés à cette époque.

Une représentation est donnée en juillet, en faveur des incendiés, par des amateurs; on joue *Ruy Blas*, drame en cinq actes, en vers, de Victor Hugo.

Dans la nuit du 18 novembre 1852, léger incendie dans la forge de la fonderie (M. Fromont directeur).

En novembre 1847, le marquis de Chateaugiron, consul de France à Nice, envoie au maire de Chartres, au nom de Sergent-Marceau, décédé, et de Antoine Bertin d'Haussy-Sergent, son fils adoptif, le sabre porté par Marceau à Altenkirchen. Des remerciements sont votés par le Conseil, à Bertin d'Haussy.

En 1849, le ministère de l'Intérieur souscrit la somme de 6,000 fr., pour l'érection de la statue de Marceau; le Conseil municipal vote 2,000 fr., le Conseil général, 500 fr., etc., en totalité 18,075 fr. 10; le maire est autorisé à traiter, pour le modèle de la statue, avec M. Préault, artiste sculpteur à Paris, moyennant 5,000 fr.

Le 7 août 1850, une commission est nommée, pour donner son avis sur le modèle de la statue de Marceau, par Préault; cette commission se compose de MM. Horace Vernet, David d'Angers, membres de l'Institut, Foyatier et Etex statuaires, Guizard, chef de la division des Beaux-Arts au ministère de l'Intérieur. Le modèle accepté, le fondeur choisi est M. Eck.

« La hauteur de la statue est de 3 ^{m} 248.

» Marceau est représenté debout, la tête découverte, les cheveux longs, comme on les portait alors, le col presque nu, une cravate nouée sur le devant, le serre à peine. Il porte une veste de hussard, ouverte sur la poitrine, un pantalon collant, de petites bottes avec éperons.

» Le costume du général a été pris dans la gravure coloriée, due à Sergent. C'est l'uniforme de hussard qu'il portait le jour de sa mort.

» L'attitude du général est noble; il est bien posé; la

statue est faite de manière à pouvoir être vue sous toutes les faces; l'ensemble est en tous points satisfaisant.

» La figure de Marceau est grande et belle à la fois ; son regard, qu'il porte haut, n'a rien de farouche ; sa physionomie, toute sévère qu'elle soit, n'a rien de dur; ses narines un peu ouvertes donnent à sa figure une animation heureuse; sa moustache est bien dessinée. On trouve dans le visage de la fierté, de l'énergie et de la bonté.

» Il y a quelque chose de mâle et de fortement accentué dans toute la contenance du personnage; le soldat, le guerrier apparaît tel qu'il est; c'est la nature prise sur le fait. »

Le modèle est acheté 5,000 fr. par la Ville. Eck et Durand, fondeurs à Paris, traitent pour la somme de 9,500 fr.; on leur donne, en compte, la pièce de 4, en cuivre, appartenant à la Ville et impropre au service; le piédestal coûtera 8,500 fr.

A la majorité d'une voix, le 1er septembre, le Conseil désigne la place Marceau pour y ériger la statue.

— « Cela pourra changer, s'écrie un conseiller. »

Le 9 mai 1851, le Conseil choisit la place des Épars, par un nouveau vote.

Gaullier, sculpteur, de la famille Marceau, offre d'exécuter gratuitement la sculpture du piédestal. Le Conseil accepte, et lui vote des remerciements.

L'inauguration aura lieu le 21 septembre 1851.

Un crédit de 7,000 fr. est voté pour la fête; Godillot, chargé des aménagements; Ruggieri, du feu d'artifice.

Le Président de la République ne pouvant venir, le banquet est supprimé; les ministres de la Guerre et de l'Intérieur assisteront à l'inauguration.

Il est ajouté une ascension de ballon par Godard.

Sciences, arts, fêtes. — Aux élections du tribunal de commerce de juillet 1849, 3,151 commerçants patentés sont inscrits. 118 votants, M. Leviez-Huet est élu président par 99 voix. 107 votants, élus juges, MM. Damars architecte, 67 voix, Doullay marchand, 55. 71 votants au 2e tour, juges MM. Isambert-Lefebvre, 36 voix, Perrier, 35.

41 votants pour les suppléants : élus, MM. Levassort-Gaudichau, 28 voix; Coquard, 28; Facié-Beaufre, 25; au 2e tour 15 votants, M. Vangeon carrossier, par 15 suffrages.

L'élection est terminée à 10 h. 1/2 du soir.

M. Chasles est élu président en 1851.

—— A l'exposition de Londres, en 1851, M. Fromont, constructeur-mécanicien, chef de la fonderie, obtient une médaille d'or; M. Mauzaize, une de bronze; plusieurs chartrains, d'autres. Le Conseil vote une somme de 300 fr. pour offrir des médailles en souvenir, aux chartrains récompensés à Londres.

—— Le 15 juin 1848, la Société hippique percheronne, qui vient de se constituer, donne ses premières courses à Courtalain. Les trois tours d'hippodrome, formant 2,700 mètres, sur un terrain de labour, ont généralement été franchis en 7 minutes.

—— En janvier 1848, concert de la Philharmonique pour les pauvres, au théâtre de M. Stokleit. Salle comble.

Le 7 février, bal très nombreux, pour les pauvres, à la mairie; orchestre Depas.

En 1849, le bal produit 2,126 fr.

Au mardi gras, Rodolphe, le bœuf gras, appartient à M. Gibon, boucher; il pèse plus de 1,100 kilog.. Une partie de la musique des cuirassiers accompagne le cortège.

Pour la fête de la Concorde à Paris, en mai, les illuminations ont paru extraordinaires :

30,000 maisons à 10 lampions . . .	300,000	
Verres de couleur.	300,000	
Lanternes chinoises.	10,000	
Becs de gaz	30,000	
Lampions pour ifs et monuments publics.	200,000	
Total	1,040,000	à 0 fr. 20 = 208,000 fr.

Il a été tiré 8,402 coups de canon.

En août 1850, 250 portefaix fêtent la Saint-Christophe, fête très brillante ; les menuisiers, la Sainte-Anne.

Bal au profit des pauvres, en février 1851, dans la salle Rigault, rue du Cheval-Blanc : 12 fr. pour une famille, 8 fr.

pour une personne seule. Commissaires, MM. Barrier, Belville, Boy, Brochant-Laboulaye, Devaureix, Doublet de Boisthibault, Durand Félix, Noël Parfait, Peluche.

Grand bal paré et masqué au théâtre, le mardi-gras.

En prenant une entrée au bal, il sera délivré un billet de la grande tombola de 25 billets, de la loterie des lingots d'or, où l'on peut gagner des lots de 400,000 fr., 200,000 fr., 100,000 fr., etc.

En mars, bal des commerçants à la salle Rigault.

Au bal des pauvres de 1852, recette nette de 1,657 fr. 10.

—— Par arrêté du Ministre de l'intérieur, le sieur Thuillier a été autorisé à exercer les fonctions de directeur des théâtres d'Eure-et-Loir, à partir du 1er avril 1848, en remplacement du sieur Stokleit.

Voici l'itinéraire qu'il sera obligé de suivre :

Chartres, du 10 au 30 mai ;

Nogent-le-Rotrou, du 24 au 30 juin ;

Châteaudun, du 1er au 16 juillet ;

Dreux, du 1er au 15 septembre ;

Chartres, du 1er novembre au 18 avril.

En mai, *Don Pasquale*, succès ; puis le *Barbier de Séville*.

Le Conseil alloue à Thuillier cent francs par mois, à partir du 1er décembre 1849 ; il devra améliorer la composition de sa troupe.

Le 12 novembre, pour l'ouverture de la saison d'hiver, premiere représentation, reprise, de la *Dame blanche*, épisode en trois actes et les *Lampions*, scène comique.

Thuillier fait de bonnes recettes avec la *Dame Blanche* et la *Fille du Régiment* ; le 18 janvier 1849, il donna : *La Propriété, c'est le vol*, par Clairville et Cordier ; foule énorme.

D'un critique : « Adam et Eve chantent, dans le Paradis terrestre, des couplets aussi décolletés que leurs costumes. Survient le serpent ; le serpent, c'est M. Proudhon, avec ses favoris et ses lunettes vertes ; le reptile socialiste s'en va chanter des cavatines sur le balcon d'Eve et, à force de lui dorer la pilule, finit par lui faire avaler le fruit défendu.

» Du Paradis, on passe dans la Réforme.

» Sont passés en revue, le droit au travail en 1852, la bourse d'échange en 1853, la fin du monde en 1854 et la Résurrection.

» C'est fade, incolore, vide d'esprit et de gaieté.

» Adam subit toutes les infortunes ; on meublera sa maison malgré lui, on lui arrache de force des dents saines, on lui vole un pâté qu'il échange contre une marmite ; on le condamne à la camisole de force ; bref, on finit par l'assassiner.

» Apparaît à la fin un ange en chair et en os ; c'est Mlle Liné, fort jolie femme. »

En avril 1850, *Napoléon, l'Empire et la République* ; clôture.

Pour la saison de mai, la troupe d'opéra de M. Thuillier donnera : La Part du diable ; Cendrillon ; l'Ambassadrice ; Richard Cœur-de-Lion ; le Domino noir ; le Pré aux clercs ; Lucie de Lamermoor, la Favorite ; le Maître de chapelle ; les Visitandines ; les Diamants de la couronne ; Ma tante Aurore ; le Nouveau Seigneur ; les Rendez-vous bourgeois ; le Maçon ; Gilles le ravisseur, et des vaudevilles.

Quelles promesses ! !

Au début de l'année 1850, révolution au théâtre. « Thuillier, poussé à bout par la dureté des temps, écrit un chroniqueur, a quitté la direction ; il connaissait sans doute son sort d'avance ; il avait fait des promesses qu'il n'a pu tenir.

» Les acteurs se sont constitués en société. On pourrait se passer de directeur ; une commission et un régisseur suffisent, si le spectacle est suffisamment encouragé. Il faudrait de l'opéra ; un professeur de musique de la ville se mettrait à la tête d'une troupe d'opéra, si la ville mettait gratis, à sa disposition, la salle de spectacle. »

Au Mans, le directeur Colson quitte également.

Le *Juif-errant*, d'Eugène Sue, fait chambrée complète : deux représentations ; mais le 14 mars, les acteurs s'en vont sans terminer l'année théâtrale.

« Hyacinthe, venu de Paris pour jouer, s'en retourne avec son nez, pyramidal comme chacun sait. »

Stokleit revient, directeur des théâtres d'Eure-et-Loir.

En février 1850, *Monte-Christo*, d'Alexandre Dumas, drame en onze tableaux ; nombreux public ; *la Foi, l'Espérance et la Charité*, drame de Rodier. Deuxième représentation demandée. La musique du 6e dragons joue une ouverture ; le spectacle est terminé par un pas de deux, dansé par M. Briet et Mme Ferrano.

En mai, le *Barbier de Séville*, le *Chalet*, les *Diamants de la Couronne*, la *Part du diable* ; peu de monde.

A la foire, le bal Willis, avec douze musiciens ; *Haydée*, grand succès.

En août, Stockleit donne sa démission ; ses musiciens l'avaient quitté pour le bal Willis.

En novembre, Filhol devient directeur ; il donne la *Niaise de Saint-Flour*, drame de famille en cinq actes.

A la Saint-André : Les *deux sœurs de charité*, vaudeville en trois actes ; le *Trottin de la modiste*, vaudeville nouveau en deux actes ; *Quand l'amour s'en va*, un acte. Le lendemain : *Un gendarme aux épinards*, de Brisebarre, etc.

Pendant la saison d'hiver : *Jenny l'ouvrière*, un mois après la première à la Porte Saint-Martin ; l'*Ami Grandet*, le *Tigre du Bengale ; Marianne*, en 7 actes, d'Anicet Bourgeois, deux représentations.

Encore les *Deux sœurs de charité* et *Jenny l'ouvrière.*

Fihlol, termine la saison par *Paillasse*, de Dennery, en cinq actes, joué à Paris par Frédéric Lemaître.

A la foire de mai : *la Grâce de Dieu*. Le cirque Colombier, appelé cirque olympique, où se présente la famille Bono ; tous ses membres sont écuyers ; le plus jeune a trois ans ; il montre de l'aplomb sur son cheval.

» La galette du gymnase, au dire d'un chroniqueur, fait concurrence au pain d'épice, et son fumet fait envie au soldat citoyen, qu'une consigne rigoureuse retient au poste à l'heure du dîner. »

» Mais son succès fut éphémère, et le pain d'épice triomphant a gardé pendant plus de cinquante ans encore, sa prépondérance. »

A partir de novembre 1851, une subvention mensuelle, de

cent francs, est accordée au sieur Fressón, directeur. En même temps, le Conseil vote 200 fr., pour l'achat de deux contrebasses pour le corps de musique.

En 1852 : *Napoléon et Joséphine*, drame en cinq actes.

François le Champi, *Mlle de la Seiglière*, de G. Sand.

Fresson continue sa direction, avec une nouvelle troupe. En mai, il donne *La Poissarde de la Halle en 1804*, par Dupetit, Deslandes et Bourget ; *Napoléon, l'Empire et Paris en 1850*.

A la foire : le cirque Loyal, le bal Willis obtiennent un grand succès, comme l'année précédente.

La saison d'hiver arrive, M. Fresson fait jouer *Le Courrier de Lyon* et d'autres drames ; le Conseil lui continue la subvention pendant six mois, à la condition qu'une représentation mensuelle d'opéra-comique soit donnée.

II. — EMPIRE. NAPOLÉON III

Politique, mairie. — L'Empereur désire, dit le Préfet, dans sa lettre du 29 novembre 1852, au maire, que la cérémonie de la proclamation de l'Empire et de son avènement au trône soit marquée par des actes de bienfaisance. Le Conseil vote 1,000 fr. pour illuminations et décorations extérieures, et 3,000 fr. pour distribution extraordinaire du bureau aux indigents.

En février 1853, le maire fait adopter par le Conseil, une adresse à l'Empereur, à l'occasion de son mariage avec la comtesse de Montijo.

« Sire,

« La France reconnaissante vous a fait Empereur ; vous venez, par votre union avec une princesse, qui orne votre trône des grâces les plus aimables et des plus éminentes qualités, d'affirmer la confiance que le pays a placée en vous.

» Cette alliance nous donne l'assurance que les institutions que vous avez fondées se perpétueront, et que votre postérité, imitant les vertus de l'Empereur et de son Auguste épouse, continuera à développer en France les sentiments qui font la gloire des nations, en même temps qu'ils contribuent à leur prospérité.

» Le Conseil municipal de la ville de Chartres prie Votre Majesté d'agréer ses respectueuses félicitations et l'hommage de son dévouement. »

Le Conseil prête le nouveau serment: « Je jure obéissance à la Constitution, et fidélité à l'Empereur. »

Le marquis d'Argent, député, étant décédé, le baron Reille est élu, en février 1853, par 23,273 suffrages, pour les arrondissements de Chartres et de Châteaudun.

La guerre entre la France et la Russie est déclarée, en 1854. Le 11 mars 1855, appel à l'activité de 140,000 hommes disponibles sur la classe de 1854.

Le naufrage de la frégate, *la Sémillante* venait d'avoir lieu, sur l'îlot Lavezzi, au détroit de Bonifacio. La frégate partait de Toulon pour l'Orient; dans cette tempête effroyable, périrent le commandant Jugan, qui n'avait pas voulu doubler la Sardaigne et 694 hommes.

La tour Malakoff fut enlevée, en septembre 1855, par le général Bosquet, après six assauts; la tranchée avait été ouverte le 9 octobre 1854; le siège dura 330 jours.

La paix, entre la Russie et la France, fut signée à Paris, le 30 mars 1856.

Par décret impérial du 14 juin 1855, M. Henri Sédillot est nommé maire, MM. Bonnard et Doullay-Guérin, adjoints.

Le 10 août, installation du Conseil, élu fin juillet: MM. Leviez-Huet, de Boisvillette, Leprince, Genet, Doublet de Boisthibault, Foiret-Raimbert, Doullay-Guérin, Billard de Saint-Laumer, Durand Auguste, Isambert-Lefebvre, Anctin, Bellier de la Chavignerie, Cordeau, Voyet, Guillaume de Bassoncourt, Peluche, Bonnard, Amy, Doullay-Gillot, Lefebvre-Dollemont, Mauzaize, Brochand-Lafosse, Sureau, Leroy, Labiche, Louvancourt. Ce dernier n'accepte pas.

Aucun candidat n'avait été élu au premier tour, par suite d'abstentions. Au second tour, sur 4,466 inscrits, 808 électeurs ont voté.

A la fête de l'Empereur, le 15 août 1855, il est distribué 1,000 fr. en pain, aux indigents, et 1,000 fr. pour les familles des soldats morts devant l'ennemi.

En mars 1856, le Conseil vote une adresse à l'Empereur, à l'occasion de la naissance du Prince Impérial.

« Sire,

« En vous accordant un fils, la Providence a exaucé vos vœux et ceux de la France ; le Conseil municipal de Chartres vient vous témoigner la joie sincère qu'il éprouve de la naissance du Prince Impérial.

» Cet auguste enfant grandira sous vos yeux ; il saura s'animer des grandes pensées que vous avez fait monter avec vous sur le trône, et des douces vertus de S. M. l'Impératrice.

» Destiné à continuer vos œuvres, il apprendra à consolider les institutions que vous avez fondées et à faire respecter partout le nom de la France. Prince de paix et de conciliation, il concourra à la conservation du repos dont jouit le pays, et à donner à l'industrie et aux arts la protection et le développement qui leur sont nécessaires.

» Aussi, votre dynastie s'appuyant sur l'affection et la confiance des Français, traversera les âges, entourée des bénédictions publiques.

» Tels sont les vœux, Sire, que le Conseil municipal de la Ville de Chartres est heureux de déposer, avec ses respectueuses félicitations, sur le berceau de l'auguste rejeton, héritier de l'Empire. »

Le 14 juin 1856, 86 maires, des bonnes villes, assistent au banquet du baptême du Prince Impérial.

Le Conseil vote 1,800 fr., dont la moitié pour réjouissance, et l'autre moitié, pour les victimes des inondations. Il vote aussi une somme de 150 fr., pour une médaille à l'effigie du Souverain et du jeune prince : cela avait d'ailleurs déjà été fait, en 1811, à la naissance du Roi de Rome, par tous les maires des 49 bonnes villes de France.

Deux exemplaires de la médaille furent remis au Musée.

—— Après la prise de Sébastopol, et la terminaison de la guerre d'Orient, le premier régiment de Hussards, revenant de Crimée, arrive à Chartres, en août 1856.

Le Conseil va à la rencontre du régiment ; une soirée, à la Salle Sainte-Foy, est offerte aux officiers ; cette soirée comprend 75 officiers et 25 civils. Une distribution de vin,

viande, eau-de-vie, est faite aux militaires, au nombre de 1,123 hommes.

Un arc de Triomphe est dressé, rue Jean-de-Beauce.

La dépense a été de : soirée 913 fr. 65 ; distribution à la troupe 871 fr. ; décoration, arc de triomphe, illuminations 332 fr. ; rafraichissements au corps de musique et aux sapeurs-pompiers 54 fr. 75 ; en totalité, 2,171 fr. 10.

—— En juin 1856, M. Jaubert est nommé préfet, en remplacement de M. de Grouchy.

Aux élections législatives, pour les arrondissements de Chartres et de Châteaudun, des 21 et 22 juin 1857, M. G. Reille est élu, par 18,046 voix contre 6,940, obtenues par M. Barthélémy.

Dans les arrondissements de Dreux et de Nogent-le-Rotrou, le colonel Normand est nommé par 15,428 voix ; M. Bosselet obtient 10,409 suffrages.

En juillet, le chansonnier Béranger meurt ; ses obsèques sont faites aux frais de l'Etat.

Le 3 août, à la session du Conseil général, sont nommés par décret impérial : Président, le général Lebreton ; vice-président M. Grandet ; secrétaires : MM. le marquis de Pontoi-Poncarré, Mézirard.

En juin 1858, MM. Genreau et Leviez-Huet sont élus conseillers généraux, le premier était sortant, et le second remplace M. Grandet, décédé.

Au commencement d'août, entrevue, à Cherbourg, de la Reine d'Angleterre et de l'Empereur.

—— Le 14 janvier 1858, attentat d'Orsini. Des bombes sont lancées sous la voiture de l'Empereur, qui arrivait à l'Opéra ; trois explosions successives se font entendre. Un fragment de projectile avait traversé le chapeau de l'Empereur ; un éclat de vitre l'avait égratigné au nez ; son aide de camp, le général Roguet était légèrement blessé ; l'Impératrice n'avait pas été touchée. Cent quarante et une personnes avaient été atteintes, soit mortellement, soit avec plus ou moins de gravité.

Des mesures de rigueur, la loi de sûreté générale, furent la conséquence de cet attentat.

Une adresse à l'Empereur est votée quelques jours après, par le Conseil municipal, M. Sédillot étant maire.

Le 21 août 1858, passage à Chartres de leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice, dans leur voyage de Normandie et de Bretagne. Dans la cour de la gare, des estrades contenaient 1,200 personnes ; la salle d'attente des voyageurs avait été transformée en salle du Trône, où les autorités furent reçues. Vingt jeunes filles ont présenté leurs hommages à l'Impératrice ; deux bouquets sont offerts, l'un par Mlle Jaubert, fille du préfet, l'autre par Mlle Sédillot, fille du maire.

Les frais de la réception s'élèvent à 3,539 fr. 75 ; le feu d'artifice, non tiré au 15 août, est utilisé ce soir-là.

—— Le 1er mai 1859, l'Empereur part pour l'Italie, prendre le commandement des armées française et sarde, contre l'Autriche ; il fut salué, à son départ de Paris par des acclamations chaudes et sincères, auxquelles il n'était pas habitué.

Victoires de Montebello, Palestro, Turbigo, Magenta, Mélignano, et Solférino, où combattirent 300,000 hommes ; puis, après cette guerre de six semaines, armistice de Villafranca et traité de Zurich.

Retour triomphal de l'armée d'Italie à Paris, en août. Après la conclusion de la paix, adresse à l'Empereur.

« Sire,

» L'intèret de la France et le désir de rendre l'indépendance à l'Italie, ont déterminé Votre Majesté à entreprendre une guerre juste et honorable. Notre armée a vu constamment la victoire couronner sa valeur, et la modération de son illustre chef a pu seule, arrêter son élan guerrier.

» Dans votre générosité, vous avez proclamé la paix, qui a été accueillie partout avec enthousiasme et reconnaissance.

» Partageant avec toute la France, l'espoir que la paix sera de longue durée, le Conseil municipal de Chartres, vient vous offrir ses respectueuses félicitations de cet évènement glorieux, et il vous prie d'agréer l'hommage de son dévouement inaltérable. »

Fêtes pour la conclusion de la paix. Réception, le 24 août,

offerte au 72me régiment de ligne, à son retour de la campagne d'Italie. Le premier bataillon comprend 10 officiers et 560 hommes ; le second, 15 officiers et 640 hommes.

Somme votée : 1,200 fr. ; elle a été dépassée de 540 fr.

En septembre 1859, amnistie générale.

—— Elections municipales de 1860.

Sont élus, au 1er tour de scrutin : MM. Fontaine 1,253 voix ; de Boisvillette 1,223 ; Leviez-Huet 1,221 ; Leroy 1,196 ; Doullay-Guérin 1,185 ; Doullay-Gillot 1,185 ; Isambert-Lefebvre 1,178 ; Billard de Saint-Laumer 1,171 ; Rabinel 1,169 ; Leprince 1,167 ; Genet 1,157 ; Doublet de Boisthibault 1,152.

Au 2me tour, MM. Morice-Coquard 1,175 ; Mauzaize aîné 1,169 ; Bonnard, adjoint 1,014 ; Cordeau 1,011 ; Anctin 1,010 ; Voyet, médecin, 996, Boy 969, Durand, médecin, 948 ; Brochand-Lafosse 942; G. de Bassoncourt 892; Lefebvre, suppléant du juge de paix, 891 ; Varéliaud, v. p. du tribunal civil, 876; Bellier de la Chavignerie 868 ; Greslou, médecin, 842 ; Amy 840.

Aux élections du tribunal de commerce, de 1854, avaient été élus : Président, M. Leviez-Huet, par 22 suffrages ; juges : MM. Fessard 26, Doullay-Gillot 23 ; juges suppléants : MM. Facier-Beaufre 15, Tessier-Bataille 14.

En 1856, M. Isambert-Lefebvre est élu Président, en remplacement de M. Doullay-Gillot, non éligible.

En 1860, Président, M. Doullay-Gillot ; juges, Noël fils, Delacroix ; suppléants, Labiche, Leprince.

Mgr Regnault, évêque du diocèse, de Bertheville, président du tribunal, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Un banquet de 2,500 couverts a lieu au quartier de cavalerie ; presque tous les sapeurs-pompiers du département y prennent part.

A la préfecture, réception et bal.

Le 25 janvier 1860, le traité de commerce, dit du libre échange, avec l'Angleterre, apporta de notables réductions aux droits de douane.

Le 15 juin, annexion du Comté de Nice et de la Savoie.

L'expédition des mille, en Sicile, faite par Garibaldi, réunit le royaume de Naples aux États Sardes : la situation de la Papauté devient précaire. Les États-Unis sont livrés à une guerre, dite de sécession, formidable. La guerre de Chine, où s'illustre le général Cousin-Montauban, nommé comte de Palikao ; l'Empire faisant de faibles concessions à l'opinion publique, ce qui lui vaut le titre d'empire libéral; la guerre du Danemark, où l'Allemagne et l'Autriche s'unissent pour écraser ce peuple; la guerre du Mexique et l'Empire de Maximilien, de si peu de durée : toutes ces causes préparaient un affaiblissement de la puissance française.

Le 2 juillet 1860, funérailles du Prince Jérôme, ancien Roi de Westphalie, qui vivait, depuis quelques années, au château de Gourdez, commune de Morancez, près Chartres.

En juin 1861, M. Leviez-Huet est réélu conseiller général du canton de Chartres-Sud ; MM. Durand et Stanislas Isambert. conseillers d'arrondissement, sont aussi réélus dans le même canton.

En novembre 1860, expédition de Chine.

En 1863, élections législatives, pour les arrondissements de Chartres et de Châteaudun.

Vicomte Gustave Reille . .	21,229	voix, élu.	
Emile Labiche, avocat . . .	6,779	—	ensemble 12,312
E. Lelong, agriculteur . . .	3,671	—	
Gatineau, avocat	956	—	
V. Bonnet, avocat	627	—	
Joseph	279	—	

Arrondissements de Dreux et de Nogent-le-Rotrou.

Général Lebreton	21,286	suffrages, élu.
Bosselet	6,321	—
Vingtain	5,442	—

A la fin d'octobre 1861, le préfet Joubert est remplacé par le vicomte de Charnailles.

Le 23 juillet 1865, élections municipales. Sont élus :

MM. Fontaine, ancien constructeur 2,170 ; Leviez 2,102 ; Doullay-Gillot 1,992 ; Francfort, ing. en chef 1,921 ; Rabinel

1,831 ; Bourgeois, entrepreneur 1,738 ; Mouton, chaufournier 1,660; Fessard 1,628; Isambert-Lefebvre 1,595 ; Doullay-Guérin 1,591 ; Billard de Saint-Laumer 1,504 ; Leroy 1,452 ; Bonnet, cultivateur 1,441 ; Castel, ancien notaire 1,412; Brault, constructeur 1,391 ; Famin, président de la Société archéologique 1,316 ; Devaureix, avoué 1,293 ; Delacroix, pharmacien 1,243.

Au deuxième tour de scrutin.

MM. Nicole, négociant 1,878; Lefebvre, juge 1,674; Durand Félix, ancien imprimeur 1,392 ; Isambert, ancien notaire 1,280 ; Boy, ancien notaire, 1,131 ; Leprince 1,112 ; Marchand 1,050; Sédillot, maire 988; Boutet, vétérinaire 959.

—— Par décret du 26 août 1865, sont nommés : MM. Sédillot, maire, Billard de Saint-Laumer et Lefebvre, adjoints.

Le 28 septembre, décès de M. Sédillot, maire.

M. Billard de Saint-Laumer, s'exprime ainsi, au Conseil.

« Messieurs,

« Une circonstance douloureuse nous a mis dans la nécessité d'ajourner la réunion du Conseil municipal, qui devait avoir lieu jeudi dernier. M. Sédillot nous a été enlevé, encore plein de force et d'activité, après avoir dirigé pendant treize années, avec un zèle incessant, l'administration de notre ville. Il nous a quittés, laissant les finances de la commune dans une situation prospère, au moins égale à celle qui existait lors de son entrée en fonctions, et supérieure à celle de bien des villes de l'Empire.

» Cependant, sous sa direction, des améliorations considérables ont été réalisées... »

Des regrets unanimes sont votés, à l'occasion de la mort de M. Sédillot, et le Conseil décide que l'expression en sera transmise à la famille.

A la séance du Conseil, du 25 octobre 1865, M. Fontaine, premier conseiller, président, lit le décret impérial du 14 octobre, nommant maire, M. Billard de Saint-Laumer; adjoints, MM. Lefebvre et Isambert-Lefebvre ; il reçoit leurs serments et les installe dans leurs fonctions.

En août 1866, don à la Ville du portrait de l'Empereur,

peint en pied, d'après Winterhalter, par l'État; le portrait sera placé dans la salle des délibérations.

—— En 1860, guerre d'Autriche, dite de sept jours, terminée par la victoire des Prussiens à Sadowa, qui préparait la concentration des divers États germaniques.

Après l'attentat du 6 juin 1867, contre l'Empereur de Russie, aux Champs-Élysées, adresse à S. M. l'Empereur :

« Sire,

« Le Conseil municipal de la ville de Chartres, partageant l'indignation générale excitée par l'attentat qui, dirigé contre un Souverain, hôte de la France, pouvait atteindre les jours précieux de V. M., s'empresse de lui faire parvenir ses plus vives félicitations, de ce qu'elle a heureusement échappé à cette tentative criminelle.

» Le pays vous a confié ses destinées ; la Providence ne pouvait pas permettre qu'un forfait aussi odieux vint interrompre leur cours glorieux et prospère, sous l'égide de V. M.

» Le Conseil municipal vous prie d'agréer l'hommage de son respectueux dévouement. »

Le 26 juin, le préfet adresse au maire la lettre suivante, pour la communiquer au Conseil :

« Monsieur le maire,

« L'Empereur a été vivement touché des manifestations unanimes qu'a provoquées, sur tous les points de l'Empire, l'attentat du 6 juin. Il désire que des remerciements soient adressés, en son nom, aux signataires de ces nombreuses adresses, qui, en présence d'un réel danger commun, ont confondu dans un même hommage d'attachement et de respect, le souverain de la France et le chef d'une nation amie, qu'elle avait accueilli comme un hôte.

» Je viens, Monsieur le maire, vous transmettre l'expression des sentiments de Sa Majesté, et vous prier de vous en faire l'interprète officiel, auprès des personnes qui ont signé avec vous l'adresse qui, après avoir été placée sous les yeux de l'Empereur, a été mentionnée au Moniteur du 9 août.

» Recevez, etc. « Le préfet d'Eure-et-Loir,

» Comte de Charnailles. »

En avril 1868, ont lieu les élections au Conseil général, pour le canton de Chartres-Sud, M. Leviez-Huet étant décédé en janvier : M. Leviez Ernest, 1,447 suffrages, Jumeau 1,298, Desbonnet 567. Ballotage.

Au deuxième tour de scrutin : MM. Jumeau, candidat de *L'Union agricole*, 2,398 voix, élu, Leviez Ernest 1,578 ; Desbonnet 182.

Le 1er mars 1869, à l'Hôtel de France, premier banquet du centenaire de Marceau : 140 couverts. Toasts par MM. Bosselet, Roquel, étudiant en droit et Gatineau ; une quête, faite par M. Sellèque pour les pauvres, produit la somme de 38 francs.

Le 1er avril, M. Brassier, est nommé préfet, en remplacement de M. le comte de Charnailles.

—— En 1869, au mois de mai, Concours régional agricole, très intéressant ; une Exposition chartraine et départementale y est annexée.

L'Empereur et l'Impératrice, viennent visiter le concours et l'exposition. Réception à la Cathédrale et à la mairie ; grande affluence de monde.

L'Empereur remet la croix de la Légion d'honneur à MM. Billard de Saint-Laumer, maire de la Ville, A. Brault, industriel, Lelong, de la Folie, président du Comice agricole, Collier-Bordier, Courtois, Poullain.

L'Empereur accorde une subvention de 20,000 fr., pour le dégagement de la Cathédrale.

A l'élection législative de mai 1869, les voix, dans la Ville, se répartirent comme suit : vicomte Reille, 1,777, élu ; E. Labiche, 1,057 ; Gatineau 675.

Le Pape Pie IX ouvrit solennellement, le 8 décembre 1869, le concile du Vatican, où la proposition principale, l'infaillibilité personnelle du Pape, fut adoptée.

—— Le 2 janvier 1870, le ministère Ollivier est formé. De toutes parts, l'espoir renaît ; la liberté va être rendue à la nation ; mais il était trop tard. La mort de Victor Noir, tué par le prince Pierre Bonaparte ; la condamnation de Rochefort, directeur du journal *la Marseillaise*, député ; l'acquit-

tement de Pierre Bonaparte, par la Haute Cour de Tours, avaient troublé le pays.

Le plébiscite du 8 mai 1870, sur le sénatus-consulte, inaugurant l'Empire libéral, donna bien, sur 10,939,384 électeurs inscrits, 9,044,703 oui, contre 1,571,939 non, et 113,978 bulletins nuls.

L'armée donna 275,657 oui et 46,210 non, ensemble 321,867 suffrages ; c'était donc là le chiffre de l'effectif militaire. En Allemagne, on l'enregistra avec satisfaction.

En juin, élection au Conseil général, pour le canton Sud.

M. Jumeau, conseiller sortant, 2,175 voix, élu ; MM. Michel Isambert 1,109, Desbonnet 164.

Elections municipales, les 6 et 7 août 1870.

Élus, au premier tour, MM. Billard de Saint-Laumer 2,037 voix; Brault 1,846; Fontaine 1,765; Delacroix 1,736; Boutet 1,660; Leroy-Toussaint 1,498; Lefebvre Auguste 1,492; Nicole 1,480; Doullay-Gillot 1,402; Bonnard notaire 1,253.

En juillet, la candidature, au trône d'Espagne, d'un prince de Hohenzollern, produite par le Roi de Prusse, et enfin, malgré les discours de Thiers et des libéraux, la guerre déclarée à la Prusse, le 15 juillet 1870.

Après la chute du ministère Ollivier, ministère du général comte de Palikao. L'Empereur est fait prisonnier à Sedan, la République proclamée à Paris, le 4 septembre.

Le gouvernement de la défense nationale est composé de MM. le général Trochu, président, Em. Arago maire de Paris, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Ernest Picard, Henri Rochefort et Jules Simon.

M. Émile Labiche est nommé Préfet d'Eure-et-Loir.

Gambetta, parti en ballon de Paris avec Spuller, atterrit à Amiens ; de Tours, le 9 octobre 1870, il lance une proclamation véhémente, pour la défense de la Patrie.

Combat d'Épernon ; incendie et prise de Châteaudun.

Marchés, bouchers, boulangers, octrois. — La foire de septembre, en 1853, est transférée, des alentours de Notre-Dame, sur la promenade des fossés Sainte-Foy.

Pétition sur le prix du plaçage des menus grains.

» La perception des droits de place, dit le rapporteur, a été la source des principaux revenus de la commune, de 1827 à 1852; la moyenne des trois dernières années est de 47,084 fr.

« Les marchés, loin de diminuer d'importance, sont en voie de prospérité, puisque la totalité des droits perçus qui, en 1827, n'était que de 28,730 fr., s'est élevé, en 1852, à 48,297 fr. C'est une augmentation de 19,567 fr. par an, ou de 59 0/0.

» Les foires aux moutons qui, en 1827, rapportaient 4,130 fr., sont aujourd'hui affermées pour 7,105 fr. Augmentation de 2,975 fr. ou 57 0/0.

» Les marchés ordinaires étaient affermés en 1827, 7,600 fr.; aujourd'hui, 12,500 fr. Augmentation de 4,900 fr., ou plus de 60 0/0.

» Pour les grains, en 1827, le droit de place sur la halle a été de 17,000 fr. ; en 1852, il a apporté 28,692. Augmentation de 11,692 fr. ou 59 0/0.

» Le marché n'a donc pas perdu de son importance.

» Il est vrai que l'on amène moins d'avoine ; cela tient à ce que l'on vend au poids, et non plus au volume. Ce mode s'étendra aussi au blé ; déjà, on vend sur témoin, et ce mode se généralisera.

» Il existe d'autres droits, qui ne sont que la généralisation des services rendus. Ils s'élèvent à quatorze centimes et demi par hectolitre, ou 21 3/4 cent. par sac, pour salaires des portefaix, mesureurs et leveuses.

» Il ne faut pas toucher à cette belle organisation, qui fait la réputation de notre marché. De plus, un grand nombre de familles vivent des produits de la halle.

» Les portefaix sont au nombre de plus de deux cents; les leveuses et leurs suppléantes sont, au moins, 60 ou 70.

» Il a été vendu, en moyenne, pendant les trois dernières

années, 344,325 hectolitres de grains de toutes espèces, sur le marché. Chaque hectolitre a été vendu environ 16 fr., ce qui fait une somme totale, par an, de 5,509,200 fr., pour les quels il a été payé, pour tous droits, 77,483 fr. 12, c'est-à-dire, moins de 1 1/2 0/0. »

La pétition est rejetée.

En novembre 1854, examen des marchés aux bestiaux.

Les marchés aux veaux, porcs, moutons, se tiennent sur la place des Épars, déjà envahie par le marché aux fourrages, aux navets, les boutiques des petits étalagistes. Le nombre des veaux augmente beaucoup; on les vendra sur le marché aux chevaux. »

A partir de la suppression, en 1851, du règlement établissant une heure de faveur, au profit des bouchers de la ville, la moyenne des bestiaux amenés, qui était de 5,000 têtes pour l'année, est montée à 13,561, en 1854.

A la foire de mai 1857, il a été présenté 36,000 moutons; la superficie étant trop restreinte, 6,000 n'ont pu être placés. Le Conseil décide l'achat de terrains, boulevard de la Courtille, pour agrandir le marché.

Les droits de place ont été, en 1857, de :

Foires aux moutons	7,105 fr.	»	51,101 fr. 44
Foires et marchés	12,500	»	
Marché aux grains	31,496	44	

Le tarif existe depuis 1817 ; il y a lieu de le réviser.

En décembre 1861, le prix du plaçage est réglé ainsi :

Par mètre carré,	pour un	veau.	0 fr.	20
—	—	veau de lait. . . .	0	10
—	—	mouton, enclayage compris .	0	10
—	—	porc.	0	15
—	—	cochon de lait	0	05

La construction de la halle aux veaux est votée en juin 1866 ; la dépense sera de 22,142 fr. 82. La moyenne des cinquante-deux marchés de l'année précédente est de 319 veaux amenés.

Le fermage du plaçage des moutons, est fixé à 10,100 fr., au lieu de 12,610 fr., que portait le précédent bail. Les

parcs sont insuffisants pour 80 ou 100 moutons; il y a des plaintes fondées; il est accordé 1 m 50 de longueur, en plus, pour 100 moutons.

Le Conseil décide, au mois de juillet 1866, d'accepter les avoines en franchise sur les marchés; il vient moins de grains aux halles, par suite de la vente par échantillons.

En mai 1869, l'évaluation des produits des halles, foires et marchés, comprend : 34,100 fr. pour les traités et 15,180 fr. pour la régie du marché aux grains; en totalité 49,280 fr.

—— En 1854, révision de l'octroi. La recette moyenne des boissons, des trois dernières années, était de 62,362 fr. 69; elle descend à 34,129 fr. 27, d'où déficit de 28,232 fr. 42. Cette différence sera répartie sur différents articles.

En août 1855, la viande de bœufs, taureaux, vaches, moutons, payait un droit d'entrée de 0 fr. 37 par 10 kilog; la viande de veaux, génisses, porcs, 0 fr. 28; toute viande dépécée, 0 fr. 37.

Le droit est unifié pour tous, à 0 fr. 33 par 10 kilog.

« J'ai recherché, dit le maire Sédillot, les motifs de l'élévation du prix de la viande de boucherie. Bien des villes de la même importance que Chartres sont dans le même cas; ce prix ne semble pas en rapport avec la valeur des bestiaux, sur les marchés de Sceaux et de Poissy, et même sur notre place.

» En octobre 1855, la Ville de Paris a établi la taxe.

» Le nombre des bouchers à Paris est de 500 (1212 pour le département de la Seine); à Chartres, il est de 19, sans limitation.

» Le cautionnement, exigé à Paris, n'est pas moindre de 3,000 fr.; à Chartres, il n'existe plus depuis 1827.

» La moyenne des frais d'habitation, à Paris, pour les locataires d'étaux de boucherie, n'est pas moindre de 2,000 à 2,500 fr. A Chartres, les dix-neuf bouchers sont imposés pour leurs boutiques (défalcation du loyer d'habitation), sur une évaluation de 6,830 fr., dont la moyenne est de 359 fr. pour chacun.

» La moyenne des bouchers de Paris (première catégorie)

a 20,000 fr. de frais généraux; son bénéfice est de 30,000 fr.; il lui reste 10,000 fr. de profit.

» La deuxième catégorie a 14,000 fr. de frais généraux; ses bénéfices sont de 18,000 fr., d'où, profit de 4,000 fr.

» La troisième catégorie, qui est la moins nombreuse, a 12 à 13,000 fr. de frais; son bénéfice est presque nul; ce sont plutôt des débitants; ils achètent des quartiers à la criée, pour compléter la minime quantité qu'ils ont des chevillards; ils débitent des viandes de qualité inférieure.

» A Paris, chaque boucher occupe, en moyenne, trois garçons qui, nourris et logés, gagnent 14 fr. la semaine.

» A Chartres, on doit supposer deux catégories pour les bouchers : ceux qui sont imposés pour leurs boutiques, de 600 à 1,000 fr., et ceux dont le loyer est estimé au-dessous de 600 fr.

» Les premiers ont 6,000 fr. de frais; les seconds 3,200 fr.; moyenne 4,600 fr.

» Le personnel de la boucherie, patrons et garçons, est de 88 personnes, ou plus de quatre par étal; les garçons sont payés de 25 à 40 fr. par mois, nourris et logés.

» Les frais d'octroi et d'abattoir, réunis, sont à Paris de 0 fr. 13 par kilog. de viande, à Chartres, de 0 fr. 05 $\frac{363}{1000}$, d'où résulte, pour les bouchers de la Ville, une économie de 0 fr. 07 $\frac{437}{1000}$ par kilog.

» Il a été abattu en 1854,

1,098 bœufs, pesant brut. .	700,222 kg.	1,554,827 kilog.
380 vaches, — .	176,016	
3,568 veaux, — .	329,684	
3,516 moutons, — .	157,226	

» Les droits d'abattoir se sont élevés à.	13,016 fr. 40
» Ceux d'octroi à	30,030 38
» Total des droits. .	43,046 fr. 78

» Des prix de revient certains, ajoute le maire, ont donné pour l'achat de viande, au commencement de ce mois, chaque bœuf ayant produit 664 kilog. de viande brute : bœuf 1 fr. 19 le kilog; vache 1 fr. 05; veau 1 fr. 05; mouton 1 fr. 42.

» Les frais généraux des 19 bouchers s'élèvent à :

Personnel 19 × 4,600 = 87,500 fr. »		130,546 fr. 78
Octroi, abattoir . . 43,046 78		

» Le produit des abats, discuté en présence des bouchers, peut être évalué, par tête de bétail, comme suit :

Bœuf 89 fr.	: abattu en 1854.	1,098 × 89 fr.	=	97,722 fr.
Vache 63	: —	380 × 63	=	23,940
Veau 16	: —	3,568 × 16	=	54,088
Mouton 6	: —	3,516 × 6	=	21,096
		Total		196,846 fr.

» En déduisant les frais généraux. 130,546

» Reste, valeur du produit net des abats . . 66,300 fr.

» Le prix de vente de toute espèce de viande a été, en 1854 et 1855, en moyenne, de 1 fr. 50 à 1 fr. 60 le kilog; il s'est produit une diminution depuis la fin de l'Exposition.

» Le prix moyen du bétail, entrant à l'abattoir, est, d'après la mercuriale :

	Prix moyen			Bénéfice par kilog.
Bœuf	1 fr.	27	le kilog.	0 fr. 28
Vache	1	12 ½	—	0 43
Veau	1	51	—	0 04
Mouton	1	41	—	0 14

» Produit de la vente, d'après le bénéfice présumé :

Bœuf	420,133	kilog. à	0 fr. 28	d'écart =	117,637 fr.	24
Vache	79,205	—	0 43		34,058	15
Veau	197,810	—	0 04		7,912	40
Mouton	76,613	—	0 14		10,725	82
Totaux.	773,761	kilog.			170,333 fr.	61
» Bénéfice sur les abats.					66,300	»
» Produit annuel totalisé.					236,633 fr.	61

» De plus le bénéfice de 3,333 kilog. de viande abattue, introduite.

» Mais il y a une perte, par suite d'évaporation dans les vingt-quatre heures ; il reste de la viande qui, moins fraîche, est vendue un prix moindre ; il y a du rabais dans les établissements publics ; il faut faire crédit à la clientèle.

» Admettant une différence de 0 fr. 10 sur le prix moyen de 1 fr. 50 à 1 fr. 60 le kilog., on obtient, sur une quantité de 773,761 kilog., une diminution de 77,376 fr. 10, à retrancher du produit de 170,333 fr. 61, ce qui donne un restant de bénéfice de. . . . . 92,957 fr. 51

» Avec celui des abats. . . . . . . 66,300 »

» Le produit total sera de . . . . . . 159,257 fr. 51

qui, partagé entre 19 bouchers, assure à chacun 8,382 fr.

» La viande sur pied se traite, dans les marchés, à un prix modéré ; les bouchers semblent vouloir maintenir les prix élevés ; un devoir est imposé à l'administration : elle le remplira.

« En 1772, la cherté des bœufs mettait la livre à 7 sols 6 deniers, et à 5 sols 6 deniers la vache et le taureau. La taxe s'établissait pour trois mois ; les doléances des bouchers étaient constantes. Le dernier arrêté de la taxe est du 13 avril 1830.

» La valeur des os, dans la taxe, est comprise pour le prix de 0 fr. 10 à 0 fr. 30 le kilog., d'où il résulte que les os peuvent généralement être comptés pour le quart de la bête.

» Le système de la taxe est adopté par le Conseil. »

Taxe par catégories, pour le mois de mai, en 1856.

	Première		Deuxième	Troisième	Quatrième
Bœuf,	1 fr. 80	le kilog. ;	1 fr. 40 ;	1 fr. ;	0 fr. 69
Vache, taureau,	1 32	—	0 89	0 49	0 28
Veau,	1 86	—	1 46	1 25	
Mouton,	1 57	—	1 16	0 82	

—— En novembre 1854, le Conseil s'occupe des boulangers.

« Le nombre des boulangers, expose le maire Sédillot, est de 28 : ils sont divisés en trois classes, depuis 1845 :

1re classe 7,	en magasin	50 sacs	7,950 kilog.	de farine.
2e — 5,	—	40 —	6,360	—
3e — 16,	—	30 —	4,770	—

» La population de Chartres s'élève à 18,234 habitants ; la consommation moyenne de chaque individu est évaluée à un demi-kilog. de pain par jour ; la totalité de la consom

mation peut être de 8,000 kilog. ; cette quantité, divisée par 3 kilog. 08 de farine par pain de 4 kilog., nécessite l'emploi de 6,160 kilog. de farine, ou 39 sacs.

» Chaque boulanger, ajoute le maire, ne cuit pas plus d'un sac et demi ; on ne cuit guère que pour 16,000 habitants, car il existe dix fours banaux, utilisés par 306 ménages, et dans les faubourgs, la population fait son pain.

» Les boulangers estiment les frais généraux à 10,000 fr. pour une cuisson de trois sacs, à 9,000 fr. pour une cuisson de deux sacs ; ils disent que le crédit, à la classe ouvrière, est de 88,000 fr. et à la classe indigente, de 35,400 fr. ; en totalité 124,200 fr.

» A Paris, on alloue 11 fr. par sac de cuisson ; à Chartres, ce devrait être 9 fr., en déduisant 2 fr. de transport ; or, la taxe n'alloue que 5 fr. 50 d'où, une perte de 3 fr. 50 pour eux.

» Les boulangers semblent indiquer des frais généraux presqu'égaux à ceux de Paris ; mais le tableau des contributions donne à Chartres une moyenne de 710 fr., pour le loyer d'habitation et des locaux servant à l'industrie ; à Paris le minimum est de 2,500 fr. Il n'y a aucune similitude pour les gages des ouvriers geindres. Cependant le bénéfice est minime ; un boulanger, cuisant 2 sacs par jour, à raison de 5 fr. 50 le sac, gagnerait 11 fr. par jour, et 4,015 fr. en une année, somme insuffisante ; pour trois sacs, il gagnerait 5,822 fr.

» On adoptera le chiffre de 0 fr. 02 par kilog. (0 fr. 08 par pain de 4 kilog. au lieu de 0 fr. 11), comme différence entre Chartres et Paris. Ceci est en faveur des boulangers.

—— En 1866, au mois de mars, par une revision de l'octroi, il est prévu une augmentation de 22,367 fr. 25 sur divers articles, notamment les liquides.

Une enquête sur la suppression des octrois, en mars 1870, est faite par le Conseil.

Après avoir fait valoir toutes les raisons qui militent en faveur de la suppression, le maire, Billard de Saint-Laumer, fait remarquer que :

« L'octroi rapporte à la Ville . . . . . . 202,292 fr.
» La perception coûte 40,920
» Le produit net est de . . . . 161,372 fr.

» Il faudra donc remplacer cette somme de 160,000 fr., provenant de l'octroi, par des centimes additionnels.

» Le total des quatre contributions est de 393,215 fr. 65; il faut les augmenter de 41 °/₀ ou 161,299 fr. 92; le centime étant de 2,200 fr., il faudrait donc ajouter 73 centimes par franc, ce qui porterait le total des contributions de Chartres à 553,815 fr., ou 27 fr. 75 par habitant, en supposant la population de 20,000 âmes. »

Plusieurs membres du Conseil font valoir divers arguments : la propriété bâtie est déjà assez chargée; on ne peut grever davantage la terre, ni augmenter les patentes, ni toucher aux cotes mobilières; un cinquième de l'octroi est supporté par les étrangers qui viennent à Chartres, ce qui monte à 32,000 fr., pris à juste titre sur eux; les bureaux d'octroi empêchent l'introduction des viandes malsaines.

— La suppression, dit un conseiller, ne ferait pas baisser le prix des denrées; la petite différence ne serait pas appréciable; le commerce seul en profiterait; les habitants paieraient aussi cher qu'avant.

— On consommera plus, riposte un autre, tout augmentera.

— On boira davantage, on fera le mardi après le lundi.

— Il faut payer les dépenses, réplique un autre; il y a une sorte d'hypothèque de l'octroi pour les emprunts.

Le 20 mars 1870, reprise au Conseil de l'enquête.

L'octroi a commencé par lettres patentes de l'année 1459, confirmées par d'autres, du 28 décembre 1632. C'était un droit de lever un dixième sur les vins; un tarif sur denrées et marchandises fut arrêté, le 27 décembre 1637.

« Le mode actuel de perception, expose le maire, est la régie simple; la recette, en moyenne, est de 199,309 fr. 08, soit 51, 63 °/₀ des revenus ordinaires, s'élevant à 385,967 fr. 99; la population étant de 19,442 habitants, la part contributive, par individu, est de 10 fr. 25 ; un quart de l'octroi est supporté par les étrangers qui fréquentent la Ville. »

— Cela n'est pas démontré, dit un membre, et la charge n'en retombe pas moins sur les débitants.

— La taxe est trop élevée pour les vins à bon marché.

— Les taxes ne nuisent pas à la consommation, ni par conséquent à l'agriculture.

Les marchands seuls profiteront de la suppression des octrois, ajoute un conseiller.

— Non, dit un autre.

— Un étranger paye la taxe ; il contribue donc aux embellissements de la Ville.

— La ville dépense 98,000 fr. par an, qui profitent aux étrangers aussi bien qu'aux habitants ; le collège a plus d'élèves du dehors que de la ville ; la police protège les étrangers ; les bibliothèque, musée, rues, promenades, théâtre, fêtes publiques, éclairage, leur profitent. Ils doivent payer comme nous.

Le taux de perception est fixé à 17,50 0/0, et la suppression des octrois n'est pas votée ; on ne peut les supprimer sans mettre d'autres impôts ; il faudrait 71 centimes par franc, ou 43 0/0, à ajouter au total de l'impôt, qui a déjà 22 centimes additionnels.

— C'est la classe nécessiteuse qui paye tout, dit un conseiller.

— Non, réplique un autre ; l'indigent achète au détail ; il paiera aussi cher.

— Cependant, riposte un autre conseiller, la viande à Lucé se vend 0 fr. 20 de moins qu'à Chartres, par kilog.

— Cela attirera encore plus les habitants des campagnes.

Le Conseil décide que le remplacement ne peut être demandé qu'à des centimes additionnels. Ainsi finit la discussion.

Travaux, voirie. — En 1856, vote de 3,000 fr. pour réparer la Porte-Guillaume ; puis étude du dégagement de la Cathédrale.

« Une place et une rue, expose le maire Sédillot, seraient faites en face de la porte royale ; la largeur de la place serait

doublée ; la rue aurait 20 mètres de largeur ; elle se continuerait jusqu'à la rue Sainte-Même. L'achat des maisons à démolir coûterait 330,000 fr. ; le Cercle chartrain est compris dans cette somme, pour 72,000 fr. ; la ville revendrait 2,125 mètres à 20 fr., soit 42,500 fr. ; la dépense réelle resterait donc de 287,500 fr. »

La proposition est repoussée par le Conseil.

En février 1862, projet de rue centrale

Une rue serait percée en face le théâtre, pour aboutir au carrefour de la Croix-aux-Moines. Le théâtre serait ainsi rapproché du centre de la Ville ; il y aurait une grande amélioration de voirie, par un débouché large et direct vers le centre ; les rues de commerce n'auraient rien à redouter ; les propriétés atteintes sont, pour la plupart, des habitations bourgeoises.

La largeur de la rue serait de 12 mètres ; son parcours, de 170 mètres ; elle traverse quinze propriétés bâties.

La dépense, en déduisant la revente des terrains, est évaluée à 213,000 fr. ; la Ville aliénerait des terrains près le théâtre, pour une somme de 80,000 fr.

Le projet est ajourné, sur la demande du maire.

Le Conseil étudie, en août 1863, le projet de M. de Bertheville, président du tribunal civil. Une rue serait percée, du théâtre à la Cathédrale ; une autre, de la place Châtelet à la place Napoléon III, qui serait le parvis de Notre-Dame.

Ce parvis aurait 75 mètres de largeur, 60 mètres de profondeur ; sa forme serait celle d'une ellipse tronquée.

« L'exécution de ce plan coûtera 12 à 1,300,000 fr., ajoute le rapport ; des salaires seront assurés aux ouvriers, pendant un grand nombre d'années ; il y aura plus-value pour les propriétés, augmentation du produit de l'octroi, aussi de la population.

» On pourra faire une loterie de un million, au point de vue religieux et artistique, pour la cathédrale ; on obtiendra une subvention du Conseil général. »

Le Conseil ne donne pas de suite à la proposition, la



dépense, mal calculée, devant atteindre au moins la somme de 1,800,000 fr.

A la session de mai 1866, la question du dégagement de la cathédrale est reprise ; mais d'autres travaux sont aussi demandés ; la dépense globale serait de 467,000 fr.

» Le plan de la ville est à refaire, explique le maire Billard de Saint-Laumer ; l'ancien date de plus de quarante ans, il y a plusieurs séries de travaux successives à étudier. »

La salle des fiévreux, au cloître Notre-Dame, sera démolie ; de ce fait, dépense de 40,000 fr.

C'est une des plus utiles améliorations de la viabilité chartraine ; le passage de l'Ane-qui-Vielle est un des plus dangereux de la ville, par l'étranglement qu'il présente et les tourmentes de vent qu'on y rencontre si fréquemment.

Les terrains aux abords du théâtre seront vendus.

En septembre 1866, une drague avec bateaux est achetée à MM. Béthouart et F. Brault de la fonderie, pour le curage de la rivière. Le travail pourra alors être fait pendant l'hiver, et non plus dans les chaleurs de l'été.

A la session de mai 1868, les études d'alignement atteignaient une dépense globale de 1,403,000 fr., dont 414,000 fr. à exécuter de suite ; la plus grande partie de ces travaux est ajournée, sauf la suppression de l'îlot de la rue du Cygne pour 60,000 fr., et l'agrandissement du parc aux moutons, pour 20,000 fr.

En février 1870, le Conseil vote une somme de 14,139 fr. 60 pour travaux dans la rue des Petits-Blés, chaussée et trottoirs, en considération de l'accroissement rapide de ce quartier.

Mairie, budgets. — Le 21 septembre 1860, installation du Conseil élu. MM. Sédillot maire, Bonnard premier adjoint ; MM. Anctin, Cordeau, Doullay-Gillot, Fontaine, Genet, Greslou, Guillaume de Bassoncourt, Isambert-Lefebvre, Lefebvre Auguste, Leprince, Leroy, Leviez-Huet, Mauzaize, Maurice Coquard, Rabinel, Varéliaud, Doullay - Guérin

deuxième adjoint, Amy, Bellier de la Chavignerie, Billard de Saint-Laumer, de Boisvillette, Boy, Brochand-Lafosse, Doublet de Boisthibault, Durand Auguste, Voyet.

M. Auguste Durand, maire pendant une période de quelques mois, en 1848, adjoint pendant 17 ans, conseiller pendant 33 ans, meurt en février 1864.

Au décès de M. Chasles, ancien maire, survenu en février 1868, le Conseil exprime ses regrets unanimes ; le boulevard Saint-Michel, qu'il a créé, portera désormais son nom.

Les deux journaux de Chartres sont autorisés, en 1865, à publier les délibérations du Conseil.

—— En 1865, la compagnie des pompiers, qui devait comporter 86 hommes, n'en comprenait que 51, répartis ainsi : 3 officiers, 6 sous-officiers, 10 caporaux, 28 sapeurs, 4 clairons et tambours.

M. Besnard, capitaine, vient de donner sa démission ; il y a lieu de procéder à la réorganisation, au renouvellement de l'uniforme, que l'on prendra semblable à celui de Paris : tunique en drap bleu, 42 fr. ; pantalon, 20 ; casque et plumet, avec olives et tulipes, 14 fr. 50 ; équipement, ceinturon noir en cuir verni, giberne, porte-baïonnette, 6 fr. 50, en totalité 83 fr. ; pour 60 hommes, la dépense sera de 4,980 fr.

Le Conseil vote une somme de 5,000 fr. Il vote en outre, 150 fr. au lieutenant et autant à chacun des deux sous-lieutenants, pour le renouvellement de leur uniforme.

Le clos Saint-Jean est acheté en 1865, à M[lle] Pichot ; la contenance est de 3 hectares 82 ; le prix d'achat, de 80,000 fr. ; les droits, de 6,000 fr. environ ; le paiement aura lieu en deux annuités, de 40,000 fr. chacune, payables en 1870 et 1871. L'égout, appelé le Couasnon, fut couvert quelques années après.

—— Le budget de 1852, donne un excédent de 28,128 fr. 73.

Un impôt sur les chiens va être perçu, à partir de 1856 ; pour un chien de chasse ou d'agrément, 6 fr. par an ; un chien de garde, 3 fr. ; cette taxe municipale donne 7,506 fr.

Le rapport de la commission, en juin 1862, constate que : les concessions des cimetières, évaluées à 6,000 fr., ont pro-



duit 13,370 fr. pour 75 concessions: l'octroi a donné une plus-value de 14,295 fr.; la vente de l'eau, prévue pour 19,000 fr., a donné 18,370 fr. Il y a eu une diminution de 2,500 fr. sur les droits des marchés; la glacière a produit 394 fr. 60, au lieu de 200 fr.; la glace est vendue, à raison de 0 fr. 20 le kilog.

Pour l'année 1863, les recettes ordinaires sont prévues à	238,405 fr. 56
Les dépenses ordinaires à	213,620 35
D'où un excédent de	24,783 fr. 21

Cet excédent monta à 31,535 fr. 27, à cause de l'octroi.

En 1863, dix huit centimes additionnels ont été perçus; d'où, expose le maire Sédillot, boni réel de 11,815 fr.

En 1864, augmentation de 15,844 fr. 40, sur l'octroi, due aux boissons, surtout aux cidres, et sur le combustible; plus-value sur les droits d'abattoir, 1,673 fr. 64; sur les eaux, 849 fr. 88; sur la rétribution collégiale, 1,760 fr.

Le produit des halles, foires et marchés, évalué à 50,000 fr., n'a donné que 43,127 fr. 12, en 1866; les dépenses les plus importantes ont été la réfection de la voûte de l'église Saint-Aignan, 6,000 fr., et les halles couvertes du marché aux veaux, 10,000 fr.

Budget primitif de 1869:

Recettes.	496,733 fr. 18
Dépenses	495,194 »
Excédent	1,539 fr. 18

Budget du bureau de bienfaisance pour 1869, prévu:

Recettes.	34,575 fr.
Dépenses	33,906
Excédent	669 fr.

En 1869, l'examen des comptes de l'année précédente, fait ressortir une plus-value de 18,475 fr. 98, des produits de l'octroi, qui se sont élevés à 207,091 fr. 65; la plus-value, sur la moyenne des cinq dernières années, est de 42,353 fr. 43; les nouvelles taxes y figurent, pour moitié, sur les vins et cidres; il y a augmentation sur l'entrée des viandes, dimi-

nution sur le fourrage, à cause de la sécheresse ; il est entré aussi beaucoup de poisson ; il y a augmentation sur l'entrée du charbon, à cause de la rigueur de l'hiver.

Budget primitif des hospices pour 1870 :

Recettes.	254,424 fr. 06
Dépenses	249,675 11
Excédent	4,748 fr. 95

En décembre 1869, le maire expose que le montant de la dette communale, est de 535,409 fr., jusqu'en 1882, annuités comprises.

A la session de mai 1870, le budget primitif ordinaire et supplémentaire de 1871, est voté comme suit :

Recettes.	529,620 fr. 18
Dépenses	527,634 »
Boni	1,986 fr. 18

Service des eaux, éclairage au gaz. — En mai 1853, il est reconnu que l'appareil de filtrage, établi à grands frais, est impropre à sa destination ; il n'a pas même satisfait à celle de dégrossisseur simple. Il sera démonté et vendu.

En 1854, un crédit de 3,000 fr. est voté pour l'amélioration des appareils hydrauliques, et en 1858, le Conseil décide l'exhaussement de 0^{m}50, du réservoir de la Ville, dont la la capacité sera ainsi augmentée de 33,000 litres.

Le nombre des concessions en 1860, est de 297 ; le produit, de 18,500 fr. ; la dépense d'exploitation se chiffre à 10,289 fr. 52 ; en 1861, elle est de 9,516 fr. 61 ; le combustible a coûté 6,002 fr. en 1860 et seulement 4,950 fr. en 1861.

Il a été élevé, en 1861, 124,490 m^{3} d'eau ; sur 300 concessions, 121 sont jaugées et 179 libres.

La machine à vapeur a été réparée par M. Bourdon, ingénieur à Paris ; la dépense en charbon, qui avait atteint 30 kilog. à l'heure, garantie à 24 kilog., est tombée à 21 kilog. ; la dépense a été de 2,637 fr. Le rapport favorable de M. l'ingénieur Brianchon, pour la réception de ces travaux, est accepté.



Le prix de vente de l'eau, qui était de 1 fr. 25 le m³, jusqu'au dixième, puis de 0 fr. 75 par mètre, sera en 1866, de 1 fr. pour chacun des dix premiers mètres cubes, de 0 fr. 40 jusqu'à 100, de 0 fr. 30 pour le surplus.

En novembre 1864, projet Hubert sur les eaux.

Ce projet comporte trois points principaux : la force motrice, les réservoirs, la canalisation. Il recherche aussi l'amélioration de la qualité de l'eau.

Il faut changer le point de prise d'eau, adopté en 1844 ; l'abreuvoir, les voitures troublent l'eau ; le lavoir envoie des eaux savonneuses. L'eau de l'Eure est de bonne qualité, mais, elle n'est pas fraîche en été ; elle contient quelques matières végétales en dissolution, qu'aucun filtrage ne pourrait retenir.

M. Hubert propose de poser un tuyau d'aspiration, de 350 mètres, sur le lit de la rivière, pour aller chercher de l'eau plus pure ; la dépense serait de 8,942 fr. ; en reportant la prise d'eau à 100 mètres seulement, la dépense serait de 6,392 fr.

Il faudrait une machine nouvelle de seize chevaux ; celle de huit chevaux actuelle, servirait en cas de réparation ; la dépense du projet complet est évaluée à 130,000 fr.

Il serait établi des réservoirs sur un terrain, sis au coin de la rue des Petits-Blés et de la rue Saint-Thomas ; la superficie de ce terrain est de 640 mètres ; le prix de ce terrain est évalué à 7,000 fr., soit à 10 fr. le mètre, plus les frais de contrat. Les deux réservoirs, établis sur ce terrain, auraient ensemble une capacité de 300 m³ ; celui du collège est de 234 m³ ; ensemble 534 m³. Si l'on voulait, ce qui vaudrait mieux, donner aux réservoirs une capacité de 400 m³ ; la dépense supplémentaire serait de 5,300 fr.

Une Commission, nommée par le Conseil, comprend MM. Fontaine, Billard de Saint-Laumer, Leviez-Huet, Mauzaize, Isambert.

Au mois de mars 1866, M. Coiret fait à la Ville une proposition, pour l'adduction des eaux de Fontaine-Bouillant ; il demande une concession de 50 ans ; le prix du mètre cube

serait de 0 fr. 10 pour les 250,000 m³ montés les premiers dans l'année ; de 0 fr. 08, pour l'excédent.

Une société chartraine, en formation, n'a pas abouti.

M. Hubert propose une autre solution. Il recherche un banc de graviers, rempli d'eau, au-dessous du lit de la rivière ; ce serait une dérivation souterraine des eaux d'amont, des pertes de la rivière.

Des expériences à l'hydrosimètre marquent de 40 à 62 degrés ; les eaux viennent de la craie. En creusant plus profondément dans le gravier, elles marquent le même degré qu'à Fontaine-Bouillant, ou dans l'Eure. Les eaux se réunissent à Fontaine-Bouillant : en creusant à Chartres, on aurait la même. M. Hubert demande un crédit de 4,000 fr., pour l'installation d'une locomobile et le forage. Si l'on rencontre la nappe de Fontaine-Bouillant, elle sera inépuisable.

« L'existence de cette nappe est douteuse, explique un membre du Conseil, et l'épreuve de courte durée insuffisante ; pour démonter nettement la vérité de la théorie, l'expérience devrait être continuée pendant des mois, et même des années. »

Nouvelle proposition de M. Hubert. Il augmentera l'usine, dans un délai de six mois ; il demande à traiter pour une période de 18 mois ; sa production en eau montée serait de 225,000 m³ (minimum) à 0 fr. 10, au lieu de 150,989 m³ ; le surplus payé, à raison de 0 fr. 08 le m³.

« Nous pensons, expose le maire, qu'il existe un courant souterrain, aboutissant à Fontaine-Bouillant, alimenté par les eaux fluviales qui s'infiltrent dans la plaine de la Beauce, entre la vallée de l'Eure et celle d'Oisème prolongée.

» Il y a aussi, au-dessous de la rivière, dans un lit de galets, des eaux que l'on pourrait élever ; l'essai de M. Hubert ne coûterait à la ville que 2,000 fr., en cas d'insuccès. »

« Un membre du Conseil propose la captation des sources de Barjouville et de Luisant, qui donnent un débit de quinze litres par seconde ; l'eau est de bonne qualité ; elle vaut celle de Fontaine-Bouillant.

En avril 1866, un conseiller présente deux projets ; il propose des essais, en creusant un puits près de la rivière, sur la rive gauche, en amont de la Courtille.

» Cette eau sera claire, de bonne qualité et suffisamment abondante; on creusera jusqu'à ce que l'on obtienne trente litres à la seconde. Ce puits, de quinze mètres de diamètre, pourra de plus recevoir les eaux des fontaines de Barjouville et de Luisant. La dépense est évaluée à la somme de 110,000 fr. ; il en résulterait un boni pour la ville, de 3,791 fr.

» Le projet d'adduction de Fontaine-Bouillant, ajoute le conseiller, constituerait une perte de 6,678 fr. ; il doit être repoussé, comme onéreux pour la ville. Moyennant une dépense de 50,000 fr., on amènerait les eaux de Barjouville, par une conduite en béton de 4 kilomètres. »

Il veut aussi s'emparer des eaux de Luisant.

M. Hubert fait une nouvelle proposition, pour une quantité d'eau montée de 350,000 mètres cubes ; il forerait aussi un puits près de la rivière, et amènerait les eaux au puisard actuel.

« Un conseiller dit qu'il n'est pas convaincu que le puits donnera constamment une eau limpide, de bonne qualité, et en abondance suffisante ; il ne faut donc faire qu'une expérience ». Adopté.

Le projet de Fontaine-Bouillant est ajourné.

Une nouvelle commission, pour l'étude de la question des eaux, est nommée, en novembre 1866. Elle comprend MM. Boutet, Delacroix, Brault, Fontaine, Francfort, Bourgeois, Mouton.

Il a été déjà fait des sondages, des puits, pour la recherche de l'eau aux Trois-Ponts ; le résultat n'a pas été satisfaisant.

« En se basant sur les épuisements faits, pour les travaux des ponts, certains conseillers pensent que les forages proposés ne donneraient pas suffisamment d'eau, d'une manière continue. On ne peut établir une théorie certaine en cette matière ; l'eau souterraine, provenant de la rivière, le sable sert de filtre naturel qui, traversé par des matières, cessera après un certain temps, de fonctionner. »

Les eaux de sources coûtant fort cher à amener, le Con-

seil vote un crédit de 3,000 fr., pour continuer les expériences aux Trois-Ponts.

Au mois de décembre 1869, le programme est de nouveau posé ; la quantité d'eau, élevée en 1865, a été de 151,000 m³ ; du 15 juillet 1868 au 15 juillet 1869, le nombre de mètres cubes montés s'est élevé à 241,000.

Le projet consiste à élever 28 litres par seconde, à une hauteur de 42 mètres, au réservoir du collège, soit 100,800 litres par heure : en douze heures 1,205,600 litres, et par année de 365 jours, 441,504 mètres cubes.

La dépense par jour serait de 27 fr. 58 ; par an, de 10,074 fr. ; le prix de revient du mètre cube d'eau monté ressortirait à 2 centimes 3.

Dans la séance du 12 janvier 1870, l'établissement de l'usine à la Courtille est critiqué ; l'eau est mauvaise, on ne ferait que du provisoire, en augmentant l'importance du matériel.

— Aux Trois-Ponts, ce serait mieux, mais encore médiocre.

— Il ne faut pas se placer près de la route de Voves, mais près du chemin des Perriers ; l'eau serait montée au carrefour des Capucins, dans un second réservoir.

La dépense serait de 75,000 fr. ; l'administration est priée d'étudier un projet dans ce sens.

Le projet est présenté le 25 janvier ; avec vingt chevaux, on élèverait 90 à 100 m³ d'eau.

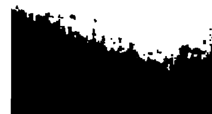
Discussion confuse. Aucune décision n'est prise.

Enfin le 8 mars 1870, le Conseil adopte l'installation d'une usine hydraulique, au chemin des Perriers.

La dépense est évaluée à la somme de . .	90,000 fr.
A déduire la vente de l'ancienne usine . .	18,000
Reste comme dépense réelle. . . .	72,000 fr.

—— Des propositions sont faites au maire, pour le renouvellement du traité du gaz d'éclairage, en 1862, par la compagnie Lebon.

La durée du traité admise pour cinquante années ; le prix du mètre cube de gaz serait immédiatement réduit, de 0 fr. 60 à 0 fr. 50, et abaissé de un centime par an jusqu'à l'année 1871, où le prix deviendrait à 0 fr. 42, sans changement.



M. Rebut offre le prix de 0 fr. 40, pour toute la durée du traité, et celui de 0 fr. 25 pour l'usage de la ville; les préférences sont pour ce dernier.

En janvier 1863, des renseignements pris, il résulte que le prix moyen du bec public de gaz, relevé dans onze villes voisines, est de 0 fr. 32 et celui du mètre cube particulier, d'un peu moins de 0 fr. 45. A Versailles, Orléans, le Mans, Alençon, les prix sont de 0 fr. 30 et 0 fr. 40.

M. Arson, ingénieur en chef de la Compagnie parisienne du gaz, vient à plusieurs reprises à Chartres, sur la demande de M. Fontaine, directeur de la Fonderie, comme conseil de la Ville.

En février 1864, les plans et devis de M. Rebut sont établis; la dépense est évaluée à 375,000 fr.; un traité d'amodiation préparé est soumis à l'examen d'une commission, et accepté.

L'usine sera construite sur le plan de M. Leroux; l'exploitation faite par M. Rebut et la dépense de 400,000 fr., couverte par un emprunt au Crédit foncier ; la consommation annuelle est de 150,000 m. c.

MM. Foucart et Lavenant font une proposition un peu plus avantageuse; l'économie pour la ville atteindrait la somme de 3,000 fr. par an. Malgré certains petits avantages, le Conseil préfère traiter avec M. Rebut, avec qui il y a engagement pris.

En septembre de la même année, le ministre de l'Intérieur refuse l'autorisation de contracter l'emprunt de 400,000 fr. au Crédit foncier, remboursable en trente annuités, sur le produit du fermage, qui est estimé 35,000 fr. à l'année.

« La question va être reprise, dit le maire Sédillot, et de nouvelles propositions seront faites bientôt. »

Le 24 février 1865, un traité est passé avec la compagnie Lebon: aprés une consommation de 300,000 m³ par année, le prix du mètre cube sera abaissé de 0 fr. 34 à 0 fr. 26.

Le Conseil vote une somme de 10,000 d'indemnité à donner à M. Rebut, dont 3,000 fr. à la charge de M. Lebon. Le

préfet trouve que cette indemnité est trop élevée; il la réduit à 6,000 fr. en faveur de M. Rebut, directeur de l'usine de Vitry-le-François ; le Conseil adopte.

Agriculture, concours régionaux, chemins de fer. — Au mois de novembre 1853, la Société d'horticulture, récemment fondée, reçoit du Conseil un encouragement de 200 fr.; son exposition de septembre a été très réussie. La société comprend 50 jardiniers sociétaires; avec les membres honoraires, le total est de 155.

En 1855, la Société d'horticulture possède moins de 15,000 fr.; elle voudrait être reconnue d'utilité publique; vote d'une subvention de 2,000 fr.

Le concours régional général doit avoir lieu, les 14 et 15 mai 1856, sur la butte des Charbonniers.

On prévoit l'amenage de : taureaux et vaches, 100 têtes; béliers et brebis, 150; porcs et porcines, 60.

Le devis de l'installation est prévu à. . . .	4,000 fr.
La nourriture des animaux pendant trois jours, à	320
L'amenage de l'eau.	200
Le salaire des serviteurs, frais accessoires. .	100
Réserve pour les imprévus	380
Dépense totale	5,000 fr.

Au mois d'août 1862, le Conseil avait voté un crédit de 15,000 fr., pour le concours régional de 1863; le préfet fait observer que cette somme est trop faible: le crédit est porté à 20,000 fr.; il sera ajouté un concours d'étalons. On espère une recette de 5,000 fr., pour les entrées.

Le Conseil traite avec M. Jallot Thaboureux, comme en 1856, de l'installation, moyennant 16,440 fr.

Il sera donné un certain éclat aux fêtes:

Concert au théâtre	2,200 fr.
Bal au foyer du théâtre ; achat de lustres . . .	5,900
Carrousel par le 5e régiment de chasseurs . .	1,100
Jeux publics, récompenses	800
A reporter	10,000 fr.

Report	10,000 fr.
Dîner officiel, cent invitations	2,000
Illuminations	2,500
Feu d'artifice.	1,200
Impressions, imprévu	500
Société d'horticulture.	1,000
	17,200 fr.
Frais d'installation	16,440
Le total des prévisions est de. . . .	33,640 fr.

Pour pourvoir à cette dépense :

Crédit alloué sur le budget de 1863.	20,000 fr.	24,750 fr.
Produits prévus : bal	1,500	
Carroussel	3,250	
D'où il résultera un déficit de . . .		8,890 fr.

Le maire espère une subvention du Conseil général.

Un détachement d'infanterie fera le service d'honneur du concours ; les indemnités seront réglées suivant l'usage :

5 officiers . . à 2 fr.	. . . .	10 fr. »	45 fr. 95
17 sous-officiers à 0 40	. . . .	6 80	
28 caporaux . . à 0 20	. . . .	5 60	
157 hommes . . à 0 15	. . . .	23 55	
Pour dix jours 10 × 45,95		459 fr. 50	1,133 fr. 50
Transport du détachement		564 »	
En plus 40 hommes de gendarmerie .		110 »	

A l'occasion du comice agricole de 1867, les commerçants demandent à faire une fête ; le Conseil vote un crédit de 2,600 fr., dont 2,000 pour la fête et 600 fr. pour récompenses et primes.

Une Exposition artistique et industrielle a lieu, au moment du concours régional, en 1869.

Les résultats financiers du concours et des fêtes sont examinés, dans la séance du 17 juin 1869.

« Les dépenses prévues se sont élevées à 59,100 fr.



Concours agricole.		23,893 fr. »	46,244 fr. 75
— hippique.		7,528 75	
Illuminations, feu d'artifice, jeux. . . .	3,520 fr.	14,823 fr. »	
Concert.	3,096		
Bal	3,782		
Banquet	4,425		
Réception de Leurs Majestés			9,310 fr. »
Société d'horticulture, subvention.		1,500 fr. »	3,500 »
Directeur du théâtre, subvention.		2,000 »	
Frais divers, gratifications.			1,314 »
Total des dépenses. .			60,368 fr. 75
Les recettes ont été de			27,354 25
Différence passive.			33,014 fr. 50

En novembre 1867, un projet pour l'établissement d'un canal de la Loire, vers Paris, à travers la Beauce, est étudié. M. Sellier, représentant de la Compagnie, présente l'étude au Conseil, qui vote un avis favorable.

Mais, en 1868, le Conseil reconnaît que cette dérivation n'a aucun intérêt pour la ville, à moins que les eaux ne soient claires et potables et que le tarif soit très modéré.

« Or, explique le maire, pour 50 mètres par jour, chaque mètre coûterait 50 fr. à l'année, ou en totalité 2,500 fr. par an. Avec l'amodiataire M. Hubert, le mètre coûte 22 fr. 08 par an, ou 1,104 fr. pour la totalité des 50 mètres proposés. » Rejeté.

—— *Marchés.* — Foire de mai 1853; 1,000 chevaux: 5 à 6 ans, trait, 800 à 1,000 fr.; 5 à 6 ans, omnibus, 550 à 600 fr.

28,000 moutons : antenais, 30 à 35 fr.

200 porcs : gras, 1 fr. 10 à 1 fr. 20 le kilog.

400 vaches : génisses, 150 à 500 fr.; grasses, 0 fr. 90 à 1 fr. 20 le kilog.

227 veaux : 1 fr. 20 à 1 fr. 30 le kilog.

A la Saint-Barthélemy 1854, 24,000 moutons.

Foire de mai 1858; 1,230 chevaux : 5 à 8 ans, trait, 3 à 700 fr.

27,000 moutons : antenais, 26 à 40 fr.; baisse de 6 à 8 fr.

A la foire de mai 1868 ; 1,076 chevaux : 5 à 6 ans, limon, 12 à 1,600 fr. ; omnibus, 700 à 1,000 fr.

298 vaches : génisses, 410 à 750 fr. ; grasses, 1 fr. 20 à 1 fr. 30 le kilog.

35,500 moutons : antenais, 21 à 40 fr. ; moitié vendus.

Au landi du 14 juillet 1870 ; 5,200 moutons : antenais, 12 à 23 fr. ; laine : 32,555 kilog. ; laine mère de 1 fr. 20 à 1 fr. 60.

—— *Cours du blé.* — En octobre 1853, 30 fr. ; en novembre, 33 fr. ; le pain blanc, 1 fr. 85 les quatre kilog., le pain bis, 1 fr. 67.

En juillet 1854, blé élite 23 fr. 50 ; à la fin d'août, 28 fr.

En août 1855, blé élite 33 fr. 50 ; avoine, 8 fr. 45.

En octobre 1859, blé 18 fr. ; en novembre, 19 fr.

Le cours en janvier 1860 est de 19 fr.

Au mois de mars 1863, blé 21 fr. 25 ; avoine 7 fr. 10.

En janvier 1868, blé 31 fr. ; avoine 10 fr. 50. A Paris, farine, les 157 kilog. 85 à 88 fr. ; son, 16 fr. 50 les 100 kilog.

Fin juillet 1870, blé élite 26 fr. ; avoine 12 fr. 25 ; farine à Paris 71 à 72 fr. ; son, 22 fr. 50 les 100 kilog.

Au mois d'août 1860, concours de moissonneuses.

—— *Chemins de fer.* — En mai 1854, inauguration de la ligne Chartres au Mans.

En novembre 1853, télégraphe ouvert de Chartres au Mans, 124 kilomètres : pour vingt mots, 3 fr. 30 et 0 fr. 50 pour le porteur. En avril 1854, le télégraphe est continué jusqu'à Rennes ; la distance de Paris est de 362 kilomètres ; le coût de la dépêche est de 5 fr. pour vingt mots.

En août 1855, ouverture du chemin de fer du Mans à Laval.

Le 27 avril 1864, le maire expose le projet d'un chemin de fer vicinal, de Chartres à Voves ; avis favorable. En décembre de la même année, vœu en faveur de la ligne projetée d'Orléans à Rouen, par Chartres.

En 1866, il est question d'un chemin de fer d'intérêt local, de Chartres à Bonneval ; le chemin de fer continuerait sur Châteaudun.

« Le département, expose le maire, Billard de Saint-

Laumer, abandonnerait gratuitement le sol. La dépense est évaluée à 10,000 fr. par kilomètre, en passant sur l'accotement de la route; à 25.000 fr., pour un chemin spécial de 4 mètres; soit, pour les 31 kilomètres de parcours, 1,085,000 et 1,550,000 fr.

» Nous proposons, ajoute le maire, une subvention de la Ville de 100,000 fr., qui serait versée après la mise en exploitation. »

Le Conseil vote la subvention, à la condition expresse, que cette ligne se reliera, sans rompre charge, avec le chemin de l'Ouest à Chartres, et à Bonneval avec la ligne de Tours à Paris.

En août de la même année, le Conseil, sur la demande du maire de Senonches, émet un vœu en faveur du chemin de fer de Senonches à La Loupe.

En 1868, le Conseil vote une subvention de 100,000 fr., en faveur du chemin de fer d'Orléans-Rouen; le département le subventionne pour 2,075,000 fr. et l'Etat, pour 1,087,500 fr.; en totalité 3,262,500 fr. La construction doit revenir à 37,500 fr. par kilomètre, suivant évaluation de la Compagnie.

Au mois de février 1870, le Conseil est saisi du projet de chemin de fer de Chartres à Melun et à Meaux, par Angerville, et de Pithiviers à Chartres, par Voves. Le Conseil ne croit pas devoir voter de subvention pour ces lignes.

Une autre, de Chartres à Illiers, Brou, Saint-Calais, paraît utile: les marchés de Brou et d'Illiers sont importants; il n'existe pas de projet; le Conseil pense que le Conseil général devrait l'inscrire dans ses prévisions.

Religion, hospices. — Mgr Clausel de Montals donne sa démission, le 26 novembre 1852; Mgr Regnault lui succède.

A la session de mai 1855, le maire propose au Conseil de voter une somme de 1,500 fr., pour les travaux de la crypte de la cathédrale. La proposition est repoussée, la cathédrale étant un monument historique, dont la charge et l'entretien incombent à l'Etat.

Les statuts de la Société de secours mutuels de Saint-Roch sont approuvés par le préfet, le 17 juillet 1856.

En avril 1862, un concert pour les pauvres produit 1,631 fr. 50; dépense 625 fr. 50; reste net 1,006 fr.

En février 1862, le pasteur de l'église réformée de Marsauceux demande au Conseil une salle, pouvant contenir une centaine de personnes, destinée à l'exercice du culte. Le nombre des adhérents à l'église réformée est de dix, à Chartres; la confession d'Augsbourg en comprend dix-sept; il n'y a pas lieu d'accorder la demande, pour un si faible noyau de protestants.

La voûte de l'église Saint-Aignan avait été refaite en 1865, sous la direction de l'architecte diocésain Boeswilwald. L'année suivante, il est question de rétablir le style primitif; les frais resteront à la charge de la fabrique.

En 1867, un projet de dégagement de la cathédrale est soumis au Conseil; une commission est nommée; elle comprend MM. Isambert, Mouton, Bourgeois, Francfort et Famin.

L'architecte Violet-Leduc, voudrait que, de la place du parvis, la totalité du parvis put être embrassée par l'œil du spectateur; la place serait limitée par le mur de l'Hôtel-Dieu et par une ligne symétrique de l'autre côté; la maison de M. Marchand reste presque intacte.

Le Conseil autorise le maire à acheter les terrains à l'administration des hospices, à raison de 25 fr. le mètre, pour l'alignement de ce côté; l'achat de la salle des fiévreux revient à 40,000 fr.

L'Empereur, lors de son voyage, au Concours Régional, accorde une subvention de 20,000 fr., pour le dégagement.

—— Le budget des hospices, pour l'année 1854, est prévu comme suit:

Recettes.	211,178 fr. 21
Dépenses.	211,140 »
Excédent	38 fr. 21

Le legs, fait par M. de Reverdy aux Hospices de Chartres, est approuvé par décret du 25 octobre 1853.

M. Ferdinand de Reverdy, décédé à Bruxelles, le 27 avril 1852, par un testament olographe, du 1er janvier 1845, laissait une somme de cent mille francs aux Hospices et conditionnellement à la Ville.

Ce legs est fait, à la condition expresse que la Ville fondera à Chartres une École, qui devra être dirigée par les frères de la doctrine chrétienne, et qui portera le nom de Saint-Ferdinand. Cette école sera exclusivement destinée à l'éducation et à l'instruction de la classe indigente.

Une autre somme de 85,000 fr., plus les intérêts accumulés, est aussi léguée, si, après six années d'épreuve, l'École fondée est en voie de prospérité.

L'hiver de 1853-54 est rude, le blé très cher ; le pain monte au prix de 1 fr. 88 les quatre kilog. ; il est distribué pour 24,000 fr. de bons de pain à 1,620 familles, dont 1,007 appartiennent à la classse ouvrière.

A la session de mai 1856, une subvention de 300 fr. est votée par le Conseil, en faveur des Petites sœurs des pauvres.

Le nouvel Hôtel-Dieu doit être installé, rue du Pavé de Bonneval ; la superficie du terrain est de quatre hectares ; ce terrain est acquis depuis 12 ans. Après de nombreuses études, l'Hôtel-Dieu est bâti.

A la session de mai 1867, « M. Bœswilwald, architecte diocésain, expose le maire, a réglé les travaux du nouvel Hôtel-Dieu, du 30 novembre 1857 au 27 mars 1865, à 977,886 fr. 46 ; aujourd'hui, par addition de crédits, le total des dépenses atteint 1,207,150 fr. »

Le maire expose, en 1868, la situation des Hospices.

A l'Hôpital, en 1867, se sont présentés au dispensaire :

Hommes	1,204	3,612
Femmes	1,211	
Enfants	1,197	

La moyenne des dix années précédentes était de 3,820.

Il a été reçu :

Malades civils	1,289	1,518
— militaires	229	

En moyenne 94 par jour, restant 22 jours chacun.

A l'Hospice des pauvres, (Saint-Brice) existent :

Lits de vieillards, hommes. . .	47	123
— femmes. . .	62	
Travailleurs ayant dépassé 50 ans et recevant un salaire	14	

Il existe en plus 34 lits d'aveugles, dont 4 entretenus par le département, à raison de 400 fr. chacun ; la fondation de trois de ces lits remonte à l'année 1291.

Enfin, 52 lits d'orphelins.

La population de Saint-Brice est de 237 personnes.

Le budget pour 1869, est établi comme suit :

Recettes.	195,195 fr. 06	199,195 fr. 06
— extraordinaires. .	4,000 »	
Dépenses	188,103 74	192,103 fr. 74
— extraordinaires. .	4,000 »	
	Excédent . . .	7,091 fr. 32

Collège, Lycée, Ecoles. — La transformation du collège en lycée est posée en février 1854, par une étude, longue et consciencieuse du recteur. Le recteur évalue la dépense à la somme de 300,000 fr. Une commission est nommée ; elle comprend : MM. Leviez-Huet, Genet, Durand, de Boisvillette et Billard de Saint-Laumer. Au mois de mai, la commission est d'avis de suspendre provisoirement cette étude, à cause des événements graves qui se préparent (la guerre de Crimée), et l'élévation du taux de l'intérêt des capitaux.

Une nouvelle commission, composée de MM. Leviez-Huet, Billard de Saint-Laumer, de Boisvillette, Boy et Voyet, est nommée, en 1855 ; elle expose que le collège coûte à la Ville la somme de 18,000 fr., moyenne des six dernières années.

« Cette somme ne peut suffire par la suite ; la dépense pèse à perpétuité sur les revenus, et Chartres sera en état d'infériorité avec les villes voisines.

« En écartant les terrains trop coûteux, restant sur l'em-

placement actuel, le devis des bâtiments est de. . 641,800 fr.
Celui du mobilier 80,000
Le prix du terrain à acquérir 25,000

Ensemble . . . . 746,800 fr.

» L'architecte croit pouvoir réduire à 700,000 fr.

» A Saint-Quentin, la construction a coûté. . 370,000 fr.
Le mobilier 80,000

Total . . . . 450,000 fr.

» A Bar-le-Duc, le prix de la construction a été de . . . . 301,000 fr.
Celui du mobilier, de 81,000

Total . . . . 381,000 fr.

» La Commission pense qu'on ne peut dépasser 500,000 fr. »

Le projet du maire, s'élevant à 700,000 fr., est repoussé.

Un cours de gymnastique est créé au collège, en 1856; le professeur, M. Gerrebeuk, recevra, de la Ville 150 fr. et du Principal, également 150 fr. par an. Ce cours est le premier créé. La même année, le Conseil vote un crédit pour la construction d'un bâtiment dans le grand préau et l'appropriation des anciens locaux. Le compte de ces travaux exécutés, s'élevant à 59,400 fr. 94 est adopté par le Conseil, en mars 1861.

En mai 1862, Mme Ve Roux, fait don à la Ville de la bibliothèque de son mari, ancien professeur de rhétorique; la quantité est de 10 à 12,000 volumes; le Conseil accepte.

En août 1866, la transformation du Collège en Lycée est reprise par un conseiller, qui critique ceux qui ne veulent rien changer; il ajoute:

« En un mot, on se bat les flancs, pour chanter sur tous les tons les bienfaits du statu quo.

» De grâce, Messieurs, je le répète, un peu de bienveillance pour le chétif, qui a l'audace de se heurter aux gros bataillons et qui battrait en retraite, s'il ne tenait à honneur de défendre une thèse qu'il caresse avec amour.

» Depuis trois siècles, notre collège fonctionne; il a été constamment en grande réputation; il serait même à ce

jour en première ligne. Cette longue période de prospérité tient à une cause dont nous devons nous réjouir.

» Mais à laquelle ?

» La cause, Messieurs, la cause ! eh bien ! cette unique cause est inhérente à notre sol ; il est constant que nos contrées ont toujours fourni et fournissent toujours une foule de bonnes intelligences, d'heureuses organisations.

» Est-il surprenant dès lors, que la saine semence ait réussi en un terrain propice ? Pleine justice d'abord, au milieu favorable que nous occupons ! honneur aussi à ceux qui ont semé ou qui sèment si bien ! Je ne suis pas ingrat.

» Plusieurs lycées ne valent pas notre collège. Ai-je besoin de vous dire pourquoi ? Vous le savez parfaitement. C'est que le sol y produit moins de natures propres à l'inoculation du savoir... »

Malgré ces éloges, l'orateur demande la transformation. « Parce que le lycée est de plein exercice, parce que son personnel enseignant est au grand complet, parce qu'il féconde plus libéralement les germes.

» Nos succès passés, nos succès présents tiennent à notre terrain, à notre cru. Avec un niveau d'études plus élevé, les bonnes intelligences, maniées avec plus d'ampleur dans un lycée, deviendraient parfois des intelligences d'élite, destinées à tracer un sillon impérissable.

» Ici, horizon borné ; là, horizon sans limites ! »

La dépense est de 500,000 fr. ; l'emprunt, au Crédit foncier, sera remboursé en trente annuités, au taux de 6, 47 °/₀.

La motion est renvoyée à la municipalité.

En août 1867, le Conseil distribue des ouvrages aux lauréats du concours général des lycées de France. MM. Joseph Maunoury, fils du docteur, a remporté un premier prix de chimie ; Julien Barrois fils du professeur, un premier accessit de physique, et Edmond Piébourg, un prix de discours latin.

—— En 1853, en prévision de l'emploi du legs Reverdy, pour la création de l'école Saint-Ferdinand, la statistique des écoliers est présentée au Conseil ; l'école Saint-Pierre en a 540, celle de Saint-André, 245, en tout 785.

Il y a insuffisance de local; on refuse des enfants, les classes étant encombrées. La nouvelle école donnera satisfaction à la population.

Le Conseil décide l'acquisition d'un terrain sur le boulevard Saint-Michel, d'une contenance de 3,675 mètres carrés; le prix d'achat est de 63,000 fr.; les bâtiments coûteront 68,000 fr.; chaque classe recevra cent élèves.

Le règlement des comptes des travaux de l'école Saint-Ferdinand, soldés en 1859, montre que la dépense a été de 200,014 fr. 12; le produit des legs Reverdy est de 217,328 fr. 34 intérêts accumulés compris.

La charge annuelle d'enseignement sera de 3,600 fr.

En février 1859, les prix sont fixés à 2 fr. 50 par mois, pour les enfants fréquentant l'École Mutuelle; l'école primaire de garçons de Saint-Ferdinand est gratuite; l'instruction y est donnée par les frères de la doctrine chrétienne.

Le budget total des écoles primaires est de 22,300 fr., y compris 3,400 fr. pour salles d'asile. En 1861, les enfants indigents viennent gratuitement aux écoles communales.

En septembre 1865, le Conseil fixe les taux de rétribution mensuelle, pour les écoles primaires, à 1 fr. 50 et 2 fr. 50 pour les enfants, suivant les âges, au-dessous et au-dessus de neuf ans.

Deux conseillers voudraient que l'enseignement fût gratuit, pour arriver pas à pas à l'enseignement obligatoire.

» La gratuité partielle ne vaut rien, disent-ils; un ouvrier hésite à dire qu'il est indigent. »

En 1868, admissions réparties dans les écoles:

	gratuites	payantes	totales
École mutuelle . . .	107	12	119
Écoles chrétiennes . .	572	74	646
Écoles des filles . . .	250	»	250

Il vient aux écoles chrétiennes 25 élèves des communes voisines.

Arts, fêtes, musique, théâtre. — Une plaque indicatrice est posée, en août 1853, sur une maison de la rue Mathurin-Régnier, avec cette inscription:

« Ici naquit, Mathurin Régnier, le 21 décembre 1573. »

En octobre 1859, le peintre Edouard Moulinet, dont la ville de Chartres avait encouragé les débuts par une subvention, est reçu avec le n° 7, à l'École des Beaux-Arts. Sur 350 concurrents, 100 ont été reçus.

Au mois de février 1864, M. Laye, professeur, lègue au Musée des armures évaluées à 6,355 fr., des tableaux, à 1,147 fr. etc., etc.; la valeur totale est de 16,712 fr. L'appropriation du local coûtera 3,000 fr.; les frais de mutation, de port, etc., 3,000; un crédit de 6,000 fr. est voté.

Par un legs de 1865, M. Adolphe de Marbot, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, donne au musée la collection de ses armes anciennes et de ses armures, évaluée à 3,507 fr.

—— Au mois de mars 1860, une cavalcade, représentant l'entrée de Henri IV, à Chartres, est organisée par les habitants et les officiers et sous-officiers du 3e régiment de hussards; il faut des costumes et des décorations; l'aperçu des dépenses est de 2,800 fr. Une souscription aura lieu, une quête sera faite; la ville accorde 1,500 fr.; la collecte a produit 3,603 fr. 90 pour les pauvres.

Une autre cavalcade historique a lieu, le 3 mars 1864; l'entrée de Louis XIII dans la ville, en 1619. Le conseil vote une subvention de 3,000 fr.; la quête produit 3,160 fr. 20, pour le bureau de bienfaisance.

En mars 1866, la cavalcade: Les Enfants de la France.

—— En 1853, la Société philharmonique reçoit de la Ville une subvention de 1,400 francs; l'École de musique, organisée en 1847 pour le chant et l'instrumentation coûte 1,900 fr.

Par réorganisation, il est créé un corps de musique vocale et un corps de musique communale; le Conseil alloue 1,400 fr. pour l'ensemble.

La musique de la garde nationale est supprimée.

La Société philharmonique se reconstitue ; l'ancienne, créée en 1844 n'existe plus ; subvention de 1,500 fr.

En 1867, la Société chorale et fanfare, récemment formée, obtient un grand succès au concours d'Epernon ; vote d'une subvention de 300 fr. Président, M. Bonnard, notaire ; vice-président, M. Béthouart, ingénieur.

Le 7 juin 1868, concours musical, organisé par la Société chorale et fanfare ; succès énorme. Peu après, le Conseil lui vote une subvention de 500 fr. pour achats d'instruments.

En juin 1870, vote de 1,000 fr., après le concours de Dreux, avec le nouveau directeur musical Escudié.

—— En janvier 1853, le théâtre donne, le même jour, *La Bergère des Alpes*, drame en cinq actes, par Desnoyers et Dennery, *La Dame aux Camélias*, cinq actes, de Dumas fils.

Le directeur, Fresson, clôture la saison par *Le Cocher* ou *La Cabane aux Genêts*, en cinq actes ; puis *Lazare le pâtre*, en cinq actes, de Bouchardy.

Mlle Rachel vient à Chartres, le 17 avril, avec des artistes du Français et de l'Odéon ; la représentation comprend *Phèdre* et *Le Dépit amoureux*. Les prix des places sont fixés comme suit : loges, premières galeries, orchestre, 7 fr. ; baignoires 6 fr. ; orchestre des musiciens, 5 fr. ; parterre 3 fr. 50 ; secondes 2 fr. 50 ; troisièmes 1 fr.

En mai, *La Case de l'Oncle Tom*, par Dumanoir et Dennery.

En novembre, le directeur Fresson, joue *Philiberte*, comédie en trois actes, d'Emile Augier : premières loges 2 fr. 20 ; premières galeries et orchestre 2 fr. ; baignoires 1 fr. 60 ; parterre 1 fr. 30 ; secondes 0 fr. 80 ; troisièmes 0 fr. 60.

En décembre, *La Mendiante*, grand succès pour Mme Lacressonnière ; *La petite Fadette*, de Georges Sand.

La saison continue, par *Grandeur et Décadence de Joseph Prudhomme*, en cinq actes, avec Henry Monnier. *Hugues du Puiset, 1116-1118*, ou *Ce que Fame volt, Diex le volt*, drame historique en cinq actes et sept tableaux, de Roguier et Gillet-Damitte.

Encouragé, l'auteur veut faire *L'Epaule de Gallardon.*

Pour la clôture, le 2 avril 1854, *Le Juif de Venise*, drame en 7 tableaux, par Ferdinand Dugué.

En mai, à la saison de musique, *Le Songe d'une nuit d'été*, d'Ambroise Thomas ; la Philharmonique, sous la direction de Guille, figure à l'orchestre. Pour la clôture, *Galathée*, le quatrième acte de *Lucie*, *Les Noces de Jeannette.*

En décembre, *La Closerie des Genêts*, en neuf actes, de Frédéric Soulié, avec M. et Mme Lacressonnière ; puis *Flaminio*, quatre actes de Georges Sand ; *Le Gendre de M. Poirier.*

En mai 1855, *Les Diamants de la Couronne*, trois actes, d'Auber, *Les Pilules du Diable*, seize tableaux, etc.

L'hiver, Fresson donne *Les Orphelins de Valneige*, *La Tour de Londres*, *Forté Spada l'Aventurier* ou *l'Italie en 1445*, drame moyen-âge, en cinq actes, de Félicien Malleville ; *Le Pasteur* ou *L'Evangile et le Foyer*, en six actes ; rideau à six heures : la soirée comprend onze actes.

Le 27 janvier 1856, chaque cavalier, en prenant un billet au bureau, aura le droit d'amener, sans rétribution, une dame avec lui. La représentation comprend : *L'Hiver d'un homme marié*, un acte ; *César Borgia*, drame moyen-âge en cinq actes ; *Le Massacre d'un Innocent*, vaudeville comique en un acte ; rideau à 6 heures.

De 1850 à 1860, il a été donné de nombreux concerts.

A la saison de mai 1856, *Le Donjon de Vincennes*, drame en 10 tableaux, par Dennery ; *Les Noces de Jeannette*, *La Dame Blanche* ; *La Favorite*, de Donizetti ; *Les deux Aveugles*, d'Offenbach, etc.

En avril 1857, *Les Mousquetaires*, par des amateurs.

En 1858, le mime Debureau donne *La belle Espagnole*, avec diverses opérettes et chansons.

Debureau revient encore deux fois en quinze jours.

Dans la salle de l'Ecritoire, au Casino lyrique, vaudevilles, drames. Au théâtre provisoire, Madame Droux renouvelle sa troupe ; représentations ordinaires.

En février 1857, la salle de spectacle de Sainte-Foy est à

vendre ; le Conseil décide de ne pas l'acheter ; une commission, pour l'étude du nouveau théâtre, comprend MM. de Boisvillette, Durand, Billard de Saint-Laumer.

Des terrains sont proposés : à l'angle du boulevard Saint-Michel et de la rue des Petits-Blés ; sur la place Châtelet et la promenade Sainte-Foy, par le maire Sédillot, sur les plans de M. Piébourg, architecte, avec une dépense de 250 à 300,000 fr.

Le Conseil accepte le terrain, boulevard Saint-Michel.

Une salle provisoire, sous une tente, est repoussée.

On vote 800 fr. pour les quatre mois de l'hiver, une représentation par semaine étant assurée.

En janvier 1858, le Conseil étudie le projet du théâtre.

« La salle sera élégante et commode, expose le maire ; elle pourra contenir de 7 à 800 spectateurs. Il y aura une grande salle pour les réunions publiques, les concerts, etc.

» La façade aura 20 mètres de largeur, la profondeur sera de 40 mètres ; la superficie de 800 m².

» Le devis comprend :

Construction principale.	202,000 fr. »
Décoration de la salle, 14 décors de la scène, et machinisterie.	75,000
Chauffage et décoration du foyer. . . .	7,780
Travaux de protection contre le feu. . .	3,000
Installation de l'éclairage au gaz. . . .	2,000
Etablissement des rues voisines.. . . .	14,000
Terrain, 4,868 m. 50, à 12 fr.	58,422
Total.	362,202 fr. »

Commission nouvelle : MM. de Boisvillette, Durand, de Boisthibault, Anctin, Billard de Saint-Laumer. . .

Le rapporteur explique que la salle comprendra trois étages et pourra contenir 760 spectateurs :

Parterre, orchestre et baignoires. . . .	290	760
Premières loges, balcon et avant-scènes .	170	
Secondes loges.	130	
Amphithéâtre et troisième galerie. . .	170	

Le devis s'élèverait à 330,000 fr., l'achat du terrain à 65,000 fr., le total serait d'environ 400,000 fr.

— Un membre propose le marché aux chevaux ; repoussé.

— Un autre avait indiqué la place des Halles; refusé.

Une loi du 11 juin 1859, autorise la Ville à emprunter 340,000 fr. pour la construction d'un théâtre, et à s'imposer pendant huit années, de dix centimes additionnels, pour le remboursement de cet emprunt.

Le règlement des travaux est fait en 1862 ; le devis était de 330,000 fr. ; une dépense supplémentaire de 30,000 fr. avait été votée ; au total 360,000 fr. La dépense s'est élevée à 374,485 fr. 79 ; en y ajoutant les honoraires de l'architecte, M. Barbereau Saint-Léon, de 10,352 fr. 73, la dépense globale ressort à 384,838 fr. 52.

Le 23 avril 1861, ouverture de la nouvelle salle, par *Les Mousquetaires de la Reine*, opéra-comique d'Halévy.

Puis *Le Barbier de Séville*, *Lucie de Lamermoor*, *Les Diamants de la Couronne*, *Les Dragons de Villars*.

La Tireuse de cartes de Victor Séjour.

En septembre, *La Fille du Chiffonnier* d'Anicet Bourgeois et Dugué ; dernière de la troupe Péchoux.

A la saison d'hiver, *Le Fils naturel* en cinq actes de Dumas fils ; *Cartouche*, 5 actes et 8 tableaux, de Dennery et Dugué; *La Closerie des Genêts* ; *Le Courrier de Lyon*, *Le Voyage de M. Perrichon* de Labiche ; *Latude* ou *35 ans de captivité*.

Le 29 décembre, *Le Juif errant*, 12 tableaux, de Dennery.

En janvier 1862, *Les Crochets du père Martin*, drame de Cormon et Grangé ; *Nos Intimes*, comédie en quatre actes, de Sardou ; *La Tour de Nesles*, en cinq actes et neuf tableaux; *Roquelaure* ou *l'Homme le plus laid de France*, vaudeville en quatre actes, de Leuven.

A la saison de mai, *La Dame Blanche*, *Les Dragons de Villars* ; *Le Barbier de Séville* de Rossini ; *Le Domino noir* d'Auber ; *La Fille du Régiment* de Donizetti.

Dans la saison d'hiver: direction Blanche, *Les pattes de mouche*, de Sardou ; *Héloïse et Abeilard* ; *Monte-Christo* ; *Le Bossu* ; *Le Fils de Giboyer* d'Emile Augier.

Au mois d'octobre 1863, *La Closerie des Genêts*, par la troupe Blanche ; *Les domestiques*, joués par M. et Mme Phillis ; *La Dame de Montsoreau*.

En mai 1864, *Le Marquis de Villemer*, de G. Sand.

La troupe d'opéra est bonne ; le ténor Cœuilte obtient un grand succès. Sont donnés : *La Dame blanche* ; *Galathée ; La Muette de Portici*, etc.

En septembre : *Les Diables roses ; Les fugitifs*, drame en huit tableaux, de Bourgeois et F. Dugué ; *Célimare le bien aimé* ; puis : *L'avocat Loubet*, drame historique, tiré des causes célèbres, par Labiche, Marc Michel et Lefranc. Interprétation mauvaise, encore au-dessous de la précédente.

Les pommes du voisin, de Sardou ; *Tartufe* ; *Maître Guérin*, d'Emile Augier ; *Bruno le Fileur* ; *Gaspardo le Pêcheur*, de Bouchardy.

Le premier mars 1865, *Les Comtes de Chartres*, interprétés par M. et Mme Mouillon et M. Alphonse.

Le 16 mars 1865, conférence de M. Emile Deschanel, dans la salle des concerts ; très grand succès.

Au mois de mai, la troupe d'opéra est tout à fait remarquable ; Blanche, directeur ; Mathieu ténor ; Mme A. Vronen, tous deux du théâtre royal de La Haye.

Sont interprétés : *Le Trouvère* ; *Le Domino noir* ; *Martha* ; *La Favorite* ; *Haydée* ; *Galathée* ; *La Fille du Régiment* ; *Le Postillon de Longjumeau*.

En décembre : *Le Général Marceau* ; *Lischen et Fritzchen* ; *La Famille Benoiton* ; *Le Courrier de Lyon*.

Une discussion s'engage au Conseil.

— « Le maire, dit un conseiller, a-t-il le droit d'engager tous les acteurs que bon lui semble ; des acteurs qui ne savent pas jouer. »

— Un autre conseiller voudrait « qu'il y eut un début ; alors le public se prononcerait. »

— « Le maire dit qu'il a un droit de contrôle, qu'il en a déjà usé : qu'il faut attendre Pâques, fin du privilège de la troupe, pour réorganiser le théâtre.

» Il vaudrait peut-être mieux supprimer le privilège et

s'entendre avec les directeurs de Paris, soit pour la saison, ou pour une partie de la saison. »

A la fin de décembre 1865, le directeur Blanche demande, pour l'année 1865-66, l'éclairage gratuit ; il donnera 50 représentations, dont 2 bals masqués et deux soirées à bénéfice.

Dans les mois d'hiver 1864 et 1865, le produit moyen, par représentation, a été de 558 fr., en y comprenant celle du jour de la Saint-André de 1,671 fr.

En mai et juin, 14 représentations, produit 12,019 fr. 15

Les dépenses ont été de :

Frais payés par le buraliste . .	1,885 fr. 20	11,170 fr. »
Appointements des artistes . .	7,267 95	
Orchestre, musique, mise en scène	2,016 85	
Différence ou bénéfice . . .		849 fr. 15
En hiver, recettes à Chartres et au dehors.		13,112 fr. »
Frais des artistes passagers . .	5,888 fr. 35	14,712 fr. »
Appointements de la troupe . .	7,303 »	
Administration, mise en scène .	1,520 65	
Différence, déficit. . .		1,600 fr. »

L'administration du théâtre n'est pas prospère depuis deux ans ; l'éclairage est payé pour 45 représentations au lieu de 35, limite du traité.

Le coût par représentation d'hiver est de : gaz.	32 fr. 38
Éclairage à l'huile de la scène.	15 »
Salaire de l'allumeur.	3 »
Total. . .	50 fr. 38

Le Conseil accorde au directeur l'éclairage gratuit.

Dans l'hiver de 1866 : *Salvator Rosa*, drame de F. Dugué ; *Henriette Maréchal*, drame de Théophile Gauthier ; *Les Lionnes pauvres*, d'Emile Augier, par M. et Mme Brindeau ; *Héloïse Paranquet*.

Le Marquis de Villemer, de G. Sand, par M. et Mme Brindeau ; puis les concerts de la Philharmonique.

En mai : *Les Mousquetaires de la Reine ; Le Caïd ; Galathée ; Le Postillon de Longjumeau* ; *Zampa*.

En novembre, Mlle Scriwanek, Bouffé, et Tisserant viennent donner des représentations; *Pauvre Jacques*, etc. Puis Rosambeau, de la Porte Saint-Martin, dans *Jean la Poste*.

En janvier 1867, sous la direction de Bourgouin, *La Contagion* d'Emile Augier, avec M. et Mme Brindeau; *Les Demoiselles de Saint-Cyr*; puis Lafontaine et Victoria, sa femme, Coquelin, dans *Devine*, *Gringoire, Le Bout de l'An de l'Amour ; C'était Gertrude.*

En mai, Levassor, comique du Palais-Royal et des Variétés, dans : *Les amours d'un coiffeur*, *Les rêves d'un Anglais*, *La prière à Sainte Catherine*, *Le Mal de Mer.*

Fête dans le clos Saint-Jean, par la Chorale et fanfare.

Concert du violoniste Vieuxtemps, avec sa fille.

Mme Céline Montalant, dans *Nos bons Villageois* de Sardou.

Le 26 janvier 1868, Mlle Agar, de l'Odéon, dans *François le Champi*; *Napoléon III*, de Victor Hugo. Elle revient le 2 février : *Le Retour de l'Empereur*, ode de Victor Hugo; 4e acte d'*Horace*, de Corneille.

Madame Ugalde, avec le concours de la Philharmonique.

Madame Doche, dans *La Dame aux Camélias.*

Concert de la Carlotta Patti; énorme succès.

La direction Ludovic, en janvier 1869, donne *Le Toréador*, *Le Maître de Chapelle*, *Galathée*, avec la troupe du Grand-Théâtre de Versailles; puis *Le Farfadet*, d'Adam, *L'ambassadrice,* d'Auber.

Conférences de Sarcey, le 23 janvier, puis de Talbot: La femme au foyer; plusieurs, d'Emile Deschanel: Les Fabliaux, Les Contes de Perrault, etc.

En mai, *La Grande Duchesse de Gerolstein*, d'Offenbach.

Le directeur Ludovic demande une indemnité de 3,200 fr., pour dommage causé par le concert et le bal du concours régional; le Conseil lui vote 2,000 fr.

A la saison d'hiver: *Patrie*, drame de Sardou, avec la troupe de Versailles; *Les faux ménages*, de Pailleron; *Gavot, Minard et Cie*, de Gondinet; *La Joie fait peur*, de Mme de Girardin.

En juin 1870, l'opéra *Robert le Diable*.



Expositions. — A l'Exposition universelle de Paris, en 1855, ont obtenu : MM. Fontaine, une médaille d'honneur, pour sa turbine; Garnier et Salmon, une médaille de 2e classe, pour gravure; Mouton, une médaille de 2e classe, pour chaux hydraulique. Des mentions honorables sont accordées à MM. Fromont, Fontaine et Brault, pour machines de moulins; Mauzaize aîné, pour un débrayage de meules; Royer, café de Chartres; Chevrier, café.

A la fin d'août 1855, une turbine de 7,000 kilog. avait été coulée à la fonderie, pour les usines de chocolat Menier, de Noisiel; le transport de cette pièce fut heureusement effectué, par les soins de M. Rabinel, en faisant le tour de Paris, où la pièce ne pouvait passer à cause de ses fortes dimensions.

A la suite de l'Exposition universelle de Londres, en 1862, M. Fontaine, constructeur, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

L'Exposition universelle de Paris, 1867, eut un succès énorme; le commissaire général, M. Leplay, organisa une méthode de classement et de groupement des produits, qu'on n'a plus depuis retrouvée, faute de place sans doute.

MM. Brault et Béthouart, constructeurs-mécaniciens à la Fonderie, obtiennent une médaille d'or pour leur turbine, une d'argent pour les moulins; leur collaborateur Lavo, une de bronze, trois mentions honorables pour les ouvriers.

Garnier, imprimeur, une médaille d'argent.

E. Savigny, Royer, médailles de bronze, cafés.

A l'occasion du concours régional de 1869, une Exposition industrielle a lieu à Chartres.

A citer les émaux du major Huck, très remarqués; les expositions de M. Lorin, peintre-verrier; Brault et Béthouart, machines; Elie Dubois, mosaïque, Richard coutelier, Thirouin-Bary, nouveautés, l'abbé Fouquet, modèles géométriques, Poyer tapissier, Adam armurier.

Voici quelques-unes des récompenses données à des Chartrains.

Imprimerie. Médaille d'or, Garnier; argent, G. Durand, Lance.

Reliure, papeterie. Argent, Petrot-Garnier, Langlois, Milan ; bronze, Amblard.

Photographie. Argent, Gallas.

Gravure. Argent, Rousseau et fils.

Meubles. Vermeil, Darreau, argent, Seinturier; Faucon, antiquités, Poyer, Vauglin.

Émaux, vitraux. Vermeil, major Huck, du 7e cuirassiers ; or, Lorin, Moulin de Dreux.

Horlogerie, orfèvrerie. Argent, Fresneau, Renouf.

Potier d'étain. Bronze, Vovelle.

Coutellerie. Argent, Richard.

Chauffage. Vermeil, Radigue ; bronze, Métivier.

Vêtements. Vermeil, F. Montéage, fils et tissus.

Confection. Argent, Thirouin-Bary, Mornas et fils, Jalleau ; bronze, Ludwig ; mentions honorables, Joie, Bricon.

Armes. Argent, Adam ; bronze, Martin, Buguet.

Cordonnerie. Argent, Deniau.

Cuirs et peaux. Or, Amiot-Buchet; argent, Duguet, Durand.

Machines. Brault et Béthouart, membres du jury, hors concours. Vermeil, Lavo, ingénieur ; argent, Hugues, ingénieur ; bronze, Buisson, chef d'atelier.

Bronze, Hénault, Vivien.

Carrosserie. Vermeil, Darcelle frères ; argent, Louis et Bulot ; Bourgine pour harnais.

Machines hydrauliques. Argent, Louis Leconte, Savigny cordier ; bronze, Poitou cordier, Leconte-Leconte ; mention honorable, Marolles-Duval bâches.

Chaufournerie, tuilerie. Vermeil, Chapart, Rabourdin-Bouju ; bronze, Haniquet.

Graines. Argent, Pouperon-Lamiray.

Médailles d'or : Javouhey pain d'épices, Royer cafés ; vermeil, Lemoine pâtés ; argent, Savigny café, Pluchet café ; bronze, Ropton, Maresquier, Gaspard.

Divers. — En mai 1853, on s'occupe beaucoup de tables tournantes, ce qui nuit à la foire.



Les allumettes chimiques sont mises en vente au public en 1857. Grand succès.

Echo de la simple police en 1856.

Condamnations :

Un chaufournier, tombereau circulant en ville sans plaque, 6 fr. d'amende.

Un cultivateur, pour passage de voitures sur des terres ensemencées, appartenant à autrui, 6 fr.

Belhomme, commissionnaire: tapage injurieux, récidive, 11 fr. d'amende et 5 jours de prison.

Cosseron, ferrailleur: scènes de désordre; 15 fr., 5 jours.

Une journalière et sa fille, même condamnation.

Une cabaretière: donné à boire à des gens ivres, 4 fr.

Un cultivateur: voiture avec plaque illisible, 6 fr.

Chiens circulant sur la voie publique, sans collier ou sans muselière, 2 fr. et 1 fr. d'amende.

Un marchand de poissons, pour jet d'immondices, 1 fr.

—— En septembre 1869, assassinat par Troppman, dans la plaine de Pantin, près Paris, d'une famille de sept personnes. L'assassin est exécuté en janvier 1870.

Conseil, du 7; il s'appuiera sur le Conseil général et les Conseils d'arrondissement.

Élection de l'administration municipale, M. Delacroix est élu maire, au deuxième tour de scrutin; M. Bonnard, premier adjoint, au premier tour; M. Boutet, deuxième adjoint, au second tour.

Le 12 septembre 1870, la municipalité étant installée, l'adresse suivante est adressée au gouvernement de la Défense nationale.

« Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, au moment suprême où, après des revers inattendus, amenés par des fautes sans nom, la capitale est sur le point de soutenir le plus violent effort des armées prussiennes, c'est faire acte de patriotisme éclairé, que d'accorder au gouvernement de la Défense nationale son adhésion et son appui.

» Quand on voit, en outre, ce gouvernement donner une preuve complète de désintéressement et d'abnégation, en convoquant le peuple, à courte échéance, à la nomination d'une Assemblée constituante, c'est faire acte de haute justice que de lui accorder une confiance absolue.

» Aussi le Conseil municipal de la ville de Chartres est-il unanime à émettre les vœux les plus ardents pour l'œuvre difficile, mais à tout jamais glorieuse, entreprise par le gouvernement nouveau, gouvernement qu'il n'hésite pas un seul instant à assurer de son concours le plus actif et le plus dévoué. »

Le Conseil s'occupe du ravitaillement de la Ville.

« Il existe en ville, expose le maire Delacroix, 1,000 sacs de farine (157 kilg. le sac); 300 sacs vont y être introduits: la consommation est de 50 sacs par jour; les boulangers ne veulent plus acheter de farines. Les meuniers ont encore un peu de blé; ils consentent à le moudre et à apporter la farine à la Ville, si elle veut les garantir de tout risque de pillage et d'incendie; le prix maximum serait de 70 fr. le sac.

» Il vaut mieux, ajoute le maire, que la Ville n'achète rien; qu'elle soit seulement entrepositaire et garante; il y aura demain une réunion des meuniers..... »



Une commission, composée de MM. Fontaine, Lefebvre et Doullay-Gillot, est élue pour cet objet.

Au cours de la réunion avec la commission, les meuniers des environs offrent 2,500 sacs de farine, à 70 fr., à condition que la Ville garantisse les risques de guerre et d'incendie, et aussi la vente et la perception du prix.

Certains meuniers qui fournissent à Chartres, seraient moins exigeants.

— « Il y a urgence, dit un conseiller ; samedi, le blé se vendait à rien ; aujourd'hui, il n'y en a plus ; dans huit jours, il sera parti ou enterré. »

— « L'ennemi, réplique un autre, ne détruira pas les moulins ; il en a besoin pour sa mouture. »

Le Conseil revient à l'idée d'approvisionner la farine ; 1,350 sacs en huit jours : avec la réserve des boulangers, cela ira trois semaines. Onze meuniers font l'offre de cette quantité de sacs. La Ville paiera le meunier, livrera la farine au boulanger, qui la remboursera.

Vu l'extrême urgence, le Conseil adopte.

Un certain nombre de gardes nationaux vont être mobilisés ; des volontaires se présentent. Les gardes toucheront un franc par jour ; les mobilisés, 1 fr. 50.

« Il est temps d'arrêter l'ennemi ; si nous commençons, nous aurons des imitateurs ; déjà Le Mans a voté un million ; ce sera le début d'une levée en masse.

» Quant à l'équipement, on peut laisser aux hommes leurs pantalons et leurs souliers ; il sera remis à chacun un képi, une vareuse, un sac et une giberne ; dépense 18 fr. par homme. »

Le Conseil adopte.

Il est décidé, à la fin de septembre, que le receveur municipal se repliera sur les départements de l'Ouest, comme les comptables du département ; il emportera les pièces de comptabilité. On conserve en caisse les fonds pour parer à toute éventualité.

Au commencement d'octobre, le bureau de bienfaisance traite avec Bourmault, boulanger, pour l'emmagasinement

de 30 sacs de farine. Ce sera une réserve, pour fabriquer le pain des pauvres. En cas d'accident, la perte serait subie par moitié, au taux de 71 fr. le sac ; il sera versé au boulanger une somme de 1,000 fr. en avance; adopté.

Le maire est accablé de demandes d'ouvriers sans ouvrage; on exécutera de suite les travaux du quartier des Petits-Blés, en prenant sur le crédit de 60,000 fr. de la nouvelle machine hydraulique, que l'on réduit à 42,000 fr.

—— Le 17 octobre, incendie et prise de Châteaudun.

« L'ennemi, dit au maire le commandant du département, colonel Duval, sera prochainement sous les murs de Chartres; la Ville consentirait-elle à se défendre. »

« La Ville, a répondu le maire, ne veut en rien gêner la défense générale ; si les nécessités de la guerre amenaient la bataille sous ses murs, elle était prête à subir les conséquences de cette situation. Dans le cas contraire, elle ne pouvait oublier qu'elle était ville ouverte, construite en bois, et que de l'avis même du général Dejean, envoyé à Chartres par Napoléon Ier, en 1814, pour étudier la défense du pays, cette défense était impossible ; que la garde nationale n'était pas encore bien organisée, ni bien exercée, que cependant, elle ne refusait pas son concours et était prête à faire tout ce qu'elle pourrait. »

250 gardes nationaux restent, de jour et de nuit, à la disposition de l'autorité militaire, pour la défense des abords de la Ville.

Le Conseil s'associe aux déclarations du maire.

Le maire, à 11 heures du matin, sur la place des Halles, rencontre le curé de Morancez, porteur d'un ultimatum du quartier général prussien, lequel disait que si, à une heure, la Ville ne s'était pas rendue, le bombardement commencerait.

« Le maire et le préfet, ajoutait l'ultimatum, devaient se rendre au quartier général prussien, et les notables au devant de la troupe. »

Le maire et le curé se rendirent de suite chez le colonel Duval, où était le Préfet, auquel ils remirent l'ultimatum des ennemis.

Le préfet, le maire, le curé, partirent pour Morancez où, au presbytère, se trouvait le général prussien, qui accorda jusqu'à 3 heures 1/2, pour donner aux troupes françaises le temps d'évacuer la Ville. Ils reviennent à la préfecture où ils trouvèrent le colonel Duval, le commandant Perrotin, le capitaine Allemand et M. Boutet, adjoint.

« Toutes les hauteurs, de Morancez à Luisant, sont couvertes de troupes, infanterie, cavalerie et un grand nombre de canons, leur dit M. Labiche, préfet ; êtes-vous d'avis que l'on puisse se défendre. »

Les officiers répondirent que non. C'était le vendredi 21 octobre ; le colonel Duval signa la capitulation.

Le préfet, le maire et M. Boutet, adjoint, retournèrent à Morancez, demandant jusqu'à 4 h. 1/2, pour faire replier les troupes irrégulières. Le général prussien était près de Gourdez. Accordé.

Le maire resta en otage ; le préfet et M. Boutet revinrent. L'ennemi devait s'approcher jusqu'aux Trois-Ponts ; le feu commencé depuis une heure fut arrêté ; il y avait déjà une trentaine d'hommes tués ou blessés.

Les troupes françaises se retirèrent, avec armes et bagages ; la Ville n'eut pas à supporter de contribution de guerre, seulement des réquisitions de vivres ; les personnes et les propriétés furent respectées. La garde nationale déposa les armes à l'Hôtel de Ville.

Le maire revint avec les Prussiens, conduit par eux en voiture jusqu'aux Trois-Ponts, où l'armée s'arrêta. Le maire descendit de voiture et rentra seul en ville.

Le Conseil approuve de tout point le maire Delacroix.

—— A la fin d'octobre, une commission de comptabilité est nommée ; ses membres sont MM. Isambert Michel, Doullay-Gillot, Mouton, Nicolle ; l'administration n'a pas le temps de s'en occuper.

Dans les cinq premiers jours de l'ocupation, du 21 au 26, la Ville a été soumise à des réquisitions énormes ; depuis le 26, l'intendance ennemie prend à sa charge toutes les



réquisitions, à la condition que la Ville fera la fourniture elle-même. Déjà l'intendance a versé 25,000 fr.

Pendant les cinq premiers jours de réquisition, il a fallu acheter 8,000 kilog. de viande, 8,000 kilog. de pain, 4,000 kilog. de pommes de terre, 400 kilog. de café, 400 kilog. de sel, 4 à 12 pièces de vin par jour. Une commission est nommée pour ce service ; elle comprend MM. Lefebvre, Boy, Billard de Saint-Laumer, Guérin, Fontaine.

Dès le 5 novembre, l'intendance allemande voudrait payer en billets et monnaies allemandes ; le maire craint que cette mesure ne fasse affluer toute cette monnaie de 15 à 20 lieues, et il y aurait une grande perte de change.

Un emprunt doit être fait, remboursable à très court délai, après la conclusion de la paix. On a déjà reçu quelques sommes, mais il y a eu insuccès relatif. Beaucoup ont mis leurs capitaux en sûreté, loin de Chartres : d'autres sont dans l'incertitude des rentrées ; leurs fonds disponibles ne suffisent pas à leurs dépenses journalières.

Si quelqu'un apporte 100 fr., il lui sera remis des coupures de 20, 10, 5 fr. de registre à souche, avec la griffe du maire et la signature d'un conseiller ; celui qui reçoit la coupure, la signe aussi. Ces billets seraient acceptés par l'octroi. Le remboursement se fera un mois après la conclusion de la paix ; l'intérêt produit sera de 5 °/o ; il partira du 15 novembre 1870 ; les billets seront de 5, 10, 25, 50 fr. ; ils sont acceptés du public, sous le nom d'obligations.

L'intendant militaire prussien est introduit dans la salle du Conseil ; il demande que l'on fixe la valeur comparative de l'argent prussien et français : il a des billets allemands, plus faciles à transporter ; plus tard, on fera la compensation, l'État prussien garantissant la différence du change.

Le Conseil vote un emprunt de 300,000 fr. dont 150,000 fr. seront délivrés en obligations. Il est alloué 5,000 fr. au bureau de bienfaisance.

Pour venir en aide à l'industrie artistique de M. Lorin, peintre verrier, le Conseil vote une somme de 2,500 fr. pour le décor de la salle des mariages ; les peintres artistes



auront de l'ouvrage de leur art, cela vaudra mieux pour eux que de les envoyer terrasser.

Au 25 novembre, la situation s'aggrave ; l'occupation comprend deux divisions de cavalerie, une d'infanterie prussiennes ; la Ville a fait déjà de fortes avances. Les cinq premiers jours d'occupation ont coûté 115 à 120,000 fr. ; le crédit doit être porté de 300,000 à 500,000 fr. ; on a payé une partie des sommes en thalers papier. Les bouchers et les boulangers ne peuvent payer leurs achats avec les obligations ; il est dû aux premiers 120,000 fr. Des coupures de 100 fr. sont crées ; le total des obligations est élevé, de 150,000 fr. à 250,000 fr.

Quelques déposants de la caisse d'épargne demandent des remboursements partiels sur leurs livrets ; la ville met 20,000 fr. à la disposition de la caisse ; le maximum de chaque avance sera de 25 fr.

La ville a en magasin 4,000 sacs d'avoine, d'une valeur de 80,000 fr. ; la consommation a diminué ; les grainetiers peuvent être obligés de les céder, et la Ville perdrait ; la consommation journalière est de 150 à 200 sacs : on les remplacera sans la dépasser ; il y aura économie d'une vingtaine de mille francs.

Divers chantiers de charité sont ouverts, celui des Petits Bleds étant encombré d'ouvriers.

Dès les premiers jours de décembre, les besoins de la Ville augmentent encore : avances à l'armée prussienne, bureau de bienfaisance et travaux de charité. Il est dû à la caisse 332,000 fr. ; elle n'a reçu que quelques centaines de francs en thalers papier ; la somme s'accroît ; le nombre des ouvriers augmente ; les emprunts sont en partie absorbés.

Il a été reçu 366,710 fr. d'emprunt nominatif et 116,837 fr. d'obligations : le Conseil porte le total de l'emprunt, de 500,000 à 700,000 fr.

Le 22 décembre, le bureau demande 80,000 fr. de plus ; les dépenses, causées par l'occupation, ont été de 668,240 fr. versés ; l'emprunt est porté, de 700,000 fr., à un million.

Au 31 décembre 1870, la Ville a avancé, à l'armée prus-

sienne, la somme de 1,112,621 fr. 07, depuis le 25 octobre; plus, pour 99,000 fr. de foin, paille, etc.; elle a reçu 428,409 fr. 78.

La Ville a émis un emprunt ferme 513,920 fr. }
En obligations au porteur . . . 209,265 } 723,185 fr.

Elle doit encore la somme de 500,000 fr. environ.

Il est fait aux hospices une avance de 31,500 fr., pour les ambulances: le crédit de 11,000 fr., pour achat de vins des hospices est porté à 18,000 fr. pour les ambulances.

L'armée allemande fait une grande consommation de bois; les chantiers sont épuisés; il faut du combustible pour les fours des boulangers et le chauffage. Le maire propose d'abattre une certaine partie des arbres des propriétés communales; cela donnera de l'ouvrage.

A la fin de janvier, l'emprunt a déjà fourni:

Emprunt ferme . . . . 690,960 fr. }
Obligations au porteur . . . . . 299,815 } 990,775 fr.

La Ville a payé 999,732 fr.; elle redoit une somme importante; elle possède en caisse 400,000 fr. en thalers papier, dont elle ne peut se servir. Le maire propose d'élever l'emprunt à 1,200,000 fr.; adopté.

28 janvier 1871, signature de l'armistice, pour la convocation d'une Constituante qui se réunira à Bordeaux; il sera de 21 jours.

L'autorité allemande (le Préfet) demande le principal et les centimes additionnels, à partir du premier janvier; pour les contributions indirectes, le préfet a reconnu l'impossibilité d'une perception régulière; il prend un chiffre assez élevé, basé sur les renseignements des années précédentes.

« Les contributions sont dues par droit de guerre, dit l'arrêté du préfet, au gouvernement d'occupation.

» Les communes en retard, à partir du 8 février, date à laquelle les contributions de novembre et décembre 1870 devront être payées, auront une amende de 5 °/₀ par chaque jour de retard.

» Si les maires ne suivent pas l'arrêté, on recourra à la force militaire.

» Le préfet d'Eure-et-Loir,
» Winter. »

Le docteur Maunoury donne sa démission de conseiller.

« Il ne peut, écrit-il, comme citoyen français, prêter un concours loyal et sincère à l'autorité administrative prussienne. »

Le préfet a demandé dix millions de francs au département, par décret du 8 février 1871 ; le total annuel est de onze millions en moyenne ; la ville de Chartres y figure pour $\frac{1}{15}$: 800,000 fr. environ.

Le Conseil répond que la capitulation doit être respectée; la Ville ne doit pas de contribution de guerre ; elle a déjà avancé $\frac{2}{12}$ en novembre et décembre 1870; encore le $\frac{1}{12}$ de janvier 1871. C'est tout.

Le Conseil général explique que l'on ne peut prélever de centimes de guerre pendant l'armistice. Le pays est ravagé, sans ressources ; le préfet demande alors un million au lieu de dix ; il exige le paiement le 15 février, dernier délai.

Le maire se rendra au quartier général à Versailles, pour présenter les réclamations de la Ville ; une commission, composée des conseillers Boy, Lefebvre, Doullay-Gillot, l'accompagnera. Le 18 février, après le voyage de Versailles, le préfet allemand demande la somme de 400,000 fr. au département, pour dépenses militaires urgentes.

A Alençon, le préfet a demandé 640,000 fr. exigibles en quelques heures ; sur l'impossibilité de payer, le maire et quelques conseillers ont été internés à Chartres.

La demande est de 117,400 fr. pour les cantons de Chartres, sur les 400,000 fr. exigés du département. C'est trop ; ce devrait être 62,600 fr. seulement ; il n'y a pas de résistance contre la lettre du préfet ; c'est une véritable contrainte.

« Il faut épargner à la Ville les mesures militaires prises à Rouen et à Alençon. Le Conseil ne discute pas ; il cède à la force : la Ville versera donc la somme de 117,400 fr., exigée ; cette somme sera prise sur la caisse municipale.

Le préfet autorise le service français de la poste, mais le timbre français n'aura pas de valeur.

Au milieu de février, les travaux de charité ont coûté 70,117 fr. 22 ; il faut prévoir, au total, 90,000 fr.

—— Aux élections législatives de février, pour l'Assemblée nationale, sont élus : MM. Delacroix, maire de Chartres 46,734 suffrages ; Vingtain 30,053 ; Lefèvre-Pontalis 28,210 ; Mis de Gouvion Saint-Cyr 26,551 ; Mis de Pontoi-Poncarré 23,701 ; Noël Parfait 22,663.

85,164 électeurs inscrits ; 54,301 votants.

Viennent ensuite : MM. Emile Labiche 21,797 ; Barthélemy 17,459 ; A.-S. Morin 17,165 ; Bosselet 15,903 ; F. Gatineau 14,025 ; G. Isambert 7,913 ; Lumière, maire de Châteaudun 7,076 ; Hermand 6,912 ; Mis de Maleyssie 5,606 ; Doullay 4,748 ; duc d'Aumale 2,658.

Ed. Barthélemy 2,536 ; Jules Guérin 1,427 ; F. Jumeau 1,411 ; Salmon 1,280 ; Jumeau, ancien notaire 897 ; Desbonnet 560.

L'Assemblée nationale se réunit à Bordeaux ; M. Thiers est élu chef du pouvoir exécutif. La paix est votée, le 1er mars, par 546 voix, contre 107.

Le 13 mars 1871, l'émission de l'emprunt est arrêtée. Il comprend :

En titres nominatifs . . .	779,545 fr.	1,167,260 fr.
En coupures.	387,715	

L'argent français manque ; le département est encombré de thalers allemands de 3 fr. 75 ; le Conseil demande que l'État les prenne, avec un change de 0 fr. 05.

18 mars 1871, évacuation de Chartres par les Prussiens.

18 mars, soulèvement dans Paris ; commune.

19 mars, l'Assemblée nationale a quitté Bordeaux, pour siéger à Versailles ; le Conseil envoie une adresse à l'Assemblée et au Pouvoir exécutif.

« Le Conseil supplie l'Assemblée nationale et le Pouvoir exécutif d'agir avec fermeté, pour rétablir l'ordre audacieusement troublé et rendre au pays, désolé par les maux de la guerre, la confiance et la tranquillité qui permettront de les réparer. »

L'adresse est portée au Préfet, Leguay. Les mobiles d'Eure-et-Loir se mettent à la disposition du maire.

En avril, le Conseil d'Alençon remercie le Conseil de Chartres, pour la bonne hospitalité accordée aux Conseillers d'Alençon, emmenés prisonniers à Chartres.



—— Élections municipales, le 30 avril 1871. Électeurs inscrits 4,656; votants 2,506.

Élus, MM. Delacroix 2,428; Boutet 2,263; Fontaine 2,140; Brault 2,087; Doullay-Gillot 2,023; Nicolle 2,011; Lefebvre Auguste 1,994; Mouton 1,997; Emile Guérin 1,976; Rabinel 1,915; Fessard 1,893; Bellamy 1,760; Durand Félix 1,652; Foiret Gustave 1.611; Bellier de la Chavignerie 1,582; Bonnard, notaire 1,492; Isambert Stanislas 1,452; Salmon, médecin 1,380; Charpentier, meunier 1,277.

7 mai, 2e tour, sont élus : MM. Billard de Saint-Laumer 1,500; Chauveau Albert 1,171; Gilbert-Barrier 1,126; Amiot 1,012; Leroy-Toussaint 967; Boy 960; Morin 926; Beaufre 900.

Le règlement des travaux communaux donne une dépense totale de 111,160 fr., y compris 2,500 fr. à M. Lorin, peintre, pour la décoration de la salle des mariages, et 300 fr. à M. Cluzel, sculpteur, pour trois bustes en plâtre, de Henri IV, de Marie de Médicis et de Louis XIII, à mettre dans les niches de la cour de la Mairie.

L'armée de Versailles, assiège Paris, occupé par la Commune; prend la porte de Saint-Cloud, le 21 mai; Paris est le 28 mai, au pouvoir du maréchal Mac-Mahon. Incendies de la Commune. Les pompiers de Chartres partent pour Paris, avec les docteurs Voyet fils, Rocque, Salmon, et Léon Ballay, aide-major des mobiles d'Eure-et-Loir; ils protègent la Sainte Chapelle, avec les pompiers de Rambouillet. Le lieutenant Bertin et le sapeur Blin hissent le drapeau tricolore, au lieu du drapeau rouge, sur la flèche de la chapelle.

Le 23 mai, installation de la municipalité. MM. Delacroix, maire; Bonnard, Bellier de la Chavignerie adjoints.

—— Le 13 juin 1871, compte des dépenses de la guerre présenté au Conseil .		2,309,030 fr.	34
Reçu de l'armée allemande.	772,695 fr. 96	828,745	96
Vente des avoines restant.	56,050 »		
Le déficit reste de		1,480,284 fr.	38

Il reste à recouvrer de l'armée allemande 691,387 fr. 25.

Sur une subvention de six millions pour les Villes, Chartres reçoit 12,000 fr.

Le Conseil vote l'emprunt de 1,500,000 fr. ; les titres seront de 500 fr., remboursables avec une prime de 50 fr. Le délai d'amortissement est fixé à 30 années, le taux est de 5 fr. 40 : l'État vient d'emprunter à 6 %; 25 centimes additionnels donneront 56,180 fr. ; l'augmentation de l'octroi est évaluée à 57,617 fr. 66.

3 octobre 1871, compte administratif de 1870.

En recettes	1,808,883 fr. 62
En dépenses.	1,616,649 32
Excédent de recettes. . .	192,234 fr. 30

Sur une somme de 1,200,000 fr., pour la guerre, il a été dépensé en 1870, 969,445 fr. ; l'octroi n'a produit que 184,886 fr. 09, au lieu de 196,000 fr., prévus.

En 1870, le bureau de bienfaisance, donne :

En recettes.	61,621 fr. 86
En dépenses.	56,604 31
Excédent des recettes . . .	5,017 fr. 55

La quête n'a pu être faite ; d'où déficit de 5,000 fr.

Le budget primitif pour le bureau, en 1872, est d'ailleurs réduit à 35,916 fr., en recettes et à 35,723 fr. 45, en dépenses.

Les conseillers Chauveau et Amiot démissionnent.

En novembre, répartition des logements militaires :

1°	Loyer	1201 et plus	5 fois	logement	de 2	militaires
2°	—	801 à 1,200	4	—	»	—
3°	—	401 à 800	3	—	»	—
4°	—	251 à 400	2	—	»	—
5°	—	141 à 250	1	—	»	—
6°	—	100 à 140	logement à un militaire seulement.			

Pour les officiers, la désignation sera faite par le maire, après examen de la position des habitants et des dispositions favorables de l'habitation.

Élections, départementales du 8 octobre 1871.

Canton de Chartres-Nord, M. Delacroix, maire, député, élu conseiller général, par 1,572 voix, contre MM. Billard de Saint-Laumer, sortant, 988, et Ed. Barthélemy 216.

Chartres-Sud, M. Boutet, ancien adjoint, élu par 2,103 voix, contre le marquis de Maleyssie 1,015.

Courville, M. Pelé, 1,117 voix, élu; M. de Cossé-Brissac 504.

Conseil d'arrondissement, Chartres-Nord, M. Fontaine, ingénieur, élu; Chartres-Sud, pas de résultat.

A la réunion du Conseil général, du 23 octobre 1871, M. E. Labiche est élu président, par 19 voix.

Le 18 octobre 1871, anniversaire de l'incendie de Châteaudun, M. Jousse, conseiller de préfecture, lieutenant de mobiles, est promu officier de la Légion d'honneur.

Le Conseil avait admis antérieurement le principe d'une souscription, en faveur de la ville de Châteaudun, dont la destruction a sauvé Chartres de pareil désastre. On avait proposé 100,000 fr., mais la caisse est vide. Au mois d'octobre, la souscription pour Châteaudun est encore ajournée; le 1er mars 1872, le maire demande un vote de 25,000 fr.; cette proposition est assez restreinte, à cause des embarras financiers de la Ville.

« Un membre du Conseil dit qu'il aurait proposé 100,000 fr.; ce chiffre m'eût paru digne de la Ville et en rapport avec l'infortune à secourir, car il ne faut pas oublier que c'est Châteaudun qui nous a sauvés. Si Châteaudun n'avait pas été pris pour victime, son sort nous était réservé.

» Mais, en présence de l'hésitation de plusieurs de nos collègues, je proposerai de souscrire pour 50,000 fr.; cette somme sera acceptée avec reconnaissance. »

En raison de l'absence de conseillers, le vote est ajourné; il faut l'unanimité, en pareille circonstance; le 29 mars 1872, sur la proposition du maire, de voter la somme de 25,000 fr. pour Châteaudun; le Conseil accorde 50,000 fr.

Peu après, le maire de Châteaudun remercie le Conseil de Chartres, de la somme de 50,000 fr. qu'il a votée, en faveur de la Ville qu'il administre. Les maires de Varize et de Civry demandent à être compris, pour une part proportionnelle à leurs pertes, dans ces 50,000 fr.

« Ces deux communes ne sont pas les seules victimes de

la guerre; Chartres ne peut réparer tous les désastres. Il n'y a pas lieu de revenir sur la délibération. »

Cependant, le 7 juin 1872, le Conseil vote 6,000 fr. pour les victimes de la guerre, dans les communes de Civry, Varize et Loigny.

La Ville avait été avisée, le 22 décembre 1871, qu'elle toucherait 214,000 fr. de l'armée allemande, pour le séjour de la dernière division d'occupation.

En janvier 1872, le maire est prévenu que, sur la somme de cent millions votés par l'Assemblée nationale, le département recevra une allocation de 3,381,800 fr., à laquelle la Ville participe pour 106,526 fr. 30.

D'après la loi du 6 septembre 1871, la Ville a droit à un secours égal à $\frac{1}{10}$ de ses pertes.

Les pertes sont, pour la ville, de . .		1,206,484 fr. 94
pour les particuliers, de . .		312,778 06
Au total		1,519,263 fr. »
A déduire:		
Espèces reçues	214,000 fr.	454,000 fr.
— à recevoir de l'armée allemande	240,000	
Il reste		1,065,263 fr.

Dont le $\frac{1}{10}$ est de 106,526 fr. 30.

A répartir, pour la commune .	75,246 fr. 30	106,526 fr. 30
— pour les nécessiteux victimes de la guerre. . . .	31,280 »	

La liste des pertes subies par les habitants, admise par la commission cantonale, produit un total de 106,552 fr.; la somme à partager étant de 31,280 fr., chacun d'eux recevra un peu plus de 29 0/0 des pertes admises.

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 6,500 fr., pour le bureau de bienfaisance.

La somme de 244,704 fr., due par l'armée allemande d'occupation, pour fournitures de vivres, est aujourd'hui reconnue et admise; elle ne peut être soldée qu'en avril 1872; mais à présent, les 2/5 de cette somme, soit 168,750 fr. sont

payés par l'entremise du Receveur général. Une somme de 20,000 fr., due par un autre corps d'armée qui a séjourné à Chartres, du 10 au 13 novembre 1870, est admise, pour moitié environ.

Le premier mars 1872, les hospices réclament à la Ville 25,792 fr., pour traitement à l'Hôtel-Dieu des militaires allemands, pendant l'occupation. Cette somme a été réclamée auprès des divers intendants et du préfet prussien, alors à Chartres ; le fonctionnaire a répondu que ces frais incombaient à la commune.

Le budget des hospices présente en plus un excédent de dépenses de 12,551 fr. 54.

— « Un conseiller dit que les hospices sont riches, tandis que la commune est obérée ; ils ont eu à souffrir l'occupation comme tout le monde ; ils doivent supporter ces charges, qui ne sont pas hors de proportion avec leurs ressources. »

— « Un autre conseiller expose que la commune secourt les indigents, que les hospices sont le premier des indigents ; ils ont perdu les loyers d'un hôtel dans Paris, les loyers d'une ferme, dont le fermier a été pillé ; ils ont donc eu leurs pertes aussi par l'invasion. »

La question est ajournée.

Les adjoints MM. Bonnard et Bellier de la Chavignerie se retirent ; sont nommés, par décret du 10 janvier 1872, MM. Doullay-Gillot et Boutet.

M. Bonnard a rempli, au grand profit des finances de la Ville, une mission à Nancy, auprès des autorités allemandes. 100 fr. sont votés pour les frais d'interprète.

En mars 1872, le Conseil décide la vente du Clos Saint-Jean, pour faire de l'argent. Projet abandonné en 1874.

Vœux pour l'élection des maires et adjoints par les Conseils et pour la publicité des séances.

En juin 1872, l'État accorde à la commune de Chartres, une subvention supplémentaire de 5,358 fr. 75.

Nouvelles demandes pour le Sud	64,665 fr. 60	89,312 fr. 60
— pour le Nord	24,647 »	

Enquête, comme la précédente, avant répartition :

Comptes de la Ville, depuis 1871, jusqu'au 31 mars 1872 :

Recettes avec l'excédent de 1870. . .	4,045,415 fr.	30
Dépenses.	3,864,854	62
Reliquat définitif.	180,560 fr.	68

Cet excédent sera reporté au budget de 1872.

—— Une indemnité de 15 fr. avait été allouée aux sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers, qui étaient allés porter des secours à Paris, pendant les incendies de la commune, le 21 mai 1871 et jours suivants. Cette indemnité ne leur paraît pas suffisante ; ils ont perdu des journées de travail à Paris ; ils ont eu de nombreuses dépenses.

Le 20 mai 1873, le Conseil accorde pour les 27 hommes : 1 sergent-major, 3 sergents, 5 caporaux, 18 sapeurs, pour 110 heures à chacun, à raison de 0 fr. 40, pour les gradés, et de 0 fr. 385 pour les sapeurs : 1,089 fr. En retranchant la nourriture, 222 fr. 75, il reste 866 fr. 25.

Il est voté une somme de 102 fr. 72, pour payer les réparations de 71 fusils et de 40 sabres des sapeurs-pompiers. A leur rentrée à la direction de l'artillerie, les fusils à silex et les sabres briquets ont été remplacés par les fusils à percussion et des sabres poignards.

La compagnie est réorganisée ; les pompiers doivent s'engager pour cinq ans.

« Cela ne peut être obtenu, dit le maire, dans la séance du 18 août 1876, qu'en leur assurant, soit des avantages pécuniaires, soit une pension de retraite, soit même ces deux avantages réunis.

» Le capitaine Juteau, dans son rapport au maire, du 1er juillet 1875, fait connaître que l'effectif est réduit à 25 hommes, y compris les officiers et les sous-officiers. Il propose d'attribuer à chaque homme un traitement de 30 fr., et de supprimer le mode actuel de rémunération selon le temps employé, au tarif du règlement.

» Le maire doute que cela suffise pour obtenir des adhésions, bien que, pour un effectif moyen de 50 hommes, la dépense annuelle pour la ville soit de 1,500 fr. ; il propose

de créer, au profit des hommes de la compagnie, une caisse de secours et pensions. Y auraient droit, les sapeurs-pompiers de tous grades qui, dans leur service, ont reçu des blessures ou contracté une maladie, entraînant une incapacité de travail partielle, ou permanente : et aussi les veuves et les enfants des pompiers qui ont péri dans les incendies, ou qui sont morts des suites de blessures ou de maladies, qu'ils y ont reçues ou contractées.

» Après quinze ans de services, chaque sous-officier, caporal, sapeur, aura droit à une pension viagère de 60 fr. ; de 80 fr. après 20 ans, de 100 fr. après 25 ans. »

La compagnie comprendra 52 hommes.

Une commission, composée de MM. Mouton, Brault, Lefebvre, Billard de Saint-Laumer et Bellamy est nommée.

—— En septembre 1873, nouvelle indemnité de la guerre ; la commune va recevoir une répartition de 61,995 fr. Le Conseil vote de conserver cette somme pour le règlement définitif des réclamations.

Casernes, tombes militaires ; 16 mai 1873, Mac-Mahon. — Le 7 février 1873, le Conseil s'occupe du casernement des troupes. Il vote la construction, dans les dépendances du quartier de cavalerie, d'un baraquement pouvant contenir 96 chevaux. Cette décision a été transmise au ministre de la guerre, par le général Nitot ; il sera alloué, en 1873, 90 chevaux de remonte au 2e dragons. L'Etat fournit le terrain ; la dépense, au compte de la Ville, sera de 31,000 fr. pour le baraquement : le règlement la porta à 35,846 fr. 37.

En ce même mois de novembre 1873, dans la formation des corps d'armée, la quatrième région comprend les départements d'Eure-et-Loir, de l'Orne, de la Mayenne, de la Sarthe, l'arrondissement de Rambouillet.

» Le ministre de la guerre demande si la Ville de Chartres serait disposée à faire des sacrifices pour obtenir une garnison d'infanterie, soit, par exemple, un bataillon de chasseurs à pied, soit un dépôt de régiment et quelle serait l'importance de ces sacrifices. »

Le commandant du génie a donné des renseignements ; l'effectif d'un dépôt d'infanterie est de 600 hommes ; la superficie du casernement serait de 1 h. 20 environ ; le prix des constructions, non compris le terrain, serait environ de 420,000 fr., soit 700 fr. par place d'homme.

Pour un bataillon de chasseurs, de 700 hommes, il faudrait 1 h. 50 ; la construction coûterait 490,000 fr.

» Nous ferons à l'Etat, explique le Président, l'offre de concourir pour moitié dans la dépense.

» Un conseiller fait observer que, sur l'emprunt de guerre de 1,500,000 fr., grâce à des remboursements inespérés, la perte s'est trouvée réduite à 700,000 fr., laissant libres 800,000 fr., dont la moitié a été dépensée.

» Le maire répond que ces fonds doivent être conservés comme réserves. Le Mans vote un million, Rouen 600,000 fr. On ne peut faire moins que Châteaudun et Nogent-le-Rotrou.

» Le maire conclut qu'une offre de 250,000 fr. ne lui paraîtrait pas sortir des limites d'une sage prudence. »

En mars 1874, travaux du casernement :

1° Un hangar, construit par l'État, pour les équipages militaires, ligne d'Orléans-Rouen. Rien à dépenser.

2° Une caserne pour 600 hommes et 260 chevaux.

3° Une caserne d'infanterie, pour loger le dépôt du 130e de ligne et un bataillon du même régiment, soit 900 hommes, et le dépôt du 9e bataillon de chasseurs à pied, soit 130 hommes.

Dépense, 500 fr. par homme d'infanterie : 1,030 hommes		515,000 fr.
Dépense, 600 fr. par homme de cavalerie : 600 hommes . . .	360,000	516,000
Dépense, 600 fr. par cheval : 260 chevaux.	156,000	
Total.		1,031,000 fr.

La Ville est engagée pour 250,000 fr., plus le terrain.

Le 6 mai 1874, le Conseil vote un projet de convention avec le ministre de la guerre, pour le logement de :

1° Le dépôt d'un bataillon du 130e de ligne ;

2° Le dépôt du 9e bataillon de chasseurs à pied ;

3° Un escadron du train des équipages militaires.

L'effectif serait de 1,630 hommes et 260 chevaux. Le Conseil général a voté 100,000 fr., le 15 avril.

Le 29 juillet 1874, le casernement du train des équipages militaires sera placé dans le quartier du Clos-l'Évêque ; la caserne d'infanterie, installée près de la rue des Petits-Blés prolongée. Le Conseil accepte.

Le ministre, en approuvant le traité, le 3 novembre, supprime le dépôt d'un bataillon de chasseurs.

— Plusieurs conseillers protestent.

— D'autres font observer qu'il ne s'agit que de la suppression du dépôt, soit de 130 hommes, ce qui est peu important, par rapport à la garnison promise.

Le ministre prend spontanément à sa charge l'agrandissement du quartier de cavalerie et la construction d'un magasin à fourrages, à Cachemback, si celui de Saint-André devient insuffisant. Les travaux sont prévus pour 1,400,000 fr. ; ils seront à la charge du département, pour 100,000 fr., de la Ville pour 300,000, de l'État pour un million.

La municipalité lui indique les terrains, près de la route nationale, face au quartier actuel, bordant la rivière, d'une contenance de 18,255 m², dont le prix serait de 65,200 fr.

En mars 1876, l'emprunt de casernement, de 335,000 fr., avait été voté par le Conseil. Le remboursement sera terminé en 1888, pour toutes les obligations de 500 fr., rapportant 5 0/0 ; la souscription est ouverte directement au public ; l'impôt de 3 0/0 sur le revenu, reste à la charge de la Ville. La caisse des dépôts et consignations a refusé son concours ; le Crédit foncier prêterait bien à 4 1/2 pour 100, mais cet établissement paie en papier, lequel perd 10 0/0 au change.

En avril 1877, occupation de la nouvelle caserne d'infanterie par le 130e de ligne : un bataillon et deux compagnies de dépôt.

Le maire propose l'organisation d'une soirée, dans les

salles de l'Hôtel de Ville ; la réception comprendrait 250 à 300 personnes ; il demande un crédit de 1,000 fr.

« Le conseiller Amiot est d'avis que la sollicitude de l'administration eut dû s'étendre jusqu'aux soldats, et ne pas se borner aux officiers.

» Le maire répond qu'il sera fait aux soldats, par l'intermédiaire de leurs chefs, une distribution de viande et de vin.

» En dehors des administrations civiles et militaires, le maire dit que l'on invitera les principaux habitants de la ville et un certain nombre de commerçants.

» Le conseiller Brault pense que le crédit sera insuffisant ; il propose 2,000 fr. ». Le Conseil vote 2,000 fr.

Une commission nommée, comprend les conseillers Brault, Amblard, Durand, Lelong et Mouton.

—— A la session de mai 1876, le Conseil s'occupe des tombes des victimes de la guerre ; une commission, composée de MM. Boutet, Guérin, Salmon, Doullay-Gillot, Lefebvre, est nommée.

En décembre, la Ville est d'accord avec le ministère de l'Intérieur pour les tombes militaires.

Il sera établi deux cryptes au cimetière Saint-Pierre ; l'une contiendra les corps de 205 soldats français, l'autre de 259 soldats allemands. L'État édifiera les monuments ; le transfert, à 10 fr., par corps 4,640 fr., à ses frais aussi ; les 32 m^2 de terrain à 225 fr., à ses frais également, formant 7,200 fr., dont 4,800 fr. pour la commune et 2,400 fr. pour le bureau de bienfaisance.

En 1875, une dame Méliot, veuve d'un ancien conseiller de préfecture d'Eure-et-Loir, fille de M. Constantin Maugars, qui avait été aide de camp du général Marceau est en possession de quinze lettres autographes du général, adressées par lui à son aide de camp, et d'une paire de pistolets, dont il lui a fait don en mourant.

Dans une situation gênée, elle offre le tout à la Ville pour le musée, moyennant la somme de 1,000 fr. Accepté.

Au mois d'août 1876, une grille en fer est placée autour de la pyramide de Marceau ; dépense 1,500 fr.



—— Dans les premiers jours de janvier 1873, Napoléon III meurt des suites d'une opération, à Chislehurst, Angleterre. Né le 20 avril 1808, il avait près de 65 ans.

En mai, l'instituteur Barodet est élu député de Paris, contre M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, ami politique de M. Thiers. Quelques jours après, Ranc, ancien membre de la commune, condamné à mort, puis grâcié, est élu député à Lyon.

M. Thiers veut proclamer et constituer la République. Le 24 mai 1873, l'Assemblée nationale rejette la proposition, par 362 voix contre 248; le chef du pouvoir exécutif donne sa démission.

Le maréchal de Mac-Mahon est élu Président de la République, par 390 voix ; le duc de Broglie devient président du Conseil des ministres.

Un pèlerinage à Notre-Dame de Chartres a lieu ; il vient des politiciens de la droite ; la majorité veut amener la restauration de la monarchie légitime.

En octobre 1873, le comte de Chambord (Henri V), par une lettre de Salzbourg, à M. Chesnelong, maintient le drapeau blanc. Il indique, par ce fait, l'abandon de toute visée de retour en France et de restauration.

En février 1874, loi nouvelle sur la nomination des maires et adjoints.

Le 10 février, lettre du Préfet au maire Delacroix.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, copie d'un décret de M. le Président de la République, en date du 2 février courant, portant nomination du maire et d'un adjoint (Bellier de la Chavignerie) de la ville de Chartres.

» M. Billard de Saint-Laumer a reçu les instructions nécessaires pour s'entendre avec vous, au sujet de la remise des services.

» Agréez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le préfet d'Eure-et-Loir,
» Perthuis. »

M. Delacroix remercie ses collègues de l'appui qu'ils lui ont donné, dans les circonstances difficiles que la ville de Chartres a traversées. Il remet ensuite le service à la nouvelle administration, et la séance continue, sous la présidence de M. Billard de Saint-Laumer. »

« M. le maire dit qu'il a beaucoup hésité à accepter la succession d'une administration qui, tout entière, a rendu des services importants à la ville, dans les circonstances les plus pénibles.

» Ce n'est que, pressé par les sollicitations et en présence d'un fait accompli, qu'il s'est décidé à accepter ce lourd fardeau. Il propose d'insérer au procès-verbal l'expression de la reconnaissance et des regrets du Conseil.

— Il faut une manifestation spontanée du Conseil.

— Le maire répond que c'est ce qu'il vient de proposer ; que pour lui, il s'associera bien sincèrement à la gratitude du Conseil.

— Un conseiller dit qu'il faut d'abord délibérer sur la proposition de M. le maire.

Le Conseil, à l'unanimité, vote des remerciements à M. Delacroix et aux collègues qui l'ont secondé, avec tant de dévouement, dans sa tâche difficile, lui exprime sa reconsance et sa gratitude pour les services rendus, et les regrets que lui cause sa retraite.

Le 1er mars, M. Bonnard, ex-notaire, est nommé adjoint.

—— Des noms de rues de la Ville sont changés :

Noms supprimés : du bœuf couronné, claque dent, du chien vert, coupe barbe, du pont d'inde, des fumiers, aux herbes, du vieux marché au blé, vide boudin, courte-soupe.

Noms nouveaux : Philippe Desportes, de Ferrière, fondadateur de la porte Guillaume, Reverdy, Chauveau-Lagarde.

En septembre 1874, manœuvres ; un camp est établi à Pontgouin ; ces manœuvres, très intéressantes, sont suivies par un public nombreux.

—— En octobre 1874, élections au Conseil général ; M. Boutet est élu dans le canton sud, par 3,009 voix ; à Maintenon, M. Corbière obtient 2,124 voix, contre 900 à M. Gues-

pereau ; M. Fontaine est élu conseiller d'arrondissement, dans le canton nord de Chartres.

Les 22 et 29 novembre 1874, élections municipales. Sont élus : MM. Delacroix 2,451 ; Boutet 2,385 ; Guérin Émile 2,298 ; Fessard 2,215 ; Salmon 2,144 ; Mouton 2,095 ; Beaufre 1,904 ; Nicole 1,872 ; Doullay-Gillot 1,808 ; Rabinel 1,781 ; Charpentier-Alleaume 1,758 ; Bellamy 1,755 ; Amiot 1,621 ; docteur Maunoury 1,614 ; Fontaine 1,596 ; Lefebvre, juge 1,512.

2e tour, Bourgeois 1,632 ; Durand G. 1,583 ; Thirouin 1,554 ; François-Legras 1,514 ; Lelong Gédéon 1,483 ; Coudray 1,430 ; Billard de Saint-Laumer 1,414 ; Michard 1,407 ; Brault 1,402 ; Charbonnier 1,389 ; Amblard 1,362.

Le service des guetteurs de nuit de la Cathédrale, qui avait été rétabli, vient d'être supprimé de nouveau, sur la proposition de M. Boutet, d'où résulte une économie annuelle de 800 fr. pour le budget.

En mai 1874, se pose la question des cimetières.

Le tarif a été établi, le 13 août 1844, pour sépulture de deux mètres carrés.

1° pour concession	perpétuelle	. . . . . .	300 fr.
2° —	trentenaire	. . . . . .	150
3° —	temporaire 15 ans	. . . .	75
4° —	— 10 ans	. . . .	45

Tableau des concessions des deux cimetières :

	NOTRE-DAME		SAINT-PIERRE	
	trenten.	perpét.	trenten.	perpét.
Antérieures à 1845. . .		394 m		154 m
De 1845 au 31 déc. 1854.	90 m	311	38 m	150
De 1855 — 1864.	340	397	70	177 50
De 1865 — 1874.	456	452	266	397 80
Totaux. . . .	886 m	1,554 m	374 m	879 m 30

« Il y a une progression très notable, ajoute le maire Billard de Saint-Laumer, dans les demandes de concession ; cela prouve que les prix sont maintenant à la portée du plus grand nombre de personnes.

» Sans chercher à apporter des entraves au sentiment qui

porte la population à conserver et à respecter la mémoire des morts, nous pensons que la Ville doit chercher à mettre le prix des concessions un peu plus en rapport avec l'élévation des fortunes individuelles ; nous vous proposons de les élever :

Perpétuelles de 300 à 450 fr.
Trentenaires de 150 à 180 fr. »

En mars 1876, une pétition au Conseil demande la désaffectation du cimetière Notre-Dame ; des habitations sont bâties autour des murs de clôture. Acceptée.

Le préfet, par une lettre du 4 décembre 1878, invite le maire à comprendre la question de la translation du cimetière Notre-Dame, dans l'ordre du jour de la séance extraordinaire de janvier.

« Il s'appuie, explique le maire Delacroix, sur les dispositions du décret du 23 prairial an XII, sur l'ordonnance du 6 décembre 1843, qui lui donnent le droit d'ordonner cette translation, même si la nécessité en est contestée par l'administration locale.

» Le maire propose donc cette translation, en prenant les mesures pour la rendre le moins onéreuse pour les finances de la Ville. Il ne sera plus accordé à Notre-Dame aucune concession de terrain, temporaire ou perpétuelle ; un emplacement égal sera accordé, à Saint-Cheron, aux familles, qui y feront transporter les restes de leurs parents.

» Aucun autre terrain ne convient mieux que Saint-Cheron malgré le sol glaiseux, qui oblige à ne renouveler chaque sépulture qu'après huit ans.

» La superficie de Saint-Cheron est de 2 h. 32.

Il y a lieu d'acheter cinq hectares.		
Prix	50,000 fr.	70,212 fr.
La clôture coûtera.	20,212	

Une discussion s'établit.

« Le conseiller Lefebvre voudrait que l'on fixât, dès aujourd'hui, un délai de 50 ans, par exemple, pour l'enlèvement des constructions élevées sur les terrains concédés

à Notre-Dame ; il faut éviter les réclamations d'indemnité dont un délai, quel qu'il soit, n'éteindra pas l'action. »

« Le conseiller Maunoury craint qu'à Saint-Cheron, il en soit comme à Notre-Dame ; le terrain sera bientôt rempli ; l'opération sera à recommencer : l'argent de la Ville aura été dépensé en pure perte. En outre, le sol de Saint-Cheron est dans de très mauvaises conditions. »

« Le conseiller Doullay-Gillot appuie le docteur Maunoury, et propose de rechercher un terrain, entre Saint-Jean et Mainvilliers. »

« Le conseiller docteur Rabuan estime, qu'en principe, il est peut-être au moins inutile, sinon périlleux, de décider dès maintenant cette dépense considérable.

» Il peut se faire, ajoute-t-il, que le système d'inhumation vienne à être, dans un avenir plus au moins rapproché, remplacé par celui de la crémation, qui est en ce moment l'objet d'expériences très sérieuses. Sans être partisan de ce nouveau procédé, il faut cependant prévoir que cette idée peut faire son chemin. »

« Le conseiller Amiot se rallie à la proposition de l'administration, c'est-à-dire à l'agrandissement du cimetière Saint-Cheron. Cet emplacement est propice ; son orientation est bonne ; il permet de réaliser une économie de 25 à 30,000 fr., en évitant la construction d'une maison de garde et d'une grande partie des murs de clôture ; on pourra, de plus, successivement agrandir suivant les besoins. »

Une commission est nommée ; elle comprend les conseillers : Doullay-Gillot, Maunoury, Amiot, Lefebvre, Rabuan.

La solution définitive ne fut acquise qu'en 1881.

Constitution ; 24 mai 1877 ; Grévy. — Au mois d'octobre 1875, la Constitution est votée, à une voix de majorité, celle de M. Wallon, ministre de l'Instruction publique.

En décembre 1875, élection, par l'Assemblée nationale, de 75 sénateurs inamovibles. Le premier élu est le duc d'Audiffret-Pasquier, par 551 voix, sur 688 votants ; puis M. Wallon.



Le 16 janvier, élection par le Conseil d'un délégué sénatorial. Le conseiller Doullay-Gillot est élu par 19 voix, contre 4 à M. Lefebvre et 3 à M. Billard de Saint-Laumer. Le docteur Maunoury est élu délégué suppléant, par 19 voix, contre 4 à M. Billard de Saint-Laumer, 2 à M. Brault.

Elections sénatoriales du 30 janvier 1876. Votants 488.

MM. Delacroix, 311 voix, Labiche 309, élus. Obtiennent : MM. le marquis de Pontoi-Pontcarré 182, Vingtain 173.

Elections législatives du 20 février 1876. Elu à Chartres, M. Noël Parfait 6,833 voix, contre M. Fontaine 2,261 ; deuxième circonscription, M. Pol Maunoury 7,632 voix, contre M. le marquis de Gouvion Saint-Cyr 5,237 voix.

En mars, le préfet Letendre de Tourville est remplacé par le baron de Nervo. En juin, M. Riencourt-Longpré est nommé préfet, au lieu du baron de Nervo, révoqué.

Le 27 juin 1876, la nouvelle administration municipale est installée ; par décret du 24 juin, le Président de la République a nommé maire M. Delacroix, adjoints MM. Doullay-Gillot et Boutet.

Suivant une loi nouvelle, en septembre, M. Delacroix est élu maire par le Conseil.

Le 1er mars 1877, a lieu un banquet de Marceau, à propos du 108e anniversaire de la naissance du général. Le président du Comité est M. Gâtineau, député de Dreux qui, en 1869, organisa la fête du centenaire ; le banquet a lieu à Sainte-Foy, il réunit 150 convives.

18 mai 1877, chute du ministère Jules Simon ; ministère duc de Broglie, de Fourtou.

Le 24 mai, prorogation des Chambres ; puis dissolution par le maréchal de Mac-Mahon, votée à 17 voix de majorité, par le Sénat.

M. de Cazes, est nommé préfet en juillet.

Gambetta est condamné à trois mois de prison, pour offenses, au Maréchal, Président de la République, dans un discours prononcé à Lille, le 15 août, pour cette phrase mémorable « Le Président doit se soumettre ou se démettre. »



Elections législatives, le 14 octobre 1877 ; M. Noël Parfait est élu à Chartres par 8,792 voix, contre 3,834 à M. Guillaume de Bassoncourt, ancien préfet.

Le 8 novembre, réélection de M. Delacroix, sénateur, conseiller général dans le canton nord.

Le 15, M. Grévy est réélu président de la Chambre.

Le 23 novembre, ministère du général de Rochebouët et le 13 décembre 1877, ministère Dufaure, consacrant la victoire définitive des Républicains.

Le 21 janvier 1879, installation du nouveau Conseil :

MM. Delacroix, maire 2,331 voix ; Boutet adjoint 2,266, Doullay-Gillot 2,251, docteur Maunoury 2,230, Nicolle 2,210, docteur Salmon 2,204, Mouton 2,201, Rabinel 2,169, Amiot 2,149, Durand G. 2,142, Bourgeois 2,126, Lelong G. 2,101, Blondel 2,088, Amblard 2,085, François Legras 2,064, Petit 2,055, Foreau 2,009, Caillard 1,956, Levassor 1,944, Minard 1,894, Lefebvre 1,431.

2e tour, Bonpas, huissier 1,903, Coudray, 1,170, Brault 1,149, Robinet 1,138, Fessard 1,136, docteur Rabuan du Coudray 1,080.

Après l'allocution du préfet, le maire le remercie de sa gracieuse visite et lui témoigne le plaisir qu'on a eu d'entendre des paroles, auxquelles depuis longtemps on n'était plus habitué.

Le 13 février, M. Fessard est nommé deuxième adjoint.

En janvier 1878, mort de Victor-Emmanuel, roi d'Italie.

En février, décès du pape Pie IX.

En novembre 1878, M. Fontaine est nommé préfet.

L'assurance des bâtiments communaux est réorganisée en 1875, sur le rapport de M. Coudray. La valeur des 47 immeubles assurés est de 1,268,400 fr., plus le théâtre.

L'assurance tout entière est donnée aux quatre grandes compagnies la Nationale, la Générale, le Phénix et l'Union. On a dû mettre de côté les mutuelles ; on paie, avec elles, moitié plus qu'avec les compagnies à primes fixes et, en cas de sinistres très graves, elles seraient dans l'impossibilité de payer.

Sur réclamations des cafetiers, et d'après le rapport du conseiller Boutet, les droits d'établir des chaises et tables sur les trottoirs, seront de 10, 6 et 3 fr. par mètre carré, au lieu de 15, 10 et 5 fr., droits anciens, appliqués depuis deux ans seulement.

1re classe : cafés du Commerce, de France, Français.

2e classe : cafés de la Gare, du Duc de Chartres, Touté, Escombar, de l'Ouest et l'Hôtel de l'Ouest, de l'Univers, du Grand-Monarque, de Paris, de Chartres.

3e classe : tous les autres cafés et débits de boissons.

En juin 1876, une souscription est faite, pour élever une statue colossale en l'honneur de l'indépendance américaine et de la vieille amitié des deux peuples, au moment du centième anniversaire de son indépendance; vote de 100 fr.

Au mois d'août 1876, le Conseil vote des indemnités aux familles des réservistes des classes 1868, 1869 ; sur 90 appelés, 33 ne vivent que de leur travail. Il est alloué, à une femme seule 1 fr. ; par chaque enfant 0 fr. 50 par jour. Il y a seulement 30 enfants ; la dépense journalière est de 48 fr. : pour 28 jours, 1,344 fr.

En 1877, la classe 1870 est appelée ; il y a 54 hommes. Le nombre des femmes est de 12, celui des enfants de 5 ; la dépense totale sera de 25 fr. par jour ; le Conseil vote 600 fr. ; il n'y a qu'une classe appelée, au lieu de deux.

Il y avait en 1859, pour l'enlèvement des boues et immondices, 60 boueurs, desservant chacun une petite section ; il en reste 28, plusieurs sections sont donc confiées au même boueur. Au mois d'avril 1878, une tentative d'adjudication a échoué ; le maire propose 8,000, puis 10,000 fr. L'adjudication ne réussit pas encore au mois de juin. Enfin, le maire traite à l'amiable avec M. Rabourdin-Bouju, de La Folie, à 10,000 fr., pour un an, la Ville fournissant une balayeuse mécanique pour les places. L'année suivante, un traité, moyennant 13,000 fr. par an, est passé avec M. Boussard, pour une période de neuf ans.

En 1878, révision de la série des prix des travaux. Le rapport du conseiller Mouton est adopté.



	Série de prix Anciens		— Nouveaux	
Heure de travail de jour ; terrassier à sec.	0 fr.	39	0 fr.	40
Journée d'une voiture à un cheval, conduite par un charretier, 12 heures .	9	»	10	»
Pour chaque cheval en sus du premier.	5	50	7	»
Fouille au m^3, en rigoles, tranchées ou trous, jusqu'à 2 m. de largeur au fond.	0	52	0	52
Jet de terre fouillée, jusqu'à 2 m. .	0	28	0	28
Chargement au m^3 ; en brouette. . .	0	24	0	24
— en tombereau. . .	0	32	0	32
Transport, à la brouette à un relai de 30 m. en plaine, ou de 20 m. en rampe d'une inclinaison supérieure à 5 cent., à 4 relais inclus. . . .	0	24	0	24
Transport au tombereau, après 4 relais, jusqu'à 200 m.	0	45	0	45
Chef paveur, travail de jour, à l'heure	0	63	0	65
Compagnon paveur — —	0	55	0	55
Dresseur — —	0	40	0	45
Garçon — —	0	30	0	40
Un mètre cube de sable emmétré . .	6	»	7	»
1,000 pavés, gros échantillon 0,20 × 0,20	600	»	600	»
— préplats 0,13 × 0,20 × 0,20	420	»	470	»
— bâtards, 1er choix. . . .	380	»	470	»
— petits de trottoirs. . . .	120	»	120	»
Cailloux au calibre de 0,05 ; le m^3. .	6	»	7	»
Gravier, mêlé d'un peu de sable. . .	4	»	5	25
Mortier de chaux hydraulique ; le m^3.	16	50	17	50

Au mois de novembre 1878, vente des peupliers des grands Prés ; l'estimation totale est de 8,800 fr. Les arbres du boulevard Chasles étant morts, seront remplacés par des platanes ; la dépense est évaluée à 1,430 fr.

L'escalier du tertre Saint-Eman, en 1881, coûtera 14,300 fr.

En 1878, les Villes de Belfort et de Saint-Germain font des souscriptions pour la statue de M. Thiers, décédé en 1877 ; le Conseil vote 100 fr., ou 50 pour chaque ville.

Vote en 1880, de 100 fr., pour la statue de Rouget de l'Isle, auteur de la *Marseillaise*, à Choisy-le-Roi.

Une demande du maire de Palaiseau, pour la statue de Joseph Bara, engagé volontaire à treize ans, tué petit tambour, un an après, dans une embuscade, est rejetée.

En 1879, M. Boutet, adjoint, M. Béthouart, ingénieur de la fonderie, sont décorés de la légion d'honneur.

—— Le 30 janvier 1879, démission du maréchal Mac-Mahon, président de la République. Le même jour, assemblée nationale réunie à Versailles, présidée par M. Martel, président du Sénat. M. Jules Grévy, président de la Chambre des députés, est élu président de la République, par 563 suffrages, contre 99 au général Chanzy.

Élection de Gambetta, président de la Chambre.

En 1879, le prince impérial est tué au Zoulouland.

En juillet, nomination de M. Mouton, adjoint.

En 1880, M. Baron est nommé préfet d'Eure-et-Loir.

Décrets, suspendant l'inamovibilité de la magistrature; en avril, décrets sur les congrégations; en juillet, expulsion des jésuites.

Au commencement d'août, élections au Conseil général du canton Nord de Chartres: le doctêur Maunoury 1,573 suffrages, Boutet, adjoint sortant, 1,379; Raoul de Saint-Laumer 1,114. Ballottage.

Au deuxième tour, M. Boutet se désiste; le docteur Maunoury 1,955 voix, élu; Raoul de Saint-Laumer 1,494.

MM. Delacroix maire, Boutet et Mouton adjoints, donnent leurs démissions.

Le 14 juillet, M. Doullay-Gillot, président du tribunal de Commerce, est décoré de la légion d'honneur.

Les Chambres, ayant voté que la fête nationale aurait lieu le 14 juillet de chaque année, jour férié, le Conseil vote un crédit de 3,000 fr., pour célébrer cette fête.

Le 25 juillet 1880, fête pour la présentation des drapeaux aux troupes de la garnison; il n'y aura pas de feu d'artifice; le crédit de la fête nationale du 14 juillet a déjà été dépassé.

Sur la proposition du conseiller Bourgeois, un crédit de 500 fr. est voté pour cette fête.

La fête du 14 juillet 1881 coûte 3,745 fr. Revue des troupes, passée aux Grands-Prés ; feu d'artifice au clos Saint-Jean.

Sur le rapport du conseiller Delaunay, le crédit pour la fête du 14 juillet 1900, est fixé à 3,380 fr. et le programme accepté.

La veille, à 8 h 1/2 du soir, retraite aux flambeaux.

Le jour, distribution de vivres aux indigents, 1,000 fr.

A 9 h. 1/2, revue des troupes et des pompiers ; 2 h. 1/2, place Saint-André, audition par l'harmonie Saint-Ferdinand et exercices par l'Avenir de la Beauce.

4 h. 1/2, au kiosque de la butte des Charbonniers, auditions par l'Harmonie Chartraine, par la Lyre Chartraine ; exercices par l'Alliance Chartraine.

9 heures, grand feu d'artifice au clos Saint-Jean.

Illuminations, places des Épars, Billard, Morard et édifices communaux.

Le 20 août 1880, M. Doullay-Gillot, président, lit la lettre du préfet en date du 15 août.

« Monsieur le conseiller municipal.

« M. Delacroix, sénateur, maire de Chartres et MM. Boutet et Mouton, ses adjoints, ont donné leur démission. Le gouvernement, ne pouvant se faire juge de la question de dignité sur laquelle ces démissions étaient fondées, et en présence de la détermination irrévocable de ces messieurs, m'a autorisé à accepter ces démissions en son nom.

» Je viens de leur notifier cette acceptation.

» Par son article 4, la loi du 5 mai 1855, a prévu le cas de vacances de fonctions municipales, et décidé que l'administration provisoire des communes serait assurée par les conseillers, premiers inscrits dans l'ordre du tableau du Conseil municipal.

» Vous êtes, Monsieur le conseiller, le premier inscrit après MM. Delacroix et Boutet, démissionnaires. C'est donc à vous qu'incombe le devoir d'assurer l'administration, par intérim, de la Ville.

» En me faisant connaître si vous acceptez ou non cette charge, je vous prie de m'indiquer les noms des conseillers municipaux, qui consentiraient à vous seconder dans l'accomplissement de votre mission.

» Agréez, etc.

M. Doullay-Gillot accepte, et les deux conseillers inscrits après lui sur le tableau, le docteur Maunoury et M. Nicolle, feront fonctions d'adjoints.

En janvier 1881, élections municipales: 4,869 électeurs inscrits, 3,244 votants au premier tour; 75 candidats.

Sont élus : MM. Doullay-Gillot 2,097, Brault 1,981, Fessard 1,912, Foiret Gustave 1,781, Bellamy 1,647, Massé, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, 1,642.

Au 2ime tour, 3,160 votants.

Sont élus : MM. Delacroix 1,837, Nicolle 1,798, Bourgeois 1,747, Mouton 1,696, Béthouart 1,693, Boutet 1,607, Fleury-Hequet 1,604, Levassor Armand 1,532, docteur Lelong Marcel 1,519, Billard de Saint-Laumer 1,439, Amiot 1,431, docteur Salmon 1,410, François Legras 1,388, Adam 1,338, Lefebvre Auguste 1,333, Coudray 1,301, Bellier de la Chavignerie 1,301, Caillard 1,283, Robinet 1,277, Bonnard 1,277, Bonpas 1,272.

A la fin de février 1881, sont nommés : maire, M. Doullay-Gillot; adjoints MM. Brault et Mouton.

13 mars 1881, assassinat de l'Empereur de Russie.

7 juillet, assassinat de M. Garfield, président de la République des États-Unis.

Élections législatives d'août 1881. Chartres : Noël-Parfait, 7,774 voix, élu; de la Lande 2,008 voix.

2me circonscription : M. Maunoury Pol 8,443 voix, élu, M. Roussille 3,800.

Au milieu de novembre 1881, formation du grand Ministère ; Gambetta, président de la Chambre des députés, est nommé président du Conseil des ministres, ministre des affaires étrangères; intérieur, M. Waldeck-Rousseau; instruction publique, Paul Bert; postes et télégraphes, M. Cochery. A la fin de janvier suivant, démissions du ministère

Gambetta, et formation du ministère de Freycinet, qui prend les affaires étrangères.

En mars, mort de M. Garnier, à l'âge de 76 ans ; il avait fondé, puis dirigé le *Journal de Chartres* et l'imprimerie pendant 45 ans.

Au milieu d'avril 1881, pour une élection partielle de deux conseillers, un comité est formé, sous la présidence de M. Béthouart, conseiller. Ce comité porte MM. Massot et Blondel, qui sont élus par 1,426 et 1,409 voix ; MM. Rabuan et Egasse obtiennent 966 et 952 voix.

Suivant la loi nouvelle, les municipalités doivent être élues par les Conseils; en avril, élection.

Maire, M. Doullay-Gillot 18 voix, élu, Delacroix 8.

1er adjoint, M. Brault 19 voix élu, Mouton 6, Adam 2.

2e adjoint, M. Mouton 23 voix élu, Amiot 1, Adam 2.

Dans la séance du 19 décembre 1882, démission de M. Doullay-Gillot, à cause de la question du lycée.

« Permettez-moi, Messieurs, dit le maire, de vous adresser mes remerciements les plus sincères, pour la marque de confiance que la majorité du Conseil a bien voulu me donner, en m'appelant à la tête de l'administration; ces remerciements, je suis heureux de pouvoir les adresser à tous les membres du Conseil, sans exception, qui ont bien voulu me donner leur bienveillant et éclairé concours.

» Ce sera pour moi le meilleur souvenir que j'emporterai de mon passage à l'administration, et que je n'oublierai jamais. »

Le 29 décembre 1882, élection de la municipalité: 26 votants, 2 bulletins blancs, majorité 13.

Maire, M. Brault 15 voix, élu ; MM. Robinet 4, Boutet 2.

1er adjoint, M. Mouton 15 voix, élu ; M. Amiot 2.

2e adjoint, M. Bellamy 8 voix, Fleury 5, Robinet 2,

Au deuxième tour : M. Bellamy 13 voix, élu, M. Fleury 4.

La séance est présidée par M. Doullay-Gillot, maire, doyen d'âge ; secrétaire, le docteur Marcel Lelong.

Le 4 janvier 1883, M. Brault, maire, s'exprime ainsi :

« Mes collègues et moi, remercions le Conseil de la con-

fiance qu'il a bien voulu nous accorder, en nous nommant membres de l'administration municipale.

« En ce qui me concerne, je regrette qu'il n'ait pas fait un meilleur choix ; il y a dans son sein beaucoup de mes collègues qui me sont supérieurs et qui rempliraient certainement mieux que moi les fonctions qu'il m'a confiées. Quoiqu'il en soit, je tâcherai d'atténuer mon insuffisance par ma bonne volonté.

» Vous trouverez près de nous, messieurs, le meilleur accueil, et tous les conseils que vous voudrez bien nous donner, en faveur de la bonne marche des affaires municipales, seront toujours accueillis avec empressement. »

Gambetta était mort le 31 décembre 1882. Le Conseil, voulant honorer la mémoire du grand citoyen qui, en 1870-71, a si ardemment servi la cause de la défense nationale.

« Décide qu'une délégation de cinq membres assistera à ses obsèques, qui auront lieu le 7 janvier. »

Sur 26 votants, la proposition est adoptée par 22 voix ; il y a quatre abstentions. Le Conseil nomme délégués, les conseillers : Salmon, Boutet, Amiot, Caillard, Béthouart.

Le 8 janvier 1883, souscription pour élever une statue au général Chanzy, et un monument à Gambetta.

« Nous pensons, dit M. Brault, maire, que la ville de Chartres doit s'associer, par le versement d'une souscription, à l'œuvre entreprise pour glorifier la mémoire de ces deux hommes qui, par leur dévouement à la patrie et leur énergique résistance à l'ennemi, sont restés les deux figures les plus marquantes de l'œuvre de la défense nationale. »

Le maire propose d'allouer, pour chacun des monuments, une somme de 50 fr. Adopté.

21 février 1883, ministère Jules Ferry.

5 avril 1883, mort de M. Edouard Garnier, imprimeur, directeur du *Journal de Chartres*.

A la fin de mai, le commandant Rivière est tué au Tonkin; l'expédition du Tonkin commence.

—— En août 1883, élection au Conseil d'arrondissement, pour le canton sud de Chartres : inscrits 6,115, votants 2,359:

MM. H. Bourgeois 1,853 voix ; Béthouart 1,744, élus ; MM. Egasse 319, Paty 290.

A la fin d'août 1883, mort de M. le comte de Chambord, à Goritz, Autriche ; ses funérailles ont lieu à Frohsdorf. Le comte de Chambord était né le 29 septembre 1820 ; il était fils du duc de Berry, héritier du trône de France, assassiné le 13 février précédent par Louvel. Sa mère, Caroline, duchesse de Berry, était princesse des Deux-Siciles. Il avait été surnommé à sa naissance, l'enfant du miracle.

En mai 1884, le traité de Tien-Tsin met fin à la guerre du Tonkin.

Elections municipales de mai 1884.

Electeurs inscrits 5,130, votants 3,171.

Sont élus au premier tour, MM. Doullay-Gillot 2,272, Delacroix 1,968, Fessard 1,957, Massot 1,916, Brault 1,808, Bourgeois 1,754, Amiot 1,730, docteur Salmon 1,721, Adam 1,717, Poirier 1,690, Mouton 1,641, Boutet 1,639, docteur Lelong 1,623.

Au deuxième tour, MM. Hardouin 1,557, François Legras 1,554, Fleury 1,546, Robinet 1,543, Blondel 1,530, Caillard 1,521, Le Vassor 1,518, Billard de Saint-Laumer 1,452, V. Gilbert 1,433, Lefebvre 1,254, Bellier de la Chavignerie 1,231, Maunoury-Delavallée 1,209, Bonnard 1,197, Gaullier 1,112.

Le 18 mai, la municipalité est élue par le Conseil.

Maire : M. Boutet 15 voix élu, M. Brault 10.

1er adjoint M. Amiot 15 voix, élu ; M. Mouton 5.

2e adjoint M. H. Bourgeois 20 voix élu, M. Mouton 4.

Secrétaire : M. Le Vassor 16 voix élu ; M. Gilbert 6.

En octobre 1884, le préfet Floret quitte Chartres pour Mâcon, laissant dans le pays un très sympathique souvenir ; il est remplacé par M. Desprez.

Le 21 décembre, le Conseil nomme douze délégués, pour l'élection sénatoriale du 25 janvier 1885.

Sont élus : MM. Doullay-Gillot 25 voix, Boutet 21, Massot 21, Mouton 20, François-Legras 18, docteur Lelong 18, Hardouin 18, Amiot 18, Le Vassor 17, Blondel 17, Caillard 17, Robinet 16.

Suppléants : MM. Fleury 17, Adam 17, Gilbert 17.

—— Elections sénatoriales ; inscrits 731, votants 723.

Elus, MM. E. Labiche 501, Jumeau 418 ; ensuite MM. Delacroix, sénateur sortant, 269, Roussille 163, divers 164.

Au mois d'août 1885, élection au Conseil général, dans le canton nord de Chartres. MM. Letellier, maire de Lèves, conservateur 1,275 voix ; H. Bourgeois républicain 946, Alleaume, cultivateur, républicain 938 ; ballotage.

Au 2e tour, M. Letellier 1,664, élu, H. Bourgeois 1,373.

Le 22 mai 1885, décès de Victor Hugo, à 1 h. 35 de l'après-midi, à Paris.

En août, mort de l'amiral Courbet, dans les mers de Chine.

En octobre 1885, élections législatives, par le scrutin de liste. 81,294 inscrits, 62,999 votants, majorité absolue 31,203.

1er tour, M. Milochau 34,646 suffrages, élu.

Suivent MM. Pol Maunoury 28,579 voix, P. Deschanel 24,149, Noël Parfait 23,996, R. de Saint-Laumer 24,575 voix, Lefebvre-Pontalis 24,126, Petit-Mangin 23,420, baron Pron 23,910, Isambert 15,107, Terrier 13,378, Morin 7,104.

Au second tour, MM. Pol Maunoury 37,659 voix, P. Deschanel 37,598, Noël Parfait 37,330, élus.

Viennent ensuite MM. R. de Saint-Laumer 25,704 voix, Lefebvre-Pontalis A. 25,139, baron Pron 24,824.

Par suite du décès de M. Jumeau, sénateur, des délégués sont nommés par le Conseil, le 8 novembre 1885 :

MM. Doullay-Gillot 22 voix, Mouton 22, Delacroix 21, Hardouin 21, Blondel 20, Fleury 20, Boutet 19, François Legras 19, Le Vassor 19, V. Gilbert 19, Robinet 18, Amiot 18.

Délégués suppléants, MM. Caillard 18, Adam 18, docteur Lelong 17.

13 décembre 1885, élection sénatoriale.

1er tour MM. Roussille 284 voix, Dreux-Linget, ancien député 216, Isambert 142, Fouqué 47, Corbière 23.

2e tour, Dreux-Linget 392 voix, élu ; Roussille 302, Isambert 19.

La période du mandat de M. Jules Grévy, de sept années,

étant expirée, il est procédé, à la fin de l'année, à l'élection par le Congrès réuni à Versailles, du Président de la République.

Nombre d'électeurs 867 ; votants 589.

M. J. Grévy, 457 suffrages, élu ; MM. Brisson 68, de Freycinet 14, Anatole de la Forge 10, divers 27, nuls 13.

Le 1er janvier 1886, M. Proudhon, préfet d'Eure-et-Loir, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

7 janvier, ministère de Freycinet, sénateur, avec M. Goblet, à l'Instruction publique.

31 janvier, décès de M. Coudray, de l'*Union agricole.*

En août 1886, élection au Conseil général dans le canton de Chartres-Sud ; M. Bourgeois 1,973 voix, élu ; M. R. de Saint-Laumer 1,590.

Canton-Nord, Conseil d'arrondissement : M. Alleaume 1,487 voix, réélu sans concurrent.

En septembre, M. Fleury, républicain, élu conseiller d'arrondissement dans le canton sud, 1,390 voix ; M. Isambert, conservateur, 1,210. En octobre, mort de M. Fleury.

En décembre, ministère Goblet qui prend l'Intérieur; Dauphin aux finances, le général Boulanger à la guerre.

M. Watrin avoué, est élu conseiller d'arrondissement du canton sud, par 1,914 voix, comme républicain.

En 1887, M. Desprez sous-préfet de Cambrai, est nommé préfet d'Eure-et-Loir. M. Proudhon va à Laon.

Après les manœuvres, le général Allan, commandant la brigade, est mis en non activité ; il est remplacé par le colonel Grosjean, promu général un mois après.

A la suite de l'affaire Caffarel-Wilson, le Président de la République Grévy donne sa démission.

En décembre 1887, Congrès de Versailles, sous la présidence de M. Le Royer, président du Sénat. Inscrits 852, suffrages exprimés 849, majorité absolue 425.

Au premier tour, obtiennent : MM. Sadi-Carnot 303 suffrages, Jules Ferry 212, général Saussier 148, de Freycinet 76, général Appert 72, Brisson 26, Floquet 5.

Au deuxième tour, Jules Ferry se démet, en faveur de

Sadi-Carnot, qui est élu par 616 voix sur 827 votants; obtient le général Saussier 188.

Cinquantenaire du *Journal de Chartres*.

Janvier 1888, ministère Tirard.

Mars 1888, mort de l'empereur Guillaume. Frédéric est proclamé Empereur d'Allemagne.

Le général Boulanger est mis en non activité.

En avril, nomination de M. Reibell, trésorier général.

En mai 1888, élections municipales.

Sont élus au premier tour : MM. Doullay-Gillot 2,867, Delacroix 2,757; docteur Salmon 2,037, Amiot 1,916, docteur Maunoury fils 1,787.

Au deuxième tour, MM. Mouton père 1,961, Brault père 1,852, Victor Gilbert 1,781, Poirrier avoué 1,719, Fessard 1,675, Blondel 1,674, Boutet 1,664, Vachey-Caffin 1,612, Billard de Saint-Laumer 1,592, Adam 1,586, H. Bourgeois 1,568, Geoffroy 1,485, Robinet 1,449, Egasse 1,440, A. Lefebvre 1,412, Bellier de la Chavignerie 1,407, A. Le Vassor 1,393, Bonnard 1,310, Gaullier 1,301, Watrin 1,282, Le Vallois 1,279, François Legras 1,245.

Le 20 mai, élection de la municipalité.

Maire : M. Boutet 15 voix, élu, M. Doullay-Gillot 7.

1er adjoint : M. Amiot 22 voix, élu, M. Bourgeois 1.

2e adjoint : M. Bourgeois 17 voix, élu, M. Blondel 3.

En septembre 1888, mort de M. Brault ingénieur, ancien maire ; en décembre, décès de M. Delacroix, ancien maire, ancien sénateur. Le sénateur Dreux-Linget, étant décédé, le Conseil nomme en septembre les délégués : MM. Boutet, Amiot, Mouton, Delacroix, Doullay-Gillot, Geoffroy, Robinet, François, Egasse, Maunoury, Le Vassor, Adam ; suppléants Le Vallois, Vachey, Caillard.

Le 14 octobre 1888, élection ; 734 votants.

1er tour, MM. Vinet agriculteur, républicain, 215 voix, marquis d'Argent monarchiste 211, G. Isambert, républicain, 185, Noël Parfait député 103, Hubner 19.

2e tour, MM. Vinet 333 suffrages, Marquis d'Argent 237, G. Isambert 164.

3[e] tour, M. Vinet 481, élu ; marquis d'Argent 217.

Au mois de novembre 1888, le Conseil liquide la pension de retraite de Duval, concierge de la mairie. Duval est âgé de 74 ans ; il est entré à la mairie comme garçon de bureau, le 21 décembre 1836 ; il a été nommé concierge le 1[er] août 1853 ; il a 52 ans de services ; la pension de retraite ressort à 944 fr., et le fond de réserve n'a rien à verser. En tenant compte du logement, évalué à 400 fr., la retraite est augmentée de 200 fr.

Election du général Boulanger à Paris.

A la fin de février 1889, le ministère Floquet tombe ; il est remplacé par le ministère Tirard. Le ministère à poigne, tel fut son surnom, abattit le général Boulanger.

Le 5 mai 1889, ouverture de l'Exposition universelle de Paris, par le Président de la République Carnot.

Au centenaire du 5 mai 1789, fêtes à Chartres.

A 6 heures du matin, les cloches sonnent ; le canon devrait tonner, mais il n'y a pas de poudre, par oubli du ministère de la guerre.

A 7 heures, distribution de vivres aux indigents.

De 8 à 11 heures, tir public et gratuit.

De 3 à 5 heures, exercices de gymnastique, par l'Avenir de la Beauce et l'Alliance Chartraine, sur la promenade des Charbonniers, avec intermèdes musicaux.

A 5 heures, audition par l'Harmonie Chartraine.

Illuminations ; feu d'artifice au Clos Saint-Jean.

Le Conseil vote un crédit de 4,200 fr., pour la fête.

En juillet, pendant l'exposition, le dîner des maires réunit 12 à 13,000 convives à Paris.

Le 14 août 1889, le général Boulanger, le comte Dillon, Henri Rochefort, sont condamnés par la Haute-Cour, siégeant à Tours, à la détention à perpétuité, dans une enceinte fortifiée, pour attentat contre la sûreté de l'État.

Elections législatives du 22 septembre 1889 : 1[er] tour, MM. de la Salle, conservateur 3,726 suffrages, Noël Parfait, républicain 3,433, Pol Maunoury, républicain radical 3,304, Willenich, boulangiste 671, Durand conservateur 415 ; ballottage.

2e tour, MM. Noël Parfait 6,053 suffrages, élu ; de la Salle 4,630.

2e circonscription, MM. Milochau sortant 6,931 voix, élu ; M. Chabrillat, boulangiste 4,949.

En octobre 1889, élection au conseil d'arrondissement, dans le canton nord ; MM. Vauglin, cultivateur, républicain 1,618 voix, élu ; Doullay, avoué, conservateur. 1,079.

—— Quelques jours avant le premier mars 1879, M. Delacroix, maire, s'exprime ainsi : « Le général Marceau est, sans contredit, l'un des plus illustres enfants de notre cité. En vue d'honorer sa mémoire et à l'occasion du cent dixième anniversaire de sa naissance, nous avons pris l'initiative d'une fête qui, pensons-nous, sera accueillie avec faveur par toute la population chartraine... »

Le Conseil nomme une commission.

En 1880, nouveau vote de 2,000 fr. pour cette fête.

Pompiers, inondations, tirs ; Carnot. — A la session de mai 1882, proposition du ministère de la Guerre, d'abandonner la jouissance de Saint-André et de Loëns. La nue propriété avait été réservée à la Ville, en 1818, lors de la prise de possession pour la guerre ; la Ville rachète, par une indemnité de 20,000 fr., l'usufruit perpétuel. Loëns pourra servir à installer une caserne de passage, une caserne supplémentaire pour les rassemblements de réservistes et de territoriaux ; Saint-André pourrait être approprié pour une crèche, un gymnase couvert, un tir à courte portée. La somme de 20,000 fr. sera payée à la Guerre, en quatre ans.

En 1882, proposition de la création d'une École d'enfants de troupes, pour 4 à 500 ; la dépense serait égale à celle d'un lycée. Rejeté, faute de ressources.

En mai 1891, le régiment de dragons, en garnison à Chartres, est désigné pour aller à Lure, dans l'est. Il sera formé un régiment de cavalerie indépendante, le treizième cuirassiers, avec le colonel de Laisle.

La brigade de cavalerie étant dissoute, le poste de général à Chartres est supprimé.



—— A la session d'août 1880, sur la demande de matériel d'incendie, faite par M. Vaillant, architecte, capitaine de pompiers, une commission est nommée. Le conseiller, G. Durand, ancien capitaine, rapporteur, demande l'achat des objets ci-après :

Une pompe à deux corps, de 110 millimètres	705 fr.	
Un chariot à deux roues, coffret, porte-hache	160	
Une lance en cuivre et deux orifices .	20	
16 mètres de boyaux en cuir de 45 millimètres, à 9 fr. le mètre.	144	
2 raccords de 45 millimètres, rivés à des boyaux, à 7 fr. 50	15	1,223 fr.
Une hache à pic et tranchant	9	
Un cordage à bilboquet, de 20 millimètres	10	
6 mètres de tuyaux d'aspiration en cuir, à double enveloppe, hélice à l'intérieur.	120	
Accessoires divers.	40	
Deux pompes et accessoires semblables . . .		2,446 fr.
144 mètres tuyaux cuir de 45 millimètres, à 9 fr. le mètre.	1,296	
18 raccords rivés aux boyaux . . .	135	
400 seaux toile de 12 litres, à 2 fr. 25.	900	
3 ceintures de sauvetage, à 10 fr. .	30	2,849 fr.
3 toiles (feux de cheminée) à 10 fr. .	30	
20 vestes, en drap, à 18 fr. . . .	360	
8 blouses en toile, à 7 fr.	56	
7 pantalons, treillis gris, à 6 fr. . .	42	
Accessoires divers		846 fr.
Total du devis. . .		7,364 fr.

M. Thirion, ingénieur à Paris, propose un rabais de 5 %. En y ajoutant le transport, quelques frais de réparation, l'installation d'une sonnerie électrique, allant du poste de

police, à celui de la caserne du train, qui doit fournir les voitures et les chevaux pour les transports, en cas d'incendie, estimée 200 fr. ; la dépense totale ressort à 7,870 fr. 45.

Le Conseil adopte cette dépense utile.

Nouveau règlement, en 1884, pour l'assurance contre les accidents.

Le corps des sapeurs-pompiers est fixé à :

4 officiers, 1 chirurgien, 51 hommes.

Pour Chartres-Ville.	56
Subdivision de Beaulieu	20
— Saint-Cheron.	27
Total.	101

En 1888, un concours de pompes à incendie a lieu à Epernon ; le Conseil vote un crédit de 200 fr., pour le déplacement de 2 officiers, 2 sous-officiers, 3 caporaux, 12 sapeurs, 1 clairon, au total 20 hommes, avec une pompe.

Au mois de novembre, banquet de la Sainte-Barbe ; 85 sapeurs-pompiers sont réunis : 52 de Chartres, 18 de Saint-Cheron, 15 de Beaulieu, à 3 fr. 50 par homme, en totalité 297 fr. 50. Vote d'un crédit de 300 fr.

—— En 1876, recensement de la Ville de Chartres.

Le nombre des rues est de 256, des places 16, des impasses 7, des tertres 8 ; total 287 ; maisons habitées 2,863, ménages 3,169.

Garçons 3,810; hommes mariés 3,669; veufs 517.	7,996
Filles . 5,344; femmes mariées 3,733; veuves 1,332.	10,399
Ensemble. . . .	18,395

La population était, en 1872, de 17,235.

Population flottante :

Garçons 1,360; hommes mariés 71; veufs 80. . .	1,511
Filles. . 491; femmes mariées 6; veuves 55. . .	552
Ensemble. . . .	2,063

Le total général est de 20,458 habitants.

—— En janvier 1879, forte inondation à Chartres ; en février, bal très brillant au théâtre, pour les inondés.

Au début de l'année 1881, un dégel subit survint, lorsque

la terre était couverte de neige ; il s'ensuivit de très fortes inondations en Eure-et-Loir.

La ville de Chartres fut très éprouvée ; les rues de la basse-ville, couvertes d'eau et les caves noyées ; le moulin de la Barre et le jardin d'horticulture, entourés d'eau : un mur de la fonderie écroulé, miné par les eaux ; la rue d'Aligre n'est praticable qu'en charrette. Aux Trois-Ponts, le passage devient impossible ; la vallée forme comme un lac. Au pont de la Porte-Morard, le niveau supérieur de la crue dépasse le cordon atteint en 1841. A la Villette, l'Eure forme un véritable torrent.

Le Conseil, dans ce désastre, nomme une commission, dite des inondés. Sont élus, MM. Amiot 15 voix ; Béthouart 15 ; Le Vassor 11 ; Adam 10 ; Bellamy 8 pour visiter, secourir les malheureux, victimes de l'inondation et s'entendre avec le bureau de bienfaisance. Vote d'un secours immédiat de mille francs.

Retraite aux flambeaux, avec la Chorale et fanfare.

Concert à la salle Sainte-Foy, organisé par des jeunes filles, élèves de M[lles] Leprince et Grandveau, avec le concours de MM. Simonnot, Streletski et Delangle, professeurs ; la quête est faite par M[mes] Pesme, Bellier de la Chavignerie, Édouard Garnier : elle produit 820 fr. 55.

Grand bal par souscription, le 12 février, au théâtre.

En 1882, secours de l'État de 2,250.

Le Conseil général vote un crédit de 1,000 fr., pour les ateliers communaux de la Ville.

Le bureau des travaux de la Ville est réorganisé en 1879. L'architecte voyer, M. Piébourg, au lieu de 1,400 fr. par an, touchera 3,000 fr. Au lieu de deux demi-journées de travail par semaine, il lui sera demandé trois journées entières. Il continuera de percevoir 3 °/₀ sur les travaux neufs, dépassant 20,000 fr. En totalité, le bureau des travaux coûtera 6,200 fr. par an.

—— En 1879, translation du cimetière Notre-Dame.

Le conseiller Robinet, rapporteur de la commission, explique que : « Créé en 1785-86, dans un endroit qui était alors

assez éloigné des maisons, le cimetière fut plus tard agrandi; puis l'accroissement de la Ville vers l'Ouest s'étant développé, surtout depuis l'établissement du chemin de fer, il se trouve aujourd'hui au milieu d'habitations nombreuses, au centre d'un quartier neuf...

« La contenance actuelle du cimetière Saint-Cheron est de 2 h. 32; elle sera portée à 7 h. 5250, par l'achat de 46 parcelles à 37 propriétaires, à exproprier... »

Le cimetière de Notre-Dame fut fermé le 1er janvier 1880; la dépense d'agrandissement du cimetière Saint-Pierre, ou de Saint-Cheron, comprendra l'achat de 5 h. 2050 de terrain, pour 50,000 fr.; l'édification d'un mur, la canalisation d'eau et l'imprévu, pour 53,825 fr. 59; ensemble 103,825 fr. 59. Adopté en 1881.

En 1879, quelques changements aux droits de place.

« Bals pendant les foires, 0 fr. 45 le mètre.

Fayences; le prix est augmenté de 0 fr. 25 à 0 fr. 50.

Marchands en boutiques, sur étaux, voitures; dentistes, charlatans, etc., prix porté de 0 fr. 20 à 0 fr. 40.

Merrain, cercles, tonneaux, laissé à 0 fr. 20.

Paille, fourrages non soumis à l'octroi, fagots, souches, charbon, poisson, porté de 0 fr. 05 à 0 fr. 10.

Chevaux, juments, de 0 fr. 50 à 0 fr. 60.

Mules, mulets; 0 fr. 30 au lieu de 0 fr. 50.

Vaches, génisses, bœufs, taureaux, 0 fr. 30 au lieu de 0 fr. 20; veaux, maintenu à 0 fr. 30, veaux de lait, 0 fr. 20; porcs, 0 fr. 15; cochons de lait, 0 fr. 05; moutons, 0 fr. 10;

En septembre 1886, le Conseil accorde l'autorisation d'établir une piste cavalière dans les grands Prés. Cette piste avait été demandée par le général, commandant à Chartres. Les cavaliers civils pourront se servir de cette piste cavalière, à certaines heures de la journée.

Un avis favorable est donné par le Conseil, en août 1880, pour l'établissement d'un stand, par la Société de tir du 30e territorial. Le champ de tir, militaire, est projeté dans la vallée de Chavannes; la portée serait de 600 mètres au lieu, de 400, portée actuelle; sa distance du centre de la ville

est d'environ 5 kilom. La dépense d'acquisition des terrains (3 hectares environ) est évaluée à 11,000 fr.

Les travaux, consistant en abri, en maçonnerie et charpente au pied de la butte et terrassements, dépasseront 4,000 fr. La Guerre demande que la Ville l'aide de 15,000 fr. pour cette installation, en compensation d'autres travaux non exécutés.

Pour le champ de manœuvres, loyer actuel 2,400 fr.; la superficie est de 18 hectares; l'administration de la Guerre demande qu'elle soit portée à 40 hectares ; la Ville achèterait les terrains, les remettrait à l'État, qui paierait la moitié de la dépense évaluée à 57,000 fr., ce qui supprimerait l'annuité de 2,400 fr. à la charge de la Ville.

En août 1889, une couronne est déposée, par les soins de la Ville, sur le tombeau de Marceau, au Panthéon; le Conseil vote un crédit de 100 fr. pour cet objet. En mars 1893, secours, fête, banquet; vote de 1,600 fr. pour le 124ᵉ anniversaire de Marceau. Il en sera de même, jusqu'à la fin du siècle, sauf pour le banquet, qui n'a pas lieu tous les ans.

—— Au mois de décembre 1886, « le conseiller Adam expose que toutes les Villes qu'il a traversées ont donné à leurs rues les noms des grands hommes du jour.

Il propose de donner les noms de MM. Thiers, Gambetta, Victor Hugo, aux rues des Épars, de la Tonnellerie et du Bois-Merrain. »

— Le docteur Salmon craindrait de tomber dans la banalité ; il ne croit pas avantageux de changer les noms actuels, à moins que ce ne soit pour des noms d'hommes marquants de la localité.

— Le conseiller Fessard père, dit qu'il faut faire le moins de changements possibles, pour ne pas nuire au commerce et aux habitudes de tout le monde.

— Le maire croit qu'il serait préférable de réserver la proposition pour le jour où l'on s'occupera de donner des noms aux rues nouvelles, qui ne sont pas encore baptisées.

— Le conseiller Lefebvre prie de ne pas oublier à cette

époque deux généreux donateurs des hospices : Mme Beaufre, M. Lelong.

— Le conseiller Le Vassor y ajoute celui de M. Vintant, qui conviendrait bien à la rue Percheronne, où se trouve le bureau de bienfaisance qu'il a si libéralement doté.

Longtemps après, en 1895, le maire, M. Fessard, lit l'exposé suivant, sur le même objet :

« Dans une vieille cité comme la nôtre, les dénominations anciennes ne sauraient être considérées comme malséantes.

» Le Chat qui pêche a disparu. C'est dommage !

» Il nous reste la Planche aux carpes, la Grenouillère et bien d'autres qu'il serait fâcheux de faire disparaître de notre vocabulaire, qu'il vaut mieux conserver, au contraire, à cause de leur saveur naïve et amusante.

» D'ailleurs, des noms trop modernes s'accommoderaient sans doute assez mal d'être appliqués à des voies et à des constructions qui ont leur histoire et leurs légendes et continueront sans doute longtemps encore à nous rappeler le passé.

» Voyez-vous, par exemple, baptisée place Edison, celle où se trouve la maison du Saumon que fréquenta, dit-on, Rabelais !

» Enfin nous ne voudrions pas être la cause du désespoir des archéologues de l'avenir, en bouleversant révolutionnairement un échiquier, sur lequel ils auront déjà assez de peine à se retrouver.

» Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de limiter votre tâche au baptême de quatre rues seulement.

» La rue de l'Hôtel-Dieu s'appellera ruelle des Bons-Enfants, empruntant son titre au cabaret voisin.

» La rue nouvelle, dans le terrain de Léon Haye, rue Ferdinand Dugué.

» La rue des Petits-Bleds se nommera rue général Chanzy.

» La rue Nicolle, longeant l'école normale d'institutrices, rue du 14 juillet. »

Le Conseil approuve ces désignations nouvelles.

Au moins de juin 1889, une souscription a été ouverte

pour élever un monument, afin de perpétuer le souvenir de la défense héroïque de Châteaudun. Vote de 100 fr.

En juillet 1889, dans le canton de Chartres-Nord, M. Alleaume est élu conseiller général par 1,583 voix, contre 1,273 à M. Letellier, conseiller sortant.

Canton Sud, sont élus conseillers d'arrondissement, MM. Béthouart 2,047 voix, Watrin 2,024.

En 1889, mort de M. Doullay-Gillot, ancien maire.

En juin 1890, élections municipales partielles.

Sont élus : MM. Delacroix fils 2,282 voix, Fessard fils 2,237, Caillard, 2,156, docteur Lelong, 1,602, Glin 1,556, Besnard 1,528, Rouard-Château 1,511, Ganot 1,500. Puis MM. Bonnet 850, Humbert 830, Chapet 797, Brosseron 778.

Décès du conseiller Auguste Lefebvre.

» Ses collègues, dit le maire, l'honoraient de leur estime et d'une grande confiance; c'était un homme intelligent et laborieux, d'un commerce agréable. Il a rendu de nombreux services à la Ville; l'administration estime que le Conseil s'associera aux regrets qu'elle a éprouvés par suite de son décès ». Approbation.

La fête du 14 juillet coûte 4,000 fr.; on supprime la soirée théâtrale ; le feu d'artifice est rétabli.

Mars 1891, décès de M. Bonnard, ancien adjoint et de l'abbé Vassard, curé de Saint-Pierre.

—— A la fin de novembre 1891, mort subite de M. Boutet, maire, né le 29 mars 1819 ; le Conseil offre une couronne ; il assistera en corps aux obsèques; les administrations seront invitées à se joindre au cortège. M. Bourgeois, adjoint, donnera un dernier témoignage public à la mémoire de M. Boutet.

Fin décembre, élections complémentaires. Obtiennent : MM. Charpentier meunier, 818 voix, Bonnet 810, Trochard jardinier, 572, Hache 503 ; ballottage.

Deuxième tour, sont élus MM. Trochard jardinier, 1,166, Hache 1,091 ; puis viennent MM. Bonnet 662, Charpentier 645.

MM. Amiot et Bourgeois, élus trois fois successivement

maire et premier adjoint, refusent. Le 20 janvier M. Amiot est élu premier adjoint, par 20 voix, M. Bourgeois, deuxième adjoint, par 19.

Le 1er mai 1892, élections municipales. Sont élus au 1er tour, MM. Amiot 3,039, docteur Maunoury 2,653, Fessard 2,489, docteur Lelong 2,440, Vachey-Caffin 2,371, Besnard 2,315, V. Gilbert 2,254. Trochard 2,235, Gaullier 2,036, Glin 2,116, Ganot 2,112, Maintrieu 1,865, Lefebvre Eugène 1,862, Delacroix 1,831, Billard de Saint-Laumer 1,829, Mouton père 1,791, Paulin 1,719.

Le 8 mai 1892, au 2e tour, sont élus MM. Béthouart, qui n'était pas candidat au premier tour, 1,805 voix, Bellier de la Chavignerie 1,460, Dézarnaud 1,410, Torcheux-Sagot 1,379, Bouthemard 1,351, Guillaumin 1,336, Caillard 1,287, Doullay avoué 1,255, Rouard-Château 1,237, capitaine Geoffroy 1,206.

Viennent ensuite MM. H. Bourgeois 1,185, Labitte 1,162, Peulvey 1,125, Macé Albert 1,099, Moreau 1,049, Egasse 940, Prieur 891, Bonnet 730, Robinet 633, Fresneau 624, Adam 573, Baron 535, Le Vassor A. 517, Glandas, 558.

15 mai 1892: Election de la municipalité. M. Billard de Saint-Laumer, le plus âgé des conseillers, prend la présidence; secrétaire M. Besnard, le plus jeune : 27 votants.

Maire, M. Béthouart 26 suffrages, élu. M. Amiot, 1.

1er adjoint, M. Fessard, 25 voix, élu. M. Delacroix, 1.

2e adjoint, M. Ganot, 24 voix, élu.

En août, décès du capitaine Geoffroy, conseiller.

1892, décès de M. Billard de Saint-Laumer, ancien maire. M. Béthouart prononce un discours sur sa tombe.

. . . .

. . . . . « Pendant plus de 40 ans, M. Billard de Saint-Laumer, a fait partie du Conseil ; à deux reprises il a été chargé de diriger ses travaux.

» Une administration toujours juste et bienveillante, un zèle éclairé, une sage économie dans l'emploi des fonds communaux, un ordre parfait dans ses comptes, tels sont les titres qui lui ont acquis l'estime et la considération générales.

» La tradition s'imposait d'ailleurs chez lui et le souvenir laissé par son père et par son oncle, successivement maires de la ville, pendant la première partie du siècle, dirigeait sa conduite.

. . . . . » Il avait dans l'âme une gravité douce et humaine ; il aimait la simplicité ; bon pour les petits, bienfaisant pour les malheureux, il était accessible à tout le monde.

» Gai à son heure, il n'a jamais pratiqué une critique méchante ni dure ; la bonté naturelle de son cœur dénonçait son esprit et toutes les classes de la société en ont ressenti les bienfaits.

» Sa longue vie a été bien remplie ; son dévouement n'a jamais failli dans toutes les situations qu'il a occupées.

» Aujourd'hui, dans cette réunion de deuil, que l'empressement de la population chartraine soit une consolation pour les siens.

» Au nom du Conseil, M. de Saint-Laumer, recevez ce dernier adieu. »

Le 18 novembre 1892, M. Béthouart, maire, rend hommage à la mémoire de M. Billard de Saint-Laumer.

» Un membre du Conseil vient de nous être enlevé ; c'est le deuxième cette année.

» La mort de M. Billard de Saint-Laumer laisse un grand vide parmi nous ; l'aménité de son caractère, son désintéressement, son urbanité, attiraient tous ceux qui l'approchaient.

» Affable envers le personnel, lorsqu'il était maire, M. de Saint-Laumer était pour lui juste et impartial.

» La perte est grande pour le Conseil ; dans toutes les questions communales, M. Billard de Saint-Laumer nous aidait de sa vieille expérience ; aucune question ne lui était étrangère, il était écouté de tous avec déférence.

» Il laissera parmi ses collègues le souvenir d'un honnête homme, tout dévoué aux intérêts de la Ville, et les conseillers n'oublieront pas M. Billard de Saint-Laumer, le troisième maire de Chartres de ce nom dans le même siècle. »

Le Conseil s'associe à ces paroles.

—— Mgr Lagrange, évêque de Chartres, avait demandé en février 1891, le concours de la Ville, pour l'établissement d'appareils de chauffage à la Cathédrale.

Le premier adjoint dit, dans un exposé, « tout en reconnaissant avec le demandeur que la cathédrale est glaciale et que son chauffage serait une véritable amélioration, nous devons faire observer, qu'il n'est pas possible, à raison de la situation financière, d'imputer quoi que ce soit sur le budget de 1891. »

Le soin d'examiner cette question sera laissé à la commission du budget du mois de mai.

En novembre 1892, M. Béthouart, maire, expose que le devis est de 52,069 fr. 96; le budget de la fabrique se solde, pour 1892, par un excédent de 1,847 fr. 09.

» Si, explique le maire, les ressources budgétaires de la fabrique paraissent devoir assurer le chauffage, il n'en est pas de même des dépenses de l'installation du calorifère, d'autant plus que le concours de l'Etat, pour un tiers, ne résulte jusqu'à présent que d'une promesse verbale. »

Commission nommée : MM. Caillard 15 voix, Doullay 14, Gaullier 13, Delacroix 12; quelques jours après, le conseiller Doullay, rapporteur, évalue la dépense du chauffage à :

100 jours, en poussier de coke, à 11 fr. 20 .	1,120 fr.
60 — avec des escarbilles à 4 fr. 80 . .	288
Total	1,408 fr.

» Il y a en plus l'entretien des appareils et le salaire des serviteurs de l'Eglise. »

Le chauffage étant assuré par la fabrique, le Conseil vote, pour l'installation du calorifère, une somme de 8,000 fr., payable en quatre annuités, cette somme ne devant être acquise qu'après la terminaison du travail.

—— Au mois de janvier 1893, démission du ministère Loubet, M. Ribot forme un nouveau cabinet; M. Casimir Périer est élu président de la Chambre.

Poursuite (affaire du Panama) contre quatre sénateurs, quatre députés, deux anciens députés. En mars, la Cour

d'assises de la Seine condamne, Baihaut, ancien ministre, député, à cinq ans de prison, et 750,000 fr. d'amende; Blondin, à deux années ; Charles de Lesseps, à une année.

En mars 1893, décès de M. Mouton, ancien adjoint; le maire s'exprime ainsi à la plus prochaine séance.

« M. Mouton est entré au Conseil en 1865; il a depuis, sans interruption, toujours été réélu.

» Vous connaissez tous le dévouement qu'il a montré comme adjoint au maire, pendant cinq années. Très compétent, dans les questions de travaux, économe des deniers de la Ville, il laisse en même temps le souvenir d'un homme droit et probe... »

En avril, ministère Ch. Dupuy; M. Terrier, député de Dreux, prend le portefeuille du commerce.

Hôtel des Postes; Chambre de Commerce; Casimir Périer; Félix Faure; Loubet; Monument de la Guerre. — Au mois de mai 1893, M. Béthouart, maire, expose le projet d'un Hôtel des postes et télégraphes.

« M. Braive, directeur des postes et télégraphes du département, par une lettre, en date du 12 avril 1892, demande, si la Ville serait disposée à édifier un Hôtel des postes et télégraphes.

» Plusieurs municipalités ont déjà adhéré à des conventions avec l'État, pour cet objet.

» La proposition de l'administration des postes, dit le maire, ne peut être acceptée de prime abord ; une surface de 900 à 1,000 mètres nous a paru exagérée, difficile à trouver, comporter enfin un sacrifice trop lourd pour la Ville.

» Le quartier où sont actuellement les bureaux de postes et télégraphes paraît suffisamment central; le transport des dépêches est assuré, par la rue Sainte-Même, à la gare, les autres voies étant fréquemment obstruées et rendues impraticables par les foires et marchés.

» Les commerçants, les ouvriers, la préfecture, la trésorerie, etc., tous sont à portée de l'Hôtel, les étrangers y arriveront, guidés par les clochers de la cathédrale.

» Terrain 631 m² 58; au projet du l'architecte Piébourg, la surface bâtie est de 548 m²; dépense :

« 548 m², bâtis, à 313 fr. environ. . . .	171,528 fr.
Moitié du terrain, 631 m² 58, appropriation	32,500
Total.	204,028 fr.

» Le principe qui domine la question financière, ajoute le maire, c'est que l'Etat fait la dépense de la création de l'Hôtel, que la Ville ne fait que lui prêter son crédit, en lui avançant une somme suffisante que l'Etat lui remboursera à l'aide d'annuités, comprenant le service des intérêts et l'amortissement du capital. »

Dans une entrevue que le maire Béthouart et l'architecte Piébourg ont eue avec le ministre du Commerce, ce dernier a paru favorable, en principe, au projet.

Commission élue : MM. Bouthemard 16 voix, Gilbert 12; au deuxième tour Maintrieu 12, Doullay 8.

Le 19 mai, le conseiller Maintrieu lit son rapport, très documenté, sur la création de l'Hôtel.

La dépense ressort à 199,303 fr. 08; cette somme sera remboursable par l'Etat, par annuités; le traité serait analogue à celui qui vient d'être passé entre l'Etat et Fontainebleau. L'emplacement proche la Cathédrale paraît convenable. Adopté.

L'Hôtel ne fut pas bâti; mais des travaux aménagés par l'Etat, dans l'immeuble loué à cet effet. Une recette auxiliaire est créée par la suite, Faubourg-Guillaume ; vote de 350 fr. pour cet objet. Huit ans après, une autre est ouverte, rue des Vieux-Capucins.

—— Au mois de mai 1893, nouvelle enquête pour la création d'une Chambre de Commerce.

« Les Chambres de Commerce, expose le maire Béthouart, sont les organes officiels du commerce auprès du gouvernement, et les mandataires du commerce pour la gestion d'intérêts collectifs.

» Elles sont considérées comme personnes civiles et reconnues de plein droit comme établissements d'utilité publique.

» Des établissements de cette nature existent dans un grand nombre de départements, même d'arrondissements et de cantons.

» L'importance du commerce et de l'industrie dans la commune de Chartres est considérable. Chartres, par sa situation au centre des contrées agricoles qu'il alimente des denrées nécessaires à la vie, de machines, de farines, de cuirs, d'étoffes, etc., occupe une place énorme dans le mouvement commercial de l'arrondissement et d'une partie du département.

» Chartres est, en outre, le point central où aboutissent des lignes ferrées, venant de six directions et bientôt un tramway à vapeur voté récemment par le Conseil général, le traversera en reliant la commune de Lèves à Bonneval.

» Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable à l'établissement d'une Chambre de Commerce du département d'Eure-et-Loir, qui aurait son siège dans la ville de Chartres, dans les bâtiments du Tribunal de commerce. »

— M. Caillard ne conteste pas l'utilité d'une Chambre de Commerce, mais il ne croit pas que notre contrée lui soumette un grand nombre de questions.

— M. le conseiller Besnard répond que les Chambres de Commerce sont de première nécessité, étant l'intermédiaire officiel et autorisé entre le commerce et le ministre.

— M. Béthouart, maire, réplique : « Les syndicats qui existent à Chartres, rendent de grands services, puisque l'on vient de voir que l'Association commerciale a pu, en quelques jours, rassembler 40,000 fr. pour l'installation du téléphone ; mais leurs pouvoirs sont très limités, parce qu'ils ne sont pas accrédités auprès des pouvoirs publics, comme le sont les Chambres de Commerce. »

Le Conseil donne un avis favorable.

Au milieu de juin, M. Béthouart rend compte au Conseil d'une démarche qu'il a faite auprès du Président de la République, Carnot, qui doit passer, dans son voyage de Bretagne, dans la gare de Chartres, la nuit, pour l'inviter à

modifier l'heure de son passage, afin que le Conseil puisse aller lui présenter ses respects.

Le Président tombe malade, le voyage n'a pas lieu.

En juin 1893, décès d'un vieux chartrain, le lieutenant-colonel Chavaudrey, né à Chartres en 1817.

—— Aux élections législatives du 20 août 1893, M. Noël Parfait, député sortant, ne se présente pas.

Electeurs inscrits 15,510, votants 12,115.

M. Lhopiteau, conseiller général du canton de Maintenon, républicain radical, est élu par 6,162 suffrages ; M. Béthouart maire de Chartres, républicain modéré, obtient 3,763 voix, M. De la Salle, rallié 1,626.

M. Lhopiteau est en minorité de 329 voix dans le canton nord ; il a une majorité de 65 voix dans le canton sud et une majorité de 1,037 voix dans le canton de Maintenon ; sa majorité globale est de 773 voix.

Le lendemain, M. Béthouart donne sa démission de maire et de conseiller municipal de Chartres.

Le 25 août, M. Fessard, premier adjoint, rend hommage aux relations amicales que le second adjoint, M. Ganot et lui, ont eues avec M. Béthouart, maire.

Avant de se séparer, sur la proposition du docteur Marcel Lelong, le Conseil exprime ses regrets de la disparition du Conseil, de M. le maire.

En septembre, élections municipales partielles.

Elus au 1er tour : MM. Macé 1,463 voix, Robinet 1,414, H. Bourgeois 1,406, Egasse 1,310 ; au 2e tour : M. Labitte, tanneur 998 voix, élu, Le Vassor 737.

Le 4 octobre 1893, élection de la municipalité.

Maire : M. Fessard 23 voix, élu, M. Robinet 1.

1er adjoint : MM. Delacroix, 11 voix, Besnard 9 ; 2e tour, M. Besnard 14 voix, élu ; M. Delacroix 11.

2e adjoint : M. Delacroix 15 voix, élu.

17 octobre, mort du Maréchal de Mac-Mahon, ancien président de la République.

Réception enthousiaste des marins russes à Toulon.

Le 8 novembre 1893, décès de M. Petit-Mangin, à l'âge

de 63 ans, avocat distingué, ancien rédacteur en chef du *Journal de Chartres*, ancien candidat conservateur à la députation.

En décembre, ministère Casimir-Périer.

A la fin de décembre, décès de la Sœur Rose, de Saint-Vincent de Paul, à l'âge de 81 ans; à son entrée dans la communauté en 1839, elle reste quinze ans à l'Hotel-Dieu; en 1854, elle vient au bureau de bienfaisance, où elle reste 40 ans, jusqu'à sa mort.

Élections sénatoriales; sont élus délégués: MM. Ganot, docteur Lelong, 23 suffrages, Fessard, Gilbert 22, Besnard 21, Delacroix, Maunoury 17; Amiot, Égasse 16; Caillard, Vachey 15; Robinet 14.

Suppléants: Glin, Rouard 15; Macé 14.

Le 7 janvier 1894, élections; inscrits 739, votants 739: MM. Vinet 671 voix, Labiche 652, élus.

Fin mai 1894, ministère Dupuy.

24 juin, assassinat du Président de la République, Carnot, à Lyon, par un Italien, Caserio Giovanni, âgé de 25 ans, garçon boulanger.

Le Conseil vote une adresse à Madame Carnot:

« Madame,

« Les conseillers municipaux de la Ville de Chartres, certains d'exprimer les sentiments de tous leurs concitoyens et s'associant à votre douleur;

» Vous demandent de vous témoigner leur profond respect, leur horreur pour le crime commis, leur pieux attachement à la mémoire de celui qui, du jour où il fut élevé à la première magistrature du pays, n'eut plus d'autre ambition que celle d'en être le meilleur serviteur. »

Autre adresse au Président du Conseil.

Le maire propose une délégation de trois, membres pour assister aux obsèques du Président; M. Delacroix adjoint ira; le sort désigne les conseillers Guillaumin et Bouthemard.

Congrès de Versailles pour l'élection du Président de la République; suffrages exprimés 845: MM. Casimir-Périer 451, élu; H. Brisson 195, Dupuy 97, général Février 59.

A cause du deuil du Président, les fêtes du 14 juillet n'ont pas lieu ; la somme de mille francs est cependant votée pour la distribution aux indigents.

En septembre 1894, manœuvres; grande revue à Châteaudun, passée par M. Casimir-Périer; réception brillante des officiers étrangers, à la mairie de Chartres.

Le 1er novembre 1894, mort du Tzar Alexandre III, à Livadia-Yalta ; avènement de Nicolas II, né en 1868.

15 janvier 1895, chute du ministère Ch. Dupuy; le lendemain, démission de M. Casimir-Périer, président de la République.

Le 17, Congrès de Versailles ; votants 793.

Obtiennent MM. Brisson 338 suffrages, Félix Faure 244, Waldeck-Rousseau 184, ballotage.

Au deuxième tour: Félix Faure 429 voix, élu: H. Brisson 362.

Le 26 janvier, ministère Ribot.

Le 28, mort du maréchal Canrobert, sénateur.

Mort subite, le 26 janvier 1896, du préfet Desprez. Ce préfet est resté neuf ans à Chartres.

Mai 1896, ministère Méline. M. Méline avait été deux années président de la Chambre des députés.

Élections au Conseil: Inscrits 5,475, votants 3,603.

Élus au premier tour : MM. Bouthemard 3,222, Amiot 2,248, Fresneau 2,208, docteur Maunoury 2,026, Besnard 1,954, Vachey-Caffin 1,932, Delacroix 1,899, docteur Lelong 1,860 Paulin 1,846, Gilbert 1,839, Doullay 1,827.

Au second tour, 3,339 votants: élus, MM. Watrin 1,935, Dézarnaud 1,874, Rouard 1,781, H. Bourgeois 1,741, Ganot 1,722, Caillard 1,685, Fessard 1,684, Bellier de la Chavignerie 1,681, Guillaumin 1,615, Torcheux 1,582, Maintrieu 1,565, Gaullier 1,535, Laurent 1,509, Candre 1,482, Egasse 1,473, Robinet 1,467.

M. Fritel, serrurier, obtient aussi 1,467 voix; M. Robinet est proclamé élu au bénéfice de l'âge.

Élections de la municipalité.

Maire : M. Fessard 17 voix, élu, M. Bouthemard 9.

1er adjoint : M. Besnard 16 contre 6 à M. Gilbert.

2e adjoint : M. Delacroix 16 contre 6 à M. Doullay.

—— En septembre, ont lieu les manœuvres du 4e corps d'armée, par le général Zurlinden, entre Chartres et Voves.

En 1895, la question d'élever un monument aux soldats d'Eure-et-Loir, morts pendant la guerre de 1870, est posée ; on forme des comités d'arrondissement. Vote d'une première souscription de 1,000 fr.

En 1897, le comité du monument d'Eure-et-Loir voudrait l'élever sur la butte des Charbonniers, en face du grand banc, surnommé banc de la pituite, l'adosser au talus. Une discussion, sur l'emplacement et sur le projet, s'engage entre MM. Bouthemard, Candre, Laurent, Bourgeois et Maintrieu. Ajournement.

En 1898, l'emplacement sur la promenade, près la place Châtelet, est adopté par 15 voix contre 11.

Au mois de décembre 1900, le ministre des beaux-arts offre une somme égale à la souscription déjà recueillie ; 30,000 fr. environ. Cette souscription serait employée à l'édification du gros œuvre et des parties en pierre ; la direction des Beaux-arts (M. Roujon, directeur) se réserverait les bronzes, statues, groupes et ornement.

Nouveau vote du même emplacement, par 14 voix.

Un cercle militaire va être installé sur la place Saint-Michel, la Ville accorde une subvention de 1,000 fr.

—— En mai 1898, élections politiques. 1re circonscription, M. Lhopiteau, député sortant, 7,199 voix, élu ; M. Bonnet, républicain progressiste 5,326, M. Bureau, socialiste 201.

Deuxième circonscription, M. Bordier, notaire, radical socialiste, 8,376, élu ; M. Milochau, député sortant, progressiste, 4,662.

Canton sud, Conseil général : M. Bourgeois, conseiller sortant, 2,310 voix, élu.

Canton nord, Conseil d'arrondissement : M. Chenais, maire de Mainvilliers, 1,988 voix, élu.

Assassinat de l'Impératrice d'Autriche, à Genève.

27 janvier 1899, décès de M. F. Brault, constructeur de

machines, président de la Chambre de commerce, président de la Société des Travailleurs, chevalier de la Légion d'honneur.

Février 1899, mort subite de M. le président de la République, Félix Faure.

Le Conseil vote l'adresse suivante à la famille :

« Le Conseil municipal de la Ville de Chartres, vivement ému par la mort foudroyante du premier Magistrat de la République, qui a si dignement présidé aux destinées de la France, prie Madame Félix Faure et sa famille de recevoir le témoignage respectueux de ses profonds regrets. »

Délégués aux obsèques : MM. Besnard adjoint, Dézarnaud, Rouard, Candre, Bellier de la Chavignerie.

Deux jours après, réunion du Congrès de Versailles, présidé par M. Loubet, président du sénat.

Électeurs 824 : M. Loubet, 483 suffrages, élu ; Méline, qui s'était désisté 279 ; Cavaignac 29 ; P. Deschanel 10 ; Ch. Dupuy 8, etc.

Le cabinet Dupuy est maintenu.

Le 18 mai 1899, M. P. Deschanel, président de la Chambre, est élu membre de l'Académie Française, au fauteuil d'Ed. Hervé ; il obtient 20 voix, contre 10 à M. Bazin et 6 à M. Faguet.

A la suite de la manifestation aux courses d'Auteuil, contre le Président de la République, une adresse est votée à M. Loubet.

« M. le conseiller Amiot, propose au Conseil d'adresser au Chef de l'Etat, l'expression de son blâme contre de tels actes et de ses sentiments respectueux. »

Après une courte discussion, établissant que le Conseil n'entend pas faire un acte politique, cette proposition est adoptée, par 12 voix contre 4.

Banquet du syndicat agricole de Chartres, à l'Hôtel de France, présidé par M. Paul Deschanel.

Inauguration du marché place Billard ; banquet dans la halle, sous la présidence de M. Paul Deschanel.

Dans ces deux circonstances, des ovations sont faites au Président de la Chambre.

Juillet 1899, décès de M. Pétrot-Garnier, directeur de l'imprimerie. En novembre, mort subite de Mme Garnier ; elle avait 90 ans.

En décembre, décès de M. Pol Maunoury, ancien député.

Avril 1900, ouverture de l'Exposition universelle par le Président de la République ; malgré un certain retard, tout fait prévoir un grand succès.

Mai 1900, élections municipales.

Sont élus au premier tour : MM. Bouthemard 3,118 ; Delacroix 2,951 ; Laurent 2,942 ; Dézarnaud 2,708 ; Gilbert 2,554 ; doct. Maunoury 2,530 ; Besnard 2,519 ; Guillaumin 2,440 ; doct. Lelong 2,419 ; Ganot 2,415 ; Doullay 2,405 ; Torcheux 2,395 ; Paulin 2,384 ; Fresneau 2,381 ; Delaunay 2,359 ; Maintrieu 2,291 ; Watrin 2,273 ; Bellier de la Chavignerie 2,226 ; Hervé 2,204 ; Gaullier 2,189 ; Egasse 2,058 ; Fessard 2,055 ; Doyen 1,804.

Au deuxième tour : MM. Lajoie 1,804 ; Roussille 1,583 ; Lorin 1,564 ; colonel Garié 1,364.

Élections de la municipalité.

Maire, M. Fessard 23 voix, élu ; Ganot 1 ; Laurent 1.

1er adjoint, M. Besnard 22 voix, élu ; Laurent 3.

2e adjoint, M. Delacroix 22, élu ; Laurent 3.

Secrétaire, M. Fresneau, adjoint, M. Guillaumin.

Grandes manœuvres, pompiers, incendies, gaz, travaux. — De grandes manœuvres, comprenant quatre corps d'armée, doivent avoir lieu en Beauce, au mois de septembre, sous la direction du généralissime Brugère.

L'état-major général est installé au collège de jeunes filles boulevard Chasles ; dans le quartier avoisinant, sont logés les généraux, chefs de service, chez M. Fessard, maire, Piébourg, architecte, E. Savigny, Alleaume, etc., et le généralissime Brugère chez M. Béthouart, ancien maire, rue Général Chanzy.

La durée des manœuvres sera de quinze jours ; la revue d'ensemble sera passée au nord d'Amilly, à 5 kilomètres de Chartres, par M. Loubet, président de la République.

Une réception des officiers français et étrangers aura lieu à l'Hôtel de Ville; commission nommée: MM. le colonel Garié 16 voix; Delaunay 15; Fresneau 15; Gilbert 9. Un crédit de 3,400 fr. est voté.

La tribune municipale, pour la revue, comportera 480 places; il y aura quelques chaises en avant; la dépense est évaluée à 290 fr. En arrière des tribunes, derrière le public debout, un emplacement de 544 m² en façade, sera à la disposition des voitures, des automobiles; un garage de bicyclettes, sera établi par un particulier.

—— Pendant l'Exposition universelle de 1889, des manœuvres de pompes sont organisées à Vincennes; la compagnie des sapeurs-pompiers de Chartres y est représentée; vote d'un crédit de 420 fr. à cet effet.

En 1891, le Conseil vote 120 fr., pour subvention aux sapeurs-pompiers, à titre surtout d'encouragement aux pupilles, pour le concours de Nogent-le-Roi.

En 1895, installation d'appareils téléphoniques entre la mairie et la caserne du train des équipages, pour le service d'incendie, en remplacement de la sonnerie électrique actuelle; crédit 550 fr.

En 1898, achat d'une pompe à incendie, 1,625 fr.

En 1900, sur la proposition du capitaine Poyer, le Conseil vote l'achat d'un casque respiratoire, modèle du régiment de sapeurs-pompiers de Paris, pour l'extinction des feux de caves.

Il est accordé une subvention de 450 fr., pour le concours du 17 août, à Vincennes. La section se composera de 25 hommes, avec une pompe.

Le 4 décembre 1893, incendie des ateliers d'ajustage et de menuiserie de la Fonderie; une souscription pour les ouvriers, produit une dizaine de mille francs.

Dans la nuit du 19 au 20 mai 1898, violent incendie au Puits-Drouet, hameau de la commune de Chartres; il y eut cinq morts, dont quatre enfants Chédeville, de 7 à 22 ans. Les pertes atteignent cent mille francs.

Concert de l'Harmonie Chartraine, puis fête offerte par l'armée, pour les victimes.

En septembre, feu à Jouy ; 250,000 fr. de pertes.

En octobre, incendie, rue des Changes, à Chartres.

En novembre, feu au Coudray, près la Ville.

En décembre 1899, drame au Puits-Drouet; dans une bagarre dans la rue, Labbé est tué par Chédeville ; Labbé, de réputation équivoque, avait été mis au ban des habitants du hameau, depuis l'incendie.

—— Un concours de veaux a lieu en 1889 ; les marchands et les bouchers offrent 400 fr. de primes; vote de 150 et 100 fr. pour les prix d'honneur des veaux gras et de lait.

En 1890, la question du pacage de la seconde herbe du Pré-aux-Bœufs revient devant le Conseil.

« Ce pacage, dit le rapporteur Watrin, s'exerce sur 6h. 5380; les usagers y mettent en moyenne, de 20 à 25 têtes de gros bétail par jour, et pendant quatre mois.

» Ce droit remonte au xve siècle. »

Les Hospices réunis de Chartres, propriétaires du Pré-aux-Bœufs demandent le cantonnement et offrent à la Ville le quart en pleine propriété de la prairie entière, soit 1 h. 38.

Cela est inapplicable ; on ne pourrait faire pâturer utilement 20 ou 25 bœufs sur 1 h. 58 de pré. »

Un peu plus tard, l'affaire s'arrange, les Hospices abandonnent en toute propriété, à titre de cantonnement aux bouchers de la Ville et aux habitants du faubourg Saint-Brice, le tiers de la superficie totale, qui est de 6 h. 5380, dont le tiers est de 2 h. 1793.

La partie restant aux hospices sera affranchie du droit de pacage et de la servitude.

Vient au Conseil l'étude du droit de vaine pâture.

Suivant l'article 11 de la loi de 1889, la vaine pâture est réglementée par le Conseil municipal.

« Le conseiller Egasse prétend que le droit de vaine pâture est une atteinte à la propriété ; il faut que chacun soit maître chez soi. »

» Le maire dit que le propriétaire pourra interdire l'accès de son champ, en mettant un témoin. »

« Le conseiller Egasse objecte que ce serait la suppres-

sion de la vaine pâture. Il ne veut pas supprimer la pâture; chacun doit être libre de défendre son champ, quand il aura intérêt à le faire. « On place des témoins dans les jeunes prairies; à Châteaudun, on en plante aussi dans les chaumes de blé; mais ce n'est qu'un usage. »

Le maire : « Pourquoi ne pas faire ce qui se fait à Châteaudun; le droit est de l'intérêt de la grande, comme de la petite culture. »

« Le conseiller Salmon dit qu'il faut maintenir la vaine pâture, mais lui faire subir une réglementation utile. »

Le Conseil décide que la vaine pâture sera conservée.

—— En 1896, une commission est nommée pour l'étude d'un nouveau traité avec la Compagnie Lebon.

La commission du gaz comprend les conseillers : Bourgeois, Amiot, Bouthemard, Gilbert, et au deuxième tour, Watrin et Fresneau.

En février 1896, le conseiller Rouard, rapporteur d'une commission sur l'étude du gaz, cite quelques villes de France, avec l'indications des prix du mètre cube; des demandes de renseignements ont été envoyées à 58 villes. Voici le tableau des prix.

1	ville paie le gaz	0 fr.	40	le mètre cube
12	—	0	36	avec réduction graduelle à 0 fr. 32
19	—	0	30.	
6	—	0	29	avec réduction graduelle à 0 fr. 27
10	—	0	25	
4	—	0	24	
2	—	0	21	
4	—	0	20	

Trente-huit villes paient un prix supérieur à 0 fr. 27 le m³; vingt villes un prix inférieur à ce chiffre, sur lesquelles dix paient au-dessous de 0 fr. 25.

Le Conseil est d'avis d'attendre les propositions de la Compagnie.

Au mois de février 1900, les pourparlers sont rompus. Le traité expire en 1905.

—— En 1877, on voudrait, pour l'enlèvement des boues, un un entrepreneur unique.

Le développement des rues est :

Pour les rues intra-muros, de .	15,343 mèt.	29,731 mèt.
— extra-muros, non compris les chemins de grande communication et d'intérêt commun	11,168	
Pour les chemins susdits. . .	3,220	
Pour les routes nationales		6,700
En totalité.		36,431 mèt.

La base de 3,500 fr. étant admise, la dépense serait pour l'État de 634 fr. 20, pour la Ville de 2,856 fr. 80.

Bientôt, le crédit atteignit près de 10,000 fr.

L'enlèvement des boues sera adjugé, à dater du 15 octobre 1899, pour neuf années, en cinq lots ; chaque adjudicataire doit verser un cautionnement de 200 fr.

« Les adjudicataires doivent enlever les boues sèches ou liquides, ordures, immondices, menus gravois, cendres, suies, feuilles d'arbres, pierres éparses, verres cassés et détritus divers, enfin tout ce qui ne provient pas ostensiblement de travaux de construction, déblais, excavations ou démolitions ; on enlèvera aussi les pailles et paillis provenant des paillasses. »

Un nouveau règlement est établi en 1890 pour le curage de la rivière ; la Ville doit être représentée dans le syndicat formé à cet effet ; les deux tiers de la dépense seront à sa charge ; elle doit de plus participer, comme propriétaire riverain. Sur 10 syndics, le Conseil en nommerait 3.

Dans une séance suivante, « outre les $\frac{2}{3}$ du curage, la Ville doit avoir la charge du curage des vases, à la bouche des égouts ; cela veut dire à peu près le tout ; la commune contribue à l'aggravation de la situation. L'origine et la cause du dépôt des vases sont multiples : ce dépôt provient des immondices que les riverains projettent ; il est causé aussi par les barrages qui, en retardant le cours de l'eau, facilitent le dépôt des argiles fixes de l'humus, qui troublent les

parties supérieures de la rivière ; il provient des immondices qu'y amènent incessamment les ruisseaux et les égouts de la haute Ville. »

La Ville, en réalité, contribue aux trois quarts de la dépense.

En 1892, il est établi une écluse au moulin des Saints-Pères, pour le passage des bateaux transportant la vase ; le Conseil vote un crédit de 1,900 fr. pour cet objet.

Les terrains du jeu de paume sont vendus en 1886 ; le vieux jeu est abandonné depuis quarante ans.

Le jeu de paume fut établi par Guillaume Macé, maître paumier, suivant la délibération du 16 janvier 1627, relatée au Registre des Échevins.

En 1891, est livrée à la circulation la rue ouverte, entre le boulevard de la Courtille et la place Saint-Pierre, sous le lycée ; dépense 50,000 fr.

Un chalet de nécessité est établi place de la Poissonnerie, en 1893 ; dépense 2,923 fr. 90. Ce chalet était un véritable besoin pour les jardinières du marché.

En 1890, une horloge électrique est installée par Renouf, horloger à Chartres, dans le haut du clocher neuf, et une petite horloge dans le pavillon situé au pied du clocher ; dépense 6,490 fr.

En 1896, une foire de Pâques, d'une durée de neuf jours, et un marché aux légumes le dimanche, sont créés dans la basse Ville, près la porte Guillaume ; il est consenti, pour les forains et les jardiniers, une exemption des droits de place pendant six années.

En juin 1897, le Conseil s'occupe de quelques noms de rues à changer. Le nom de Noël-Parfait sera donné à la rue de Chuines et à la place Saint-Martin, la rue du Marché-à-la-Filasse s'appellera rue du Cardinal-Pie ; et sur la proposition du conseiller Watrin, la rue du Pilori deviendra la rue Daniel-Boutet. Accepté.

Deux jolies constructions métalliques ont été adjugées en 1897, à M[me] Vidon : le marché couvert de la place Billard, pour les jardiniers ; dépense 40,508 fr. 45 ; la halle aux veaux,

pouvant contenir 255 veaux gras, plus des veaux de lait et des lots de moutons.

En 1897, des travaux d'agrandissement et d'amélioration aux abattoirs sont votés pour 42,940 fr. 21.

En 1900, vote de la construction de bergeries aux abattoirs.

« La consommation de la viande, explique le rapporteur Bouthemard, a plus que doublé depuis l'établissement des abattoirs. Des dispositions ont été prises pour le logement des bœufs, vaches et veaux ; mais, pour les moutons, la construction de nouvelles bergeries s'impose ; le devis est de 17,000 fr. ; en y ajoutant 28 cases à veau, 2,200, et divers autres travaux, 4,900, le total de la dépense se chiffre à 24,100 fr.

« Sur les dépenses antérieures, il a été fait une économie de 5,002 fr. 34, à imputer sur le devis des bergeries. »

La Ville assure contre les accidents ses ouvriers et employés, à la société des Travailleurs Français. Les salaires sont de 38,600 fr.

La prime, à 1 fr. 20 0/0 ressort à. . . .	463 fr. 60
Assurance des pompiers volontaires. . .	50 »
Total.	513 fr. 60

Accepté par le Conseil.

En 1897, la Société de dégagement de la Cathédrale, comme plus tard en 1900, abandonne les terrains et le Cercle chartrain, pour la création de la place du parvis. M. Béthouart, président de la dite société fait, en son nom, l'abandon pour alignement, au maire de la Ville, M. Fessard.

L'aménagement de la place des Épars, est voté. Les trottoirs auront une largeur de 6 m ; les bordures seront en granit ; le pavage, en petits carreaux d'asphalte ; la chaussée, de 10 m de largeur, sera macadamisée. La plate-forme de la place sera sablée, la bordure en granit. La dépense totale fut de 39,000 fr.

En 1899, le ministère des Beaux-Arts, commence la res-

tauration du porche Sud de la Cathédrale ; le travail doit prendre trois années : dépense prévue 300,000 fr.

La Caisse d'épargne, voulant utiliser ses fonds dans la proportion légale, propose de construire des maisons ouvrières dans le quartier de la Corroierie ; l'emploi de fonds sera de 180,000 fr., pour le premier projet. Une commission est élue.

Une partie de la pièce d'eau des Grands-Prés est relouée au Cercle des patineurs, dont le président est le vicomte de Marcy, moyennant une redevance annuelle de 50 fr.

Finances, Budgets. — Les valeurs de bourse avaient beaucoup baissé pendant la guerre ; en février 1871, la rente 3 % est cotée à 51 fr. 90 à la Bourse de Paris ; l'action Canal de Suez, 240 fr. ; à la fin de l'année, le 3 % valait 56 fr., et le Canal de Suez 188 fr.

En juin 1873, le 3 % est coté 56 fr. 60, et le 5 % 90 fr. 80.

Au mois de janvier 1875, le 3 % vaut 61 fr. 80 ; le 5 % 100 ; le Canal de Suez 490 fr. 50.

En décembre 1878, 3 % 76 fr. 58 ; 5 % 111 fr. 90 ; 4 1/2 107 fr. 50 ; Suez 697 fr. ; obligation Ouest 361 fr.

En 1900 les 3 % perpétuel et amortissable dépassent 100 fr. ; Suez 3,500 fr. l'obligation Ouest 460 fr.

—— « Le produit de l'octroi en 1874 (rapport Coudray) est en moins-value de 15,737 fr. 55 sur les prévisions ; ce résultat doit être attribué à des causes diverses.

Le chapitre des boissons et liquides est celui sur lequel pèse le plus lourdement la diminution ; c'est partout le vin qui a été atteint le plus gravement ; il y a eu, sur le vin, une diminution de 17,416 fr. 81 ; cela tient à son prix élevé pendant les trois premiers trimestres. Il y a eu compensation en partie, par une augmentation de 10,623 fr. 20 réalisée sur les cidres. En somme, le déficit sur ce chapitre est de 10,005 fr. 90.

« La diminution sur les viandes des animaux introduits aux abattoirs est de 1,559 fr. 61. Cela tient en partie au développement, depuis un an, de la consommation de la

viande de cheval qui n'est assujettie à aucun droit d'octroi.

» En 1873, 7 chevaux; en 1874, 139 ont été conduits à l'abattoir. Cette différence de 132 chevaux abattus peut donner un poids brut de 72,600 kilog. Cette quantité, si elle eût été livrée à la consommation en viande de bœuf ou de vache, eût produit 1,815 fr.

» De plus, l'approvisionnement de la garnison a été fait, cette année-là, par un boucher de l'extérieur, d'où perte pour l'abattoir.

Un déficit de 7,168 fr. 70 s'est produit sur les bois de chauffage et les charbons.

« Les droits de place sont restés de 12,253 fr. 96 au-dessous des prévisions; ce déficit résulte, pour 4,980 fr., de la diminution des droits affermés concernant les moutons, et pour 7,273 fr. 96, de la diminution des droits perçus à la halle aux grains, ce qui provient de la tendance de plus en plus marquée à vendre sur échantillon. »

L'abattage des chevaux, ânes et mulets est de 156, en 1875. Le prix d'abattage était de 2 fr.; il sera augmenté et comprendra la visite du vétérinaire. En 1876, la taxe d'abattage est fixée à 5 fr. pour les chevaux et à 4 fr. pour les ânes et mulets.

A la session de mai 1876, le conseiller Brault, lit le rapport de la commission sur la gestion du maire; les recettes s'élèvent à la somme totale de 1,102,362 fr. 22; il y a un excédent de dépenses de 7,083 fr. 19.

Le maire se retire; le conseiller Doullay-Gillot préside la séance; les comptes sont approuvés et des remerciements votés à l'administration.

« Le conseiller Salmon, n'a pas, dit-il, voté ces remerciements. Il déclare avoir l'estime la plus complète pour le caractère et la personne de M. le Maire et donne l'approbation la plus entière à son administration.

» S'il ne s'est pas associé aux remerciements que lui adresse le Conseil, c'est qu'il a cru cette formule de politesse banale et inutile.

» Le Conseil, tout en approuvant complètement et à l'unanimité les comptes qui lui sont présentés, manifeste ainsi pleinement ses sentiments; mais en votant en outre des remerciements, il se met dans la nécessité d'être obligé d'exprimer un blâme si, dans d'autres circonstances, il se trouve en présence d'un maire moins dévoué ou moins capable. »

En juillet 1876, emprunt pour couvrir les dépenses du budget supplémentaire de l'exercice 1876.

« Cet emprunt est nécessaire, dit le maire Delacroix: l'administration précédente l'a proposé, nous le maintenons; nous proposons même d'y ajouter 25,000 fr., pour la part probable de la Ville dans le concours régional de 1877 et une même somme, pour l'extension de la canalisation d'eau, ce qui porterait l'emprunt à 250,000 fr.

» Il ne pourrait être remboursé qu'au cours des années 1893, 94, 95.

» Nous rappellerons ici la situation de la Ville; elle doit, en capital et intérêts, 2,726,604 fr. 56. En y ajoutant l'emprunt nouveau, 250,000 fr. et en intérêts, environ 220,000 fr., la dette totale de la Ville s'élèvera à 3,196,604 fr. 56.

» Les ressources pour l'amortissement de cette somme s'élèvent, pour vingt années, à 3,128,994 fr. 24; en retranchant les ressources de l'année 1876, il en résulte un déficit de 67,610 fr. 32, à répartir sur ces 19 années.

» Cette situation impose donc la plus grande réserve dans la gestion des affaires communales. Adopté. »

« Il ne faut pas oublier, dit le rapporteur Lefebvre, que, sous le coup des désastres de la guerre, et pour faire face aux exigences d'une dette démesurément accrue, nous avons grevé, depuis quelques années, nos concitoyens de bien lourdes charges.

» Le remaniement des tarifs de l'octroi, en 1871, a donné depuis cinq ans, un supplément moyen de recettes de 74,804 fr. 53.

» Le nombre des centimes additionnels aux contributions directes s'est élevé, de 10 à 38, produisant une augmentation de ressources annuelles de 69,000 fr., en nombre rond...



» N'est-il pas temps de s'arrêter dans cette voie et devons-nous demander de plus lourds sacrifices aux contribuables?

» Il faut cependant encore augmenter nos ressources, pour mener à bien les grands travaux entrepris...

» La commission, ajoute le rapporteur, est d'avis d'accepter des augmentations de droits sur un certain nombre d'articles; il en ressortira une augmentation de 11,534 fr. 93 dans le produit.

» La commission est d'accord avec le maire ». Adopté.

L'augmentation porte sur les comestibles (poissons), les fourrages, les matériaux à bâtir.

En 1878, application du tarif revisé de l'octroi. L'octroi a produit 320,279 fr. 90; les prévisions portaient 290,000 fr., d'où une plus-value de 30,279 fr. 90.

La vente des eaux de l'Eure, prévue à 36,000 fr., a été en 1878 de 38,493 fr. 48, en 1877, de 36,527 fr. 37.

—— Il a été monté 506,000 m³ d'eau en 1878.

Les machines ont fonctionné, en 1879, pendant 4,991 heures, ont consommé 216,050 kil. de charbon. Chaque heure de marche représente une quantité de 100 m³ d'eau, élevée dans les réservoirs, ce qui, pour l'année entière, fait un total de 499,100 m³. Il y a eu augmentation de 1,295 fr. 88; le maire croit que la recette, en 1880, sera de 40,000 fr. environ.

L'octroi en 1879, donne 30,593 fr. 11. Au lieu de 308,000 fr. prévus, la recette atteint 338,593 fr. 11.

La commission du budget comprenait onze conseillers; elle sera réduite à sept membres.

Sont élus à la session de mai 1880, les conseillers Brault 13 voix, Bourgeois 12, Fessard 10, Amblard 10, Le Vassor 9, Lefebvre 8, Blondel 8.

Le conseiller Bourgeois présente le rapport sur le budget primitif de 1881, comme suit :

Recettes	ordinaires. . .	485,871 fr. 44	865,668 fr. 19
—	extraordinaires.	379,796 fr. 75	
Dépenses	ordinaires. . .	415,006 fr. 11	865,146 fr. 19
—	extraordinaires	450,140 fr. 08	
	Excédent des recettes. . .		522 fr. »

En 1881, la commission du budget comprend les conseillers : Billard de Saint-Laumer, Bonnard, Lefebvre, Robinet, Béthouart, Macé, Adam. L'emprunt de 1,600,000 fr. est de conversion ; on rembourse les obligations de l'emprunt de 1872, pour 1,090,250 fr. ; l'agrandissement du cimetière Saint-Cheron coûtera 103,825 fr. 79 ; une somme de 17,599 fr. 40 sera consacrée aux travaux de l'abattoir.

—— Les opérations de la caisse d'épargne prenant une importance beaucoup plus grande, dix administrateurs supplémentaires sont nommés, en 1883 : MM. Dudefoy, ancien notaire ; Foiret-Chasles, ancien négociant, Levassor-Bruère, ancien négociant, de Sainte-Beuve, ancien économe des hospices, Huet, ancien cultivateur, Charpentier-Gilquin, ancien meunier, Chauveau Adelphe, banquier, Vovelle Francis, potier d'étain, Ganot, ancien notaire à Voves.

Les administrateurs Foiret décédé, et Duchon sont remplacés par MM. Brault et Dudefoy.

Au budget primitif de 1886, les recettes de l'octroi sont admises pour 332,000 fr.

—— En février 1889, emprunt de 250,000 fr., suivant la loi du 20 novembre 1888. Une aile de bâtiment sera ajoutée à l'Hôtel de Ville, pour établir une justice de paix, deux greffes, une salle de conférences, et au-dessus, l'agrandissement de la bibliothèque.

Une loi, du 19 juillet 1889, supprime huit centimes additionnels pour l'instruction primaire, soit..	21,840 fr. 60
Suppression de la subvention de l'État pour la gratuité de l'instruction primaire. .	13,745 »
Diminution totale. . . .	35,585 fr. 68

Emprunt de 298,000 fr. (loi du 28 juillet 1891) remboursable en 30 ans, à un taux ne dépassant pas 4 0/0, applicable en partie aux travaux du lycée, pour 256,771 fr. 89.

Le 10 juin 1892, M. Béthouart, maire dépose sur le bureau, les budgets primitif de 1893, supplémentaire de 1892, et le tableau de l'état financier de la Ville.

« La situation, ajoute le maire, est exceptionnellement

difficile en 1893; elle se reproduira en 1894 et sera encore très chargée en 1895.

» Nous avons à rembourser en 1893 (31 X^bre) 100,000 fr., en 1894 (31 X^bre) 100,000 fr., en 1895 (31 X^bre) 50,000 fr., montant de l'emprunt contracté par la Ville, en vertu d'une loi du 30 décembre 1876; plus les intérêts, au taux de 4 fr. 75 0/0.

» Aucune ressource spéciale n'existe pour faire face au remboursement de cet emprunt; il n'est gagé que par l'excédent, bien insuffisant, des recettes ordinaires du budget.

» Prévisions du budget de 1893:

» Recettes ordinaires.	475,951,12	39,025 fr. 44 excédent
» Dépenses —	436,925,68	
» Dépenses extraordin.	307,169,93	20,614 fr. 32 déficit
» Recettes —	286,555,61	
» Il resterait un boni de. .		18,411 fr. 12

» Mais, sur l'emprunt à réaliser pour payer la dette exigible le 31 décembre prochain, il a été porté 100,000 fr. en recettes.

» Si cette somme n'était pas portée en recette, il faudrait la déduire du boni . . . . 100,000 fr. »
A déduire le boni. . . . . 18,411 fr. 12

» Le budget de 1893 serait en déficit de. 81,588 fr. 88

» Cette situation ne provient pas du fait de l'administration actuelle.

» L'examen détaillé du budget qui, à part les 100,000 fr. en question, est sensiblement le même que celui de 1892, vous permettra de constater qu'il est difficile de le restreindre. La situation sera à peu près la même en 1894; elle sera atténuée en 1895; à partir de cette époque jusqu'à 1911 inclus, les budgets, quoique débarrassés de l'emprunt actuel, auront des ressources très limitées, sinon insuffisantes, surtout lorsque l'on y aura ajouté une nouvelle annuité d'amortissement. »

La commission du budget nommée se compose de MM. Gaullier, Gilbert, Besnard, Caillard 19 voix; Doullay, Maintrieu 18; Bellier de la Chavignerie 17, Mouton 15.

Recettes	912,555 fr. 03
Dépenses.	886,191 92
Le boni est de. . .	26,363 fr. 11

« Le budget primitif de 1892 ne comportait qu'un boni de 5,684 fr. 06.

« Les recouvrements ont été faits dans de bonnes conditions ; sur un budget de 900,000 fr., il reste seulement à recevoir en clôture d'exercice, 2,913 fr. 99. »

Au moment du vote, les membres de l'administration se retirent ; M. Bellier de la Chavignerie préside ; MM. Béthouart, maire, Fessard et Ganot adjoints, rentrent en séance ; le Conseil approuve les comptes et des remerciements sont votés à l'administration pour sa gestion.

Le maire remercie le Conseil de sa bienveillance et du précieux concours qu'il a apporté de son côté à faciliter sa tâche et celle de ses adjoints.

Le conseiller Delacroix, rapporteur du budget extraordinaire expose les comptes :

Recettes supplémentaires	154,125 fr. 20
Dépenses —	157,411 52
Excédent de dépenses. .	3,286 fr. 32

imputable sur l'excédent du budget de 1893.

Sur le rapport du conseiller Besnard, le budget primitif de 1894, est adopté, il comprend :

Recettes	766,303 fr. 15
Dépenses.	736,418 71
Excédent en prévision. . .	29,884 fr. 44

Au mois de juin 1894, l'examen des comptes de l'exercice 1893 accuse un boni net de 49,696 fr. 53, au rapport de M. le conseiller Gilbert.

En 1895, emprunt de conversion de 1,800,000 fr :

Solde de l'emprunt de 1,600,000 fr. .	1,165,000 fr.	1,800,000 fr.
Travaux au théâtre	40,000	
Immeuble, collège de filles .	195,000	
Construction du collège de jeunes filles.	400,000	

« L'État paiera la moitié de la dépense du Collège de filles, explique le maire Fessard, soit. . . . 297,500 fr.

» Le département, versant pendant 30 années, une somme annuelle de 5,400 fr., il y aura amortissement de 99,317

» Il restera pour la Ville. . 198,183 fr. »

M. le maire fera les démarches pour la transformation du collège en lycée.

En décembre 1897, emprunt de 429,000 fr., le conseiller Doullay, rapporteur. La somme de 125,000 fr. sera affectée à la jonction de la rue d'Aligre à la place Drouaise, pour le passage du tramway, etc.

Le maire présente le budget primitif de 1900 :

Recettes ordinaires. . . .	514,342 fr. 58	755,787 fr. 42
— extraordinaires . .	241,444 84	
Dépenses ordinaires . . .	487,951 99	753,888 06
— extraordinaires. .	265,936 07	
Résultat en excédent de recettes. . .		1,899 fr. 36

Le conseiller Guillaumin rapportant, en juillet 1900, le compte administratif de l'exercice 1899, fait les remarques suivantes :

« La taxe municipale sur les chiens, dit le rapporteur, prévue pour 9,500 fr. a produit 9,919 fr. 70.

» L'octroi a diminué de 4,753 fr. 25 sur l'exercice 1898, surtout à cause des matériaux.

» Il y a diminution de 349 hectolitres de vin, soit de 783 fr. 70 ; de 118 h. 95 d'alcools, ou 1,784 fr. 25. L'augmentation des cidres est de 4,952 h. 25, ou de 5,695 fr. 25.

» Le montant des recettes sur les combustibles s'est élevé à 64,860 fr. 50 ; il y a diminution de 1,041 fr. 97 sur 1898 ; l'hiver n'a pas été rigoureux.

» La prévision de la voirie n'a pas été atteinte ; la recette est de 7,033 fr. 69, applicables aux travaux pour 3.031 fr. 10, aux étalages et dépôts de tables, pour 4,004 fr. 59.

» Le droit de stationnement des voitures a produit 598 fr. 32 ; il y a une petite diminution, par suite de la suppression de deux voitures.

» La prévision du rendement de la concession des eaux était de 51,000 fr. ; plus-value de 1,247 fr. 36. Cette recette augmentera avec le complément de la canalisation.

» L'indemnité des troupes de passage au théâtre a donné 1,096 fr. 75, en baisse de 203 fr. 25 sur 1898.

» Sur les vélocipèdes, augmentation de 345 fr. sur la prévision, due à la loi sur la plaque de contrôle.

» Quant aux dépenses, il y a une économie sur le pavage et les trottoirs, à cause d'annulations et de reports pour combler le déficit du budget supplémentaire.

» Sur l'assistance médicale gratuite à domicile, la dépense est de 14,212 fr. 03.

» On a dépassé de 1,172 fr. 55, le crédit des fêtes.

Le conseiller Lorin, rapporteur du budget primitif de l'exercice 1901, l'expose comme suit :

« Recettes ordinaires :

Centimes additionnels. . .	8,599 fr.	05	516,289 fr. 93
Attributions sur les patentes.	6,442	28	
— sur les permis de chasse	3,800	»	
Taxe municipale sur les chiens	7,500	»	
Octrois	256,700	»	
Produits de l'abattoir . . .	19,000	»	
Droits de place aux halles .	50,087	40	
Droits de voirie	7,100	»	
Stationnement de voitures .	560	»	
Concessions dans les cimetières.	18,000		
Concession des eaux de l'Eure.	53,500	»	
Théâtre : indemnité des troupes.	1,100	»	
Etc., etc.	»	»	

» Recettes extraordinaires :

Octroi, taxe additionnelle .	99,000 fr.	»	257,126 95
Etc., etc.	»	»	
Total des recettes. . .			773,416 fr. 85

» Dépenses ordinaires :

Frais de bureau, mairie . . .	21,050 fr.	493,161 fr. 89
Agents de police.	11,650	
Gardes champêtres	5,750	
Travaux ; employés.	8,100	
Octrois, frais de perception, etc.	51,600	
» Dépenses extraordinaires		280,007 54
Total des dépenses . . .		773,169 fr. 43

» En résumé :

Recettes	773,416 fr. 85
Dépenses.	773,169 43
Résultat en excédent. . .	247 fr. 42

En août 1900, le maire propose l'achat de l'immeuble Louvencourt, rue au Lin, tenant à l'Hôtel de Ville.

» Le rez-de-chaussée, ajoute-t-il, servirait au logement du Président des Assises, le premier, à celui du secrétaire général de la mairie ; la seconde aile, d'annexe au musée reconnu trop étroit.

» Le vendeur demande (frais compris). . .	50,000 fr.
Évaluation des frais d'aménagement . . .	16,000
Acquisition du mobilier.	5,000
Frais d'emprunt à contracter	3,000
» Total de la dépense. . .	74,000 fr.

La dépense totale a été de 61,456 fr. 95. Adopté.

Bière, octrois, marchés. — En 1873, l'abonnement pour l'exercice 1874, des brasseurs François père et fils est porté à 13,000 fr., représentant les droits sur 2,363 h. 63 de bière consommés dans la commune. L'année précédente, les brasseurs ont versé un supplément de 720 fr. 72; mais en 1874, la consommation locale s'étant élevée seulement à 2,072 hectol. 19, les brasseurs ont éprouvé une perte de 1850 fr. 42.

Les droits de consommation de la bière François ont été de 13,720 fr. 72, en 1872; de 11,500 fr. par abonnement, en 1876. « On constate que depuis 1860, la consommation de la

bière a diminué de plus d'un tiers. Cette diminution, difficile à expliquer, s'est aussi produite dans d'autres villes.

En février 1877, demande de M. François, brasseur, d'un abonnement à 11,000 au lieu de 11,500 fr., pour les droits d'octroi de sa bière, consommée dans la commune.

Faisant la statistique de la bière depuis 1846, le conseiller Salmon rapporteur s'exprime ainsi :

« L'abonnement était alors fixé à 4,000 fr.; en 1855, à 6,100 fr., les droits d'octroi étant de 2 fr. 75, pour un hectolitre de bière forte et de 1 fr. 02 pour la petite bière.

» En 1856, 1857, abonnement fixé à 7,000 fr.

» En 1858, 6,200 fr.; 1859, 5,600 fr.; en 1860, perte de 687 fr. pour le brasseur; on relève cependant l'abonnement à 6,500 fr., en prenant pour base les droits perçus pendant les trois dernières années.

» En 1861, 8,000 fr.; les droits sont de 2 fr. 76 et 1 fr. 05.

» En 1862, 9,000 fr.; perte de 1,500 fr. pour les brasseurs.

» En 1863, 8,000 fr.; les brasseurs perdent 450 fr.

» En 1864, 8,000 fr.; perte de 1,100 fr. pour les brasseurs.

» En 1865, 7,700 fr.; et en 1866, 7,800 fr.; perte 1,000 fr.

» En 1867, pas d'abonnement; droits perçus 5,889 fr.

» A ces époques, maximum de bière introduite : en 1865, 79 hectolitres; en 1866, 246; en 1867, 405.

» En 1868, recette directe; droits d'octroi perçus, 5,874 fr. 93; la bière extérieure produit 539 h. 09.

» En 1869, il ne reste à Chartres qu'un seul brasseur; le droit d'octroi est de 2 fr. 50 par hectolitre; taxe unique; l'abonnement François Legras, de 6,300 fr., lui occasionne une perte de 500 fr.; la bière extérieure entre pour 639 hectolitres.

» En 1870, abonnement 6,000 fr.; la Ville perd 1,260 fr.; la bière introduite est de 459 hectolitres.

» En 1871, recette directe 7,825 fr.; dans les deux derniers mois, le droit est élevé à 5 fr. 50 l'hectolitre.

» En 1872 et en 1873, abonnement pour l'année de 13,000 fr.; perte pour le brasseur.

» En 1876, abonnement 11,500 fr., perte pour le brasseur 274 fr. 21; bière de l'extérieur 334 h. 24.....

L'abonnement proposé de 11,500 fr. est adopté.

En 1879, on n'a pu se mettre d'accord; sur la proposition du conseiller Amiot, la constatation de la consommation locale sera assurée par l'exercice.

En février 1882, M. Hornung, brasseur, offre pour l'exercice de 1882, la somme de 11,500 fr. pour une consommation de 2,090 h. 90. Accepté.

« La loi des finances du 19 juillet 1880 diminue pour les vins les droits d'entrée, à raison de 0 fr. 26 par hectolitre, de 7,630 fr.; 600 fr. sont perdus par la suppression des droits sur les savons; en tout 8,230 fr. Il faut combler ce déficit. »

« La viande, expose le Maire, étant imposée de 0 fr. 025 le kilog.; en portant à 0 fr. 03, cela donnerait 8,720 fr. et compenserait les pertes qui doivent résulter des modifications apportées au tarif. »

Le Conseil nomme une commission.

—— Au mois de juillet 1884, les dépenses de perception de l'octroi sont évaluées à 44,000 fr.; pour 1885, elles seront de 45,700 fr. Il y a 26 employés et un surnuméraire; dans ces totaux, sont compris le chauffage, l'éclairage, les frais de bureaux.

En juin 1892, règlement et tarif de l'octroi.

« Le tarif a été autorisé pour cinq ans, expose le conseiller rapporteur Doullay; il prend fin le 31 décembre 1892.

» Le Conseil général doit être saisi des propositions de la Ville dans la session d'août, afin qu'elles soient mises en vigueur en janvier prochain.

» Le délai est trop court .... »

Le Conseil vote le tarif pour une année; après révision, il sera appliqué au 1er janvier 1894.

L'affaire est reprise en avril 1893.

« Nos octrois, expose le rapporteur Besnard, étant la principale ressource de notre budget, il importait de n'y toucher qu'avec la plus grande prudence, en tenant compte toutefois, dans la mesure du possible, des observations qui seraient présentées par les intéressés.

» Le nouveau régime des boissons, étudié au Parlement, enlèvera aux octrois la totalité des sommes perçues sur les vins, cidres et bières; il en résultera pour nos finances un déficit de plus de 90,000 fr. »

Les réformes proposées sur un assez grand nombre de points sont adoptées; l'économie du budget n'en est guère atteinte.

— « Le conseiller Guillaumin, boucher, demande une taxe sur la viande de cheval.

— » M. Fessard, adjoint, répond que le cheval n'étant pas compris dans les objets imposables, ne peut être taxé.

— » Le conseiller Besnard dit que des arrêtés récents s'opposent à une taxe sur le cheval.

— » Le conseiller Bouthemard fait observer que la viande de cheval est surtout consommée par les pauvres, et qu'il est préférable de ne pas la taxer.

— » Le conseiller Guillaumin répond que c'est une erreur de croire que la classe pauvre consomme cette viande.

— » M. Fessard dit que toute discussion sur ce point est inutile, puisque la loi ne permet pas la taxe. Il est resté d'accord avec les termes du rapport, sauf un point sur lequel il formule des réserves, celui qui a trait à la suppression des octrois.

— « Le conseiller Besnard répond que la suppression des octrois a fait de grands progrès et qu'elle est inévitablement très proche. Elle arrivera même avant que les municipalités aient pu y parer.

» Car, si le projet de réformes de l'impôt des boissons est adopté, il en résultera que les Villes seront obligées de supprimer les droits sur les vins, cidres et bières, ce qui constituera un déficit de cent mille francs dans notre budget. Force sera bien de continuer par la suppression des autres taxes. »

Les conclusions du rapport sont adoptées.

—— En 1897, le conseiller Watrin fait un rapport documenté sur la revision du règlement des droits de place.

Voici quelques prix de tarifs :

« Décharger un veau 0 fr. 10 ; le recharger, 0 fr. 10.

Décharger un mouton 0 fr. 10 ; le recharger, 0 fr. 10.

Décharger un porc 0 fr. 10 ; le recharger, 0 fr. 15.

Décharger un porc de lait 0 fr. 05 ; le recharger 0 fr. 05.

Emplacements sur les places et marchés.

« I. *Foires et marchés aux bestiaux.*

Chevaux, juments, emplacement occupé 2 m^2 1/2, 0 fr. 60.

Bœufs, taureaux, vaches génisses, 2 m^2, 0 fr. 40.

Anes, mules, mulets, 2 m^2, 0 fr. 30.

Veaux, 1 m^2, 0 fr. 30 ; Veaux de lait, 1/2 mètre, 0 fr. 20.

Porcs, 1 m^2 0 fr. 15 ; Cochons de lait, 1/2 m^2, 0 fr. 05.

Moutons, chèvres, bêtes à laine, $\frac{33}{100}$ de m^2, 0 fr. 05.

II. *Foires de mai et de septembre.*

Foire de mai, par m^2, 0 fr. 75.

— septembre, m^2 0 fr. 60.

Emplacement des bals publics, par m^2, 0 fr. 25.

Étalage de faïence, verrerie, poterie, par m^2, 0 fr. 60.

« Il ne sera perçu aucun droit sur les emplacements du boulevard Morard, à la foire de Pâques. »

III. *Marchés d'une durée d'un seul jour.*

Panier à bras, de fruits, par tiers de m^2, 0 fr. 05.

Panier de légumes et fruits, ou à terre par m^2, 0 fr. 15 place Billard, et 0 fr. 10 rue de la Tannerie.

Marché à la volaille, rue du Cygne : gibier, beurre, œufs, fromages, caisses, mannes, mannequins, cageaux, paniers de somme pleins ou vides, étaux, couverts, par m^2, 0 fr, 40 etc., etc.

IV. Marchandises neuves, tissus, vêtements, articles de Paris, de ménage ; artistes ambulants. Place des Épars, côté du boulevard Sainte-Foy.

Bancs, tables, tentes, toitures, auvents, étalages à terre, sur tréteaux ou sur voitures, éventaires, installations de charlatans, de bateleurs, de dentistes, par m^2, 0 fr. 40.

V. Arbres, arbustes, plants, chiffons, ferrailles, poteries, vieux livres, sur la place des Épars, côté du boulevard Chasles ; par m^2, 0 fr. 10.

VI. Végétaux d'ornement, rue du Cygne :

Fleurs, arbustes en pots, par m², 0 fr. 15.

VII. Filasse et chanvre, rue Cardinal-Pie, par m², 0 fr. 10.

VIII. Balais, rue de la Volaille, par m², 0 fr. 10.

IX. Poissons de mer et d'eau douce.

Panier à bras, par 1/3 de m², 0 fr. 15.

Étalage à terre ou sur tables, par m², 0 fr. 15.

X. Étaux de bouchers et charcutiers, par m², 0 fr. 10.

XI. Machines agricoles, pailles, fourrages, bois, charbon, fagots, souches, place des Halles ; par m², 0 fr. 10.

Bals publics. En dehors des foires de mai et de septembre, pour une durée à fixer par l'administration, par m², 0 fr. 10 etc., etc.

Adjudication pour six années, à partir de 1898.

—— Au mois d'avril 1898, l'adjoint Besnard, rapporteur de la Commission des octrois, explique que le vin, en entrant, paie un droit de 2 fr. 24 par hectolitre ; la loi nouvelle réduirait ce droit à 1 fr. 40 ; le cidre baisserait de 1 fr. 15 à 0 fr. 85 ; la bière, de 5 fr. 50 à 5 fr.

» Cette réduction est trop faible, dit le rapporteur ; elle est insignifiante pour le consommateur.

» Il faut la suppression complète des droits, qui ont donné (moyenne des cinq dernières années) 96,695 fr. 63, pour les boissons, vin, cidre, bière, plus du quart du revenu total de l'octroi : (vins 26,587 hectol. ; cidres 19,015 ; bière 2,777.)

« Il est perçu sur les vins (loi du 28 avril 1816) 7 fr. 94 par hectolitre introduit, dont 2 fr. 24 pour la Ville et 5 fr. 70 pour l'État. La recette totale des octrois est de 357,878 fr. 47, moyenne des trois dernières années ; il ne reste plus, en retranchant 96,695 fr. 63 pour les boissons, que 261,182 fr. 84.

» On est arrivé au rendement maximum.

» La population agglomérée de 19,213 habitants, paie 18 fr. par tête environ ; la population éparse, 380 habitants, seulement 5 fr. par tête. Tous paient l'octroi.

» Les frais de perception sont de 15 0/0 environ ; s'il y a suppression des recettes des boissons, le personnel ne diminuera guère, les frais monteront à 20 0/0 pour le reste.

» L'octroi profite surtout à la propriété, par l'embellisse-

ment des quartiers, par la distribution de l'eau, du gaz, etc.

» A Chartres, le centime est de 2,988 fr. 70 sur les quatre contributions ; il faudrait 115 centimes additionnels pour supprimer l'octroi complet ; le revenu net imposable de la commune est de 2,310,745 fr. sur la propriété bâtie ; le revenu brut est de 3,080,993 fr. qui représente un capital de 61,619,860 fr.

» Avec un impôt de 6 0/00, on obtiendrait 369,720 fr., ce qui permettrait de supprimer complètement l'octroi ; 5 0/00 ou 308,100 fr. suffiraient, le personnel pour le service d'octroi étant supprimé.

» L'octroi coûte 18 fr. par an, par tête ; une famille de quatre personnes paie 72 fr. par ménage. Une taxe de 10 0/0 sur les loyers serait favorable aux petits loyers.

Loyers	taxes	octroi 4 têtes	boni par famille
100 fr.	10 fr.	72 fr.	62 fr.
250	25	72	47
500	50	72	27
700	70	72	2

» Au delà, perte pour le contribuable.

» Mais, sur les 3,756 cotes mobilières, il y en a 3,219 de 700 fr. et au-dessous qui seraient dégrevées et 547 qui subiraient une augmentation.

» Au lieu de faire supporter toute la taxe à la propriété, il serait plus juste d'imposer la valeur locative, car la généralité des habitants jouit des embellissements de la voirie, et aussi du gaz, de l'eau. Cette application ne devrait servir que d'appoint.

» Pour 1897, la valeur locative est de 1,548,760 fr., pour 3,756 cotes ; de même en 1898. Sur 6,583 ménages :

3,727 paient la cote mobilière et personnelle.
1,855 — la cote personnelle seule.
801 sont exonérés complètement.
200 paient la cote mobilière seule.

« L'impôt sur la valeur locative porterait sur 3,727 ménages ; il faudrait un impôt de 20 0/0 en plus :

Loyers	taxes	charge actuelle	boni par ménage
100 fr.	20 fr.	72 fr.	52 fr.
250	50	72	22
350	70	72	2

» Au-dessus de 400 fr., il y aurait surcharge.

» Les droits sur les fourrages sont de 11,100 fr. ; il y a 700 chevaux dans la commune, 450 voitures ; avec une petite surcharge sur les chevaux et les voitures, on retrouverait les 11,100 fr. des fourrages.

» En augmentant le droit d'entrée sur l'alcool, de 10 fr. ; pour 2,000 hectolitres, plus-value de 20,000 fr. etc.

Le rapporteur propose la suppression des droits sur les vins, cidres, bières, et éventuellement sur les fourrages, en remplaçant ces derniers par une taxe supplémentaire sur les chevaux et les voitures.

En octobre 1898, rapport très étudié du conseiller Laurent, sur la suppression des octrois.

» Le revenu net des octrois, dit-il, est de 292,063 fr. 26. Pour le remplacer, il peut être fait état de :

1° De la taxe sur la valeur locative, déjà proposée, pour compenser la suppression totale des octrois sur les boissons hygiéniques, soit.	46,462	80
» 2° Du produit des licences municipales .	25,496	75
» Il ne pourait être question de la surtaxe sur l'alcool et nous n'aurions plus d'employés pour la percevoir ; mais il pourrait être établi, en vertu des articles 4 et 5 de la loi du 29 décembre 1897.		
1° Une taxe de vingt centimes additionnels	60,292	80
2° Une surtaxe de 3 0/0 sur la valeur locative entière	46,462	80
3° Une taxe de 5 0/0 sur le revenu net imposable des propriétés bâties, et sur le revenu net du sol des propriétés bâties et non bâties.	115,537	25
» On obtiendrait ainsi une recette de . .	294,252 fr.	40

Se rapprochant sensiblement du produit net annuel de nos octrois. »

» Sur la proposition du conseiller Bourgeois, le Conseil ajourne la discussion de ce rapport après son impression et remercie le rapporteur de son consciencieux travail. »

Après une discussion approfondie, le Conseil ne vote pas la suppression complète des octrois, mais seulement le dégrèvement des boissons hygiéniques.

En octobre 1900, les entrées moyennes des octrois, ayant été reconnues dans les années 1897, 98, 99, de :

Vin :	27,919 hectol.	57.
Cidre :	13,006	05.
Bière :	2.918	83.

La diminution de recettes prévue sera de 29,000 fr.

» Le Conseil délibère ce qui suit :

» *Article 1er*. A partir de 1901, les taxes d'octroi perçues par la Ville de Chartres, applicables aux boissons hygiéniques, seront les suivantes :

» Pour le vin, par hectolitre	1 fr.	40.
» — le cidre	0	85.
» — la bière	5	».

» *Article 2*. A titre d'impôt de remplacement, la taxe sur l'alcool sera, à partir de la même époque, majorée de 15 fr. et portée à 30 fr. par hectolitre.

» *Article 3*. Le surplus des taxes d'octroi, telles qu'elles sont en vigueur, sera maintenu pendant cinq années, à partir du 1er janvier 1901. »

La délibération, comme vœu, est adoptée.

En 1900, l'abonnement de M. Hornung, brasseur, pour la consommation de la bière dans la commune, est fixé à 14,000 fr., par suite des modifications apportées par la loi du 30 mai 1899. Sa fabrication est d'environ 10,000 hect. ; la consommation dans la commune, de 2,500 hectolitres.

Agriculture, céréales, jardiniers, concours. — En 1873, foire de mai, 658 chevaux : prix des limonniers, 1,300 à 1,500 fr. ; d'omnibus, 900 à 1,000 fr.

Vaches amenées 197 : génisses vendues 550 à 850 fr. ; vaches grasses, 1 fr. 50 à 1 fr. 70 le kilog. ; laitières, 480 à 630 fr. ; maigres, 260 à 455 fr.

25,855 moutons, soit 3,545 de plus qu'en 1872 ; antenais de deux ans vendus de 25 à 55 fr.

A la Saint-André, de 1882, 1,273 chevaux ; vente des chevaux de reproduction, 2,000 à 3,000 fr. ; de limon, 1,600 à 2,000 fr. ; d'omnibus, 1,000 à 1,300 fr. ; de service ordinaire de 5 à 7 ans, 500 à 700 fr. ; les poulains de 18 mois à 2 ans, 1,000 à 1,200 fr. ; de 4 à 8 mois, 300 à 500 fr.

Anes 46 ; vendus de 80 à 150 fr.

625 vaches ; génisses, de 7 à 800 fr. ; grasses, 1 fr. 40 à 1 fr. 60 le kilog. ; laitières, 5 à 600 fr. ; maigres, 2 à 300 fr.

Moutons 8,986 : antenais de deux ans, 21 à 41 fr. ; moutons de 3 à 4 ans, 22 à 43 fr. ; de 5 ans, 16 à 36 fr. ; brebis de 3 à 4 ans, 17 à 38 fr. ; agneaux (dits gandins) 18 à 35 fr.

Porcs 377 : gras 221 ; maigres 109 ; de lait 47. Vendus, gras 1 fr. 35 à 1 fr. 45 le kilog ; maigres, 50 à 100 fr.

Quelques marchés de la Saint-André :

Années	Chevaux	Vaches	Moutons	Porcs	Anes
1850	800	480	20,000	650	»
1860	1,100	611	27,000	331	»
1871	1,419	644	14,068	279	»
1885	1,045	892	12,000	377	60
1892	965	1,138	8,800	184	86

—— Le prix du sac de blé de 120 kilog. est, en juillet 1871, de 26 fr. 75 ; en 1873, il passe de 26 fr. 35 à 30 fr. 25 ; l'avoine de 9 fr. 75 à 9 fr. 30 ; le sac de farine de 159 kilog., de 73 à 83 fr. ; le son, de 15 à 17 fr. le quintal.

Le blé valait à l'hectolitre, en 1858, 16 fr. 44 ; en 1860, 20 fr. 41 ; en 1862, 23 fr. 74 ; en 1867, 26 fr. 18 ; en 1871, 25 fr. 65 ; en 1877, 23 fr. 44 ; en décembre 1879, 24 fr. 20.

Les récoltes pour la France ont été évaluées, en :

1872	120,803,459	hectolitres de blé
1876	95,439,832	—
1880	99,471,559	—
1881	96,810,356	—

De 1883 à 1886, les prix diminuent pour le blé, de 30 fr. à 25 fr., le sac de 120 kilog.; pour la farine, de 55 à 60 fr. le sac de 159 kilog., à 41 à 45 fr.; les sons restent à 13 fr.; l'avoine à 12 fr.; l'orge à 16 fr. 50.

De 1887 à 1891, après quelques variations, les prix du blé remontent de 26 à 33 fr.; la farine de meules, de 47 à 55 fr.; la farine de cylindres, de 49 à 59 fr.; l'avoine, de 11 fr. 50 à 17 fr. 50; le son, de 12 à 15 fr.

De 1893 à 1900, le prix du blé descend de 26 à 20 fr. le sac; l'orge, de 18 à 16 fr.; l'avoine, de 16 à 12 fr.; la farine de cylindres, de 49 à 46 fr.; le son, de 15 à 13 fr.

—— En avril 1874, le Conseil vote une somme de 3,000 fr. pour subvention et récompenses au Comice agricole de Chartres et à la Société d'horticulture; en y comprenant la fête, la dépense fut de 4,200 fr.

Les Concours régional et hippique ayant lieu en 1877, la municipalité traite avec M. Kervella, de Nantes, pour 20,000 fr. au lieu de 23,500 fr. en 1869.

En septembre 1878, il est créé un service de dépêches météréologiques agricoles; vote d'un crédit de 40 fr., ce qui met le prix de la dépêche à 0 fr. 10.

Une exposition d'instruments agricoles, pendant la foire de mai 1879, aura lieu sur la butte des Charbonniers; il sera payé une indemnité de 100 fr. à M. Morin, adjudicataire des droits de place.

En avril 1882, conférence au théâtre, par M. Pouyer-Quertier, sénateur, ancien ministre, sur la protection; grand succès. Elle est suivie d'un banquet.

Le 17 mai une réunion générale des comices agricoles du département, sur les intérêts de l'agriculture, attire un très grand nombre de cultivateurs.

Le 27 mai 1883, Comice agricole de Chartres.

En février 1885, rapport du conseiller Le Vassor sur les Concours régional et hippique.

« Les dépenses sont évaluées à 41,000 fr.; le crédit voté est de 50,000 fr.; il resterait 9,000 fr.

» Le programme des fêtes comporte :

Jeux publics	200 fr.	12,000 fr.
Soirée de gala au théâtre	500	
Enlèvement d'un ballon monté	900	
Subvention à la Société d'horticulture	1,500	
Concours de musique	2,400	
— pompes	2,000	
— gymnastique	2,000	
Carrousel	1,500	
Frais généraux	1,000	

» Les recettes et les dépenses ont été arrêtées en prenant pour bases celles analogues, faites à l'occasion du concours de 1877.

» La Commission propose l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 3,000 fr. Adopté.

M. Kervella, qui a déjà été chargé des concours de 1869 et de 1877, fait les offres les plus avantageuses ; un traité est passé avec lui pour l'installation des Concours régional et hippique, le feu d'artifice, les illuminations, au prix de 25,000 fr.. Le prix à forfait, en 1877, était de 20,000 fr.

« La butte des Charbonniers est choisie pour le Concours hippique ; elle peut contenir 500 chevaux ; le clos Saint-Jean servira pour le Concours régional ; le Marché-aux-Chevaux sera utilisé pour les fêtes, jeux, enlèvement d'un ballon. »

Sur interpellation du conseiller Salmon, le maire Boutet dit que l'Etat donne une subvention de 17,000 fr., et le Département une de 14,000 fr.

Le cahier des charges est approuvé par le Conseil.

Au mois de mai 1885, le Maire propose d'ajouter un bal aux fêtes. Le Préfet y renonce, ses salons étant trop petits.

Le Conseil décide qu'un bal aura lieu au théâtre. Vote d'un crédit de 3,500 fr.

En juillet, indication des recettes :

« Carrousel	5,590 fr.	»	21,801 fr. 45
» Concours de musique	7,496	95	
» Représentation théâtrale	1,777	75	
» Concours de pompes	4,723	»	
» Fête de gymnastique	2,213	75	

Concours régional et hippique . . . . . 12,093 »

» Il reste à toucher 1,400 fr. des propriétaires qui ont retenu des stalles pour leurs chevaux et ne les ont pas occupées. L'amende est de 40 fr. par cheval. »

Un concours de moissonneuses-lieuses a lieu en juillet, sur la ferme de M. Egasse, à Archevilliers.

—— En août 1890, un cyclone effroyable parcourt le soir les communes de Dreux et d'Abondant, causant de très grands dégâts; le désastre est immense. Le Conseil vote 500 fr. pour les victimes.

—— En janvier 1891, une commission est nommée pour étudier deux réclamations faites par le représentant de la Société fermière des marchés, sur l'application du tarif aux jardiniers. Sont élus les conseillers : Bonnard, G. Fessard, Besnard et Gilbert.

Le maire, M. Boutet, donne lecture de son exposé :

» Le tarif est du 23 novembre 1888, le cahier des charges est du même jour pour l'adjudicataire; le tout, approuvé par le Préfet, le 30 novembre 1888. La concession des droits est faite pour neuf ans, à partir du 1er janvier 1889.

» Après deux ans, surviennent trois pétitions des jardiniers et maraîchers, signalant que le concessionnaire avait la prétention de percevoir, à partir du 1er janvier 1891, des taxes sur des bases nouvelles, place Billard, et avait perçu, place des Épars, des taxes arbitraires. Il y aurait augmentation du quatruple peut-être, de moitié au moins.

» Le maire, en renouvelant le traité, pensait apporter des changements aux marchands forains et divers, sur la place des Épars, mais non aux maraîchers, jardiniers, marchands de fruits ou légumes, exerçant leur commerce sur la place Billard.

» On a perçu jusqu'au 31 décembre une taxe de 0 fr. 30 par jour de marché, à raison de 3 m^2, soit 0 fr. 10 par m^2. (article 3 du tarif).

» Autrefois, par abonnement, le placier prenait 3 fr. 60 par mois, soit en moyenne quatre semaines à trois marchés, ou douze marchés à 0 fr. 30. Le concessionnaire actuel a porté l'abonnement à 4 fr. par mois, ou 48 fr. par an.

» La taxe permettait d'exposer les produits dans des paniers à fond plat, de forme cylindrique, appelées *Muettes*, dont le nombre est de deux par espace. Le complément de l'étalage est fait avec des paniers de moindres dimensions et de formes diverses, contenant les fruits, les primeurs, et en général les produits de plus grande valeur.

» Le concessionnaire dit que l'article 3 vise les étalages à terre, tels que légumes, fruits, etc., et ne peut s'appliquer aux légumes, fruits, exposés dans les muettes. A ces derniers serait applicable un droit de 0 fr. 15, 0 fr. 20, 0 fr. 40

» Ainsi, premier cas, droit de 0 fr. 10 par mètre carré toujours pratiqué.

Deuxième cas, le droit serait de 0 fr. 15 et même de 0 fr. 40 par mètre.

» Cela est inadmissible, en contradiction avec les usages établis et reconnus constants, n'est pas l'expression vraie du tarif, ni des règlements.

» A l'article 8, au point de vue du texte, les termes : mannes, mannequins, cageaux, paniers dits carrés ou de somme ne correspondent pas à la définition de la muette. Ce sont des appareils solides, pour le transport.

» La muette, au contraire, légère sans profondeur, est destinée à exposer la marchandise et à la préserver des souillures du sol; elle ne peut servir au transport.

» Le mot étalage à terre ne peut être entendu dans le sens littéral; il définit l'usage, par opposition à l'exposition à la main, sur une table, sur une voiture, une bête de somme, ou dans une boutique.

» Ce tarif a consacré des habitudes, des usages presque séculaires sur lesquels il n'y a jamais eu ni doute, ni incertitude, ni contestation.

» Cependant le Maire fait des réserves sur l'application du tarif avec muettes; le débat doit être circonscrit entre le concessionnaire et les jardiniers et marchands, qui feront interpréter par les tribunaux le tarif et le règlement, c'est-à-dire par le juge de paix. »

» Le commission croit que c'est au pouvoir exécutif du

Conseil de prendre en main la direction du débat; le tarif est fait par la Ville pour la location sur les places et voies publiques; le taux des fermages, fixé par elle, est approuvé par l'autorité préfectorale; la Ville peut donc avoir intérêt à se substituer au mandataire. »

— « Le Maire, M. Boutet, dit que le placier M. Lesage, n'est pas son mandataire ni son préposé; c'est un fermier en principe général; ce ne sont pas ceux qui font les contrats qui ont le droit de les interpréter.

— « Le conseiller Bourgeois, adjoint, dit que le Conseil ne doit se mêler de rien. Le règlement a été fait en 1859, par MM. Leviez-Huet et Doublet de Boisthibault; les tribunaux seuls doivent vider le différend.

— « Le conseiller Bonnard expose que la commission n'invite pas la Ville à aller en justice; le tarif est le même qu'en 1808; en 1817, il a été soumis à des changements peu inportants, mais l'idée d'assimiler la muette à l'étalage à terre n'a jamais été émise; la Ville a intérêt à ce que le tarif soit appliqué comme par le passé; elle est aussi intéressée à faire prévaloir la réclamation des jardiniers. »

— « Le conseiller Bourgeois, adjoint, fait remarquer que la commission invite le Conseil à se faire juge; que la muette a toujours été considérée comme un étalage à terre. »

— » Le maire dit qu'il n'y a qu'une difficulté de forme et de procédure; que l'administration et la commission ont usé de toute leur influence vis-à-vis du placier et des jardiniers. »

— » Le conseiller Robinet n'est pas suffisamment éclairé; il demande l'ajournement. »

— » Le conseiller Fessard dit que ce serait l'enterrement de la question, qui demande une solution immédiate. »

L'ajournement repoussé, le rapport est adopté en ce qui concerne les jardiniers.

Au mois de mars 1871, le maire Boutet annonce au Conseil la mise en cause de la Ville par les jardiniers, dans les poursuites exercées contre eux par le placier, et demande l'autorisation de plaider.

— « Le conseiller Fessard appuie la demande d'autorisation, mais il désire savoir quelle attitude va prendre l'administration, car il a vu dans un journal de la ville un article, émanant de l'un de ses membres, qui émet l'avis que la question devrait se trancher par une transaction et une revision du tarif. Il aurait compris cette proposition, avant que le procès fût engagé : l'heure de la transaction est passée ; il a été étonné de voir cette proposition, qui serait une capitulation, et il demande que le Conseil sache bien dans quelle mesure elle appartient à l'administration. »

— » Le conseiller Bourgeois, adjoint, puis le maire répondent qu'elle n'appartient en rien à l'administration. »

— » Le conseiller Salmon dit que cette situation est regrettable, à savoir qu'un membre de l'administration s'est séparé de ses collègues et a manifesté son opinion dans un article de journal. »

— « Le conseiller Bourgeois, adjoint, répond qu'un membre de l'administration a bien le droit de manifester son opinion personnelle dans un journal ; sa proposition reviendra au Conseil. »

— » Le conseiller Fessard dit qu'il regrette cette sortie dont l'avocat adverse pourrait s'emparer. »

— Le conseiller Bourgeois proteste contre l'observation de son collègue Fessard, qui ne l'a pas laissé achever ; il dit que sa proposition de revision des tarifs reviendra au mois de mai, cela n'a rien à faire au procès. »

L'affaire en resta là au Conseil : elle eut ultérieurement une influence électorale, en faisant élire deux jardiniers protestataires, après le décès de M. Boutet, maire.

—— A la session de mai 1893, le maire Béthouart propose une subvention de mille francs pour l'objet d'art du Concours hippique et trois médailles d'or aux exposants de vaches laitières, de moutons et de volailles ; le Comice agricole de 1889 avait coûté 4,300 fr. ; en 1893, vote d'un crédit de 4,500 fr.

En avril 1896, le conseiller Doullay, rapporteur, expose le budget du Concours régional de 1896.

« Les dépenses prévues s'élèvent à 150,000 fr. ; en 1885, elles atteignirent seulement le chiffre de 80,772 fr. ; la Ville recevait alors sept départements au lieu de onze ; on donne maintenant des primes importantes en espèces; outre les concours classiques de musique et de pompes, il y en a d'autres. La fête du 14 juillet est comprise, et on compte sur une visite présidentielle.

Voici l'exposé des concours et fêtes :

« 1 Concours de gymnastique, 24, 25 mai. .		11,480 fr.
» 2 — pompes, 31 mai		14,700
» 3 — agricole et hippique, 6 au 14 juin.		
1°. Installation Lapeyrère..	31,470 fr.	42,670 fr.
2°. Bal.	4,000	
3°. Représentation théâtrale	3,000	
4°. Banquet..	3,000	
5°. Feu d'artifice.	1,200	
» 4. Concours de chiens, 18 au 21 juin.. . .		500
» 5. Fête militaire, 28 juin.		2,000
» 6. Concours de musique, 5 et 6 juillet. . .		15,880
» 7. Concours de vélocipèdes, voitures sans chevaux, sports divers.		500
» 8. Fête nationale du 14 juillet.		6,000
» 9. Subventions :		
1° Exposition d'horticulture.	5,500 fr.	10,600 fr.
2° — scolaire. . .	4,000	
3° — apiculture . .	100	
4° — archéologie. .	1,000	
» 10. Publicité et gratifications		3,000
» 11. Décorations ; tribunes, portiques. . . .		21,800
» 12. Illuminations.		8,260
» 13. Clôtures, matériel, service de l'eau. . .		6,000
» 14. Imprévu..		6,610
Total. . . .		150,000 fr.

« C'est une augmentation de 50,000 fr. sur la somme admise lors de l'établissement du budget de 1896.

» Le Département subventionne la Ville de 22,000 fr. ; la recette, comptée pour 38,000 fr., le sera pour 63,000 fr., en prenant 3,000 fr. sur le crédit des fêtes, à cause de celle du 14 juillet, comprise dans l'ensemble. La part contributive de la Ville ressortira à 62,000 fr. au lieu de 40,000 fr.

» On dépensait 40,000 fr. tous les sept ans ; la dépense sera de 62,000 fr. tous les onze ans ; c'est à peu près la même chose. Dans le premier cas, la dépense annuelle est de 5,715 fr. ; dans le second, elle atteint 5,636 fr.

» La différence de 22,000 fr. sera prise sur une partie d'emprunt, non utilisé pour l'agrandissement du collège de jeunes filles et la restauration du théâtre.

» L'augmentation de la prévision des recettes est basée sur le concours de 1885, où les recettes ont été de 35,752 fr. 15 ; les fêtes, en 1896, sont plus que doublées. »

L'administration propose la création de tickets ; 16,000 bons numérotés de 5 fr., donnant droit à un tirage : à chaque bon, 10 tickets de 0 fr. 50 ; le produit de ces bons sera de . . . . 80,000 fr.

A déduire :

1° Valeur des lots 1/10.	8,000 fr.	17,000 fr.
2° Publications, impressions . .	9,000	
Différence.		63,000 fr.

En réalité, il ne fut placé que le tiers des bons.

Service des eaux de l'Eure. — En février 1872, le maire Delacroix expose que « le 8 mars 1870, le Conseil avait voté l'installation, au Champtier des Perriers, d'un établissement hydraulique. Le terrain, la construction, les machines, coûtaient 90,000 fr. L'ajournement a dû être fait, par suite d'impossibilité d'exécution sitôt après la guerre.

« Aujourd'hui, on installerait deux machines de 20 chevaux, deux jeux de pompes. Chaque jeu élèvera, par 24 heures, 2,400 m³, en tout 4,800 m³ ; ce qui paraît suffisant pour l'avenir.

» Il faut de plus, ajoute le maire, un nouveau réservoir. Celui du collège, en mauvais état, peut manquer ; la con-

sommation est variable, l'alimentation constante ; l'eau élevée en 12 ou 15 heures, est généralement consommée dans les huit premières heures du jour. Un réservoir est donc indispensable ; on le mettra à un point élevé du chemin des Comtesses ; il sera d'une capacité de 600 m³, communiquera avec celui du collège ; la conduite sera de 0 m. 300 au lieu de 0 m. 216.

» La totalité de la dépense sera de 160,590 fr. »

Commission nommée : les conseillers Lefebvre, Mouton, Fontaine, Billard de Saint-Laumer, Salmon.

L'usine hydraulique sera établie aux Perriers.

En mars 1872, vote du projet ; le Conseil approuve le traité avec la société Béthouart et F. Brault.

« Cette maison, dit le Maire, présente toutes les garanties désirables sous le rapport de l'expérience, de l'outillage et de la capacité ; il y a un avantage incontestable à employer un constructeur de la localité, qui a un intérêt direct à établir la machine dans des conditions irréprochables.

» La dépense totale du projet est de.. . .	170,720 fr.
A déduire, vente de l'ancien établissement.	18,000
Reste.	152,720 fr.

En février 1873, sur l'observation du Conseil des bâtiments communaux, l'eau étant élevée à 41 mètres environ, l'épaisseur des murs du réservoir est doublée ; le devis augmente de 13,000 fr.

» Chaque jeu de pompes élèvera donc, dit le maire, 1,200 m³, soit pour les deux, 2,400 m³ en 24 heures.

» Il y aura en réserve dans les réservoirs 635 m³.

» Le devis sera de 183,720 fr., au lieu de 170,720 fr. »

» Le Conseil adopte l'augmentation de 13,000 fr. ; plus-value de 12,534 fr. sur les tuyaux de fonte.

En juillet 1874, les constructeurs Béthouart et F. Brault ont terminé le montage des machines à vapeur, des pompes, de la canalisation.

» On peut, dit le maire, monter l'eau dans le réservoir du collège, en attendant la terminaison des réservoirs neufs, à la fin de septembre. »

—— En août 1875, la compagnie de l'Ouest demande une concession journalière de 125 m³ d'eau, pouvant être portée à 250 m³, au prix de 0 fr. 08 le mètre cube.

» La livraison d'eau aurait lieu à certaines heures du jour ou de la nuit, de façon à entraver le moins possible l'usage des concessions particulières.

A 0 fr. 08 par mètre, dit le maire Billard de Saint-Laumer, la Ville touchera 3,650 fr., par an ; au tarif, une concession de 125 m³ coûterait 6,275 fr. et le prix du mètre serait de 0 fr. 1375.

« La ville du Mans fournit à la Compagnie de l'Ouest, pour 8,000 fr. à l'année, 300 m³ par jour, ce qui fait ressortir le prix du mètre cube à 7 cent. $\frac{3}{10}$. »

Le maire propose de fixer à 0 fr. 10 le prix du mètre cube, pour une fourniture quotidienne de 125 m³ d'eau, et de ne descendre à 0 fr. 08 que pour la quantité de 200 m³ et au-dessus.

« Une protestation a été adressée par les propriétaires riverains de la rivière l'Eure, les usiniers et propriétaires de moulins, qui mettent en doute le droit qu'aurait la Ville de vendre à la Compagnie de l'Ouest l'eau nécessaire à son exploitation.

— » Cette question nous paraît très délicate, dit le maire ; nous ne pouvons avoir la prétention de la résoudre ; nous dirons seulement que les précédents sont en faveur de la Ville ; qu'en 1849, une concession de 80 m³, qui pouvait être portée à 150 m³, a été accordée pour l'exploitation de la ligne, et que c'était l'État lui-même qui était notre concessionnaire.

» Il y a donc lieu seulement d'ajouter à la convention, pour la réserve des droits des tiers, que s'il était reconnu, par décision de l'autorité administrative ou judiciaire, que ces droits seraient lésés et qu'il y aurait lieu, soit à cessation de fourniture, soit à paiement de dommages-intérêts, la Ville de Chartres aurait le droit de résilier le traité, sans indemnité envers la Compagnie de l'Ouest. »

« Le conseiller Charpentier-Alleaume fait observer que la

Ville n'a pas le droit de vendre l'eau de la rivière à des étrangers et que les 125 m³ qui lui seront enlevés doivent, d'après la loi, lui être restitués. Il en résulterait un préjudice assez sérieux pour les meuniers, et ce préjudice se traduirait, chez lui notamment, par un temps d'arrêt d'un quart d'heure environ.

» Il admet que l'on donne aux habitants de la Ville toute l'eau nécessaire, mais il ne reconnaît pas ce droit aux étrangers, et il considère la Compagnie de l'Ouest comme étrangère à la Ville. Cette compagnie sait très bien qu'elle n'a pas le droit de puiser de l'eau à la rivière, puisqu'elle a établi sur la route de Chartres à Lèves une usine spéciale pour ce service. Quand le fossé qui alimente son usine manque d'eau, elle s'entend avec le meunier de Lèves pour faire refluer l'eau dans ce fossé et lui donne en échange une indemnité. »

« M. le maire ne croit pas que les meuniers puissent exiger une indemnité des industriels de la Ville qui emploient de l'eau pour leur industrie.

» La Compagnie de l'Ouest ne doit pas, comme le dit M. Charpentier, être considérée comme une personne étrangère à la Ville ; on peut parfaitement la satisfaire sans nuire aux autres industriels et aux habitants. La quantité de 125 m³ par jour sera élevée en moins d'une heure et demie par la machine, et encore peut-on faire ce travail pendant la nuit. »

— « Le conseiller Boutet trouve que la question soumise au Conseil est délicate et difficile à traiter. En admettant le principe soutenu par M. Charpentier, devra-t-on priver d'eau la caserne que l'on construit sur le territoire de la commune de Lucé ?

» Il pense que la Ville a parfaitement le droit de prendre de l'eau à la rivière et d'en fournir 125 à 250 m³ au chemin de fer; mais il faut commencer par donner de l'eau aux habitants ; on verra ensuite si l'on est en mesure d'en fournir au chemin de fer. »

« Il semble difficile, dit le maire, de ne pas accorder la concession ; il resterait à examiner les prix. »



Le Conseil renvoie la question à la commission.

En novembre 1875, rapport du conseiller Boutet.

« Le rapporteur n'admet pas le prix des dépenses, 33,250 fr., indiquées par le maire pour l'élévation de 1,600 m³ d'eau par jour ; il donne un prix de 51,450 fr...

» L'eau, ajoute-t-il, n'a réellement jamais coûté moins de 15 à 16 centimes.

» La Ville du Mans fournit l'eau, à raison de 8,000 fr. pour 300 m³ par jour, soit 0 fr. 07 $\frac{3}{10}$ par m³ ; mais l'altitude ne dépasse pas 20 mètres, et une machine hydraulique permet de n'employer la vapeur que dans les grandes eaux ou les chômages, d'où dépense minime de charbon.

» Le charbon est plus cher, la main-d'œuvre plus élevée; la canalisation plus coûteuse, et le maire veut abaisser le prix. Il faut au contraire l'élever de deux centimes ; le fixer à 0 fr. 12 pour 125 m³; à 0 fr. 10, pour toute quantité excédant ce chiffre. »

Les conclusions de la commission sont adoptées.

En décembre 1876, le maire traite avec la Compagnie de l'Ouest, à 0 fr. 09 le m³, malgré la délibération, motivée par le rapport de M. Boutet de 1875.

« Les dépenses sont faites ; les frais de personnel et de matériel sont à peu près les mêmes ; le charbon sera seul augmenté de 60 kilog. environ par jour. »

Le Conseil ratifie le traité.

La quantité d'eau, nécessaire à la caserne d'infanterie, est, par jour, de	4,013 litres
Au quartier du train des équipages, de . .	8,330
Ensemble. . .	12,343 litres

L'autorité militaire demande la concession gratuite ; la Ville consent à appliquer le tarif réduit de l'Ouest : 0 fr. 09 le m³. L'État paiera annuellement 405 fr. 46 au lieu de 727 fr. 50, au tarif ordinaire.

En juillet 1876, règlement des travaux, approuvé.

Entreprise Carnis.	53,192 fr. 41
— Bégué	44,042 11
A reporter.	97,234 fr. 52

Report.	97,234 fr.	52
Entreprise Renaux et Bonpain . . .	24,158	49
Honoraires de l'architecte	3,641	80
Travaux Mauger	3,594	06
Machines Béthouart et F. Brault. . .	56,617	25
Canalisation.	84,920	78
Total. .	270,167 fr.	»

MM. Marchand, directeur de la Compagnie des eaux, et Bourdilliat, inspecteur du Service des Eaux de la Ville de Paris, experts, ont reçu les travaux, en 1876.

—— En 1882, le conseiller Billard de Saint-Laumer, étudie la fixation du prix de l'eau, au compteur.

« Tout le monde, expose le rapporteur, payait à la jauge ; le prix de la jauge sert de base à celui de l'eau fournie au compteur ; à la fin de l'année, on divise le total indiqué par 365 jours, pour avoir la dépense d'eau journalière et établir le prix à payer qui, d'après le tarif de la jauge fixé au mètre cube, ressort à 0 fr. 274 pour les consommations journalières de 1 à 5 hectolitres et à 0 fr. 137 pour celles excédentes.

» Depuis trois ans, il y a quelques compteurs, le produit sera de 1,500 fr. environ ; pour 1883, il faut arrêter un tarif. Le prix est fixé à 0 fr. 30 le m^3 pour toutes quantités, à partir de 1883 ». Adopté.

Un nouveau réservoir doit être construit ; celui du collège sera démoli. Le devis est de 52,923 fr.

—— En 1887, expiration du traité pour fourniture d'eau à la Compagnie de l'Ouest, passé en 1877.

« Le prix sera de 0 fr. 08 le m^3 jusqu'à 200 mètres ; de 0 fr. 07 pour chaque mètre en plus, jusqu'à 400 m^3 ; la durée du traité, de dix années, avec prolongation de cinq ans en cinq ans. La fourniture aura lieu la nuit pour ne pas gêner celle à faire aux habitants..... »

« Le conseiller Brault fait remarquer que la Ville vend à présent pour 4,111 fr. par an d'eau au chemin de fer ; par le nouveau traité, la fourniture sera de 10,950 fr. ; le traité est donc avantageux. »

En 1887, le prix des concessions est changé.

« Le minimum des concessions jaugées serait fixé à 4 hectolitres par jour, au lieu de deux; soit un abonnement minimum de 40 fr. à l'année. Le prix du mètre cube d'eau, délivré au compteur serait de 0 fr. 30 par mètre pour les 200 premiers mètres; de 0 fr. 20, de 200 à 500 mètres; de 0 fr. 15, de 500 à 1,000; au delà de 1,000 mètres, 0 fr. 10.

» Il est monté en moyenne 1,840 m³ d'eau par jour; 2,300 en été et 1,300 en hiver; les concessions en puisent 550; il reste donc 1,300 m³ d'eau employés sans être payés.

» L'arrosage, ajoute le maire Boutet, qui dure trois heures en été, emploie 600 m³ d'eau par jour. Où passe la différence de 700 m³; ce sont les concessions jaugées qui l'absorbent; certaines, autrefois jaugées, coûtent cinq et six fois plus cher depuis les compteurs.

» N'ayant plus de concessions libres, sans compteur, la Ville perdra 6 à 7,000 fr.; mais on montera moins d'eau et la dépense d'eau sera moindre.

» Le chemin de fer paie 125 m³; il en consomme 250; le robinet reste ouvert pendant trois heures pour monter l'eau à une certaine hauteur dans le réservoir; mais pendant ce temps là, il passe des trains qui prennent de l'eau. »

Le minimum pourra être abaissé à 15 fr., avec l'emploi d'un compteur à piston.

—— En mai 1891, l'adjudication du charbon pour l'établissement hydraulique, donne 37 fr. 50 la tonne, prix offert par M. Desandre, pour 330,000 kilog. En 1890, le prix était de 39 fr. 25.

Pour l'Hôtel de Ville, les Écoles, le Théâtre, la Crèche, etc., le prix du Charleroi, soumissionné par M. Girouard, est de 45 fr. 85; il était de 47 fr. 49 en 1890.

—— Dans la séance du 7 février 1893, le maire Béthouart donne lecture d'un exposé sur le projet d'alimentation d'eau de la Ville, qu'il a étudié.

Le projet comprend deux parties :

1° La captation des eaux de la source de Fontaine-Bouillant, qui débite 194 litres à la seconde et leur amenée par une conduite, au réseau des tuyaux de la Ville.

2° La réfection en partie, l'agrandissement, la mise au point de la canalisation intérieure de la Ville, pour une distribution de la quantité de 200 litres par habitant et par jour.

La seconde partie, susceptible d'augmentation de détails, est prête pour l'exécution.

Historique — Il y a plus de cent ans que les Chartrains ont cherché déjà et d'intelligente façon, à donner à la consommation publique de l'eau pure, saine et abondante.

En remontant bien plus haut, sans cependant aller jusqu'à l'occupation romaine qui a laissé des traces encore visibles de canaux amenant des eaux de sources, prises en amont, nous retrouvons que, en 1520, les échevins de la Ville firent venir pour étudier la question, Josse Cornillat, maître fontainier, renommé à Rouen.

» Cet artiste, accompagné de Jehan de Beausse, maître des œuvres de l'Église de Chartres, et de plusieurs horlogers, visita la fontaine Saint-André, celle de la porte Drouaise, la fontaine du Vivier, assise près de Luisant et une autre au même lieu. »

Il fut reconnu que le cours des susdites fontaines ne pouvait venir ni monter au haut de la Ville, et on en resta là.

En 1778, un inconnu remit à l'Évêque une somme de 9,800 livres, pour être utilisée à amener à Chartres l'eau d'une fontaine extérieure ; une commission communale fut nommée à cet effet.

« Il y va de l'intérêt général des citoyens, dit le rapporteur, qu'on établisse des fontaines dans une Ville où l'on boit de l'eau de mauvaise qualité, où les bâtisses de la plupart des maisons sont en bois, où les rues sont étroites et serrées, d'où destruction prompte et inévitable en cas d'incendie.

» On devra faire analyser les eaux et choisir la meilleure ; un mécanicien habile dans la science hydraulique sera consulté ; on calculera la quantité de muids d'eau que les sources fournissent par jour ; connaissant la consommation quotidienne des habitants, on verra alors si le produit des sources est suffisant.

» Par des combinaisons arithmétiques, on constatera ensuite la dépense qui doit en résulter ; ce sera là sans doute le moment le plus intéressant.

» Un don a été reçu par la Ville ; une souscription bien entendue pourra être faite pour compléter la somme nécessaire aux travaux. »

Voilà un programme, formulé par la commission communale de 1778, dont le dispositif général ne serait pas désavoué aujourd'hui.

Le 12 mai 1778, on envoie à MM. Macqué et Beaumé, chimistes à Paris, douze bouteilles d'eau de chaque fontaine, y compris l'eau minérale des petits Prés. Il y est joint de l'eau de la rivière d'Eure, sur la représentation du conseiller Maillard, parce qu'il est intéressant pour l'art de la teinture de connaître sa composition.

Le corps communal se préoccupe, comme en 1520, de la recherche de la meilleure eau de source ; si on veut connaître en même temps la composition de l'eau de la rivière, cela résulte de la demande de M. Maillard, pour les besoins de l'industrie et non pour l'alimentation humaine.

Le rapport des chimistes indique que l'eau du Vivier de Luisant est la meilleure de toutes ; c'est la plus légère, la plus pure, la plus potable.

L'eau de la rivière d'Eure est également bonne ; il faut cependant lui retirer un goût de croupi ; cette saveur peut lui être ôtée en l'exposant et en l'agitant au grand air.

L'eau minérale est très faible ; elle doit être abandonnée comme eau potable ; elle pourrait être réservée pour l'état de maladie.

Des plans, des modèles, des devis, sont établis par un ingénieur nommé Loriot. Après quatre années d'études, on renonce à amener l'eau de la source de Luisant, la dépense devant atteindre 40 à 50,000 livres.

L'eau sera prise à la rivière, élevée à la terrrsse de la porte Saint-Michel ; la dépense est évaluée à la somme de 24,375 livres, à laquelle il faut ajouter $\frac{1}{10}$ pour le bénéfice et les peines de Loriot.



Nouveaux retards, puis décès de Loriot, enfin abandon du projet.

Essai infructueux de Petey, plombier, à la fin de la Restauration pour l'établissement de pompes ; puis percement d'un puit artésien dont la profondeur dépasse 800 pieds, sans aucun résultat ; enfin en 1845, mise en marche des pompes actionnées par une machine à vapeur, établies à la Courtille par M. Hubert.

Ces pompes devaient, en une année, distribuer pour les besoins de la Ville 7,600 m³ d'eau de rivière. La constatation de ce résultat a été faite en 1855.

La population étant de 18,000 habitants en 1845, la quantité moyenne attribuée par année à chaque Chartrain, ressort à 4,220 litres et par jour à 12 litres environ.

La puissance des pompes permettait de puiser par jour 300 à 350 m³ d'eau.

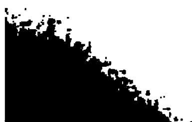
Du 1er novembre 1864 au 31 octobre 1865, la quantité d'eau élevée fut de 150,000 m³, pour une population de 19,500 habitants, ce qui donne par tête et par jour 21 litres.

La puissance de l'usine avait été augmentée, et du 16 juillet au 16 août 1867, il a été consommé 24,000 m³ d'eau, ce qui revient à 800 m³ par jour. En 1868, du 16 mai au 16 juin, il est élevé 26,000 m³ ; la consommation de chaque habitant à cette époque, par jour, a donc été d'environ 40 litres.

Une nouvelle usine est installée en 1875, en amont de la Ville, après une discussion intéressante qui avait duré près de 10 ans, entre les partisans d'eau de source de Fontaine-Bouillant, d'eau de rivière prise directement, ou d'eau de rivière recueillie dans des bassins creusés près de ses bords. La solution la plus économique fut adoptée par le Conseil ; on prit l'eau à la rivière.

La production en eau montée de cette nouvelle usine, pour l'année 1883, est de 608,000 m³, ce qui, pour une population de 21,000 habitants, donne à chacun 74 litres par jour.

Au mois d'août de cette même année 1883, il est élevé 70,000 m³, ce qui donne à chaque habitant 98 litres par jour. Ce débit pendant le mois d'août est le plus fort de l'année.



En 1890, la production totale est de 622,000 m^3 ; pour le mois d'août, elle est de 63,800 m^3.

En 1891, il est élevé 681,000 m^3 ; dans le mois d'août, 69,100 m^3.

En 1892, la production totale atteint 754,000 m^3, ce qui, pour une population de 22,000 habitants, donne 94 litres à chacun par jour. En cette même année, il est élevé en mai 72,700 m^3 ; en juin 74,800, en juillet 81,000, en août 82,700 m^3. Pour ce dernier mois, chaque Chartrain a disposé de 121 litres par jour. C'est la plus forte quantité qui ait jamais été atteinte à Chartres.

Cela n'est plus suffisant aujourd'hui ; un certain nombre de rues n'ont pas encore de canalisation ; les faubourgs sont insuffisamment dotés. Cette inégalité doit disparaître ; tous les quartiers ont droit à être desservis et il semble que les plus pauvres, moins salubres, méritent d'attirer l'attention d'une façon toute spéciale.

Quantité. — Quelle quantité d'eau est donc nécessaire pour l'alimentation de la Ville de Chartres, en 1893, sachant que la population est de 22,000 habitants ?

Il n'y a rien de fixé, de précis pour la déterminer ; il n'existe aucune solution exacte, mathématique, à ce sujet.

A Paris, à la fin du siècle dernier, il était distribué 14 litres d'eau par jour et par habitant ; en 1860, la quantité était de 60 litres ; aujourd'hui elle atteint près de 220 litres, dont 100 litres d'eau de source.

Le rapport, si clair, si précis, de M. Humblot, fait ressortir ce fait qu'il n'y a d'autres limites à la consommation de l'eau que l'impossibilité d'en avoir davantage.

M. H. Bourgeois, à qui nous devons une étude consciencieuse de la question des eaux, suivie d'un historique détaillé, fort intéressant, a relevé les quantités d'eau consommées dans certaines Villes, par rapport à leur population.

Le tableau qu'il a dressé donne les résultats suivants :

Marseille	318,868 âmes	450 lit.	par tête et par jour
Carcassonne	25,971 —	400	—
Aurillac	11,221 —	280	—

Besançon	54,404	âmes	260	lit. par tête et par jour.
Agen	19,503	—	250	—
Bayonne	27,416	—	250	—
Limoges	59,011	—	240	—
Dijon	47,039	—	245	—
Paris	2,269,023	—	215	—
Melun	11,241	—	200	—
Orléans	52,157	—	200	—
Tours	48,325	—	190	—
Boulogne-sur-Mer	40,075	—	175	—
Semur	11,130	—	160	—
Nantes	122,247	—	150	—
Lyon	342,815	—	140	—
Périgueux	24,169	—	130	—
Toulouse	131,642	—	120	—
Arras	26,764	—	115	—
Troyes	41,275	—	110	—

Il ressort de ce tableau qui constate des faits, que la ville de Chartres se trouve dans des conditions moins favorables.

La qualité des eaux, consommées dans ces diverses Villes, n'est pas indiquée ; leur provenance vient-elle de puits, de sources ou de rivières ?

La quantité de 90 litres environ, distribuée journellement à chaque Chartrain, est donc insuffisante, et nous aurions voulu arriver à 200 et même à 250 litres par tête et par jour.

Il y aurait là un acte de prévoyance car, si la population de la Ville augmente, ce qui est probable, et atteint avant 20 ou 30 ans, 25 à 26,000 âmes, au lieu de 22,000 qu'elle comprend aujourd'hui, l'alimentation d'eau sera assurée à l'avance, d'une façon suffisante.

En admettant donc comme point de départ, le besoin de 200 lit. d'eau par tête et par jour, la population étant actuellement de 22,000 habitants, il faudra monter dans les réservoirs 4,400 m^3 par jour, ou 1,750,000 m^3 par année, si la consommation était constante.

Il est évident que cette quantité de 4,400 m^3 ne sera pas élevée tous les jours d'hiver, de pluie, etc., mais il est nécessaire de calculer la puissance motrice, la capacité des pompes, le diamètre de la conduite de refoulement pour l'alimentation des jours de plus grande consommation.

La population devant donc augmenter d'environ 15 0/0, la puissance de la distribution augmentera d'autant et, au lieu d'élever par jour 4,400 m^3 d'eau, il faudra en monter 5,060 m^3.

En admettant que les machines et les pompes fonctionnent 15 heures par jour, 337 m^3 d'eau seront élevés en une heure et 94 litres en une seconde.

Qualité. — Il ne peut être établi à Chartres de double canalisation, l'une pour l'alimentation de l'homme, l'autre pour le service public, par une raison d'économie ; l'unité s'impose donc dans le choix de l'eau à élever.

Il faut que notre cité soit dotée d'eaux abondantes et limpides, d'un goût excellent ; il n'est pas plus possible de marchander à l'ouvrier l'eau saine et agréable, que l'air pur et le bon pain.

L'eau doit donc être pure, fraîche, d'une température à peu près constante ; elle plaira au goût autant qu'à la vue.

Dans la séance de la Chambre des députés du 25 octobre 1892, M. le docteur Proust, commissaire du gouvernement, dit dans une discussion sur les eaux d'égout de Paris, que l'un des principes d'assainissement admis dans toutes les villes principales de l'Europe, c'est de donner à une ville une eau pure, à l'abri de toute souillure et en quantité convenable.

Cela était dit à propos de l'eau de la Seine, qui est contaminée ou tout au moins suspecte. Les microbes, les bactéries, les bacilles, ces infimes organismes microscopiques sont devenus, depuis qu'on connaît leur existence et leur rôle, un juste sujet d'épouvante ; ils sont les dangereux transporteurs des plus redoutables contagions, malgré leur éphémère existence.

Ils sont partout ; ils fourmillent dans les eaux ; les rivières

en sont remplies. Dans l'eau de Seine, à Choisy, il en existe 300 dans un centimètre cube; à l'aval du grand collecteur de Clichy 244,000; dans l'eau de source de la Vanne, il y en a 66 seulement.

Nous n'accusons pas la rivière l'Eure d'être aussi peuplée que la Seine de ces êtres malfaisants; cependant l'emploi des eaux de l'Eure doit-il être maintenu? On peut en être partisan par économie, en augmentant seulement la puissance des pompes actuelles, si les forces financières de la ville ne peuvent supporter une dépense plus considérable pour l'amenée d'eau de source.

Mais ces eaux de l'Eure sont souvent troubles, salies, chaudes pendant l'été; elles nécessitent l'installation d'appareils de filtrage chez les concessionnaires.

Leur mauvaise réputation ne date pas d'aujourd'hui; les chimistes Macquer et Beaumé, en 1778, examinant l'eau puisée aux Trois Ponts, disent qu'il faut se préoccuper « du goût de croupi, qui lui vient vraisemblablement du sol sur lequel elle coule (la rivière) et des matières végétales qui, en se pourrissant, lui communiquent cette saveur et la couleur qu'elle a. »

Cette insuffisance de qualité est reconnue au cours d'une discussion courtoise sur les eaux, entre MM. Lefebvre et Bourgeois père, il y a 25 ans.

« Les eaux de l'Eure, dit ce dernier, ont toujours répugné comme boisson, à cause des détritus et des vases qui y sont mélangés.

» Alors, une partie de la population achète l'eau potable aux porteurs d'eau de la fontaine de Luisant, qui en fournissent chaque année 1,716 m³; à ceux des fontaines Saint-André et Saint-Pierre pour 912 m³; en totalité 2,628 m³. »

A raison de 5 fr. le m³, cela constitue un prix d'achat d'eau pour boire, de plus de 13,000 fr.

N'ayant pas d'éléments suffisants d'appréciation pour évaluer la quantité d'eau de table de provenance de sources diverses, aujourd'hui, il nous semble cependant que l'on peut estimer au moins à la moitié du chiffre cité plus haut cette vente d'eau actuellement.

C'est encore beaucoup trop ; cela grève le budget de nombre d'habitants, et enfin, voyez la différence du prix. L'eau des sources de Luisant et de Saint-André revient à 5 fr. le mètre cube, lorsque l'eau de la Ville ne vaut que 0 fr. 30.

Si un certain nombre d'habitants de la classe aisée n'hésitent pas à payer quinze fois plus cher qu'au tarif de la Ville, ces eaux de sources, c'est assurément qu'ils repoussent l'emploi de l'eau de rivière pour la table et la toilette ; mais est-il possible d'admettre que les ouvriers, les indigents surtout qui usent de l'eau à boire en plus grande proportion que le reste de la population, puissent payer des prix aussi élevés ? non certainement. Aussi ceux qui habitent près des sources de Saint-André, ou à proximité de quelques puits fournissant de l'eau de bonne qualité, peuvent-ils cependant se procurer des eaux potables sans trop de peine ; mais la plupart, à cause des distances trop grandes à parcourir, sont réduits à consommer des eaux contaminées et dangereuses pour la santé.

L'intérêt général, le soin de l'hygiène publique, semblent donc commander le rejet de l'eau de la rivière d'Eure ; il ne suffit pas de dire que l'on s'en est bien contenté jusqu'à présent, cela serait inexact pour les classes aisées, et le danger pour les classes moins favorisées vient de vous être signalé.

Tous nos grands hygiénistes, d'ailleurs, sont d'accord sur l'emploi des eaux de sources et il n'y a pas lieu de rechercher si, il y a trente ans, l'attention du public n'était pas appelée sur les ravages causés par les êtres microscopiques qui vivent dans les eaux.

Nos aînés, en 1520 et en 1778, ignoraient l'existence de ces êtres malfaisants, et cependant ils savaient bien que les eaux de sources devaient être préférées ; les tentatives faites pour les amener dans notre vieille cité chartraine en donnent un témoignage sans réplique.

Eaux de sources. — Les eaux de source, de Fontaine-Bouillant et de Luisant sont de qualités égales, de même que celles en amont de la Ville, à Fontenay.



Il n'y a d'ailleurs pas à redouter que la vidange, les égouts de la Ville, viennent souiller et rendre pernicieuses à la santé les eaux qui sortent de terre à 4 ou 5 kilom. en aval; l'eau de Fontaine-Bouillant est donc bien de qualité égale à celle des sources d'amont.

Si l'on voulait amener à Chartres l'eau de la source de Fontenay, il faudrait indemniser les propriétaires des moulins Lecomte, Leblanc, etc., jusqu'au moulin de Paille.

Fontaine-Bouillant est la plus belle et la plus riche fontaine que l'on puisse rencontrer; elle fournit 194 litres par seconde, le double de ce que la consommation chartraine peut exiger.

Il résulte d'une expertise faite le 1er septembre 1858, dans un débat judiciaire, que le débit est de 194 litres à la seconde ou de 16,750 m^3 par jour; qu'il est de 263 litres à la seconde ou de 22,723 m^3 par jour, si on abaisse le niveau de la source de 9 centimètres 1/2.

En abaissant davantage le plan d'eau, le débit sera encore plus considérable, l'eau des sources, par suite des obstacles, prenant une autre direction.

L'eau de Fontaine-Bouillant marque 21° à l'hydrotimètre; elle cuit bien les légumes et dissout convenablement le savon; l'eau de l'Eure marque 17° 9. La première contient, par litre 0 $mill.^3$ 5 de matières organiques et la seconde, 1 $mill.^3$ 2.

L'établissement d'une conduite de refoulement forcée, avec usine élévatoire à la source même, n'offre pas de difficultés sérieuses; la distance n'est pas un obstacle; par un téléphone, la communication sera assurée avec le bureau de l'Hôtel de Ville. L'achat d'un terrain permettra l'installation de l'usine et la Ville se rendra propriétaire en même temps du terrain d'où sort la source.

Avec l'adduction des eaux de la source de Fontaine-Bouillant, on obtiendra la qualité pour la consommation des habitants et par suite, la sécurité au point de vue de la santé publique. La quantité est assurée également, puisque le débit de la source atteint 194 litres par seconde, et que moins de 100 lit. suffisent pour la distribution de la Ville.

Eaux de la rivière d'Eure. — Il est possible d'améliorer le système élévatoire actuellement en fonctions, par le curage de la prise d'eau, l'augmentation de vitesse des pompes pour élever le débit journalier, l'addition d'un troisième jeu de pompes et l'accroissement du diamètre de la conduite maîtresse de refoulement, conséquence des premières améliorations.

Le service des eaux actuel a élevé en 1883, 608,100 m^3 ; en 1884, 633,900 ; en 1885, 644,000 ; en 1886, 649,500 ; en 1887, 607,300 ; en 1888, 581,300 ; en 1889, 596,300 ; en 1890, 621,900 ; en 1891, 681,200 et en 1892, 754,000. Il se manifeste une sorte d'élasticité dans la puissance de production, variable suivant les besoins ; c'est ainsi qu'en prenant les cinq mois de mai à septembre, la quantité d'eau montée a été en 1888 de 292,700 m^3 ; en 1889 de 320,700 ; en 1890 de 328,900 ; en 1891 de 322,600 et en 1892 de 382,800. L'année dernière, la quantité a dû être augmentée, à cause des craintes d'épidémie cholérique et aussi par suite de la grande sécheresse.

Au lieu de prendre l'eau directement dans la rivière, on pourrait aussi la rechercher dans la nappe souterraine ; des expériences ont été faites dans cet ordre d'idées, en 1867, au mois d'avril ; elles n'ont pas donné de résultats probants pour cette époque, puisque nos prédécesseurs ont préféré installer l'usine élévatoire, avec une prise d'eau dans un bassin réuni à volonté avec la rivière par une vanne mobile ; si cette vanne est restée ouverte, c'est sans doute que l'aspiration à travers les parois du bassin ne pouvait donner le volume d'eau cherché.

Les expériences de 1867 aux Trois-Ponts ont indiqué un débit de 2,400 m^3 par jour ; or, la prévision pour la ville est de 5,000 m^3 en 15 heures ; il faudrait donc rechercher si cette dernière quantité pourrait être obtenue, si elle serait normale, si un abaissement de niveau ne serait pas à craindre et par suite une insuffisance de débit pendant la période d'été, où le besoin d'eau augmente, ne se produirait pas.

Le système de captation des eaux d'une rivière, dans une



nappe souterraine, a été appliqué pour le service d'élévation d'eau de la ville de Colmar, située dans une plaine, à peu de distance du massif des montagnes Vosgiennes qui font converger des masses d'eau, par la pente naturelle, vers la large vallée du Rhin.

Un puits de 4 m. de diamètre intérieur, d'une profondeur de 10 m., a été creusé; sur un rayon de 95 m. autour de ce puits central, des tuyaux concentriques en fer au nombre de 65, ont été établis.

Des jaugeages ont été faits pendant 19 jours et le débit normal de 72 litres par seconde a été constaté, ce débit correspondait à la quantité d'eau jugée nécessaire pour l'alimentation de la ville de Colmar. L'effet des épuisements n'était appréciable que dans un rayon de 100 mètres autour du puits central.

Ce point étant acquis, l'usine élévatoire des eaux a été installée pour l'emploi de ce volume d'eau.

A Chartres, la quantité d'eau à élever est une fois et un tiers celle dont Colmar se contente.

A Newton, dans l'état de Massachusetts (Amérique du Nord), la population est aujourd'hui de 26,000 habitants; en 1875, cette population n'était que de 16,000 âmes, et la prise d'eau d'alimentation de la Ville fut faite dans un long bassin creusé parallèlement à la rivière Charles.

Ce bassin est séparé de la rivière par une banquette, ayant au moins 15 mètres de sable fin; la galerie creusée dans le gravier aquifère reçoit les eaux des collines qui s'acheminent vers la rivière, et les intercepte avant qu'elles n'y arrivent.

Une pompe Worthington, capable de fournir 19,000 m^3, par 24 heures, relève l'eau à 50 m. au-dessus de la prise. Le bassin filtrant a une longueur de 475 m., une largeur de 18 à 21 m. et une profondeur de 3 m. au-dessous de l'étiage de la rivière.

La consommation journalière a été de 4,040 m^3 en moyenne, soit 155 litres par habitant.

Comme les eaux souterraines employées à Newton se



troublaient en plein soleil, une conduite filtrante couverte, de 1 m. 20 de largeur, servant de galerie de captation, vient d'être établie sur une longueur d'environ 700 m., à partir de l'ancienne extrémité du bassin. La dépense a dépassé 200,000 francs.

Il y aurait donc lieu d'examiner, si l'utilisation de la nappe d'eau souterraine du bassin de l'Eure, sans certitude absolue de succès, ne doit pas être abandonnée, à cause des dépenses considérables qui pourraient en résulter.

Analyses. — M. le major Godard a bien voulu nous communiquer le résultat des expériences faites par le laboratoire de la direction du service de santé du 4e corps d'armée.

Analyse de l'eau de l'Eure, faite le 18 septembre 1892.

Eau claire, limpide, incolore, inodore et sans saveur; neutre aux papiers réactifs :

Degré hydrotimétrique..	16°5
Chlore.	0 14
Acide sulfurique	0 007
Acide azotique	0 011
— azoteux.	absence
Oxygène emprunté.	0 001,75
Permanganate décomposé..	0 007
Ammoniaque.	0 000,15
Résidu desséché à × 120°..	0 272
— calciné..	0 245
Matières volatiles	0 027

Analyse bactériologique. — 376 colonies par cent.³.

18 bactéries termo,

16 levures,

12 baciles subtiles et des microcoques vulgaires,

Pas de bacille col commune,

Pas de bacille d'Eberth (fièvre typhoïde).

Conclusion: l'eau de l'Eure est potable.

Analyse de l'eau de la fontaine Saint-André en 1892.

8 microcoques chromogènes par cent.³; pas de germes putrides ni de germes pathogènes; eau très bonne, mais cependant un peu inférieure à celle de Luisant.

Eau de la fontaine de Luisant. — Analysée en 1892.

Eau complètement stérilisée ; eau excellente.

Dépenses. — Les devis approximatifs qui ont été établis, pour les travaux à faire, sont les suivants :

1° Source de Fontaine-Bouillant :

Captation, conduite, machines, etc. . . .	326,000 fr.
Réservoirs, addition et relèvement. . . .	24,000
Canalisation du service de distribution . .	210,000
Total. . .	560,000 fr.

2° Prise d'eau de rivière, additions de machines :

Usine hydraulique	110,000 fr.
Réservoirs	24,000
Canalisation du service de distribution . .	210,000
Total. . .	344,000 fr.

3° Conservation de la prise d'eau de rivière, une machine neuve :

Usine hydraulique	83,000 fr.
Réservoirs	24,000
Canalisation du service de distribution . .	210,000
Total. . .	317,000 fr.

La dépense occasionnée par l'exécution du projet d'adduction de l'eau de Fontaine-Bouillant peut paraître un peu élevée aujourd'hui, mais il faut considérer que ce travail complet, sans esprit de retour, assure non seulement les besoins présents mais aussi ceux de l'avenir pour une longue période.

Nos successeurs n'auront donc point à nous reprocher les dépenses que nous vous proposons. La consommation de l'eau croissant sans cesse, ils seront heureux de trouver, grâce à la prévoyance de leurs aînés, la qualité et la quantité ; ils participeront pour une partie, sans se plaindre, à la dépense dont le remboursement sera échelonné sur une longue période d'années. Il leur restera l'entretien d'un matériel suivant l'usure naturelle, jusqu'au jour, très éloigné, où un remplacement partiel s'imposera à nouveau.

Nous vous proposons donc, Messieurs, la nomination d'une

commission de six membres, pour étudier la question et examiner les projets qui vous sont soumis.

Nous avons été aidés dans cette étude, par M. Piébourg, architecte voyer, pour les travaux se rapportant à l'architecture et par M. Desgorces, surveillant des travaux de la Ville, pour ceux qui concernent la conduite des eaux, la canalisation, et tous les détails de la distribution. »

En juin 1893, rapport du conseiller Bouthemard.

« La quantité d'eau élevée par jour, est de 4,400 m³ pour 22,000 habitants, soit 200 litres par habitant, au lieu de 90 à 120 litres distribués actuellement.

» La surélévation et les travaux aux réservoirs coûteront la somme de 24,000 fr.

» La dépense la plus élevée s'applique à la canalisation, à son extension et à son remaniement. La longueur actuelle de la canalisation est de 22,546 mètres ; elle serait portée à 32,318 mètres ; la dépense atteindrait la somme de 210,000 fr. Ensemble, avec les réservoirs, 234,000 fr..... »

Le Conseil adopte.

En mars 1894, le projet de canalisation voté l'année précédente est augmenté : dépenses prévues :

Réservoirs	26,000 fr.
Canalisation	275.000
Direction des travaux 5 %	15,050
Ensemble. . .	316,050 fr.

Pour exécuter ces travaux et rembourser les Hospices, restitution du legs Reverdy, pour l'école chrétienne Saint-Ferdinand, désaffectée, le maire propose d'emprunter 410,500 fr. Adopté.

En octobre 1895, au sujet de la recherche des eaux pour la Ville, l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées remet son rapport :

« 1er projet : Source de Fontaine-Bouillant ;

» 2e projet : Fontaines d'amont : Luisant, Barjouville, et ensuite Fontenay-sur-Eure ;

» 3e projet : Eau de l'Eure, plus en amont de la Ville ;

» 4e projet : Nappe souterraine dans la vallée.

» Insuffisance de Luisant, Barjouville.

» Le débit constaté en 1867 au puisard des Trois-Ponts, 2,400 m^3 par jour, est aussi trop faible.

» Les analyses de 1893, au laboratoire municipal de Paris, s'occupant d'un élément dont on n'avait pas tenu compte jusque-là, des micro-organismes pathologiques : les eaux de la rivière, prises aux robinets de la Ville, ont 3,330 bactéries par m^3 ; la fontaine Saint-André 3,600 ; Fontaine-Bouillant 11,250.

» Il serait peu rationnel, ajoute l'ingénieur, de considérer comme certains, les résultats même concordants, de deux ou trois analyses qui ont peut-être été faites avec des échantillons qui n'auraient pas été recueillis avec toutes les précautions désirables ; et il y aurait lieu de poursuivre les études entreprises en 1893, sur les différentes eaux du pays.

» Les eaux de Fontenay-sur-Eure, très éloignées, exigeraient trop de dépenses pour l'adduction.

» Les eaux de l'Eure, souvent troubles, ont un goût désagréable, répugnant à la population qui préfère acheter, à un prix élevé, l'eau potable des sources.

» Aux Trois-Ponts, en 1867, on creusa un puits de 2 mètres de diamètre et de 5 à 6 mètres de profondeur. Une machine à vapeur, actionnant une pompe, assurait un débit de 100 m^3 environ à l'heure ; il n'y avait pas de sels de fer et les eaux marquaient 27 à 28 à l'hydrotimètre. La dépense s'éleva à 11,000 fr., dont la moitié environ pour les frais d'épuisement. »

« Des expériences nouvelles ont été faites.

» La nappe, a-t-on dit, serait une véritable déviation de la rivière, produite par des pertes subies en amont de la Ville. L'Eure, à quelques lieues en amont, a un débit moyen de 14 à 1,500 litres à la seconde, alors que ce débit n'est plus que de 1,220 litres au moulin Lecomte et qu'il revient à 1,400 litres, en eaux normales, au moulin de Lèves.

» Nous ferons quelques réserves... »

En juillet et août 1895, il est dépensé 11,000 fr. de sondages pour ces recherches.

Au mois de septembre 1897, le conseiller docteur Maunoury lit un rapport documenté sur les eaux potables ; il indique l'épuration des eaux par le procédé Anderson ; pour 6,000 m^3 d'eau, la dépense serait de 120,000 fr. ; un hectare de terrain suffirait.

« La commission propose ;

1° D'établir aux Trois-Ponts une usine pour épurer l'eau de l'Eure, par le procédé Anderson ;

2° De nous adresser à la Compagnie générale des eaux pour l'exécution des travaux. »

— « Le conseiller Bourgeois lit un mémoire sur le même sujet, aussi très documenté ; il combat le rapport de la commission et conclut à l'établissement dans les quartiers populaires de fontaines filtrantes, comme à Cherbourg. »

— « Le conseiller Doullay, expose un projet considérable, dans ses lignes principales. La captation des eaux du Boullay, l'amenée des eaux par une conduite de 42 kilomètres ; la dépense est évaluée à 1,500,000 fr.

« Il propose le maintien du *statu quo* , l'expérience des filtres n'étant pas suffisamment concluante ; peut-être accepterait-il quelques fontaines filtrantes sur divers points de la Ville. »

— « Le maire, Fessard, combat ce projet, insuffisamment étudié ; il présente trop d'aléas ; il faudra plusieurs années d'études ; la dépense atteindrait deux millions.

» Il ajoute que la réfection de l'usine élévatoire coûtera 110,000 fr. ; l'installation des filtres 238,000 fr., en totalité 350,000 fr. ; l'entretien de l'usine élévatoire resterait sensiblement le même que par le passé ; l'entretien annuel des filtres serait de 9,300 fr. »

— « Le conseiller Ganot avait proposé une double canalisation, eau de rivière pour le lavage des rues ; eau de source pour boire. En amont, ajoute-t-il, les eaux de Barjourville et de Fontenay suffiraient pour l'alimentation ; mais la dépense totale atteindra 1,200,000 fr.

— « Le conseiller Caillard, dit que sur dix sources, neuf sont mauvaises ; que l'eau de l'Eure vaut mieux. »



— « Surtout améliorée par la filtration, ajoute le conseiller Watrin. »

Au mois d'octobre, le conseiller Doullay présente un devis de 1,500,000 fr. pour l'adduction des eaux du Boullay. Repoussé.

— « Le conseiller Dezarnaud propose de voter les dépenses des machines élévatoires et d'ajourner la filtration; et avec un amendement du conseiller Laurent, de voter la transformation de la prise d'eau actuelle, afin qu'elle soit établie dans les meilleures conditions possibles.

» Ce soin serait laissé à l'initiative d'une commission à nommer et dont le rapport sera soumis au Conseil. »

Cette proposition est acceptée par onze voix.

Commission élue: MM. Laurent 18 voix, Dezarnaud 17, Candre 16, Fresneau 14, Gilbert 10, puis Ganot 6.

En novembre, le conseiller rapporteur Fresneau, explique que « l'élévation quotidienne de 6,000 m^3, à 50 mètres de hauteur, représente une force de 46 chevaux 67. On installerait deux nouvelles machines de 25 chevaux chacune qui coûteraient, avec accessoires, 50,000 fr.; deux générateurs, 17,000 fr.

La consommation de 4,000 m^3 correspond à 16 heures de marche; la dépense serait de 100,000 fr. » Conclusions adoptées.

En avril 1898, concours pour la construction des machines hydrauliques; une commission d'examen des projets comprend: MM. Mecker, Béthouart ancien maire, F. Brault, G. Lecomte et les conseillers Paulin et Fresneau.

En mai, la commission propose l'adoption du projet Farcot; le devis est de 55,800 fr. Accepté.

La quantité d'eau à monter est de 70 litres à la seconde, jusqu'aux réservoirs exhaussés de 6 mètres.

En juin, la surélévation des réservoirs, de 6 mètres, qui coûtera 38,200 fr. est votée.

—— En janvier 1899, traité nouveau avec la Compagnie de l'Ouest pour la fourniture de 200 m^3 d'eau de l'Eure par jour, à raison de 0 fr. 10 le m^3.

En 1900, prorogation du droit de prendre de l'eau à la fontaine Saint-André, à Coudray, pour 200 fr. l'an.

Chemins de fer, chemins, routes. — La revision des chemins vicinaux subventionnés, expose le maire Delacroix, avait nécessité, dans la session d'août 1872, l'augmentation de la subvention allouée aux communes en 1869.

« La part attributive à la Ville dans ce supplément est fixée à 8,000 fr., en plus de son emprunt de 30,000 fr. réalisé en 1871. On a voté alors un centime pour le remboursement des 30,000 fr. ; il suffit aussi pour le supplément de 8,000 fr. Sur l'annuité de 4 0/0 du capital emprunté, le département fournit la moitié. Il ne s'agit donc que d'une annuité de 2 0/0 pendant trente ans ». Adopté.

En 1893, le réseau subventionné comprend onze chemins, d'une longueur totale de 16,574 mètres, la longueur construite est de 4,655 m. : il reste à faire 11,919 m.

Le réseau non subventionné comprend dix chemins, d'une longueur de 9,891 m. ; 9,029 m. sont construits ; il reste à créer 862 m.

La commune avait dix-sept chemins vicinaux ; avec quatre nouveaux, leur nombre est porté à vingt et un.

En 1874, le Conseil vote 5,000 fr. pour l'intérêt de la subvention de 100,000 fr. non versée à la Compagnie d'Orléans-Rouen, ouverte au trafic le 4 août. Le capital sera payé par annuités de 10,000 fr.

—— En février 1881, le Conseil émet un vœu pour que la nouvelle ligne de Paris à Chartres, par Limours, passe par Gallardon et non par Auneau.

— « La question est capitale pour notre Ville, dit le maire Doullay-Gillot ; le projet de faire passer la nouvelle ligne par Auneau lui causerait un très sérieux préjudice, s'il était mis à exécution. »

— « Chartres, dit le conseiller Bonnard, s'est imposé autrefois une contribution de 100,000 fr. pour la ligne d'Orléans à Rouen, il ne faut pas qu'on lui enlève le trafic par la

ligne d'Auneau. On signale des études à Saint-Arnoult: il est temps d'agir. »

— « Il y a économie par Gallardon, ajoute M. Salmon. »

Vœu du Conseil d'arrondissement pour ce tracé.

« La ligne, expose le maire, à une séance suivante, desservira 18 communes ayant 10,600 habitants; la vallée de la Voise produit beaucoup de bois. Dans cette vallée et celle de la Rémarde, il y a douze moulins; la contrée traversée a des carrières de pierres de taille, de pierres à chaux et à bâtir, de sable, de marne.

» L'exécution de la ligne coûterait moins cher par Gallardon que par Auneau; le Conseil d'administration des chemins de fer de l'État est favorable au tracé par Gallardon. »

« En février 1882, une députation, envoyée auprès du Ministre des Travaux Publics, a insisté pour que le tracé par Gallardon fût préféré au tracé par Auneau.

» Malgré l'appui des sénateurs Delacroix et Labiche, des députés Noël Parfait, Gâtineau, Maunoury et Truelle, malgré les puissants arguments que le sénateur Labiche notamment a fait valoir en faveur du tracé par Gallardon, c'est le tracé par Auneau qui est aujourd'hui soumis à l'enquête, bien qu'il soit plus long de 8 kilomètres.

En 1882, lettre du maire de Gallardon; le tracé, par ou près Auneau, va être soumis aux Chambres; il propose une démarche auprès du Ministre.

« La ville de Gallardon, explique la lettre, s'est engagée à verser la somme de 30,000 fr. dans les caisses de l'État; que fera la ville de Chartres? »

« Le maire A. Brault, pense que le moment n'est pas opportun pour une visite au Ministre.

» Quant à la subvention, elle n'apporterait pas d'allègement aux charges de l'État, d'une façon appréciable; la Ville a déjà de lourdes charges, un sacrifice nouveau n'est pas à demander. »

« Les conseillers Amiot et Boutet disent que la Ville doit s'engager pécunièrement, pour montrer son désir de voir adopter le tracé par Gallardon. »

A la session d'août 1891, un vœu est présenté en faveur du tracé par Gallardon, Ablis et Saint-Arnoult.

— « Le maire Boutet, expose que les intérêts, général et municipal, concordent pour l'adoption de ce tracé qui est moins long et par suite moins coûteux, et en outre nécessitera moins de dépenses de construction et d'exploitation. »

— « L'adjoint Bourgeois dit qu'au Conseil général, le président a fait remarquer que ce tracé avait peu de chances d'aboutir, parce que le Ministre de la Guerre, dans un but stratégique, voulait le raccordement de toutes les lignes de l'État avec la Compagnie d'Orléans, pour n'avoir qu'une seule gare. »

Le Conseil émet un avis favorable au vœu.

—— En 1891, l'Association commerciale et industrielle d'Eure-et-Loir, demande un passage souterrain, à la gare; les Conseils municipal et général appuient.

En 1894, le passage souterrain, sous les voies de la gare, est approuvé par le Ministre; la largeur sera de 2 m. 20; la hauteur de 3 m. 50; la dépense de 33,850 fr.

Ce travail ne fut pas exécuté.

—— En 1893, le conseiller Doullay lit le rapport sur la question du tramway de Lèves à Bonneval; une enquête a lieu, du 25 septembre au 25 octobre.

« Le projet crée une gare dans le Clos-Pichot, établit un remblai dans la traversée de la Place Châtelet, coupe en deux la Place des Epars; il faut protester. »

Une protestation générale sera remise au magistrat enquêteur. Adopté par le Conseil.

En 1896, une pétition des habitants de la basse-ville, demande que le tramway passe par les boulevards des Filles-Dieu, Guillaume, Morard et la Courtille.

Après bien des discussions, le tramway est construit. L'inauguration a lieu le 9 avril 1899.

Le programme comporte le voyage de Chartres à Lèves, puis à Bonneval, où a lieu le déjeuner; ensuite retour à Chartres. Pendant le parcours, une ovation est faite par la

population, au Président de la Chambre des Députés, Paul Deschanel.

Les tramways de Dreux à Brezolles, de Châteauneuf, avaient été inaugurés auparavant.

Commerce, expositions. — En 1873, Exposition universelle à Vienne, Autriche.

MM. Béthouart et F. Brault, constructeurs de turbines, obtiennent une médaille supérieure de Mérite; Edouard Garnier, imprimeur, une médaille du Progrès.

L'Exposition de 1878, fut inaugurée par le Président de la République, Maréchal de Mac-Mahon.

Des récompenses sont accordées à divers Chartrains : Béthouart et F. Brault, constructeurs ; Truffaut, meunier, médailles d'or ; Garnier, imprimeur, Durand Roger, imprimeur, Lorin, peintre verrier, Pétrot-Garnier pour instruments scolaires, E. Savigny pour cafés, Royer pour cafés, Javouhey pour les pains d'épices, Mouton H. pour la céramique ; aux écoles supérieures et primaires, etc.

A la suite, M. Béthouart, constructeur, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

En 1885, à Paris, Exposition des appareils de la meunerie ; la mouture du blé à cylindres prend alors un grand essor et, en peu d'années, remplace la mouture à meules.

En novembre 1886, formation de l'Association commerciale et industrielle d'Eure-et-Loir. Président M. Emile Peulvey, entrepreneur ; membres du Syndicat : MM. Maillard (bois), Dézarnaud (grains), Desandre (charbon), Charbonnier (nouveautés), Hardouin (quincaillerie), Gilbert (pharmacie), Chasles (épicerie), L'anglois (imprimerie), F. Brault (ingénieur), M. Charpentier (meunier), Henri Mouton (briqueterie), Besnard (vins), Gibon (boucherie), Hornung (brasserie).

Elections au tribunal de commerce, en 1887, MM. Damiot président ; Béthouart et Savigny juges titulaires ; Durand et H. Mouton juges suppléants.

—— L'Exposition universelle de Paris, en 1889, est ouverte le 5 mai, par le Président Carnot.

Récompenses attribuées à des Chartrains :

Enseignement du dessin, médaille de bronze, Ecole normale d'institutrices de Chartres.

Ecole des sœurs de Saint-Paul, Saïgon ; médaille d'or.

Editeur. Médaille de bronze à Pétrot-Garnier.

Imprimeur. Médaille de bronze à Roger Durand.

Vitraux. Médaille d'or à Mme Lorin.

Céramique. Médaille d'argent à M. H. Mouton.

Bonneterie, *lingerie*. Médaille de bronze à M. Compain.

Chaussures. Médaille de bronze à M. Chollet A.

Moulins. Grand Prix à MM. Brault, Teisset et Gillet.

Turbines. Médaille d'or, aux mêmes.

Electricité. Médaille de bronze à M. Renouf.

Tuilerie. Médaille d'argent à M. Voyet.

Carrosserie. Médaille de bronze à M. Cochepain.

Pain d'épice. Médaille d'argent à M. Javouhey.

Confiserie. Médaille d'argent à M. Denis.

Cidres. Médaille d'argent à M. Modelet.

Syndicat Agricole de Chartres. Médaille d'argent.

Comice Agricole. Médaille d'argent.

Beurres, *crèmes*. Médaille d'argent à M. A. Lejards.

Horticulture. Médaille d'argent à M. Hurtault.

Construction de serres. Médaille de bronze à M. Vidon.

Société de secours mutuels des instituteurs d'Eure-et-Loir, médaille d'or.

M. Brault est décoré de la Légion d'honneur.

Des délégués furent envoyés à l'Exposition.

« Le ministre a mis une somme de mille francs à la disposition du département, expose le maire ; je propose de désigner quatre ouvriers appartenant aux ateliers les plus importants ; ces ouvriers seront les plus méritants et les plus intelligents. On leur remettra à chacun 40 fr. ; il y a quinze exposants dans la commune. »

Le Conseil vote un crédit de 240 fr., pour déléguer six autres ouvriers à l'Exposition.

—— En novembre 1889, l'Association commerciale et

industrielle d'Eure-et-Loir tient sa réunion générale annuelle, sous la présidence de M. Béthouart.

« Dans son discours à l'ouverture de la séance, M. Béthouart rappelle la part que M. Peulvey a prise à la création de l'association, et donne un aperçu des questions étudiées par le syndicat, depuis la dernière réunion générale.

» La situation financière est excellente; l'actif dépasse 4,000 fr., et il serait possible d'abaisser à 5 fr. le chiffre de la cotisation. »

Puis, le Président parle de l'Exposition.

« Le commerce et l'industrie de notre département, dit M. Béthouart, y ont été noblement représentés; les récompenses les plus élevées, les distinctions honorifiques les mieux méritées ont été attribuées aux grands établissements et à leurs chefs, dans nos divers arrondissements.

» Toutes les professions, la meunerie, la mécanique, la filature, la fabrication des feutres, la papeterie, s'y sont distinguées. La céramique, les produits alimentaires, l'horlogerie, la carrosserie, etc., y tiennent une place honorable.

» Dans un autre ordre d'idées, l'instruction publique, l'agriculture ont brillé d'un vif éclat. En pouvait-il être autrement dans la Beauce et le Perche, où nos agriculteurs sont si avancés dans la science de la terre, où nos dévoués instituteurs trouvent de si bons sujets pour les écouter... »

Le soir, banquet à la Salle Sainte-Foy.

—— Elections consulaires de 1891 : Président, M. Béthouart 214 voix; juges, MM. Mouton 208, Voyet 196; juges suppléants, Hornung 196, Charpentier M. 193.

En 1895, sont élus MM. H. Mouton, 123 voix, président; Gaucheron 123, Gilbert 124, juges; Desandre 119, Fresneau 116, juge suppléants.

En 1899, sont élus, MM. Charpentier 215, président; Hardouin 214, Desandre 209, juges; Vovelle 205, Fresneau 202, juges suppléants.

En 1895, création d'une Chambre de commerce en Eure-et-Loir; Les membres sont: MM. Barre, Baudin, Brault,

Renard, Villette-Gâté, Besnard, Bourrez, Bourgeois, Habert, Hardouin, Gilbert, Durand.

M. F. Brault est élu président. Après son décès, en 1899, M. V. Gilbert le remplace.

—— L'Exposition universelle de 1900, est ouverte par M. Loubet, Président de la République.

En août, le Conseil décide l'envoi d'ouvriers à l'Exposition, sur le rapport du conseiller Hervé.

« Le nombre est de vingt-six, dit le rapporteur, pris dans toutes les corporations, en groupes ; chaque délégué fera un compte rendu sommaire sur la partie de l'Exposition concernant sa profession. Un délégué, pris dans le Conseil, les accompagnera, au moins la première journée.

» Il sera alloué à chaque ouvrier une somme de 30 fr. pour deux journées ; les délégués auront droit à une réduction de 50 0/0 sur le prix du voyage en chemin de fer et à l'entrée gratuite à l'Exposition.

» 21 professions comprennent les 26 ouvriers ; la dépense sera de $26 \times 30 = 780$ fr. Le département donne une subvention de 150 fr., la Chambre syndicale des entrepreneurs, une de 50 fr. ; il restera pour la Ville 580 fr. »

Récompenses obtenues par des Chartrains.

Le Comice Agricole a eu 19 récompenses, dont un grand prix pour l'ensemble de la collectivité.

Le Syndicat Agricole, un grand prix ; médaille d'or, M. Garola, professeur d'agriculture ; médaille d'argent, M. Mercier, secrétaire du syndicat.

Médaille d'argent à l'Inspection académique.

— de bronze à l'École maternelle.

— de bronze à la Société archéologique.

Mention honorable au Cours municipal de dessin.

Médaille d'argent à M. Durand imprimeur.

— de bronze à M. Desgorces, directeur des travaux de la Ville, pour topographie.

Grand prix pour moteurs hydrauliques à MM. Teisset, Vve Brault et Chapron, fonderie de Chartres.

Médaille d'argent à M. Lavo, collaborateur.

Médailles de bronze : MM. Gougis, Coutanceau, Sainson, Fresnay, Brunet, collaborateurs.

Grand prix pour appareils de moulins : MM. Teisset, Vve Brault et Chapron.

Médailles d'or : MM. J. et P. Legait, collaborateurs.

— d'argent : MM. Piot et Jules Cézard.

— de bronze : MM. D. et A. Desgorces, monteurs.

Médaille d'or pour farine : M. Charpentier M.

Mention honorable : M. Legendre, meunier.

Médaille d'or : M. Vinsot vétérinaire.

— de bronze : *La Fourmi d'Eure-et-Loir.*

— de bronze : M. Vidon, serrurier.

— d'or : Société de Secours mutuels des instituteurs et institutrices d'Eure-et-Loir.

Grand prix pour procédés de colonisation : le Docteur Ballay, Gouverneur de la Guinée.

Médaille d'argent, services administratifs de la guerre : M. A. Béthouart, ingénieur, ancien maire.

Mention honorable : M. Coutanceau son collaborateur.

— M. A. Rouellé chez M. Vidon.

Médaille d'argent : Sauveteurs d'Eure-et-Loir.

M. Teisset est décoré de la Légion d'honneur.

Au tirage des bons de 20 fr. de l'Exposition, M. Chasles, ancien épicier, gagne le lot de 500,000 fr.

Religion, legs, fabriques, évêques. — En mars 1872, vient au Conseil, pour donner l'avis, une ordonnance épiscopale du 3 novembre 1871.

« Mgr l'Evêque, sur la proposition du curé de Saint-Pierre avait changé les circonscriptions des paroisses Saint-Pierre et Saint-Aignan, dont les limites actuelles ont été déterminées par une ordonnance royale du 11 décembre 1822.

» Cette ordonnance épiscopale a été prise sans l'accomplissement des formalités requises en pareil cas ; une enquête a été confiée au juge de paix du canton nord ; 67 personnes se sont présentées : toutes ont protesté contre le démembrement de la paroisse Saint-Aignan. Certains habi-

tants auraient à faire, pour aller à Saint-Pierre, un trajet triple de celui pour Saint-Aignan.

» Ce n'est pas l'intérêt spirituel des paroissiens qui a inspiré le curé de Saint-Pierre, mais l'intérêt temporel de son église, qu'il essaie de justifier par sa lettre à Monseigneur. Il existe encore des familles aisées et très aisées sur cette paroisse, à en juger par les dépenses considérables récemment faites dans l'église et couvertes par les dons des fidèles. »

Le Conseil vote le maintien du *statu quo*.

En 1877, dégagement de l'église Saint-Aignan.

En 1893, dallage de l'église Saint-Aignan en mosaïques des Pyrénées, dans le chœur et les passages, et en parquet sur bitume, par l'abbé Beauchet.

Avis favorable. Aucune dépense pour la Ville.

En février 1885, le Conseil presbytéral de la paroisse de Chartres, projette la construction d'un temple et d'un presbytère, pour le service du culte protestant. La dépense est évaluée à 53,700 fr.

Il demande une subvention de 8,000 fr., capital de l'annuité de 400 fr., du logement du pasteur. Adopté.

Le budget du conseil presbytèral de Chartres a été, en 1893, de :

Recettes	229 fr. 80
Dépenses	198 25
Excédent	30 fr. 95

En 1893, l'abbé Foucault, né à Senonches en 1843, ancien professeur à l'Institution Notre-Dame, curé de Nogent-le-Rotrou, est nommé évêque de Saint-Dié.

—— Au mois d'octobre 1893, Mlle Bidat, demeurant à Chartres, lègue en mourant, à la Fabrique de Saint-Aignan, une somme de 10,000 fr. pour l'acquisition d'un maître-autel, ou autre embellissement de Saint-Aignan.

L'abbé Beauchet, curé de la paroisse, a un devis du maître-autel de 14,641 fr. 50; il offre de parfaire la différence de 4,641 fr. 50. Avis favorable.

L'abbé Douay, décédé à Paris, en 1892, a fait dans son testament les dispositions suivantes :

« Je donne et lègue à M. le chanoine Goussard, directeur de la Maîtrise des Clercs de N.-D. de Chartres, mon exécuteur testamentaire, cinq mille francs, honoraires de mille intentions de messes, en l'honneur de la très pure et Immaculée Marie.

» Soixante mille francs pour faire acquitter vingt mille intentions dans les divers sanctuaires et aux divers autels qui sont dans l'église Cathédrale de Chartres, pour les âmes du Purgatoire.

» Je donne tous mes livres, mes gravures à l'œuvre des Clercs de N.-D. de Chartres. »

Pour que la Fabrique de la Cathédrale accepte ce legs, le Conseil émet un avis favorable.

Même avis pour le legs de M[lle] Claire Jabely, décédée à Nice, en 1894, fait en faveur de la même fabrique.

« 1° 25,000 fr. à placer sur l'État, à charge d'employer les intérêts à faire célébrer chaque jour de l'année à perpétuité, une messe annoncée au prône le dimanche, pour le repos de l'âme de son père Eugène Jabely ;

» 2° Une somme de 12,500 fr. à placer sur l'État, à la charge d'employer les intérêts à faire célébrer cent quatre-vingt-quatre messes, par an, à perpétuité, annoncées au prône le dimanche, pour le repos de son âme. »

En 1896, legs de M[me] Cochin, décédée au faubourg La Grappe, de 2,000 fr. à la Fabrique Saint-Pierre, pour une messe chaque mois pour la famille Cochin, à perpétuité.

—— En 1900, rapports du conseiller Bouthemard :

Fabrique de Saint-Pierre : Recettes . . . 7,656 fr. 99

Dépenses : Pain, 41 fr. 70 ; vin, néant : luminaire, 268 fr. 70 ; encens, 1 fr. 50 ; combustible, 37 fr. 25 ; huile, 49 fr. ; buis, 25 fr. ; éclairage au gaz, 135 fr. 04 ; ensemble, 558 fr. 19.

Honoraires de prédicateurs 75 fr. ; etc., etc

Total des dépenses ordinaires, y compris 500 fr. pour la pension du legs Launay, à M. Prévost chanoine. 6,632 fr. 65

Travaux à la couverture de l'église. . . . 999 38

Total . . . . 7,632 fr. 03

Excédent de recettes de 24 fr. 96 pour 1899.

Le budget primitif pour 1901, donne : recettes ordinaires et extraordinaires . . . . 8,364 »

Dépenses ordinaires	7,364 »	
— extraordinaires, travaux.	1,000 »	
	8,364 »	8,364 »
		» »

Fabrique de la paroisse Saint-Aignan ; Recettes :

Produit de rentes et fondations.	1,293 fr. »	14,302 fr. 15
Location de bancs et chaises.	3,606 70	
Concession de bancs . . .	2,003 20	
Droits sur services religieux.	4,836 50	
Cire revenant à la Fabrique .	2,251 »	
Entretien des lampes. . . .	181 75	
Chauffage.	130 »	
Recettes extraordinaires.		1,144 fr. 12
Total		15,446 fr. 27
Dépenses des prédicateurs .	300 fr. »	12,418 86
Autres dépenses.	12,118 86	
Excédent de recettes		3,027 fr. 41

Recettes extraordinaires	6,549 fr. 41
Dépenses extra... (chaire, 6,000 fr.) . . .	6,457 50
Boni	91 fr. 91

Le budget primitif de 1901, comprend :

Recettes	13,438 fr. »
Dépenses.	13,302 »
Boni	136 fr. »

Fabrique de la Cathédrale ; Recettes ordinaires :

Rentes des biens restitués et produit des rentes cédées au domaine			170 fr.	50
Rentes et fondations; autorisation le 7 thermidor an XI, (décret ou arrêté préfectoral)			3,540	»
Location de bancs et chaises			14,309	05
Quêtes faites pour les frais du culte			4,275	17
Troncs			574	20
Droits perçus sur services religieux			10,255	60
Cire revenant à la Fabrique			632	»
Achats de fonds placés au Trésor			24	25
Autres recettes imprévues			165	25
Produit des visites aux clochers			1,104	90
Intérêts du fonds du legs Douay			2,000	»
Total			39,050 fr.	92
Recettes extraordinaires :				
Sommes provenant de legs	6,000 fr.	»	29,415 fr.	80
Ressources exceptionnelles	23,415	80		
Excédent du budget de 1898			272	79
Total des recettes			68,739 fr.	51
Dépenses ordinaires :				
Pain	367 fr.	20	5,562 fr.	85
Vin	321	45		
Luminaire	2,632	25		
Encens et buis	120	20		
Combustible	1,962	65		
Eau, raisin, fleurs	159	10		
Ornements et vases sacrés	304	50	3,200 fr.	05
Meubles et ustensiles	1,594	05		
Blanchissage, raccommodage	1,206	55		
Vêtements des employés	91	50		
Divers	3	45		
Gages : officiers, serviteurs	13,729	»	15,920 fr.	97
Prédicateurs	1,575	»		
Entretien de l'église	403	40		
— du presbytère	213	57		
A reporter			24,683 fr.	87

Report.			24,683 fr. 87
Traitement des vicaires . .	4,515	»	
Charges des fondations . .	3,209	12	
Contributions et assurances.	126	46	
Frais d'administration. . .	207	95	
Imprimés, ordo, regist^res, etc.	156	70	8,901 fr. 43
Divers:			
Secours à une chaisière . 50 fr. »			
Musique. . . . 250 »	686 fr. 20		
Gratifications . . 100 »			
Gardien des clochers. . 276 20			
Total			33,585 fr. 30
Dépenses extraordinaires:			
Messes Douay.	5,525 fr.	»	
Dépôt provisoire au Trésor.	18,000	80	
Rentes sur l'État.	5,968	08	30,010 fr. 86
Calorifère, sacristie. . . .	349	30	
Réparation des propriétés. .	367	68	
Total des dépenses.			63,596 fr. 16

En résumé: Recettes.	68,739 fr. 51
Dépenses.	63,596 16
Excédent des recettes. . . .	5,143 fr. 35

Le budget primitif pour l'exercice 1901, comprend:

Recettes.	34,263 fr. 25
Dépenses.	33,305 »
Excédent des recettes . .	958 fr. 25

—— En août 1889, décès de Mgr Louis-Eugène Regnault, né à Charleville, le 21 février 1800; coadjuteur de l'évêque de Chartres, en 1852, ayant pris l'administration du diocèse le 20 janvier 1853, par suite de la démission de Mgr Clausel de Montals.

Mgr Lagrange, nommé évêque de Chartres, est préconisé le 30 décembre 1889; il meurt le 23 juin 1895 à l'âge de 68 ans.

En février 1896, nomination comme évêque de Chartres, de M. l'abbé Mollien, vicaire général à Amiens.

Collège, Lycée, Collège de jeunes filles. — Rétributions collégiales en 1871 :

Élèves classiques.	12,125 fr.
— spéciaux	5,480
— primaires.	1,220
Total.	18,825 fr.

8 élèves spéciaux et 12 primaires dispensés.

En 1873, le Conseil vote un secours de 800 fr., en faveur de Mme Sarrut, veuve du Principal, décédé le 17 juillet. Ce secours sera présenté tous les ans.

La Ville achète le mobilier et les appareils à gaz du Collège, pour 8,891 fr. 50 ; M. Wehrlé, nouveau Principal, paiera l'intérêt de cette somme, à 5 %.

Les recettes du Collège, en 1875, ont été de	53,700 fr.	»
Les dépenses, de.	51,601	86
Différence	2,098 fr.	14

Ce boni fait retour à la caisse municipale.

Le cours d'allemand pour les adultes, créé en 1876, a été favorablement accueilli ; il compte 114 élèves, dont 90 suivent régulièrement les cours. En 1877, ouverture d'un cours d'anglais analogue, avec subvention égale de 300 fr., pour le professeur.

« L'engagement quinquennal est renouvelé, à partir de 1878, avec garantie des traitements des fonctionnaires du Collège, s'élevant à 49,300 fr. par année. Recettes déduites, la Ville dépense 30,000 fr., plus 5,000 fr. au budget extraordinaire.

» Si la création du Lycée avait lieu, l'engagement quinquennal serait résilié de plein droit. »

En septembre 1878, M. Prieur est nommé Principal du Collège, en remplacement de M. Werhlé, pour une période de deux années, terminaison du traité Werhlé.

« Suivant le rapport du conseiller Béthouart, en 1881, la population du collège est composée comme suit :

» Pensionnaires.	169	315
Demi-pensionnaires	15	
Externes.	131	

» Enseignement classique	171	315
— spécial.	109	
Ecole primaire.	35	

» Le petit collège comprend 55 à 60 élèves.

» Les frais de pension et d'études sont de :

Pensionnaire : pour le Principal. . . .	485 fr.	851 fr.
Rétribution collégiale pour la Ville. . .	106	
Charge de trousseau, blanchissage. . .	50	
Livres et papeterie (moyenne).	60	
Entretien annuel du trousseau.	150	

Le nombre des boursiers de l'Etat est de 16, du département, de 13. Le Principal perd 100 fr. par tête.

» Rétribution collégiale.. . . .	25,000 fr.	55,830 fr.
Subvention de la Ville	26,030	
Le Principal paie le Sous-Principal et les maîtres d'études. . . .	4,800	

» Il reste à la Ville, 26,766 fr. 70 ; en y ajoutant les pensions allouées en 1880, à d'anciens professeurs ou à leurs veuves, de 3,595 fr., la charge est de 30,361 fr. 70. »

« En 1885, le conseiller Massot expose les comptes du collège communal pour l'année précédente.

» *Recettes* : Charges du Principal.	5,500 fr.	61,960 fr.
Rétribution collégiale.	31,300	
Subvention communale	23,660	
Recette de la classe primaire . .	1,500	
» *Dépenses* : Traitement. . . .	55,150 fr.	61,960 fr.
Diverses et extraordinaires. . .	6,810	

Lycée. — La transformation du collège en lycée est présentée en 1878, par le maire, Delacroix.

« En principe, dit le maire, la Ville s'engagerait à faire les frais de cette transformation. Au point de vue financier, cette transformation exonère la Ville d'une subvention annuelle qui, en vingt ans, ne représente pas moins de 600,000 fr.

» Sous le rapport intellectuel, ajoute M. Delacroix, cette création constituera une maison d'éducation de premier ordre, qui défiera la concurrence par l'étendue de ses bâtiments, l'espace et l'air dont elle disposera, par la force de

ses études et les grades de son personnel enseignant, enfin par les jeunes gens qu'elle retiendra dans leur pays natal, au lieu de les voir, comme aujourd'hui, aller chercher à Paris ou ailleurs des ressources qu'ils ne trouvent pas chez eux.

» Des devis ont été faits à diverses époques ; cette transformation peut être obtenue, moyennant une dépense approximative de 500,000 fr., en faisant choix de l'emplacement actuel, qui recevrait seulement les agrandissements convenables. La situation financière permet de faire cette dépense ; la Ville, en consacrant chaque année 31 à 35,000 fr. au remboursement d'un emprunt de 500,000, au taux de 4,75 0/0, serait libérée en 29 ans. Cet amortissement ne coûte pas plus que la subvention annuelle pour le Collège. »

Cinq conseillers accompagneront le maire chez le ministre de l'Instruction publique.

Avis favorable, à l'unanimité, à la proposition.

» Au mois de juin 1878, le Conseil délibère :

» Article 1er. — Le Conseil prend, au nom de la Ville de Chartres, l'engagement de supporter les dépenses de construction et d'appropriation des bâtiments, que cette transformation du collège en lycée entraînera, ainsi que celles relatives à la fourniture du mobilier et des collections nécessaires à l'enseignement.

» Article 2. — Il prend en même temps l'engagement d'assurer l'entretien et la réparation des bâtiments, de fournir les locaux et le mobilier nécessaires pour un pensionnat de 200 internes, et de fonder un nombre de bourses qui sera fixé de gré à gré avec M. le Ministre de l'Instruction publique. »

Le maire, Delacroix, au mois d'août, expose :

» Qu'un avis défavorable a été donné auprès du Conseil de l'Instruction publique. Le ministre est personnellement disposé à faire la transformation ; il demande une nouvelle délibération, pour être armé auprès de ce conseil.

» Pour combattre le rapport défavorable, dont les objections méritent le plus sérieux examen, le maire demande la nomination d'une commission. »



Sont nommés les conseillers : Doullay-Gillot, Lefebvre, Rabuan, Salmon, Maunoury.

Le mois suivant, rapport du docteur Salmon.

« La première tentative, dit le rapporteur, a eu lieu en 1839, après une année de mise en régie, sous la direction de M. Desroziers, docteur ès sciences, Principal. Elle fut faite à l'instigation du bureau d'administration du collège ; le Conseil l'accueillit, par délibération du 8 mai, qui fut repoussée le 10 juillet, M. Villemain étant ministre, par cette considération que, si la Ville de Chartres, par les sacrifices qu'elle s'imposait pour assurer la prospérité de son collège, avait des titres à la bienveillance du gouvernement, il faudrait demander aux Chambres un crédit considérable, pareille demande étant faite en faveur de plusieurs autres collèges.

» Il faut rappeler qu'à cette époque, il n'existait en France que 37 collèges royaux, non compris ceux du département de la Seine.

» La seconde tentative remonte à 1852 ; les études, les négociations durèrent jusqu'au 27 mars 1855, époque à laquelle le Conseil municipal, épuisé par les sacrifices faits cette année même, à propos de la cherté du pain, dut refuser la proposition qui lui était faite, la dépense sollicitée étant de 400,000 fr. Le patronage du projet avait pourtant été puissant ; le ministre Fortoul insistait beaucoup pour son adoption.

» La troisième tentative eut lieu en 1862, sur l'initiative du maire, Sédillot ; les pourparlers, entre le maire et le ministre, durèrent jusqu'en 1866 ; rien ne fut soumis au Conseil ; ils n'aboutirent pas. Il fallut pourvoir au traitement de plusieurs nouveaux professeurs, pour une dépense annuelle de 7,000 fr.

» Aujourd'hui, c'est la quatrième tentative. »

Le ministère fait des objections contre la transformation ; le rapporteur les réfute.

« 1° S'il est vrai que, dans les quatre collèges du département et les cinq écoles libres, il y a 926 élèves, l'enseignement est faible ; il n'y a pas d'émulation, à cause du petit

nombre d'élèves dans les classes ; l'enseignement scientifique est médiocre à peu près partout.

» 2° Le lycée n'a pas à craindre les lycées des départements voisins : Evreux prospère, malgré Rouen et Paris ; Alençon, malgré Caen et Le Mans ; Orléans, malgré Paris et Versailles, etc.

» 3° Considérations inutiles.

» 4° La Ville accepte une dépense 4 à 500,000, fr. à la place d'une subvention annuelle de 26,000 fr. ; la charge annuelle de l'Etat serait de 30 à 40,000 fr.

» On dit que la superficie devrait être de deux hectares; voici ce qui existe à :

Mâcon	0	hectare	78	ares	15	centiares
Bourges	0	—	73	—	12	—
Sens	0	—	73	—	50	—
Evreux	1	hectare				
La Rochelle	1	—	09	ares		
Laval	1	—	30	—		
Saint-Omer	1	—	05	—		
Bar-le-Duc	0	—	94	—		
Auch	0	—	65	—		

» Enfin, sur trente lycées connus, deux seulement, Coutances et Morlaix ont deux hectares.

» 5° Le lycée ne trouvera pas son recrutement aussi facilement que le collège ; erreur :

Bar-le-Duc, avant sa transformation en lycée, en 1857, avait 140 élèves ; en 1859, il en a 304.

Sens transformé en 1838, a 125 élèves ; en 1865, 282.

Laval érigé en lycée en 1841, grande augmentation.

Partout la force des études augmente. »

Comme conclusion, délibération adoptée.

« Le Conseil persiste dans sa demande de transformation de collège en lycée, maintient ses délibérations antérieures à ce sujet, et insiste de nouveau auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique pour obtenir la mesure qu'il sollicite. »

En 1878, le rapporteur Salmon analyse les projets :

« 1er projet, de M. Piébourg père, architecte (1863) sur l'emplacement du collège actuel, agrandi du terrain du docteur Maunoury : dépense 1,148,000 fr. L'inspecteur d'académie évalue le projet à 1,400,000 fr. L'entrée monumentale serait sur le boulevard de la Courtille ; la superficie serait de 15,000 m^2, et en prenant le parc aux moutons, de 20,000 m^2. Le lycée pourrait contenir 250 internes, et 100 externes.

» L'inspecteur d'académie a un autre projet, pour 4 à 500 élèves, la façade étant sur la rue Saint-Michel ; dépenses deux millions ; et un troisième, un peu réduit, dont la dépense serait de 1,500,000 fr. »

» Le projet nouveau, ajoute le rapporteur, étudié par M. Alfred Piébourg, continue les bâtiments Ouest du collège actuel en longue ligne, en y comprenant même tout ou partie du parc aux moutons, s'il était besoin, avec cours spacieuses, très aérées, ouvertes au levant, avec jardins et rampe au midi pour les jeunes enfants et les bâtiments de l'infirmerie, etc. La superficie du lycée serait d'un peu plus de 14,000 mètres ; en ajoutant le parc aux moutons, on arriverait à 20,000 mètres. La dépense approximative est de 1,100,000 fr.

» La dotation du trésor, au dire du rapporteur, est de 50 millions, pour la reconstruction des Lycées nationaux ; elle est payable en six annuités ; il y a en plus une dotation de 8 millions, pour l'acquisition du mobilier scolaire des lycées. Cette subvention ne peut-être moindre du tiers de la somme à dépenser. Un emprunt remboursable en 35 annuités, au moyen d'un versement semestriel de 2,50 °/o, en supposant à notre charge une dépense de 730,000 fr. minimum, donnerait une annuité de 36,500 fr.

» Il y aurait à ajouter au budget 5 à 6,000 fr. pour l'entretien des bâtiments ; mais la Ville serait libérée des frais du Collège et des suppléments de pension de retraite des professeurs. Le projet comprend une population de 200 internes et de 150 externes. »

Délibération conforme au rapport à envoyer au Ministre.



En janvier 1879, le vice-recteur de l'Académie de Paris fait connaître au Conseil qu'il y a lieu de fixer préalablement les rétributions des élèves pour la pension, la demi-pension et l'externat.

« Prix à proposer, d'après le vice-recteur :

» 1° *Pensionnaires entretenus par la famille.*

Division élémentaire et année préparatoire .	590 fr.
Le prix pour le Collège était de 591 fr.	
Division de grammaire et cours spéciaux . .	640
Division supérieure.	690
» 2° *Pensionnaires entretenus par le lycée.*	
Division élémentaire et année préparatoire .	650
Le prix pour le collège était de 641 fr.	
Division de grammaire et cours spéciaux . .	700
Division supérieure	750
» *Demi-pensionnaires.*	
Division élémentaire et année préparatoire .	375
Division de grammaire et cours spéciaux .	425
Division supérieure	475
» *Externes.*	
Elémentaire, préparatoire. classe primaire. .	80
Division de grammaire et cours spéciaux . .	100
Division supérieure	120. »
Le Conseil vote huit bourses à 700 fr.	5,600 fr.
La surélévation de la demi-pension pour la demi-bourse : 16 à 75 fr.	1,200
16 bourses d'externes à 100 fr.	1,600
Total.	8,400 fr.

En 1879, commission d'étude de l'emplacement. Elus MM. Bourgeois 19 voix ; Brault 17 ; Rabuan 15 ; Doullay-Gillot 14 ; au second tour, le docteur Salmon.

En 1880, nouveau rapport du conseiller Salmon ; il examine les emplacements proposés.

« 1° Proposition du maire Delacroix. Installation du lycée boulevard de la Courtille, sur un terrain nu ; la superficie serait de 12,500 m². »

« 2° Terrain entre les rues de Châteaudun, des Crépi-

nières et Saint-Thomas ; 16,450 mètres ; valeur 330,000 fr. ; une rue serait percée en face de la rue Régnier ; elle coûterait 80,000 fr. » Prix trop élevé.

« 3° Terrain, boulevard Chasles, rue de Bonneval et rue de Châteaudun, 17,780 m^2 ; évalué 385,000 fr. »

« 4° Terrain, place Saint-Michel, boulevard Chasles, rues des Vieux-Capucins, de Châteaudun, 11,090 m^2, prix estimatif : 555,000 fr. »

« 5° Terrain derrière le marché aux chevaux, 16,570 m^2, prix approximatif : 350,000 fr. »

« 6° Terrain, rue d'Amilly, 16,110 m^2, 231,000 fr. ; on peut porter la superficie à 21,068 m^2. »

« 7° Clos Saint-Jean, projet du conseiller Coudray ; contenance de 37,649 m^2 ; on prendrait 28,357 m. ; le reste, 9,292 m. serait vendu sur la mise à prix de 47,000 fr. »

« 8° Projet du conseiller Amiot, faubourg Bonneval et rue de Reverdy, 25,000 m. ; 189,000 fr. »

« Malgré son éloignement, dit le rapporteur, la commission est favorable à ce projet.

» Il ne reste en présence que trois projets :

Emplacement du collège, choisi d'abord.

— rues d'Amilly et du Grand-Faubourg.

— faubourg Bonneval et rue de Reverdy.

Ce dernier est proposé à la majorité de 4 voix sur 5. Le conseiller Doullay-Gillot est opposant, à cause de l'éloignement. Peu après, il donne sa démission de la commission du lycée ; il est remplacé par le conseiller Robinet.

« En mars 1880, le conseiller Le Vassor propose de construire le lycée sur un emplacement à prendre, dans un terrain nu, situé à l'extrémité et dans l'axe de la rue des Petits-Blés ; la dépense serait de 870,000 fr. ; il en résulterait une économie de 130.000 fr. sur le projet de la rue de Bonneval, qui se chiffre à un million. »

Après une vive discussion, une suspension de séance, la commission accepte ce projet.

« L'administration persiste à proposer l'emplacement du Collège, agrandi. »

Le projet Le Vassor, mis au voix, n'est pas adopté.

Ont voté contre, les conseillers : Amiot, Amblard, Caillard, Doullay-Gillot, Foreau, Nicolle, Blondel, Lelong, Durand, Fessard, Mouton, Delacroix, Boutet.

Ont voté pour, les conseillers ; Brault, François, Rabuan, Salmon, Robinet, Bonpas, Lefebvre, Bourgeois, Le Vassor, Coudray.

Le maire met aux voix la proposition de l'emplacement du Collège. Rejetée. Contre, les conseillers : Brault, François, Rabuan, Doullay-Gillot, Robinet, Foreau, Bonpas, Nicolle, Lelong, Bourgeois, Le Vassor, Coudray.

Pour, les conseillers : Amiot, Salmon, Amblard, Caillard, Blondel, Fessard, Mouton, Delacroix, Boutet.

Abstentions : les conseillers Durand, Lefebvre.

Rien n'est sorti.

« Pour mon compte, dit le conseiller Lefebvre, je suis humilié d'avoir travaillé près de deux ans pour n'aboutir à rien. »

C'est une sorte de journée des dupes.

A la fin de mars, le maire Delacroix reprend le lycée.

« L'administration propose de nouveau l'emplacement actuel du Collège ; le devis a été présenté ; il se peut que le devis définitif soit moins élevé.

» Il y aura pour trente années, une annuité de 48,000 fr. ; en y ajoutant 8,000 fr. pour prix de bourses et 4,000 fr. d'entretien, l'annuité totale serait de 60,000 fr.

» La dépense du Collège, des dix dernières années, a été de 35,000 fr. par an. Le Collège ne répond plus à la situation ; il faudrait l'augmenter, l'agrandir ; pour cela, contracter un emprunt, donnant lieu à une annuité de 8,000 fr. qui, avec les 35,000 fr. qui précèdent, formerait un total de 43,000 fr.

» Au bout de trente ans, les 60,000 fr. (annuité du lycée) disparaîtront en majeure partie ; les dépenses du Collège resteront pour 35,000 fr. »

Une longue discussion s'engage. Y prennent part MM. Boutet adjoint, Doullay-Gillot, Lefebvre, Mouton adjoint, Salmon, Bourgeois.

Le conseiller Doullay-Gillot lit une proposition, dont la conclusion est ainsi formulée :

« Demande au Conseil de renoncer à la création d'un lycée, dont la dépense serait trop onéreuse à la Ville, et empêcherait de faire des améliorations bien plus urgentes. De profiter également des avantages que présente la caisse des Collèges, pour agrandir, améliorer et créer un petit collège. »

La clôture de la discussion étant prononcée ; à la majorité de 14 voix contre 7, la priorité est votée pour la proposition de l'administration, qui est ensuite adoptée par 16 voix contre 7.

Ont voté pour, les conseillers : François, Rabuan, Amiot, Salmon, Amblard, Rabinel, Caillard, Bonpas, Fessard, Lefebvre, Bourgeois, Le Vassor, Coudray, Mouton, Delacroix et Boutet.

Ont voté contre, les conseillers : Durand, Petit, Doullay-Gillot, Nicolle, Lelong, Blondel, Minard.

Au mois d'avril 1880, une commission nouvelle, le Conseil ayant été renouvelé, avait été nommée ; elle comprenait les conseillers Lefebvre, Massé, ingénieur des ponts et chaussées, Billard de Saint-Laumer, Salmon, Bourgeois.

« Le rapporteur Salmon expose en mai que la superficie sera de 16,600 m², suivant le plan de l'architecte. La Ville possède 10,464 m², valant environ 250,000 fr. ; les 6,136 mètres à acheter coûteront 250,000 fr.

» Les dépenses seraient :

Constructions.	1,400,000 fr.
Mobilier scolaire.	175,000
Terrain à acquérir	250,000
Terrain appartenant à la Ville	250,000
Total. . .	2,075,000 fr.

» En ajoutant 125,000 fr. pour l'imprévu, le total ressort à 2,200,000 fr. dont la moitié pour l'Etat, la moitié pour la Ville, soit 1,100,000 :

En argent.	850,000 fr.	total égal 1,100,000 fr.
En terrain.	250,000	

Au milieu de juin 1882, les plans et devis de Lycée sont remis par l'architecte ; la dépense totale est de 2,518,872 fr. 23 ; la moitié à la charge de la Ville, ressort à 1,259,436 fr. 12.

« A la fin de novembre 1882, par une lettre, le ministre de l'Instruction publique explique que le subside accordé à la Ville de Chartres, pour le lycée, ne pourra dépasser 1,320,000 fr. »

« Le maire, Doullay-Gillot, dit que la Ville ne veut pas participer pour une somme dépassant 1,057,000 fr. »

Les deux déclarations sont catégoriques.

« L'administration ne proposera pas de solution ; le maire n'admet pas que l'on s'engage au delà de la somme de 1,057,000 fr., moitié de la dépense totale, comme cela a été délibéré par le Conseil.

Le ministre ni le maire n'acceptent l'imprévu.

Une commission est nommée, dans le but unique d'étudier les imprévus et les économies à faire. Elle comprend les conseillers : Lefebvre, Amiot, Bourgeois, Billard de Saint-Laumer, Bellamy.

En décembre 1882, rapport du conseiller Bourgeois.

« L'état déclare nettement, qu'il ne pourra dépasser la somme de 1,320,000 fr., dans aucun cas, pour sa subvention. Le maire a déclaré à plusieurs reprises que la participation de la Ville ne pourrait dépasser un million ; que le montant de cette somme a été porté à 1,057,000 fr., par délibération du 31 octobre 1882, plus les bâtiments actuels du collège.

» Les deux déclarations sont catégoriques.

» L'administration municipale est divisée.

» La commission accepte la proposition ministérielle et demande que l'on poursuive la réalisation du projet.

» Les plans, ajoute le conseiller Bourgeois, ont été vus par la commission technique des lycées et ils sont revêtus de l'approbation du ministre. Tous ces plans doivent être refaits à plus grande échelle et comporter l'indication des détails d'exécution ; il se produira alors certaines modifications au plan primitif ; il pourra, par suite, être réalisé quelques économies.

» La commission propose d'inviter l'administration municipale à poursuivre la réalisation du projet de transformation du collège en lycée. »

— « Le conseiller Béthouart, demande que l'on ne comprenne pas dans le vote, la nomination de la commission d'examen des travaux, qui ne doit pas être permanente. »

— « Le maire dit que la commission ne pourrait être permanente ; le Conseil, à chaque session, pourrait lui renouveler son mandat et lui en fixer les attributions. »

Après discussion, il est dit que plus tard on nommera la commission ; que c'est à l'administration de surveiller, avec son architecte, les travaux du lycée.

» Le maire répète qu'il n'acceptera pas la responsabilité des modifications ou des diminutions, pendant l'exécution des travaux. »

Le rapport de la commission est mis aux voix :

Ont voté pour, les conseillers : Brault, Mouton, Foiret, Delacroix, Bourgeois, Béthouart, Boutet, Billard de Saint-Laumer, Amiot, Salmon, François, Adam, Lefebvre, Caillard, Robinet, Bonnard, Bonpas.

Ont voté contre, les conseillers : Doullay-Gillot, Fessard, Bellamy, Fleury, Lelong, Coudray, Bellier de la Chavignerie, Massot, Blondel.

M. Le Vassor absent ; le docteur Lelong s'abstient.

A la fin de décembre 1882, le maire Doullay-Gillot est démissionnaire ; il est remplacé par M. Brault.

Au moment de l'enquête, au mois de mai 1882, il est fait des observations diverses ; le Conseil vote la continuation de la transformation.

Pétition, à la suite d'une réunion publique de 700 personnes, présidée par M. Caillot, directeur du *Journal de Chartres* ; elle est hostile à la création du lycée.

Le maire Brault propose l'ordre du jour. Adopté.

Au mois d'août 1887, inauguration du Lycée. Le maire, M. Boutet, ira à la gare, au devant des Ministres de l'Instruction publique et de la Guerre : MM. Spuller et général Ferron ; le cortège officiel se rendra au lycée.

Distribution de secours aux indigents, enlèvement d'un ballon, audition musicale, banquet, etc.; la fête coûte 6,555 fr. 65.

Collège de jeunes filles. — En octobre 1885, exposé du maire :

« Le 15 septembre 1883, le préfet a été saisi, par une lettre du vice-recteur de l'Académie de Paris, du projet d'un collège de jeunes filles à Chartres.

» Le Conseil général, dans sa dernière session, a consenti à mettre à la disposition de la Ville, l'ancien local de l'Ecole normale d'institutrices, pendant les quatorze années qui restent à courir sur le bail; il paiera le loyer (5,000 fr.) et les charges accessoires, à condition que la Ville annexerait un internat au Collège. »

En novembre 1885, le maire, Boutet s'exprime ainsi :

« Il n'existe, dans le département, aucun établissement d'enseignement secondaire proprement dit, pour les jeunes filles. Nous pensons donc que vous n'hésiterez pas à doter la population chartraine et le département d'un établissement, où les jeunes filles pourront trouver les moyens d'instruction qui, jusqu'à ce jour, ont été si libéralement accordés aux garçons pour l'enseignement secondaire, et aux garçons comme aux filles dans l'enseignement primaire.

» Vous hésiterez d'autant moins, que les charges de la création n'augmenteront qu'insensiblement les dépenses de la Ville, par suite du large concours offert par le département et l'Etat. L'Etat prend à sa charge la moitié des dépenses, estimées 36,000 fr. »

Après discussion, une commission est nommée.

Au 1er tour, le conseiller Doullay-Gillot, 14 voix (hostile); au 2e tour, les conseillers, Brault 16 voix, Delacroix 15, Bonnard 14, Salmon 13.

En 1886, rapport de M. Doullay-Gillot :

« L'emplacement est central, convenable pour l'installation du Collège...

» Pour cette organisation restreinte et provisoire, les traitements du personnel administratif enseignant seraient de

15,050 fr.; les dépenses diverses, de 1,950; ensemble 17,000 fr. Les rétributions collégiales étant évaluées à 5,000 fr.; les bourses de l'Etat, du Département, de la Ville, à raison de 100 fr. l'une, à 1,500 fr.; il reste une différence de 10,500 fr., dont moitié à la charge de la Ville, soit 5,250 fr. La dépense, avec les honoraires de l'architecte et l'imprévu, se chiffre à 59,192 fr. »

Dans la séance suivante, le docteur Salmon, membre de la commission, dit que l'utilité d'un enseignement secondaire de jeunes filles n'est pas douteux.

— « Le brevet simple, ajoute-t-il, a été sollicité en 1885 par 416 jeunes filles, dans le département; 62 ont tenté les épreuves du brevet supérieur; sauf les élèves de l'Ecole normale supérieure d'institutrices, la plupart ont échoué; il faut une préparation plus élevée : le collège la donnera. »

— « Depuis quelques années seulement, dit le maire Boutet, 67 collèges ou lycées de jeunes filles ont été ouverts ou sont sur le point de l'être, dans des villes même moins importantes que Chartres. L'Aisne en possède trois; il en existe deux en Algérie. »

— « Le conseiller Bonnard explique que le lycée de garçons n'est pas encore terminé; il faudra des ressources extraordinaires; il propose d'ajourner la question jusqu'après apurement des comptes du lycée, et après le vote de la loi sur l'enseignement primaire. »

Après discussion, l'ajournement est repoussé.

Le conseiller Doullay-Gillot demande le renvoi à l'étude de l'administration. Rejeté.

La proposition du maire est adoptée; une commission est nommée; elle comprend les conseillers : Salmon, Robinet, Massot, Mouton, Hardouin, Adam.

En 1886, le docteur Salmon fait un rapport très étudié sur la question : il conclut à une dépense annuelle, avec amortissement de l'emprunt, de. . . . . . . 11,000 fr.

A déduire, subvention départementale pour l'internat 5,250

Différence. . . . . . 5,750 fr.

Il faut retrancher le chauffage du cours d'enseignement

secondaire, 1,200 fr., d'où le coût réel, annuel, pour le collège de filles, resterait de 4,550 fr.

Au mois d'avril 1886, le Conseil discute si l'on fera un Collège ou un lycée de filles.

Le maire écarte le lycée, trop coûteux pour l'état actuel des finances. Le Conseil, par 15 voix contre 6, se décide pour le Collège.

Les conseillers Bonnard et Lefebvre expliquent qu'un Lycée, plus complet, vaudrait mieux ; le Conseil voit que c'est pour faire tomber l'affaire, à cause de la grande dépense. Le Collège est voté.

La dépense de 76,051 fr. 29 serait portée à 81,242 fr. 39; moitié pour la Ville, 40,621 fr. 20. Adopté.

En 1890, le collège de filles comprend 82 élèves.

Son budget s'établit comme suit:

Recettes.	29,226 fr. 25
Dépenses	28,805 »
Excédent	421 fr. 25

A la session de mai 1892, le conseiller Gilbert lit le rapport, très documenté, de la commission.

« Le traité avec le ministre, dit-il, a été passé en août 1886; la libre jouissance de l'immeuble était laissée pendant treize ans à la Ville, par le Département locataire à cette époque, en représentation d'une somme de 5,250 fr. qu'il accordait comme subvention annuelle.

En 1886, il y avait une classe primaire et trois années secondaires, pour un effectif de 36 élèves.

En 1887, création d'une classe enfantine ; 39 élèves.

En 1888, fondation de la 4e année ; 57 élèves.

En 1889, fondation de la 5e année ; 73 élèves.

» Il existe trois classes primaires, cinq années secondaires, soit le double de ce qu'il y avait à la fondation. Le nombre des élèves a doublé également ; il est de 83 en 1890 ; 89 en 1891 ; 100 en 1892.

» Les professeurs et les frais d'instruction ont augmenté; cette dépense de 15,050 fr. en 1886, se trouve actuellement

être de 22,975 fr. La dépense totale est de 32,005 fr. ; la recette prévue égale ; la charge de la Ville, de 6,762 fr. 50 au budget de 1892. »

En avril 1895, projet d'achat de l'immeuble.

Le nombre d'élèves est en progression constante : en 1886-87, 45 ; en 1890-91, 89 ; en 1894-95, 125.

Il y a promesse de vente par M. Chasles, de son ancien hôtel ; avec le parc, la superficie est de 7,285 m^2 ; le prix fixé est de 180,000 fr. soit 24 fr. 70 le mètre ; les frais d'acquisition étant évalués à 8 °/o (14,400 fr.), le prix du mètre reviendra à 26 fr. 95. En ajoutant deux jardins d'une contenance totale de 1,063 mètres, valant 8 à 9,000 fr., frais compris ; l'ensemble des acquisitions montera à 203,000 fr.

En 1895, l'architecte de la Ville a étudié les plans et devis d'un Lycée de filles ; le devis est de 595,000 fr., susceptible d'un rabais de 20 °/o. Le total ne dépasserait pas 700,000 fr. : l'Etat prendrait 350,000 fr. à sa charge ; pareille somme à la Ville.

Le projet est adopté par 13 voix contre 11. Mais en octobre, on revient au Collège de filles, dont l'agrandissement est voté par 14 voix contre 12 ; les travaux furent ultérieurement exécutés.

Au mois de juin 1900, sur le rapport du conseiller Watrin, le renouvellement du traité avec l'Etat, pour le Collège de jeunes filles est voté par le Conseil.

« Le traité, explique le rapporteur, passé le 21 août 1886, entre la Ville de Chartres et l'Etat, expirait le 15 juillet 1899. Le traité nouveau ne diffère pas sensiblement du traité ancien ; il a pour base le partage des dépenses par moitié ; cette part, évaluée à forfait à 10,250 fr., est versée à la Ville par l'Etat. Les bénéfices, s'il en existe, sont affectés éventuellement à des améliorations et ensuite partagés par moitié.

» Un internat, dépendant exclusivement de la Ville, est annexé à l'externat ; le nombre des pensionnaires est limité à 80.

Tarifs annuels des rétributions scolaires :



	Externat simple	Externat surveillé	Internat demi-pension	Internat pension
Classes primaires . . .	95 fr.	105 fr.	325 fr.	550 fr.
Enseignement secondaire 1re période	100	130	350	600
Enseignement secondaire 2me —	125	155	375	650

» La Ville et l'Etat entretiendront chacun, pendant dix ans, au moins, à partir du 1er octobre 1900, un certain nombre de bourses d'externat simple, au taux uniforme de cent francs par an. Le département et les particuliers peuvent en créer de semblables.

» Les bourses d'externat surveillé sont fixées à 130 fr.
Celles de demi-pensionnaires à 350
Celles de pensionnaires à 600

» Les professeurs et maîtresses femmes font quinze à seize heures de leçons par semaine.

» La directrice et les maîtresses sont logées, nourries et blanchies ; la première reçoit 2,600 fr. ; les autres 1,800 fr. : les professeurs 2,500 fr.

» Les maîtresses des classes préparatoires et primaires reçoivent 1,600 fr. et 1.000 fr.

» Les dépenses du personnel, s'élèvent à . . 23,675 fr.
Les dépenses diverses à 5,825

En totalité . . . . 29,500 fr.

» La répartition s'établit comme suit :

Part de la ville	10,250	29,500 fr.
Part de l'Etat	10,250	
Rétribution collégiale	9,000	

En novembre 1900, sur le rapport du conseiller Delaunay, le budget primitif de 1901 est établi en :

Recettes	35,637 fr. 50
Dépenses	34,195 »
Excédent	1,442 fr. 50

A la fin de décembre 1900, le traité pour l'internat est renouvelé avec Mlle Jeanne-Léonine Mercadier, officier de l'instruction publique, directrice.

« Prix de l'internat, sans rétribution collégiale :

			Demi-pension	Pension
Classes primaires			250 fr.	475 fr.
Enseignement secondaire	1re période		250	500
	2e période	libres	250	525
		boursières	250	475

Ecoles primaires ; laïcisation. — Au mois d'octobre 1871, le Conseil vote la gratuité de l'enseignement dans les Ecoles primaires.

« Peu après, le traitement de 700 fr. est attribué à un quatorzième frère, qui sera chargé d'un cours de dessin dans les trois écoles ; douze frères reçoivent actuellement, chacun 700 fr. Un treizième frère reçoit 750 fr., par suite d'une libéralité de M. Grégoire Remond. »

Le professeur de gymnastique, est augmenté de 200 fr. en 1872, pour le travail supplémentaire des exercices militaires ; son traitement est porté à 1,400 fr.

Des appareils de gymnastique seront établis dans les Ecoles primaires. Vote d'un crédit de 1,010 fr. pour l'Ecole mutuelle, autant pour l'Ecole Saint-Ferdinand.

L'enseignement de la gymnastique est réglé en 1884, dans les Ecoles de la rue de la Cathédrale et de la rue Saint-Pierre ; le professeur, M. Aubinière, recevra 1,200 fr. pour le Collège et 800 fr. pour les écoles.

« En février 1878, le Conseil décide que la fréquentation des écoles primaires, sera gratuite pour les enfants de la commune et que, pour les élèves dont les parents n'habitent pas la Ville, le taux de la rétribution scolaire sera maintenu comme par le passé à 2 fr. par mois, pour ceux âgés de moins de huit ans, et à 2 fr. 50 pour ceux au-dessus de cet âge. »

Il est voté, pour pourvoir aux dépenses des Écoles gratuites, une imposition extraordinaire de quatre centimes ; les charges des Écoles primaires s'élèvent à environ 28,000 fr. par an, et les ressources que la loi accorde n'atteignent que 20,000 fr.

—— Le directeur de l'École mutuelle, en 1872, gagne

1,800 fr. par an; il a en plus 4 fr. par chaque élève au delà du nombre cent. Cette condition est changée, et les appointements portés à 2,000 fr. Le Conseil accorde un second maître adjoint, à 800 fr., qui touchera en outre 160 fr. pour une classe d'adultes.

« La Ville a acquis, expose le maire en avril 1874, le 30 mars dernier, les quinze dernières actions de l'École mutuelle. Elle est seule propriétaire, se trouve substituée aux droits de la Société constituée le 16 mai 1829, en vue de réaliser le fonds social de 40,000 fr. »

En 1877, déplacement de l'École mutuelle.

« L'installation, expose le maire, date de 1828; elle est insuffisante, défectueuse, la cour trop petite, l'habitation en mauvais état. On pourrait l'installer dans la maison de M. Royer, rue Sainte-Même. »

Au mois de mars 1878, proposition nouvelle.

« L'ancien Hôtel-Dieu, annonce le premier adjoint, Boutet, a été acheté aux héritiers de M[lle] de Bernard; le prix d'acquisition est de 110,000 fr. contrat en main, jouissance au 24 juin. »

Au mois de juin de la même année, le conseiller Bourgeois fait le rapport de la Commission pour l'installation d'une École laïque, à l'ancien Hôtel-Dieu.

La superficie occupée sera de 1,460 m², dont 500 couverts et 960 en cours et préaux. Il restera, pour la justice de paix ou le gymnase, une surface de 380 m² vers le cloître et de 235 m² vers la rue Percheronne.

Le rapporteur accepte la Crèche, repousse l'édification d'une Justice de paix, non urgente. L'espace est réservé à une école primaire supérieure.

En 1880, M. Bretonnière, directeur de l'École Mutuelle, demande un troisième adjoint, aux appointements de 1,000 fr.; les trois classes étant remplies, il est obligé de refuser des élèves.

La population est de 162 élèves. Accordé.

En 1878, la transformation de l'École Saint-Pierre, congréganiste, en école laïque vient au Conseil.

« L'immeuble a été acquis en 1734, par M. de Mérainville, évêque de Chartres, expose le maire Delacroix ; il en a été fait abandon à la Ville en 1791, par M. de Lubersac, son successeur, à la charge de payer ce qui était dû alors, tant sur le prix des dits immeubles, que sur celui de divers meubles, effets et fournitures. La Ville a payé, par délibération du Conseil général de la commune, du 31 janvier 1791, la somme de 10,828 fr., suivant quittance notariée.

» La Ville peut donc disposer de l'immeuble.

» La transformation sera assez onéreuse pour les finances; le personnel devra se composer d'un directeur et de deux maîtres adjoints, dont les traitements réunis s'élèveront à 5,000 fr. Le traitement des quatre frères enseignants est aujourd'hui de 2,800 fr. ; différence en plus, 2,200 fr.

» L'agencement du local coûtera 19,724 fr. 27. »

En mai 1878, la Ville reçoit une donation de 20,000 fr. de Madame Chasles, veuve d'un ancien maire, pour accroître la fondation de M. l'abbé Chasles, ancien curé de N.-D. de Chartres, avec stipulation que cette somme sera placée en rente 3 % sur l'État, et que les revenus seront employés à payer les frais d'apprentissage de jeunes garçons et de jeunes filles pauvres. Il y aura réunion de cette donation à la fondation déjà gérée par le bureau de bienfaisance.

L'acte de donation est réalisé le 4 avril 1879 ; le Conseil accepte le don et témoigne à Mme Chasles, au nom des pauvres, ses sentiments de gratitude.

En 1881, approbation des travaux dans les Écoles :

École de la Cathédrale ; travaux 42,715 fr. 07.

École des filles de la rue Sainte-Même (maison Royer ayant coûté 87,000 fr.) ; travaux réglés à 43,000 fr.

École Saint-Pierre des garçons ; travaux 22,388 fr. 50.

—— En juillet 1879, le conseiller Amblard, rapporteur de la Commission des prix, répartit la dépense comme suit :

	Élèves	Prix	Crédit
» Écoles chrétiennes réunies.	550	700	600
» Écoles laïques de garcons.	250	276	350
A reporter. . .	800	976	950

Reports . . .	800	976	950
» École annexe de l'école normale (garçons).	80	60	100
» École de filles de la rue des Béguines	260	280	225
» École de filles, annexe de l'école normale d'institutrices .	180	284	250
»	1,320	1,600	1,525

» Couronnes, attestations, installations 500 fr.

» Ce crédit pour les Écoles, sera de 2,025 fr.

» Le Principal du Collège demande 500 prix, pour 270 élèves ; la dépense est évaluée à 1,000 fr. »

Adjudication entre les trois libraires chartrains.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport.

En 1881, le nombre d'élèves des écoles communales monte à 1,641, dont 1,030 garçons, et 611 filles.

En 1891, vote de 3,000 fr. pour les prix des écoles de la Ville.

D'après la loi du 28 mars 1882, une caisse des écoles est fondée. Cette caisse a pour but de faciliter la fréquentation des écoles, par la distribution de secours aux enfants indigents, par la fourniture d'aliments chauds, de vêtements et de chaussures en hiver, par des récompenses, ou par le don des fournitures scolaires nécessaires, etc.

» Tout cela se fait déjà à Chartres, dit M. Brault, adjoint, il y a lieu de grouper les dépenses en un seul crédit, qui sera de 1,500 fr. pour cette année. »

En 1878, le docteur Rabuan formule le vœu suivant :

« Le Conseil, exprimant sa préférence pour le principe de la laïcité dans l'enseignement primaire, émet le vœu que ce principe reçoive son application dans la Ville, dans les conditions suivantes :

» 1° En se conformant aux lois ;

2° En respectant les situations acquises par contrats ;

3° En tenant compte des sentiments de la population ;

4° Et en proportionnant l'application aux ressources budgétaires de la commune. »

— « Le maire, Delacroix, estime que cette question a lieu d'être sérieusement étudiée et approfondie; il prévoit que l'application du vœu qui vient d'être formulé ne se fera pas attendre, mais il pense que, pour le moment, il ne faut pas retarder le vote du budget.

» Il invite le Conseil à réserver pour une époque ultérieure la discussion de cette proposition ».

— « Les conseillers Rabuan et Petit protestent contre l'ajournement, qui ne tend à rien moins qu'à la mise à l'écart du vœu ci-dessus formulé. »

— « M. Doullay-Gillot dit que le Conseil n'est pas suffisamment éclairé sur la question. »

— « Le conseiller Lefebvre désire que cette proposition soit discutée, séance tenante. »

La discussion immédiate a la priorité.

— « Le conseiller Rabuan constate une disproportion énorme, quant au nombre, des élèves qui fréquentent les établissements laïques et congréganistes; disproportion en faveur de ces derniers.

» Quelle est la cause de cet envahissement, qui menace d'aller jusqu'à l'absorption ?

» Quel est l'état de l'opinion à cet égard ?

» Les idées libérales n'ont pas changé depuis les dernières élections, je désire au moins l'égalité.

« Il n'est nullement question de porter atteinte à la liberté de conscience. L'assemblée laïque, chargée d'administrer un budget laïque, dans l'intérêt d'une société organisée laïquement, a le devoir de fournir à l'enseignement laïque tous les moyens de soutenir une lutte au moins égale.

« Il demande que l'assemblée vote sur la prise en considération de sa proposition. »

« M. Doullay-Gillot appuie cette demande. »

— « M. Salmon demande qu'il soit établi à Chartres :

» 1° Deux Écoles primaires supérieures ; l'une laïque, École municipale du Cloître Notre-Dame ; l'autre congréganiste, École Saint-Ferdinand.

» 2° Deux Écoles primaires annexes, l'une laïque, École

Saint-Pierre qui cesserait d'être dirigée par les frères, l'autre, congréganiste, École Saint-André. »

— M. Lefebvre ne votera pas le principe de la laïcité ; il met au-dessus, celui de la liberté qui appartient aux parents, d'envoyer leurs enfants à une école laïque ou à une école congréganiste.

» Il accorde qu'en ce qui concerne les filles, ce principe de liberté est violé ; en ce qui concerne les garçons, il est gêné ; la part n'a pas été faite assez forte à l'enseignement laïque. Il faut chercher à créer pour les filles une Ecole laïque ; ne peut-on pas encore créer d'autres écoles laïques, sans supprimer une Ecole congréganiste ?

» L'enseignement congréganiste a un avantage incontestable, celui de l'économie ; quant à la force de l'enseignement, il n'est besoin que de consulter les résultats des concours départementaux et autres.

« Sa préférence est pour l'égalité ; il se refuse à voter le principe de la laïcité. »

Le Conseil prend en considération la proposition Rabuan, par 14 voix contre 9, sur 23 votants.

Le docteur Maunoury, parlant dans le même sens que le docteur Rabuan, demande la laïcisation de l'école Saint-Pierre, qui peut recevoir 160 élèves. Voté.

Puis vote du crédit de 25,700 fr. pour les Ecoles.

En juillet 1878, le conseiller Salmon demande la laïcité de l'une des deux salles d'asile.

» Le Conseil, dit le maire Delacroix, semble s'engager, au point de vue de la laïcité, dans une voie regrettable, dans laquelle il ne le suivra certainement pas, en exagérant ainsi, par des suppressions successives et précipitées, l'application du vote qui vient d'être émis.

» Il ajoute que, d'ailleurs, une nouvelle salle d'asile va être prochainement ouverte et pourra donner satisfaction aux intentions du Conseil. »

Le docteur Salmon retire sa proposition.

Le crédit est voté, sur l'assurance de l'établissement prochain d'une nouvelle salle d'asile.

« En février 1879, le conseiller Robinet demande la laïcisation de l'Ecole Saint-Pierre.

» Déjà, le Conseil, par délibérations des 9 juillet, 20 novembre 1878, avait émis le vœu, que le Conseil départemental de l'instruction publique, n'a pas pris en considération. »

Adopté par 23 voix sur 24 votants.

Le mois suivant, l'Ecole Saint-Pierre était laïcisée. La dépense pour le personnel enseignant, laïque, ressort à 5,520 fr.; le traitement des congréganistes était de 2,800 fr. pour quatre frères : à chacun, 700 fr. La différence en plus est de 2,720 fr.

En octobre 1880, à l'École Saint-Pierre, le nombre d'élèves est de 166 ; les trois classes n'en devraient contenir que 141, d'où excédent de 25 ; le directeur Bouchard obtient un troisième maitre.

—— En 1879, proposition du conseiller Robinet, sur l'Ecole de filles de la haute Ville.

« L'annexe de l'Ecole normale des institutrices, dit-il, ne peut contenir que 50 élèves environ et, en ce moment, 170 jeunes filles y sont entassées.

» Ce nombre augmente dans des proportions notables et tous les jours on en refuse de nouvelles.

» Pour utiliser la maison de la rue Sainte-Même, faisons une Ecole laïque de filles.... »

Le Conseil invite l'administration à faire un examen approfondi de cette question.

Le 12 septembre, une longue discussion a lieu sur la laïcisation de l'école de la rue des Béguines.

Les conseillers Salmon, Coudray, Rabuan, Maunoury demandent la laïcisation ; la proposition de la commission, qui veut la transformation en Ecole laïque, est repoussée par 13 voix contre 9.

Ont voté contre, les conseillers : Boutet, Mouton, H. Bourgeois, Lefebvre, Fessard père, Durand, Minard, G. Lelong, Blondel, Nicolle, Amblard, Foreau, Brault.

Ont voté pour, les conseillers : Bonpas, François, Ra-

binel, Maunoury, Amiot, Robinet, Rabuan, Coudray, Salmon.

Abstentions : MM. Petit et Doullay-Gillot.

—— Par suite d'une loi votée par les Chambres, la laïcisation des Ecoles des Frères, Saint-Ferdinand et Saint-André, doit avoir lieu au mois d'octobre 1891 ; des travaux d'appropriation sont faits pour la tenue des classes et le logement des maîtres. Le nombre des maîtres sera de cinq à Saint-Ferdinand et de trois à Saint-André.

Nombre des élèves des écoles laïques de garçons :

	1892	1893
Ecole de la cathédrale.	87	82
— du boulevard Chasles. . . .	82	138
— Saint-André	59	84
— Saint-Pierre	212	192
	440	496

Soit, pour 1893, un excédent de 56 élèves.

En 1894, le Conseil décide, après discussion, que l'École de la rue des Petits-Blés, fondée par des souscriptions particulières, pourra s'appeler Ecole Saint-Ferdinand ; celle du boulevard Chasles sera désignée sous le nom d'Ecole communale.

Au mois de juillet de la même année, le conseiller H. Bourgeois demande que, sur le fronton de l'Ecole du boulevard Chasles, l'inscription suivante soit inscrite :

« Fondée le 1er janvier 1845 par M. de Reverdy, ouverte le 15 octobre 1857. »

Le conseiller Bouthemard propose d'ajouter :

« Et laïcisée le 31 octobre 1891. »

Le conseiller Doullay appuie cette demande.

La première proposition est adoptée par 12 voix contre 12 ; la voix du maire étant prépondérante.

A la fin du siècle, pas encore d'inscription.

Hôpitaux, fondations, bureau de bienfaisance, ateliers communaux. — Le préfet prend un arrêté, le 17 novembre 1871, pour provoquer des souscriptions, dans le but de

venir en aide aux indigents de chaque commune et arriver à l'extinction de la mendicité.

— « La liste des indigents va être établie, dit le maire J. Delacroix. Quelle sera la proportion demandée à la Ville, pour les secours à répartir dans tout le département. »

— « Chartres entretient ses pauvres, dit un membre du conseil; les indigents de toutes les communes affluent dans la Ville; il n'en sera plus de même à l'avenir et, dans tous les cas, on aura le droit de les expulser quand toutes les communes seront mises en demeure de les nourrir, et qu'on leur aura donné le moyen de le faire. »

— « La ville n'est pas aussi riche qu'on le croit, réplique un conseiller; sa population est d'environ le quinzième du département; ses impôts sont à peu près dans la même proportion de $\frac{1}{15}$; elle ne représente donc que la fortune moyenne du département. »

— « Un autre conseiller répond qu'il y a à Chartres des propriétaires qui ont des fermes dans d'autres communes, où ils paient les impôts; d'autres, qui ont des valeurs mobilières.

» La disposition de la loi indiquée pour les travaux publics des ouvriers indigents, n'est-elle pas comme une sorte de droit au travail.

« Les travaux de charité, entrepris l'hiver par la Ville, se font depuis longtemps; ils ne sont pas très rémunérateurs, mais cela fait vivre les indigents. Il n'y a qu'à continuer ainsi, recevant seulement les habitants de la commune. »

En février 1872, le crédit de 5,000 francs pour les ateliers de charité communaux est épuisé; il y a eu jusqu'à 107 ouvriers; on espère fermer les ateliers le 2 mars. Vote supplémentaire de 2,000 fr.

Dans le mois de février 1874, le crédit de 5,000 fr. pour les ateliers communaux étant épuisé, le Conseil vote à nouveau 2,000 fr.; le nombre des ouvriers s'est élevé jusqu'à 190; la dernière feuille de paye constate encore la présence de 123.

En septembre 1874, le bureau de bienfaisance ayant dis-

tribué 18,000 fr. de pain, la limite du crédit est atteinte; pour les quatre derniers mois, le Conseil vote une somme supplémentaire de 8,000 fr., puis, à la fin de novembre, à nouveau 2,000 fr.

Au mois de février 1875, le département alloue un secours de 2,000 fr. à la Ville, pour les ateliers de charité. Le crédit de 5,000 fr. étant épuisé, le Conseil vote à nouveau 4,000 fr., dont 2,000 fr. seront pris sur l'allocation de la commission départementale.

En février 1876, le crédit des ateliers étant dépassé, le Conseil général alloue encore 2,000 fr. et la Ville 2,000 fr., vu la rigueur de la saison.

» Les comptes du budget du bureau de bienfaisance, pour l'exercice 1875, sont réglés comme suit:

Recettes	49,747 fr. 25
Dépenses	47,552 67
Excédent	2,194 fr. 58

« Le budget primitif pour 1877 est établi ainsi:

Recettes présumées . .	36,879 fr. »
Dépenses — . .	36,366 50
Excédent présumé . . .	512 fr. 50

Le 9 juin 1877, sur le produit d'une quête faite à une cavalcade, le bureau fait une distribution extraordinaire de viande, aux indigents, en raison des fêtes du concours régional.

—— Au mois de novembre, le Conseil discute la question de quête pour le bureau de bienfaisance.

M. Doullay-Gillot propose de la supprimer.

« L'assistance des indigents, dit-il, est une charge qui incombe à la commune. La Ville s'est depuis quelque temps créé des ressources nouvelles. Il est juste qu'elle supporte cette nouvelle charge. Il en résultera d'ailleurs que tous les habitants paieront leur cote-part dans une proportion équitable, tandis qu'aujourd'hui beaucoup de personnes, qui pourraient en raison de leurs ressources, contri-

buer à l'entretien des indigents, savent se soustraire à cette obligation. »

« Le conseiller Lefebvre réplique qu'il n'est pas juste de dire que la Ville soit dans une situation aisée. Il lui paraît convenable d'associer la bienveillance publique au secours des indigents. »

Le maire, Delacroix, qui voulait faire élire les questeurs, retire sa proposition.

La question est reprise quinze jours après ; renseignements ont été pris dans dix villes.

« A Niort, à Tours, expose le maire, il n'est fait ni quête, ni souscription.

» Dans trois autres villes, des circulaires provoquant des souscriptions sont envoyées aux habitants, qui s'engagent alors à payer, immédiatemeut ou à terme, une certaine somme.

» Cela produit : à Angoulême 14,000 fr., à Angers 19,000 fr., à Laval 13,000 fr.

» A Nevers, les souscriptions publiques avaient lieu, avec engagements pour cinq ans. Ce système, inauguré en 1855, produisait alors 18,000 fr. ; aujourd'hui, 5,000 fr. seulement et la décroissance ne s'arrêtera pas là.

» A Alençon, par le même procédé, on a recouvré, en 1876, 6,166 fr. ; il se produit des non-valeurs, par suite de départs, de décès, ou autrement.

» A Caen, une quête dans les églises, donne 1,500 fr.

» Au Mans, une quête à domicile, comme à Chartres, produit 14,000 fr. ; à Dreux, avec le même mode, 7,000 fr.

» La proposition du conseiller Doullay-Gillot, ajoute le maire, ne peut être adoptée, par l'inscription d'une somme de 8,000 fr. au budget des dépenses. La Ville a beaucoup de travaux à terminer ; ses ressources sont limitées. »

Le maire propose de continuer comme par le passé, et engage le Conseil à désigner les questeurs, par tirage au sort.

Le conseiller Doullay-Gillot retire sa proposition. Sont désignés comme questeurs, les conseillers : Amiot, Billard



de Saint-Laumer, A Brault, Coudray, Lefebvre; suppléants, François, Doullay-Gillot.

En 1878, revient le mode à adopter pour la quête du bureau; de nouveaux renseignements ont été pris auprès des maires de quinze villes différentes.

« Deux seulement, d'après le rapport, pratiquent des quêtes: Châteaudun et Le Mans.

» Quatre ont fait des souscriptions quinquennales, conformément à la circulaire ministérielle de 1875: Alençon, Blois, Nevers, Dreux.

» Deux font des souscriptions annuelles: Laval et Angoulême.

» Six entretiennent leurs bureaux de bienfaisance par des souscriptions municipales: Tours, Niort, Angers, Nogent-le-Rotrou, Beauvais et Caen.

» A Nevers, le bureau dispose d'un budget de plus de 100,000 fr., subventionne deux hospices, a établi un service médical et pharmaceutique, surveille les apprentis des deux sexes, etc. Ce service a été inauguré en 1875; les renseignements portent sur une manière de faire encore bien récente.

» Le bureau de Chartres donne des secours en pain, vêtements, linge, loyers et chauffage à 500 familles, comprenant 1,500 individus.

» La société de distribution d'aliments aux indigents est tombée à la charge du bureau.

» Une autre société de distribution gratuite de médicaments aux malades, fonctionne sous le patronage de la Ville, dans un local du bureau.

» L'ouvroir pour jeunes filles, dirigé par les sœurs de Saint-Vincent de Paul, est également dans les dépendances du bureau, qui ne fournit que le local. Cet établissement est entretenu par des dons particuliers.

» La maison des Petites Sœurs des pauvres donne asile à des vieillards et ne vit que d'aumônes.

» Une conférence de la Société de Saint-Vincent de Paul patronne de jeunes apprentis, et distribue des secours aux familles.

» Une société de Jeunes économes patronne de jeunes apprenties filles.

» Deux sociétés ont pour mission de soigner les malades à domicile.

» Il existe encore d'autres sociétés qui ont le même but de bienfaisance: la Sainte Enfance, l'Œuvre des couvre-pieds, l'Œuvre des tabernacles, des vestiaires établis pour utiliser des vieux vêtements, etc.

» Je ne parle pas des hôpitaux et hospices qui subsitent par leurs propres ressources.

» Cette émulation de charité, cette abondance de secours, attire à Chartres les mendiants de tout le département et des départements limitrophes. Pour arrêter cette immigration, par une mesure rigoureuse, même excessive, on n'admet les indigents qu'après six ans de séjour, à participer aux secours du bureau.

» Cette disposition est paralysée par les autres sociétés qui, n'ayant pas adopté la même règle, permettent aux horzains d'attendre qu'ils aient atteint le temps du séjour fixé. Toutes ces sociétés n'ont de ressources que la générosité du public ; elles sont constamment occupées à recruter des adhérents, à solliciter des secours.

» Tous ces appels faits à la bienfaisance, les sermons de charité, les quêtes faites par les Petites Sœurs des pauvres, par les maisons religieuses, par les cavalcades, les concours orphéoniques, etc., font tort à la quête du Bureau qui, cependant, monte encore à 6 ou 7,000 fr., ce qui peut paraître surprenant.

» Le Bureau comprend huit membres. Le maire, président, le curé de la paroisse N.-D., le pasteur protestant, et cinq membres chargés de visiter les indigents et de distribuer les secours. La Ville est divisée en cinq sections; chaque administrateur, accompagné d'un conseiller municipal, quête, dans sa section, au mois de décembre. Cette quête demande cinq à six vacations, de midi à cinq heures; elle est pénible, a lieu par mauvais temps, est interrompue les dimanches et jours de marchés ; elle se prolonge trop.

Il faudrait prendre plus de quêteurs, afin de finir en une journée.

» En 1876, quête à domicile à Chartres . . .	6,700 fr.
Dons et aumônes versés directement . . .	2,332
Total	9,032 fr.

Pour 20,000 habitants, cela fait 46 fr. 50 par 100.

» En 1877, quêtes, dons, aumônes . . .	8,414 fr. 57
» Quête de la cavalcade	3,000
Total . .	11,414 fr. 57

» A Châteaudun, en 1876, produit total 2,180 fr. 50, ou pour 6,719 habitants, 32 fr. 54 par 100 habitants.

» Au Mans, produit 14,000 fr. ; 37,209 âmes ; 37 fr. 63 par 100.

» Les souscriptions quinquennales n'ont pas réussi ; la population des villes est variable ; il survient des décès, des départs ; certains éprouvent des revers de fortune.

» Angers a renoncé à sa souscription.

» A Blois, la souscription a produit en 1876, la somme de 500 fr. ; pour 20,331 habitants, cela ressort à 2 fr. 46 par 100.

» A Nevers, les souscriptions pour l'extinction de la mendicité, faites tous les cinq ans, vont en déclinant. En 1855, le produit était de 15 à 18,000 fr. ; en 1876, de 5,000, soit 27 fr. 65 par 100 habit.

» A Dreux, la souscription, les dons, les aumônes, en 1876, ont produit 7,500 fr.; pour 6,940 âmes, 108 fr. 60 par 100.

» A Alençon, le produit, en 1876, a été de 6,351 fr. 10 ; pour 16,110 habitants, 39 fr. 45 par 100.

» Les souscriptions annuelles ont donné, en 1876, à Laval 16,016 fr. ; pour 22,892 âmes, 69 fr. 94 par 100.

» A Angoulême, en 1876, 14,000 fr. ; pour 24,691 habitants 56 fr. 58 pour 100.

» Les souscriptions annuelles donnent des résultats plus satisfaisants que les quêtes, cela se comprend. Les souscriptions éveillent l'amour-propre, excitent l'émulation ; telle personne aisée, qui ne donne qu'une faible somme à la quête,

n'osera pas inscrire son nom à la suite d'un don qui n'est plus en rapport avec sa fortune.

» Certaines villes subviennent aux dépenses des bureaux de bienfaisance par des subventions municipales. Ce mode est le plus simple et aussi le plus équitable. Les communes doivent secourir les indigents. C'est humain ; c'est imposé par la loi. L'assistance des indigents est une charge publique, non pas facultative, mais obligatoire. L'impôt doit donc y pourvoir.

» Les quêtes produisent une inégalité choquante ; des gens riches refusent leur aumône, ou ne donnent qu'une somme insignifiante.

Le sacrifice imposé aux habitants, par la quête de 6 à 7,000 fr., est de deux à trois centimes du budget de la Ville. Le commerçant de classe moyenne, qui paye cent francs de contributions, aura à payer 5 à 6 fr. C'est ce que la plupart d'entre eux donnent spontanément à la quête.

» Si les dépenses du bureau étaient à la charge de la commune, les quêtes seraient réservées pour les circonstances exceptionnelles, les années calamiteuses, et produiraient d'autant plus qu'elles ne seraient pas périodiques.

» La ville de Beauvais 15,364 habitants, a reçu en dons, aumônes, etc. .	1,254 fr. 44	8,254 fr. 44
La subvention de la commune a été de	7,000 »	
» Caen, 43,750 âmes ; dons, aumônes.	2,500 fr. »	29,000 »
Quête dans les églises. . .	1,500 »	
Subvention municipale . .	25,000 »	
» Tours, 41,061 habitants ; dons, aumônes.	4,000 fr. »	29,000 »
Subvention municipale . .	25,000 »	
» Angers, 51,797 habitants ; dons, aumônes.	5,631 fr. »	15,631 »
Subvention communale . .	10,000 »	
» Nogent-le-Rotrou. 7.500 âmes ; dons, aumônes.	1,220 fr. »	4,220 »
Subvention communale . .	3,000 »	
» Niort. 20,330 habitants ; dons, aumônes.	6,000 »	24,000 »
Subvention municipale . .	18,000 »	

La commission conclut donc au mode seul, de subvention municipale.

» C'est le plus simple, dit le maire J. Delacroix, mais est-ce le plus équitable. Il est permis d'en douter. La Ville donne déjà 8,000 fr.; il faudrait grever le budget d'une dépense nouvelle de 7,000 fr.; en tout 15,000 fr.

» Il propose d'adopter la souscription annuelle, comme à Laval et à Angoulême. »

» Le conseiller Boutet ajoute: l'application est facile; les résultats sont reconnus par l'expérience; la répartition spontanée offre par cela même, toute garantie d'équité; il y aura allègement probable des charges municipales. »

Le Conseil adopte la proposition du maire.

—— Pour les ateliers de charité, le crédit de 5,000 fr. étant à peu près dépensé, la commission départementale alloue 1,500 fr. à la commune.

Après l'hiver rigoureux de 1880, où les divers crédits des ateliers communaux ont atteint 18,000 fr., des secours ont été distribués par le bureau à 556 ménages, comprenant 1,658 personnes. Les chiffres étaient de 1,344 personnes en 1874, de 1442 en 1875, de 1473 en 1876, de 1455 en 1877, de 1543 en 1878, de 1612 en 1879.

La subvention communale ordinaire est de 8,000 fr.

En 1884, la prévision de 19,000 fr. pour le pain n'a pas été atteinte; la dépense a été de 18,940 fr. 56; ce résultat est excessivement rare; il tient à la baisse du prix du pain.

« Les bons de soupe, ajoute le conseiller Blondel, rapporteur de la commission des comptes, étaient prévus pour 1,000 fr.; la dépense s'est élevée à 580 fr. 36.

» Il y a défaveur chaque année dans ce genre de secours, près la classe indigente; les portions alimentaires sont cependant faites avec beaucoup de soin; cela provient sans doute des nombreux secours donnés par les sociétés de charité de la Ville.

Dans le mois de janvier 1886, les ateliers communaux comprennent 358 ouvriers inscrits : occupés dans la première semaine, 213; dans la deuxième 295; dans la troisième 245.

Le crédit annuel était de 6,000 fr. Le Conseil alloue successivement deux nouvelles sommes de 6,000 fr. chacune ; en tout 18,000 fr. pour ce service, comme pour l'hiver précédent.

Les conditions restent sensiblement les mêmes, et en 1888, les ateliers de charité seront utilisés pour exhausser le sol des Grands-Prés, en y apportant des terres de déblais.

En 1890, les ateliers communaux ont couté 20,500 fr.; il n'y a eu que 12,000 fr. votés: le déficit est de 8,500; les hospices donneront 3,500 fr., pour transport de terres dans leur pré ; la différence de 5,000 fr., est votée par le Conseil.

En 1891, 427 ouvriers ont demandé leur inscription aux ateliers communaux; une moyenne de 302 ont été employés pendant les trois premières semaines de janvier ; la dépense a été de 4,860 fr. 45; sur le crédit de 6,000 fr., il reste 1,139 fr. 50 seulement. Le Conseil vote 6,000 fr. à prendre sur les fonds libres.

La Ville loue, comme l'année précédente, un matériel de chemin de fer Decauville, pour le transport des terres du chemin rural des Petits-Bleds, dans le pré de l'hospice Saint-Brice.

Au mois de février 1892, le crédit de 6,000 fr. des ateliers est épuisé ; 363 ouvriers ont demandé leur admission ; une moyenne de 222 a été employée pendant les cinq dernières semaines écoulées ; la dépense s'est élevée à 5,270 fr. 45 ; il y a encore deux semaines de travaux. Le Conseil vote à nouveau 4,000 fr.

En 1893, 418 ouvriers sont inscrits ; une moyenne de 250 a été employée en janvier ; il y avait beaucoup de neige à enlever. Un second crédit de 6,000 fr. est voté.

— Le conseiller docteur Lelong demande quel est le nombre de familles secourues par le bureau de bienfaisance.

— Le maire Béthouart répond qu'il y a environ 600 familles secourues et que chaque famille reçoit 80 fr. environ par année.

Le nombre des ouvriers inscrits en 1894 est de 458; la

moyenne des présents sur le chantier a été de 319; il y avait beaucoup de neige à enlever dans les rues et sur les places. Le crédit de 6,000 fr. étant épuisé, le Conseil vote à nouveau 6,000; puis encore 3,000 fr. pour cet objet.

En 1896, 422 ouvriers sont inscrits aux ateliers de charité; la moyenne de présence est de 240, contre 280 l'année précédente. Un second crédit de 6,000 fr. est voté.

Au mois de juillet de la même année, le Conseil vote une subvention de 1,000 fr. pour la création d'un quartier départemental, d'assistance par le travail, à Courville.

—— Au mois de juillet 1900, le conseiller Torcheux est rapporteur de la commission des comptes du bureau de bienfaisance, « créé en 1557, depuis trois siècles et demi, pour atteindre l'indigence et venir en aide aux pauvres de la Ville. »

« La commission présidée par le maire, expose-t-il, est secondée dans sa tâche par un receveur, un employé, et six sœurs de Saint-Vincent de Paul (fondation Vintant, du 17 février 1852), chargées en outre des distributions et des visites aux indigents, et de l'ouvroir, dit ouvroir Saint-Michel, annexé au bureau. Elles desservent encore un dispensaire installé dans les bâtiments du bureau, par l'assistance médicale gratuite.

» Personnel assisté,

» Pendant l'année 1899, le bureau a secouru 729 familles, comprenant 2,154 personnes, comme suit :

Valides :	hommes	316	femmes	427	enfants	1,058	1,801
Infirmes	—	29	—	35	—	7	71
Vieillards	—	98	—	184	—	»	282
Totaux		443		646		1,065	2,154

» En 1898, le personnel secouru était de 2,220. »

Le budget primitif de 1901, est établi comme suit :

Recettes.	41,376 fr. »
Dépenses.	41,372 50
Excédent de recettes	3 fr. 50

Le Conseil approuve les conclusions du très documenté rapport du conseiller Torcheux.

—— Le service d'assistance gratuite à domicile, a coûté en 1899, la somme de 13,676 fr. 55 ; les ressources, qui se composent de trois centimes additionnels sur les quatre contributions directes, se chiffrent à 9,163 fr. 09; elles sont insuffisantes.

En ajoutant un centime et demi du principal des quatre contributions directes aux trois centimes déjà votés, la recette se monte à 13,744 fr. 63.

Ajoutant en plus la subvention de l'État et du Département, un dixième de la somme précédente, ou 1,374 fr. 46, on aura créé une ressource totale de 15,119 fr. 09, qui sera désormais suffisante.

En janvier 1899, l'œuvre de la Soupe aux petits est créée ; elle offre pendant l'hiver un déjeuner aux enfants, de 4 à 13 ans, des veuves nécessiteuses et des indigents chargés de famille.

En 1900, le total des soupes distribuées est de 8,000, au prix moyen de 0 fr. 12 ; une loterie, quelques souscripteurs, enfin des donateurs qui offrent des saucisses, des pommes de terre, du sucre d'orge, des gâteaux, des jouets, etc., voilà les seules ressources. Le nombre d'enfants admis passe, de 25 au début, à 80, en 1900.

Cette œuvre utile est administrée avec dévouement par M. Sevrette, professeur au Lycée Marceau, Mlles Damiot, Piébourg, Mouton, etc.

—— En octobre 1871, l'administration de l'Hôtel-Dieu achète 5,000 fr. la magnifique grille du chœur de la cathédrale, pour la placer à l'entrée de l'Hôpital.

Dans les années 1870 et 1871, les journées de malades militaires ont été de	76,434
Leur nombre en 1868 et 1869 ressort à . . .	9,612
D'où excédent pour 1870-1871	66,822
A déduire journées des milit. allemands . .	17,768
Augmentation pour militaires français . . .	49,054
Diminution de journées, malades civils . . .	12,692

Pendant l'exercice 1871, les journées des militaires français ont produit. . . . . 50,017 fr. »

Celles des militaires allemands. 1,448 90

Avant le 27 février 1871, la demande des hospices a été de 25,972 fr., le gouvernement prussien a refusé de payer.

En 1871, la journée de malade civil, ressort à. . 1 fr. 90

La journée de malade militaire à 1 20

Le budget primitif pour 1872, est établi ainsi :

Recettes	226,779 fr. 65
Dépenses.	226,736 31
Boni prévu	43 fr. 34

Au mois de février 1873, le gouvernement allemand ayant rejeté la réclamation des hospices pour le paiement de la somme de 25,972 fr., dépensée pendant la guerre pour les blessés allemands, les hospices demandent à la Ville un secours à titre gracieux. Le Conseil vote 10,000 fr.

L'année précédente, l'Hôtel-Dieu avait reçu 2,322 malades, dont 303 militaires et 2,009 civils ; la durée du traitement moyen a été de 33 jours 1/2; le nombre des journées de 54,787 ; le prix de journée revient à 2 fr. 20.

L'hospice Saint-Brice donne asile à 239 personnes, vieillards aveugles et orphelins ; il y a eu 86,707 journées, dont le prix moyen est de 1 fr. 12.

En 1875, 1,848 personnes sont venues au dispensaire pour demander des consultations gratuites ; 1,446 malades, civils, militaires, femmes et enfants nouveau-nés ont été admis dans les salles et ont fourni 38,171 journées, ce qui fait pour chacun une moyenne de 26 journées. (Cette moyenne paraît peut-être un peu forte.)

A l'hospice Saint-Brice, la population était, au 31 décembre 1873, de 259 personnes ; au 31 décembre 1874, de 264, soit 5 en plus ; le nombre des journées a été, en 1875, de 94,182, soit pour chaque individu 362.

Recettes des hospices réunis .	296,246 fr. 53
Dépenses.	257,219 90
Excédent de l'année	39,026 fr. 63

Au mois d'octobre 1879, pour la première application d'une nouvelle loi, deux administrateurs des hospices, pris parmi les membres du Conseil municipal, sont élus; ce sont MM. Brault, 15 voix, et Bourgeois, 14.

—— En décembre 1879, le Conseil vote un crédit de 1,850 fr. pour les soupes aux enfants, dans les asiles.

La soupe grasse revient à 0 fr. 14 par enfant; la soupe maigre avec des haricots, à 0 fr. 065; la soupe maigre, avec lentilles, à 0 fr. 10.

En faisant deux soupes de chaque sorte par enfant, dans la semaine, on arrive à une moyenne de 0 fr. 10 par unité; il existe 150 enfants dans les deux asiles; la dépense sera de 15 fr. par jour; elle ne dépassera pas 450 fr. par mois.

Le matériel à acheter, tables, cuillères, assiettes en étain, ustensiles de cuisine, est évalué à 500 fr.

La distribution chaque année, pendant trois mois, à partir du premier décembre, ne coûtera pas plus de 1,350 fr.

Pour l'année 1879	matériel . . .	500 fr.	1,850 fr.
	soupes	1,350	
Pour l'exercice 1880	soupes		1,350

—— Par testament du 17 décembre 1875, Mme Ve Texier-Gallas lègue à la Ville une somme de 45,000 fr., pour la création d'une crèche.

En 1880, le Conseil décide la création d'une crèche unique, dans la basse ville. Avec les intérêts accumulés de 5,000 fr., le legs Texier-Gallas de 45,000 fr., forme un total de 50,000 fr.

« L'immeuble, dit Escalier de la Reine Berthe, au bas de la rue des Ecuyers, est évalué à 18 ou 20,000 fr.

« L'emplacement est de 500 m²; il est suffisant; il y a peu de travaux à exécuter, simplement les appropriations; sa situation répond à toutes les exigences. »

« Il y viendra 8 ou 10 enfants, dit le conseiller docteur Lelong; il faut un nombre égal de barcelonnettes; on mettra quinze berceaux. »

La dépense totale, acquisition et appropriation, serait de 35,000 fr. environ. Adopté en 1882.

En mars 1883, le rapporteur Bellier de la Chavignerie, « expose que l'on installera d'abord 12 berceaux, avec prévision de 18.

» La crèche d'Orléans n'a que 24 berceaux; elle reçoit 30 à 40 enfants, pour une population double de la nôtre ; le devis de l'architecte est de 14,000 fr. » Adopté.

En 1900, le conseiller Fresneau fait le rapport des comptes de la crèche communale.

« Le nombre moyen des enfants a atteint, en 1899, 16 à 17, s'élevant au maximum à 22 pendant l'hiver.

» A la fin de l'hiver 1898-99, une grave épidémie de rougeole s'est déclarée dans la Ville et a enlevé 8 des petits pensionnaires.

Recettes 1899; rétribution maternelle. . .	308 fr. 20
— subvention de l'État . . .	450 »
Total	758 fr. 20
Dépenses : Mme Courtois, surveillante ; une aide, médecins, gaz, chauffage, etc.	3,898 21
« A la charge de la Ville	3,140 fr. 01

Les rétributions maternelles comprennent 3,053 journées d'enfant à 0 fr. 10, et 58 journées à 0 fr. 05, pour le deuxième enfant de la même famille.

—— Le nombre des malades admis à l'Hôtel-Dieu, en 1881, a été de 1,733 donnant 48,973 journées et une moyenne de 134 présents. Le bureau des consultations a été fréquenté par 1,909 personnes.

A Saint-Brice, le nombre total des journées a été de 90,183; au 31 décembre, la population était de 116 vieillards des deux sexes. Il y avait en plus : 43 aveugles, 70 orphelins de la Ville, 18 enfants assistés du Département; en totalité 247.

Prix de revient des journées : malades de l'hôpital, 2 fr. 06; pensionnaires de Saint-Brice, 1 fr. 068.

En 1886, sur la demande du docteur Gabriel Maunoury, chirurgien, d'établir, à ses frais, à l'Hôpital, une salle d'opérations, permettant dans toute leur rigueur, l'application

des nouveaux procédés chirurgicaux par la méthode antiseptique, l'autorisation est accordée par le Conseil. La dépense est évaluée à la somme de 9,000 fr.

En 1890, quatre pavillons séparés, formant deux quartiers, vont être bâtis à l'hospice Saint-Brice, pour l'installation de 150 nouveaux lits.

Chaque lit du dortoir disposera de 27 m³ d'air et de 6 m² 79 de surface. La salle de réunion et du réfectoire pour 50 pensionnaires, donne 4 m³ 20 de volume et 1 m² de surface par tête. Cela est faible; mais la plupart des pensionnaires seront occupés ailleurs.

Pour les quatre pavillons, la dépense sera de 530,059 fr.; le lit reviendra à 2,650 fr. il y aura en plus, le mobilier, et l'agencement des services généraux dans les anciens bâtiments.

En 1891, le prix de la journée, à Saint-Brice, est de 1 fr. 40; à l'hôpital, de 2 fr. 76. L'Etat paie aux hospices réunis de Chartres, 2 fr. 15 la journée, le Département et les communes, 1 fr. 50, les particuliers 2 fr.

Pour l'exercice 1894, les journées des militaires soignés à l'Hôtel-Dieu, prévues en 1893 à 20,000 fr., le sont à 24,000 fr. Ces chiffres sont basés sur la moyenne des cinq dernières années. Les journées des malades des communes passent, de 4,500 à 6,000 fr. Les fournitures de layettes et vêtures, faites au Département, de 30,000 à 32,000 fr.

Il y a quelques diminutions; les fermages en argent sont évalués à 168,059 fr. 84 en 1894, contre 169,481 fr. 89 en 1893, d'où baisse de 1,422 fr. 05 sur les baux. Les intérêts des fonds placés au Trésor sont prévus pour 2,000 fr. en 1894, contre 3,000 fr. en 1893.

Les journées des malades traités à leurs frais, sont portées sur la base de la moyenne des trois dernières années, à 24,000 fr. pour 1894, au lieu de 30,000 fr. en 1893.

Il y a d'autre part, des augmentations de dépenses.

Par jugement du 28 février 1894, la Ville est condamnée à payer aux Hospices réunis, la somme de 90,100 fr., pour non exécution du legs de Reverdy, relatif à l'école Saint-

Ferdinand, désaffectée, les frères de la doctrine chrétienne ne professant plus en cette école.

En août 1900, le conseiller Roussille fait le rapport sur les comptes des Hospices, en 1899 :

Les recettes ont été de.	594,812 fr. 25
Les dépenses, de.	576,587 99
Excédent de recettes.	18,224 fr. 26
En y ajoutant le restant à recouvrer .	8,941 89
La disponibilité est de	27,166 fr. 15

qui sera employée au budget additionnel de 1900.

« Le personnel, ajoute le rapporteur, est de 97 personnes ; 55 à l'Hôpital, 42 à Saint-Brice.

» Le produit des jardins, lait, etc., a été de 28,774 fr. 91.

» 2,138 malades ont été soignés à l'Hôpital et y ont passé un total de 58,041 journées, au lieu de 2,037, avec 54,145 en 1898.

» A Saint-Brice, il est passé 822 vieillards, infirmes et enfants assistés, avec 100,552 journées, au lieu de 876, avec 99,553.

» C'est une augmentation de 4,895 journées de malades en 1898, pour les deux établissements; mais le nombre pour les enfants assistés est tombé, de 4,935 à 3,562.

» La recette pour malades de toutes catégories payantes, s'est montée à 82,149 fr. 93. »

Le traitement du personnel a coûté 27,016 fr. 07. On a payé aux indigents hospitalisés une somme de 5,999 fr. 98, pour travaux exécutés par eux au profit des Hospices.

« Il a été employé 48,905 fr. 20 en achats de titres de rente 3 0/0, attribués, pour 100 fr. de rente à l'hôpital des malades, pour 1,982 fr. à l'hospice des pauvres et pour 69 fr. à l'hospice des aveugles.

» Une somme totale de 8,756 fr. 20 a été donnée en secours à des vieillards infirmes et aveugles, placés dans leurs familles. C'est dans cette somme que sont comprises celles provenant des fondations Lesueur et Beaufre-Vangeon. »

..... « Le prix de la journée de malade a légèrement baissé, en 1899.

» A l'hôpital, elle n'a coûté que 2 fr. 54895, au lieu, en 1898, de 2 fr. 92531; la nourriture est revenue à 0 fr. 83 au lieu de 0 fr. 92.

» A l'hospice Saint-Brice, la journée a été de 1 fr. 42 au lieu de, en 1898, 1 fr. 45; et la nourriture de 0 fr. 58, au lieu de 0 fr. 60. »

Le remboursement des frais des malades militaires est de 7,000 fr.

« La commission administrative a établi, le budget primitif pour 1901, comme suit :

» Recettes		542,463 fr. 37
Sur lesquelles figurent les produits de la dotation pour	377,838 fr. 37	
Les produits en nature, jardins, etc., ...	25,000 fr. »	
» Dépenses		541,777 fr. 57
Traitement du personnel .	13,929 fr. »	
Achats de rentes. . . .	62,545 65	
Dépenses de l'hôpital . .	135,150 »	
— produits en nature	10,000 »	
Dépenses de l'hospice St-Brice. . . .	161,700 »	
— produits en nature	15,000 »	
L'excédent de recettes sera de.		685 fr. 80

Il y a économie de 13,000 fr. environ, sur l'entretien et la réparation des immeubles de Paris (12,000 fr. au lieu de 23,480 fr. dépensés en 1899), de 4,000 fr. sur l'entretien des propriétés rurales (4,000 fr. au lieu de 7,998 fr. en 1899), ensemble 17,000 fr. Cela permet de mettre à la dotation 67,269 fr. 56, au lieu de 48,800 fr.

Le 17 avril 1904, doit avoir lieu un remboursement de 100,000 fr. à M. Laillet fils, somme léguée par M. Gabriel Lelong. La Commission inscrit à cet effet, une première somme de 20,000 fr., au budget de 1901.

Au mois de juin 1880, M. Michel Chasles, membre de l'Institut, lègue une somme de 20,000 fr. au bureau de bienfaisance, et une somme de 10,000 fr. à la Ville.

—— *Fondations*. — Au mois de novembre 1884, le maire expose au Conseil, que Mme Louise-Mélanie Vangeon, veuve de M. René-Bernard Beaufre, ancien avoué, ancien conseiller municipal, a légué à l'hospice Saint-Brice, sa fortune, pour fondations : un quart, pour lits d'orphelins légitimes, un quart pour infirmes et incurables, un quart pour lits de femmes, hommes, vieillards de 60 ans au moins et domiciliés à Chartres depuis dix ans, un quart, pour pensions de 4 à 600 fr., pour aveugles nés dans le département, y domiciliés depuis dix ans.

D'après l'inventaire de Me Lory, notaire, l'actif de la succession s'élève à 880,374 fr. 73.

Le legs est accepté par le Conseil et la délibération, sur la demande d'un membre, témoignera de la reconnaissance des habitants de la Ville appelés à jouir de cette munificence exceptionnelle.

—— Par testament olographe du 3 avril 1885, déposé chez Me Péan de Saint-Gilles, notaire à Paris, M. Lelong, Gabriel-Philippe, lègue l'universalité de ses biens aux hospices réunis de la Ville de Chartres, sa ville natale, pour la fondation à Saint-Brice de lits de vieillards, l'un étant réservé pour la commune du Gué-de-Longroi, où il réside une partie de l'année.

« L'actif de la fortune, expose le maire Boutet, dans la séance du 4 août 1886, est de 6,224,236 fr. 25. Le passif, provenant des legs particuliers et les droits de succession, de 3,357,955 fr. 20.

» Il reste net pour l'Hospice des vieillards 2,866,281 fr. 05.

» Le Conseil, sans observations, émet un avis favorable à l'acceptation du dit legs par les Hospices réunis de la Ville de Chartres. »

—— En octobre 1888, Madame Ve Boutroue, lègue à la Ville, la somme de 40,000 fr., dont les intérêts, tous les deux ans, serviront à doter quatre jeunes filles pauvres, au

choix et sur la présentation de Mgr l'Evêque, du Maire et de la Supérieure de la maison Saint-Michel.

Elle lègue 30,000 fr., pour admission d'indigents, aveugles, sourds-muets, aliénés dans les hospices ou établissements spéciaux :

12,000 fr., pour les intérêts être délivrés en livrets de caisse d'épargne de 20 fr. au moins, aux enfants des deux sexes les plus méritants des écoles communales.

Elle lègue, en outre, à l'hospice des pauvres : une rente de 1,000 fr. en 3 0/0, pour l'admission et l'entretien à perpétuité de deux orphelins à Saint-Brice.

Une rente de 1,320 fr. pour quatre orphelins de diverses communes, à charge de faire entretenir la tombe de M. Boutroue et la sienne ; aussi le portrait sur toile de son mari.

— En l'année 1888, Madame Ve Aubert donna à la Ville, un tableau représentant le Cardinal Pie ; ce tableau, peint à l'huile, mesure 3 m 10 sur 2 m 10 ; il est signé Lejeune.

En 1890, M. Jules Courtois, ancien juge, chevalier de la Légion d'honneur, lègue à la Ville, son portrait, sa maison de la rue des Juifs, dont la superficie est de 1,000 m^2, où l'on pourrait fonder un établissement de bienfaisance ou d'instruction primaire, tel qu'école, asile, crèche.

Pendant vingt-cinq ans au moins, les revenus seront capitalisés pour augmenter les ressources et faciliter à la Ville le déplacement des maisons de tolérance qui existent dans cette rue.

L'administration sera confiée à trois membres du conseil.

— En octobre 1893, le lieutenant-colonel d'artillerie Chavaudrey, officier de la Légion d'honneur, par un legs, fonde un lit de vieillard à Saint-Brice et deux places pour orphelins, de préférence pour habitants de la commune de Luisant.

Au décès du colonel, une somme de 1,000 fr., léguée par lui, avait été remise au bureau de bienfaisance.

« Le conseil décide d'acheter du 3 0/0 français ; des remerciements sont votés à la mémoire du colonel. »

— « Mme Antiq, décédée le 25 décembre 1898, lègue

à la Ville, une somme de 20,000 fr., dont le revenu devra être employé à payer le collège à un enfant pauvre, laborieux, intelligent, de famille parfaitement honnête, à condition qu'il sera né à Chartres ou dans l'arrondissement. »

« Par un codicile, le mot lycée est substitué au mot collège.

Le montant du legs dont il s'agit, expose le maire Fessard, placé en rente 3 0/0, donnera un revenu d'environ 580 fr., qui permettra de donner une bourse de demi-pensionnat en faveur du bénéficiaire. »

Le Conseil autorise l'acceptation du legs.

En février 1899, legs de M. Charles Martin, ancien carossier.

» Je laisse 20,000 fr. pour être distribués, soit en capital, soit en rente, aux nécessiteux honnêtes de la Ville de Chartres.

» Je tiens à ce que ces dons aient lieu sur la décision de comités d'ouvriers sérieux et travailleurs (tels que Trochard), pour éviter toute faveur et injustice, ces derniers sachant parfaitement apprécier tel ou tel individu.

« Le surplus de mes biens sera donné à la société centrale de sauvetage des naufragés, pour le bien qu'elle fait et peut faire. »

Le Conseil accepte la libéralité de M. Ch. Martin.

Au mois d'août 1899, Madame Paugué-Gatineau, lègue somme suffisante pour fonder un lit à l'Hôtel-Dieu de Chartres, pour y recevoir des malades de la commune de Saint-Loup, ou un parent à n'importe quel degré.

Ce même mois, Mademoiselle Victoire-Désirée Léon lègue à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Chartres, une somme de 6,000 fr., pour être employée à l'entretien de la chapelle de la Brèche.

Le Conseil donne un avis favorable pour l'acceptation des deux libéralités.

M. Rabinel, ancien conseiller municipal, décédé le 8 janvier 1900, laisse une somme suffisante pour fonder à l'hospice de Saint-Brice, un lit d'homme.

Avis favorable.

Arts, fêtes, théâtre. — *Arts.* — Le nombre des tableaux augmente toujours dans le musée ; en août 1873, le Conseil vote un crédit de 3,000 fr., pour appropriations, établissement de cloisons.

La même année, un arrangement nouveau fait dans la bibliothèque revient à 11,995 fr. 39.

Au mois de mars 1872, un très intéressante exposition des verrières de Saint-Mihiel, exécutées par le peintre verrier Lorin, a lieu dans les ateliers du peintre.

En 1875, la société archéologique recevait une subvention de 300 fr.

» Cette société est riche, dit le conseiller Salmon ; elle peut parfaitement vivre par elle-même. »

La subvention est supprimée. Le conseiller Amiot propose d'attribuer cette subvention à la société Chorale et fanfare.

Le Conseil vote 1,500 fr. pour la Chorale et fanfare ; 1,000 pour la Philharmonique ; comme les instruments de la Chorale et fanfare sont défectueux, tout en représentant une somme de 3,500 fr., le Conseil alloue en plus 600 fr. à cette société pour cet objet.

—— En 1881, M. Henri Chasles fait don à la bibliothèque de 5,060 livres, dont 50 manuscrits. M. Claudin, libraire à Paris, estime le tout à 30,000 fr. Le Conseil accepte et vote des remerciements.

Le 26 août 1881, décès de Ad. Lecocq, né à Chartres, le 24 janvier 1814. C'était un chercheur ; il a publié ses chroniques, légendes, curiosités et biographies chartraines, aussi d'intéressants articles dans les *Bulletins* de la Société archéologique, dans *le Journal de Chartres, l'Astrologue de la Beauce et du Perche.*

L'année suivante, M. Henri Chasles, fait don au musée du portrait de son oncle, Adelphe Chasles, ancien maire de Chartres, de 1830 à 1847, peint par Eugène Lejeune, de Beaumont-les-Autels.

—— A la fin de décembre 1883, la Ville achète, moyennant la somme de 3,000 fr. la collection de M. Paul Durand : livres, dessins inédits, esquisses, épures, nombreuses et importantes reproductions de l'art monumental en Egypte et en France, fruit des travaux du laborieux Chartrain, et de plusieurs voyages, tant en Egypte que dans le reste de l'Orient.

—— Par testament olographe du 5 juiliet 1888, Madame Elisabeth-Louise Bridan, veuve de Jean Besmer, rentière à Versailles, où elle est décédée le 4 mai 1890, a légué au musée le portrait de son grand-père, Charles-Antoine Bridan, auteur du groupe de l'Assomption de la Vierge et des huit bas-reliefs du chœur de la cathédrale.

—— Au mois d'août 1890, la restauration de la Porte-Guillaume est à l'étude. Elle coûterait 38,027 fr., suivant un ancien devis de l'architecte de la Ville, A. Piébourg, y compris 8,814 fr. 41 pour la réfection du pont.

Un nouveau devis est établi ; il se chiffre à 4,819 fr. 18 ; ce devis sera envoyé au ministère ; l'Etat devra concourir à la dépense, le monument étant classé. La société archéologique sera invitée aussi à contribuer aux frais.

» La Porte-Guillaume est un monument précieux, dit le conseiller Bonnard. Depuis huit ans, on devait faire la réparation ; le devis de 30,900 fr. a fait rejeter ce travail.

Le danger est imminent. La Société archéologique l'a signalé ; elle est départementale, et ne pourrait contribuer à la dépense que dans l'intérêt de l'installation d'un musée lapidaire dans la tour.

» M. l'architecte Boeswiwald arrêtera le travail à exécuter » Adopté.

En 1893, une location de la Porte-Guillaume est faite à la Société archéologique, dont M. Lucien Merlet, archiviste départemental, est président.

—— Au mois de décembre 1882, les horloges de la Ville ayant été examinées, celle de l'Hôtel-de-Ville ne peut être réparée, d'après une lettre de M. Renouf horloger.

» Il remplacerait ajoute-t-il, cette horloge, en attendant la construction d'un clocher, par une neuve qui resterait

sa propriété; la pose et l'installation coûteraient 150 fr. Il toucherait, comme par le passé, 200 fr. par an pour le remontage, sans autres frais. » Adopté.

Même combinaison est approuvée pour le Collège.

L'Horloge de la cathédrale ne va plus; au mois de juillet 1883, le maire, A. Brault, propose le remplacement de cette horloge, par une autre, que M. Renouf s'engage à fournir moyennant le prix de 8,250 fr.

— « Le conseiller Adam estime qu'un travail de cette importance doit être mis en adjudication. »

— « Le maire reconnait que le système d'adjudication a du bon, mais dans le cas présent, il craindrait qu'il n'attirât des étrangers, auxquels il serait difficile d'avoir recours pour l'entretien. Il croit donc préférable de s'adresser à un spécialiste de notre pays. »

— « Le conseiller Adam dit que l'on pourrait circonscrire l'adjudication entre les horlogers de la Ville. »

Une commission est nommée; elle comprend les conseillers: Bourgeois 15 voix, Billard de Saint-Laumer 13, Béthouart, 12, Boutet 8, Fleury 8.

A la fin de juillet, le conseiller Béthouart, rapporteur de la commission, s'exprime ainsi:

» Le 19 juillet dernier, la commission a visité l'horloge de la cathédrale; elle a d'abord reconnu d'une façon générale que tous les organes en mouvement, engrenages, axes, déclics, présentaient une usure considérable; que les tourillons tournaient mal dans les coussinets, ovalisés par l'usure, que le mécanisme donnant le mouvement aux aiguilles du grand cadran ne fonctionnait plus, et qu'une partie des pièces de ce mécanisme n'existait plus.

» Elle a aussi constaté l'impossibilité d'obtenir une régularité parfaite, dans l'état de vétusté de l'appareil; elle s'est assurée que les erreurs d'indication de l'heure ne pouvaient être rachetées qu'à la main et cela, au moins une fois par jour, le remontage d'ailleurs devant aussi être effectué chaque jour, opération qui ne demande pas moins de vingt-cinq minutes d'un travail pénible.



» Le bâti en bois, malgré son âge vénérable, présente encore une stabilité à peu près suffisante.

» La commission a observé, dans le clocher, que le timbre en bronze, du poids de 5,000 kilog, est en bon état. Il y aura peut-être lieu cependant de vérifier s'il n'y a rien à redouter au point de vue de suspension, si les pièces en fer, qui relient le timbre à la charpente supérieure et qui sont exposées aux injures de l'air depuis plusieurs siècles, ne sont pas rouillées au point de faire craindre un accident.

» Les batteries de marteaux, placées près du timbre et la communication par fils, bascules, etc., depuis le bas de la Cathédrale jusqu'au clocher, sont en très mauvais état. Les marteaux sont trop légers, les ressorts fonctionnent mal et les coups étant trop faibles, le son ne s'entend pas à une assez grand distance.

» La commission est d'avis que l'appareil doit être remplacé.

» Après avoir examiné les divers devis fournis par M. Renouf, la commission a pensé que le devis n° 1, de 7,750 fr. pouvait être adopté, les conditions générales d'exécution paraissant acceptables, ainsi que le prix, en tenant compte toutefois de la garantie de dix ans donnée par le constructeur.

» M. Renouf fera d'ailleurs, sans augmentation de prix, le démontage et le remontage de la vieille horloge, en un point qui lui sera désigné, sans que cependant les frais de transport soient à sa charge.

» L'examen de cet antique appareil, ajoute le rapporteur Béthouart, a conduit à rechercher ses origines et ses diverses transformations.

» Une grosse horloge fut établie à la Cathédrale, suivant les prescriptions de saint Louis, en 1258, dans un bâtiment près du transept du midi. En 1368, il y est fait une importante réparation ; il n'y avait pas alors de sonnerie, le gouverneur de l'horloge frappait les heures avec une cloche, en surveillant la marche de l'aiguille sur le cadran.

» On répare à nouveau le mécanisme en 1380, pour 20 écus d'or.

» En 1392, l'horloge est établie à sonnerie par Philippot Mauvoisin, pour le prix de 80 livres. Pour une somme annuelle de 25 livres tournois, Mauvoisin reste gouverneur de l'horloge, par le même traité.

» En 1519, le pavillon actuel de la grosse horloge est élevé et un nouveau timbre, beaucoup plus puissant que l'ancien, est fondu en 1520. Le poids de ce timbre est de 5,100 kilog. ; il est payé six vingt livres tournois au fondeur Pierre Sauget.

» En 1547, après un siècle et demi d'une marche régulière, le mécanisme est détraqué ; une grosse réparation y est faite, pour 20 écus d'or ; les horlogeurs donnent une garantie de trois ans ; en 1576, réparation coûtant 200 livres tournois ; en 1577, nouvelle réparation, pour la somme de 120 livres.

» Les deux dates 1556-1576, gravées en creux sur une face du bâti en bois de chêne, indiquent sans doute que des modifications importantes ont été faites ces années-là au mécanisme.

» Le poids qui agit sur le mouvement de l'horloge pèse 100 kilog. ; celui de la sonnerie, environ 500 kilog.

» Comme on sonnait autrefois les cloches pendant les orages, cet usage fut cause de divers accidents, occasionnés par la foudre au mécanisme ou au bâtiment de l'horloge, en 1589, 1701, 1740.

» En 1655, la chaîne est rompue pour cause de vétusté ; on en met une autre, pour 30 livres.

» L'horlogeur de l'Église, Jehan Preveur, est remplacé en 1658, parce qu'il conduit et gouverne mal les horloges.

» Dans les années 1695, 1727, 1737, 1741, pendant un demi-siècle, il est fait de fréquentes réparations, et cependant l'horloge marche mal.

» En 1755, nouvelle dépense de 410 livres. L'horloge pourra encore subsister 40 ou 50 ans, dit-on ; mais en 1759, on est obligé de faire un nouveau travail qui coûte 320 livres. On assure que la durée de l'appareil sera encore de 40 ans.



» En 1788, réparation par Pothier, horloger, pour 150 livres.

» Retou l'aîné, en 1792, fait un travail considérable, qui revient à 1,170 livres et en 1797, il est payé au citoyen Louis, serrurier horloger, la somme de 656 fr., pour réparation de l'horloge du Temple décadaire. C'était à cette époque le nom de la Cathédrale.

» En 1803, nouvelle dépense de 1,200 fr., et en 1805, l'horloge est rétablie et marche régulièrement, après un travail de 1,950 fr., fait par Mazure.

» Depuis cette époque, de nombreuses réparation, plus ou moins coûteuses, ont été faites par MM. Potier, Delacroix, Renouf.

» Sans pouvoir indiquer d'une façon certaine l'époque du montage de cette vieille horloge, il a paru intéressant à la commission de vous proposer la conservation de cet appareil, datant de quatre siècles environ. Il serait remonté sur son bâti et placé dans une chambre du clocher neuf, où les visiteurs pourraient le voir. »

Après discussion, le maire est prié de s'entendre avec le gouvernement, propriétaire de la Cathédrale, pour obtenir sa coopération dans la dépense.

Au mois de juin 1884, le ministre des Cultes donne une réponse négative pour sa coopération dans les travaux de l'horloge; il ne dispose d'aucun fonds de secours à allouer à la Ville.

Le crédit de 4,000 fr., inscrit au budget primitif, est annulé; la dépense est trop importante; il convient d'abord d'équilibrer les recettes et les dépenses du budget supplémentaire.

Le Conseil ajourne la réparation.

L'établissement d'une horloge à sonnerie électrique eut lieu en 1890. M. Renouf en eut la fourniture, pour le prix de 6,490 fr.

—— A la fin de mai 1885, décès de Victor Hugo.

« Le Conseil adresse, aux enfants de Victor Hugo, l'expression des profonds regrets que lui inspire la perte du

grand poète national. Il décide qu'une délégation de cinq membres sera chargée de le représenter aux obsèques. »

La délégation élue se compose de MM. Hardouin, Delacroix, Caillard, François Legras et Le Vassor.

—— A la fin de janvier 1887, M. Alexandre Cochon, ancien marchand de fers, propose au Conseil de construire à ses frais, sur la butte des Charbonniers, un kiosque à l'usage des sociétés musicales.

Il demande que l'on mette l'inscription suivante sur le kiosque :

« Offert par M. A. Cochon, ancien marchand de fers, forgeur à Chartres ». Accepté.

Le kiosque a coûté la somme de 10,000 fr. au donateur.

En octobre 1894, une subvention de 400 fr. est votée en faveur du jeune Mercier, élève à l'École des Beaux-Arts; déjà les jeunes Boucher et Leclerc touchent pareille somme; mais la subvention accordée à ce dernier expire dans l'année ; un crédit nouveau n'est pas nécessaire.

—— En novembre 1885, un Club des patineurs est formé.

« Un bassin de 1,500 mètres, explique le maire Boutet, serait établi dans la première pelouse du clos Saint-Jean ; une canalisation sans compteur amènerait l'eau : cette canalisation coûterait 600 fr.

« Le Club paierait 100 fr. par an pendant six années ; et la ville aurait ainsi une canalisation pour le clos. »

— « Le conseiller Doullay-Gillot craint de voir, chaque hiver le clos Saint-Jean, bouleversé par les terrassements et des inondations ; envahi par les patineurs, il manquera à sa destination. »

— Le conseiller Lefebvre préfèrerait pour le club, le bassin creusé dans les Grands-Prés.

— Les conseillers Le Vassor et Bourgeois disent qu'au clos Saint-Jean, on ne prend que 1,500 mètres sur 40,000 que comporte le clos.

« Le niveau de l'eau sera constant, la distance moindre ; cela ne fera de tort à personne ; ce sera plutôt une distraction pour tous, membres du club et spectateurs. »



— Le conseiller Billard de Saint-Laumer appuie la demande; on fait ainsi pénétrer dans le clos Saint-Jean, sans bourse délier, la canalisation d'eau. Adopté.

En 1894, le Club des patineurs, dont le Président est le vicomte de Marcy, s'installe sur le bassin des Grands-Prés, en payant annuellement une redevance de 50 fr. à la Ville; une barrière ferme l'enceinte réservée.

Fêtes. — Le Conseil, dans le budget primitif de 1872, réduit à 1,000 fr. la subvention annuelle de la Société philharmonique, qui était de 1,500 fr., « par la raison, dit le maire, qu'elle manque de zèle, que ses membres n'assistent pas aux répétitions, aux opéras. »

Dans le même budget, la subvention de la Société chorale et fanfare, qui était de 1,000 fr., est portée à 1,500 fr. « Ses progrès sont sensibles, les services rendus, nombreux et variés; ses membres sont dignes de tous éloges, pour le zèle qu'ils montrent et les succès de concours qu'ils ont déjà obtenus, en présence des premiers compositeurs. L'instruction musicale est habilement dirigée. »

En février 1873, la Société chorale et fanfare organise un concours d'orphéons, de fanfares et de musiques d'harmonie, pour l'été.

« Elle demande, expose le maire Delacroix, une subvention de 1,000 fr. et la disposition de la salle du théâtre, du préau de l'École Saint-Ferdinand, la cour de l'Hôtel de Ville, les tribunaux, le manège, etc.; elle se charge de l'ornementation extérieure, avec son matériel de fête. »

« Le décor intérieur étant évaluée à 1,000 fr., le Conseil vote une subvention de 2,000 fr. pour la totalité; cette souscription ne sera versée, qu'autant qu'un programme sérieux sera organisé et aura été soumis à M. le Maire. »

Le 8 juillet 1874, sur une demande de la Société chorale et fanfare pour le concours d'orphéons, qui doit avoir lieu le 23 août, le Conseil ne veut contribuer à aucun frais, et offre une médaille d'or de 120 fr.

Mais le 19 août, le Conseil s'apercevant « que le concours d'orphéons du 23 prend une très grande importance, qu'on

ne pouvait s'attendre à de si nombreuses adhésions, que l'affluence du public sera considérable, vote un crédit de 1,000 fr., pour pavoiser et illuminer le soir, la place et la rue Jean-de-Beauce, ainsi qu'une partie des promenades.

» La fête sera complétée par un feu d'artifice. »

Le 17 juin 1877, un concours d'orphéons, musiques d'harmonie, fanfares, est organisé par la Société Chorale et fanfare. La Ville vote 1.500 fr. ; le festival aura lieu, sous les auspices et avec le concours de l'administration municipale.

Quelques jours avant le concours, la Société Chorale et fanfare, qui a obtenu récemment une médaille de vermeil au concours de Dourdan, demande au Conseil le don de trois couronnes de vermeil pour le concours du 17 juin, où 105 sociétés sont convoquées, ce qui amènera 3,000 exécutants environ.

Le Conseil vote un crédit de 600 fr. pour cet objet.

« M. Béthouart, vice-président de la Société Chorale, expose au Conseil, par une lettre du 6 septembre 1877, que le concours du mois de juin n'a pas donné, pour les finances de la Société, le résultat qu'elle était en droit d'en attendre; un orage survenu à six heures du soir, au moment où le public affluait dans l'enceinte, dans laquelle devait avoir lieu la distribution des récompenses, a empêché cette distribution et a annulé la recette, qui était évaluée à 1,000 fr. au minimum.

« Il résulte de ce fait que le concours musical a constitué la Société Chorale en perte de 650 fr. »

M. Béthouart, ajoute le maire, invoquant les plus-values qui se sont produites sur les recettes du concours régional, demande que la Ville veuille bien accorder à la Société une subvention de pareille importance, pour remettre ses finances en équilibre. »

Le Conseil accorde la demande, en raison des efforts faits pour donner à la fête le plus d'éclat possible.

—— La cavalcade du 7 juin 1877 faisait partie des fêtes du concours régional; en tenant compte des recettes pro-

venant de la quête faite à domicile, il reste à payer une somme de 3,500 fr. Cette dépense est votée.

La quête, faite sur le parcours de la cavalcade, a produit 3,373 fr., qui ont été versés au bureau de bienfaisance.

—— Au mois de juin 1878, le Conseil vote, sur la demande de M. Béthouart, président de la Société Chorale et fanfare, une somme de 500 fr. pour l'aider à figurer dans les concours.

Ont voté pour: MM. Blondel, Brault, Amiot, etc,

Au mois de juillet de la même année, le Conseil alloue une subvention de 1,500 fr. à la Société Chorale et fanfare et une de 1,000 fr. à la Philharmonique.

Le conseiller Le Vassor demande que la somme de 2,500 fr. soit répartie par moitié entre les deux sociétés musicales; elles ont chacune droit à une sollicitude égale, de la part de l'administration. Repoussé.

A la fin de l'année, M. Escudier, directeur musical de la Société Chorale et fanfare, organise une musique instrumentale à l'École Mutuelle; il fera cinq fois par semaine un cours d'une heure; trente élèves suffisent pour la première organisation.

Pour une fanfare, les instruments coûteraient 2,148 fr.; pour une harmonie 2,535 fr. Ces fonds, pour l'harmonie, sont accordés.

En janvier, 1880, pour la musique de l'École mutuelle, le Conseil vote l'achat de seize instruments nouveaux, afin de compléter l'organisation; la dépense s'élèvera à 1,186 fr., sous déduction de 25 0/0 sur les prix forts.

Au mois de juin 1880, l'Harmonie Saint-Ferdinand redoit 3,400 fr. sur prix d'achats d'instruments; elle demande une subvention au Conseil. Ajourné.

A l'occasion du Concours régional de juin 1885, et des concours de musique, de gymnastique et de pompes qui suivirent, parut le *Chartres Illustré*, revue qui n'eut qu'un numéro unique.

—— Au mois de juin 1891, une cavalcade s'organise; le président du comité d'organisation, Geoffroy, demande à la

Ville une subvention de 2,000 fr.; le produit doit revenir en partie au Bureau de bienfaisance (1/2) et aux sociétés de la Croix rouge (1/4) et des Femmes de France (1/4). Voté.

Cette cavalcade historique représente Chartres, à travers les âges. Époques: gauloise, mérovingienne, carlovingienne, moyen-âge; XVIe siècle, XVIIe siècle; célébrités chartraines; époques Louis XVI et République.

Le 27 avril 1886, première audition publique, sur la butte des Charbonniers, au kiosque, érigé avec la donation de M. A. Cochon, par l'Harmonie Chartraine.

—— Au mois de février 1892, sur la demande de M. Béthouart, président de la société de gymnastique l'Avenir de la Beauce, une subvention de 2,000 fr. est votée pour une fête de gymnastique. Sur cette somme, deux palmes seront données au nom de la Ville. Le surplus des bénéfices sera versé au bureau de bienfaisance.

Le 22 mai 1892, grand concours de gymnastique; tombola, grand succès. Au banquet, présidé par le préfet Desprez, le maire Béthouart, président de l'Avenir de la Beauce, s'exprime ainsi:

« Messieurs,

» . . . .

» Le but poursuivi est patriotique; nous voulons préparer des soldat, forts, infatigables, intrépides et par suite invincibles, en leur inspirant le sentiment du devoir et l'amour de la patrie.

» Est-ce que ces sentiments sont nés d'aujourd'hui? ne viennent-ils pas de plus loin et les Français d'autrefois ne nous ont-ils pas donné de généreux exemples?

» Assurément oui, cherchons dans le passé. La France fut un jour malheureuse et ce jour fut long; il a reçu un nom terrible, celui de la guerre de cent ans.

» Pendant cette période néfaste, une idée de salut se produisit; tous les jeux de hasard, tous les jeux non guerriers furent interdits.

» Echecs, dames, paume, quilles, il n'y eut de grâce pour aucun. On imposa par contre, comme unique divertis-

sement, le tir de l'arc et de l'arbalète. Chaque village eut son camp de buttes.

» Les Anglais perdirent alors leur supériorité; plus tard, ils furent chassés et notre pays redevint libre.

» Une dernière fois, la France a été malheureuse. Après 1870, un entraînement vers les jeux virils a repris la jeunesse. Cela n'est point une mode; c'est le salut, la sécurité de la nation.

» Nos gymnastes, aussi bien que nos tireurs d'autrefois, feront la force de l'avenir; la tactique de la guerre a changé, mais, comme au temps des archers et des arbalétriers, la vigueur des muscles, l'agilité, l'adresse, permettent seules au courage de traduire en actes sa puissance morale.

» Ces qualités, les gymnastes les possèdent: tous les jours, elles se développent; aussi la perfection est proche et aucune surprise n'est plus à craindre aujourd'hui.

» Je lève mon verre aux gymnastes français, à leurs succès, à leur courage et à leur patriotisme, qui nous rendront la France puissante et forte. »

—— En 1892, le Conseil vote une subvention de 200 fr. à la Lyre chartraine, société chorale, pour assister à un concours. Cette société n'a aucune ressource, le Conseil accorde la subvention, à titre d'encouragement.

—— Par une loi du 20 juin 1892, une fête nationale, centenaire du régime républicain, doit avoir lieu le 22 septembre.

Le maire Béthouart, demande la nomination d'une commission, pour étudier les voies et moyens de célébrer dignement cet anniversaire. Sont élus commissaires, les conseillers : Guillaumin 17 voix; Besnard 15; Gilbert 10; Doullay 12 voix au second tour.

La commission se réunit, et à la fin de la séance, le rapport du conseiller Doullay conclut à une distribution aux indigents, à des auditions musicales, des fêtes de gymnastique; illuminations, feu d'artifice. La dépense est évaluée à 3,000 fr. Pareil crédit est voté.

Dans l'été de 1893, des concerts assez suivis sont donnés

dans le jardin du café Jacques; il en est de même au café Français.

Au mois d'octobre de la même année, fêtes franco-russes de Toulon; des drapeaux pavoisent les bâtiments municipaux; des rampes de gaz seront allumées, le soir, à l'Hôtel de Ville et au théâtre.

—— Au mois d'avril 1897, le professeur d'escrime, Caujolle, organise une séance d'escrime, intéressante.

Assaut, entre MM. Francis Brault et Chevalier: de Marcy et Wez; Alphonse Bernard et Rousselot.

Assaut à l'épée de combat, entre MM. Caujolle et de Marcy.

Belles passes, par MM. Cappon Jacques, Cappon André, Rousselot, Fourmentin, Charles Martin Saint-Léon, Frédéric de Saint-Laumer.

—— Au mois de janvier 1899, la Société de photographie, sous la présidence de M. A. Piébourg, architecte, organise une conférence, faite par M. Bonnard, avoué à Paris, avec projections. Sujet : La route des Pyrénées.

—— En février de la même année, pour les fêtes de la mi-carême, M[lle] Isabelle Pocoulé, est élue Reine des Blanchisseuses; elle sera accompagnée de charmantes demoiselles d'honneur.

Le Roi des Bouchers, élu, est M. Jules Guérin; il sera escorté de cavaliers, de soldats gaulois et de quatre sacrificateurs.

Théâtre. — Le nouveau théâtre de Chartres a été inauguré le 28 avril 1861. M. Adelphe Chauveau, vice-président de la commission théâtrale, créée le 22 mars 1880 pour administrer le théâtre, a réuni dans une plaquette, très documentée, tous les faits relatifs au théâtre: directions, représentations, recettes, etc.

« Le théâtre fut d'abort desservi par des troupes sédentaires, expose M. A. Chauveau; directeur et artistes habitaient Chartres pendant toute la saison. Le mois de mai était consacré aux représentations d'opéra-comique, qui furent presque toujours très bonnes, mais peu productives, malgré les frais relativement minimes en ce temps-là. »

En cinq ans, deux directions : Péchoux et Blanche ; 278 représentations, ou 56 par année, donnant 39,540 fr. de recette annuelle, ou 706 fr. 13 chacune en moyenne.

—— En 1866, direction Bourgouin ; le directeur habite Paris, ainsi que ses artistes.

« Ce sont les meilleurs élèves du Conservatoire, au dire de M. A. Chauveau, qui forment le fonds de sa troupe ; il confie souvent les principaux rôles à des célébrités parisiennes ».

La direction dura deux ans ; elle donna 86 spectacles, ou 43 par année, produisant chacun 738 fr. 62.

—— En 1868, Ludovic, directeur de Versailles, prend en même temps la direction de Chartres ; la recette moyenne de chaque soirée est de 646 fr. 67.

—— A la saison de mai 1870, M. Vidal donne *la Juive*, *Robert le diable* et *Guillaume Tell;* en 16 représentations, il ne fait qu'une recette moyenne de 569 fr. 68.

Pendant la guerre de 1870-71, le théâtre est fermé ; le grand foyer est transformé en ambulance.

—— Du 6 août au 3 décembre 1871, direction de M. Daiglemont. Il donne *La Calomnie*, de Scribe ; il présente des célébrités parisiennes ; mais il veut jouer lui-même les principaux rôles de certains ouvrages, ce qui l'oblige à se retirer. Sa moyenne de recettes pour douze représentations, est de 773 fr. 95.

La saison d'hiver se termine, pour 18 spectacles, avec une moyenne de 635 fr. 96. *Les Lionnes pauvres ; les Enfants d'Edouard ; le Malade imaginaire*, avec Talbot.

—— Mademoiselle Savary prend la direction, de mai 1872 à mai 1873. 54 représentations produisent une moyenne de recette de 629 fr. 51. *La Fille du Régiment*, avec Mme Ducasse. *les Plaideurs ; Lazare le pâtre ; la Dame de Monsoreau*, drame en 8 tableaux d'A. Dumas ; *le Domino Noir ;* etc.

En mars 1873, sur la proposition du maire J. Delacroix, Mlle Savary, est exonérée de la somme de cent francs qu'elle doit pour location du plancher de bal ; la plupart des pièces représentées l'ont été d'une façon remarquable, mais les recettes n'ont pas toujours été rémunératrices.

A la foire de mai, le théâtre Cocherie, le cirque Dubonnet, les Variétés.

En octobre, Mme Favart dans *Adrienne Lecouvreur*.

—— D'octobre 1873 à juin 1875, direction Aurèle.

« Il donne, écrit M. Chauveau, 64 représentations, la plupart bonnes, quelques-unes excellentes, mais qui ne font pas monter sa moyenne à plus de 744 fr. 83.

Au mois de mars 1874, le directeur Aurèle expose qu'il a fait l'hiver de grands frais, pour réunir sur le théâtre des artistes de mérite ; il a perdu plus de mille francs dans son exploitation. Le Conseil lui accorde une subvention de mille francs et la remise du prix de cent francs, pour location du plancher de bal du mardi gras.

Sous cette direction : *le Cid* de Corneille et *la Dame aux Camélias*, de Dumas fils, avec Mlle Rousseil ; *la Tour de Londres*, avec Dumaine ; *la Fille de Madame Angot*, grand succès ; rideau à 7 heures 1/4 ; *les Mousquetaires*, de A. Dumas, 11 tableaux ; *le Bossu*, en 11 tableaux, de Paul Féval.

En juin 1874, mort de Jules Janin, le prince des critiques de théâtre, du *Journal des Débats*.

En octobre, Mlle Scriwaneck vient jouer : *Cérisette en prison*, en un acte, *la Gardeuse de dindons*, en 3 actes ; *le Gamin de Paris*, en 2 actes.

Les Deux Orphelines, drame en 8 parties de D'Ennery et Cormon pour la Saint-André ; grand succès. *Les Mystères de Paris*, 6 actes et 10 tableaux d'Eugène Sue.

En mai, *le Barbier de Séville*, opéra comique.

Foire de 1875 : cirque Truzzi ; ménagerie lozérienne de Pezon ; théâtre des Variétés lyonnaises.

La Fille de Roland, avec Brindeau, des Français.

En juillet, *le Dépit Amoureux* ; *Britannicus*, avec Mlle Agar de la Comédie Française ; *La Cagnotte*, jouée au Palais Royal.

—— De juillet 1875 à fin mai 1876, direction Guérinot, directeur de Versailles ; bonne troupe d'opéra comique ; 36 représentations : moyenne 878 fr. 44.

Tartuffe ; le Procès Vauradieu, 3 actes, de Delacour et

Hennequin. *La Dame Blanche ; les Noces de Jeannette. Le Bossu,* drame.

En octobre 1875, M. Volatum, locataire du café du théâtre, demande une indemnité de mille francs (le loyer est de 1,200 fr.) ; il y a eu, depuis deux ans, vingt-huit représentations de moins que d'habitude.

« Aucune clause du bail du café, expose le maire Billard de Saint-Laumer, n'assujettit la ville à tenir compte au locataire du peu de fréquentation de la salle de spectacle. « La garantie d'assurance du théâtre n'est faite que pour 45 représentations, bals et concerts ; or, en 1873, le nombre des représentations, concerts, etc., a été de 56 ; en 1874, de 51. En 1875, ce nombre atteindra encore 45 ». Rejeté.

—— « Pendant la saison d'été de 1876, écrit M. A. Chauveau, cinq représentations sont données par des artistes qui s'appellent Mme Favart, Mlle Agar, MM. Berthelier, Taillien, Amaury et toute la troupe de l'Odéon. Elles produisent une moyenne de 480 fr. 43. Triste ! ».

Dans l'hiver 1876, la coopération théatrale donne 19 spectacles ; recette moyenne 689 fr. 27.

Le Maître de Chapelle ; Galathée, le Toréador, le Postillon de Lonjumeau. Les Plaideurs ; *Horace*, avec Mlle Agar. *Faust,* opéra en cinq actes, de Gounod.

Des spectacles-concerts s'organisent dans les chefs-lieux de canton ; en avril 1876, à Courville, par la fanfare de Courville avec le concours de M. et Mme Escudié, M. Allais et autres amateurs de Chartres ; grand bal après le concert.

En mai, *les Danicheff*, drame en quatre actes par Pierre Newki. *Phèdre*, avec Mlle Agar.

—— En 1877, apparaissent les tournées.

L'ami Fritz avec Masset ; recette de 1,664 fr. 35. *Fromont jeune et Risler aîné,* de Daudet. *La Reine Margot*, drame en 10 tableaux de A. Dumas. *Le Tartuffe, l'Avare*, avec Talbot.

En un mois, M. Octavien Jeanselme, directeur de Versailles, du 11 février au 11 mars 1877, donne quatre représentations d'opéra, avec une moyenne de 983 fr. 70.

Le 16 mars 1877, « le maire J. Delacroix propose de pas-

ser un traité pour l'exploitation du théâtre,avec M. Gugliel, directeur du grand théâtre de Versailles, moyennant une subvention de 600 fr., du 22 avril au 16 juin. Il amènera la plupart des premiers rôles de sa troupe, donnera les jeudis et dimanches des représentations bien choisies dont il fournit la liste. » Accepté.

M. Guérinot redevient directeur jusqu'au 19 mai 1878 ; 43 représentations : moyenne 892 fr. 32.

Puis vient la direction des Bouffes du Nord de Paris, sous le nom de MM. Bourdeille et Stainville.

« Cette direction, écrit M. A. Chauveau, resterait très terne, avec une moyenne de 751 fr. 94, sans le coup de tamtam de la fin.

« A ce moment, un directeur lui sous-loue la scène chartraine, pour y donner des représentations du Tour du Monde en 80 jours ; la pièce est jouée seize fois de suite, avec une moyenne de 906 fr. 64.

. . . .

—— « En 1879-1880, le théâtre est dirigé par l'Agence Lavigne et Cie. Direction très inégale ; beaucoup de bon, mais beaucoup de mauvais. La moyenne des quarante et une soirées reste à 794 fr. 77 ».

L'Assommoir, de Zola. *François le Champi* ; *l'Avare*.

A la foire de mai 1879, le théâtre Legois ; les marionnettes John Holden's.

L'hiver suivant, *la Cagnotte*. *La Closerie des Genets*, 7 tableaux, de Frédéric Soulié ; rideau à 7 heures 1/2 ; *le Fils de Coralie*.

—— Au mois de février 1880, le conseiller Blondel, à propos de la direction du théâtre, s'exprime ainsi :

« Il demande que la direction ne soit plus donnée à un directeur privilégié ; la Ville aurait avantage à avoir son théâtre libre...

« Nous ne serions pas privés, comme nous l'avons été depuis longtemps, de voir sur notre scène certains artistes des grands théâtres de Paris, qui n'ont pu donner des représentations, à cause des exigences de notre directeur actuel.

« Avant le 1er janvier 1880, vingt-six représentations auraient été données seulement depuis le 1er mai dernier, dont dix-sept par la location de la salle et neuf pour le compte du directeur. « Les dix-sept représentations, avec salle louée, ont dû rapporter au directeur plus de 4000 fr., en admettant que la location ait été faite sur le pied de 250 fr.

« Si le théâtre était libre, la Ville pourrait percevoir un faible droit, qui couvrirait bien au delà les dépenses de chauffage, d'éclairage et d'entretien, portées au budget pour une somme de 2,600 fr.

« Le Conseil a dû voter en plus une somme de 1,200 fr., comme dépense supplémentaire pour frais d'éclairage et de chauffage, occasionnés par 15 ou 16 représentations du Tour du Monde ». Ajourné.

Le 20 mars 1880, la Commission théâtrale est créée.

Président : M. Boutet, adjoint au maire :

Membres : MM. Blondel, Chauveau, Coudray-Monnier, Le Vassor et Vovelle.

« Le Président, écrit M. Chauveau, expose que l'administration est décidée à ne plus confier l'exploitation du théâtre à un directeur privilégié, et désire faire, pendant un an au moins, l'essai de l'administration du théâtre par une commission. »

Créée pour un an au moins, en 1880, la Commission fonctionnait encore au XXe siècle.

En 1900, la Commission théâtrale est composée comme suit :

MM. Fessard, maire, président ; A. Chauveau, vice-président, Vovelle, secrétaire, Fresneau, Gilbert, Le Vassor, Masson, A. Piébourg, Petrot.

Sont représentés en 1880 : *La Favorite*, opéra ; *la Fille du Tambour-Major*, opérette, jouée neuf fois pendant la foire de mai, par la troupe des Folies-Dramatiques (moyenne 1,210 fr. 51) ; *le Voyage de M. Perrichon*, avec Mme Marie Kolb et la troupe l'Odéon. *Les deux Orphelines*, à la Saint-André.

Un concert donné par Mme Carvalho, MM. Sivori, Delsart, etc., produit la recette de 1,923 fr. 70.

A la session du Conseil de mai 1881, le rapport, sur la gestion de la Commission théâtrale, indique que le nombre de représentations a été de 44 ; la recette brute s'est élevée à 39,387 fr. 67 moyenne 895 fr. 17 ; la recette nette pour les directeurs, à 27,287 fr. 55.

L'orchestre est compté 45 fr. aux directeurs. Si un musicien manque, le cachet profite à la Ville qui, de ce chef, a encaissé 48 fr. dans l'année.

—— Le 2 janvier 1881, *l'Ami Fritz*, *la Joie fait peur*, avec des artistes de la Comédie Française.

Une tempête dans un verre d'eau, avec Mme Thenard. Mlle Scriwaneck dans *le Vicomte de Létorières*, comédie de Baillard ; *le Légataire universel*, comédie en cinq actes, de Regnard, avec Madame Thenard, et le *Dépit amoureux*. *Ruy Blas*, drame en cinq actes, de Victor Hugo, avec de Féraudy, A Lambert ; Mademoiselle Monday, de la Comédie Française, joue le rôle de la Reine.

Le 1er mars 1881, mardi gras, grand bal de nuit ; d'année en année, la recette diminue ; elle baissera encore progressivement jusqu'à la fin du siècle.

Hernani, drame en cinq actes de Victor Hugo, organisé par Mlle Thenard (946 fr. 55). *Lucrèce Borgia*, drame de Victor Hugo. *Divorçons*, comédie de V. Sardou, jouée deux fois, avec Mlle Marie Kolb. *La Fille du tambour-major*, opérette, jouée six fois à la foire de mai (moyenne 959 fr. 09). *Le Monde où l'on s'ennuie*, avec Mme Devoyod (1,097 fr. 30).

Des spectacles coupés par Baron, des Variétés (343 fr. 60), par MM. Milher, Pellerin, Numès et Madame Alice Lavigne, du Palais-Royal, (158 fr. 90), n'ont aucun succès, en été.

Tartufe, de Molière, avec Coquelin Cadet (1,323 fr. 45). *Le Postillon de Lonjumeau* ; *la Fille du Régiment* (1,501 fr. 65). *Latude*, ou 33 ans de captivité, drame. *Mignon*, opéra comique, d'Ambroise Thomas.

En octobre, *les Fourchambault*, comédie en 5 actes d'E. Augier. *Si j'étais roi*, opéra-comique d'Adam. *Le Lion amoureux*, drame en cinq actes de Ponsard, représentation

organisée par M[lle] Thénard. Un spectacle concert de M[me] Marie Sass, de l'Opéra.

—— Au mois de mars 1882, à la suite des effroyables désastres causés par les incendies du Ring-theater de Vienne et du théatre de Nice, le Conseil décide de faire au théâtre des sorties plus faciles, des perrons latéraux, de nouveaux escaliers, des dégagements mieux aménagés et plus considérables.

Le conseiller Bourgeois, dans un remarquable rapport, propose un travail complet, dont la dépense s'élèverait à 19,045 fr. 04. Le café serait supprimé ; une buvette établie, sans gêner les passages.

Le maire Brault propose de répartir la dépense en deux exercices, 1882 et 1883 ; cette dépense ne serait d'ailleurs que de 14,301 fr. 36.

Le Conseil, sur l'avis du conseiller Lefebvre, ajourne la question après la visite du théatre. Après cette visite, le Conseil vote l'exécution, en 1882, des modifications urgentes, signalées par la commission, s'élevant à la somme de 9,708 fr. 41. Le reste est renvoyé à l'étude de l'administration.

La Commission organise les soirées suivantes :

En janvier 1882, *l'Avare*, comédie de Molière, avec Coquelin Cadet ; *les Plaideurs*, comédie de Racine, bonne représentation organisée par M[lle] Thenard. *Le Bossu*, drame, *Serge Panine* de George Ohnet, *Niniche*, opérette. *La Dame Blanche* ; *les Noces de Jeannette*. *Marceau*, par Anicet Bourgeois et Michel Masson. *Le Demi-monde*, par Alex. Dumas fils. *Les Faux Bonhommes*, comédie en 4 actes de Théodore Barrière. *Les Rantzau*, avec MM. Mark, Chéri, Rameau, M[lle] Chambly (1,486 fr. 30).

Peau d'âne, féerie en 30 tableaux et transformations, montée par Dupoux-Hilaire, jouée 19 fois (dont 4 en matinée), pendant la foire de mai 1882 (moyenne, 787 fr. 03).

A la foire, le cirque Bazola.

En septembre *la Traviata*, opéra en 4 actes de Verdi, avec la troupe Vidal. *Le Barbier de Séville*, comédie en 4

actes, de Beaumarchais. *Lili*, avec Mlle Marie Kolb et M. Édouard Georges, grand succès (874 fr. 20). *Lili* (2e) avec *Divorçons*, par les mêmes (1,625 fr. 50). *Tête de linotte*, comédie en 3 actes de Th. Barrière et Gondinet. *La Voleuse d'enfants*, drame en cinq actes, par Grangé et Thiboust, par la compagnie Marie-Laurent (1,255 fr. 15).

La Mascotte, d'Audran; jouée deux fois, à la Saint-André.

Le Roi s'amuse, drame en 5 actes de V. Hugo, avec Talbot et ses élèves (1,691 fr. 65). *Les Fourberies de Scapin*, *les Folies amoureuses*, avec le concours d'artistes du Théâtre Français.

L'exercice 1882 avait produit 57 représentations, d'une recette moyenne de 872 fr. 62; l'exercice 1883, seulement 51, avec une recette de 891 fr. 02.

—— Le 1er janvier 1883, *Lili*, 3 actes; *Divorçons*, 3 actes, avec Marie Kolb, MM. Emmanuel, Georges, Worms, etc. La tournée Simon donne *la Grâce de Dieu*, drame en cinq actes mêlé de chant, de D'Ennery et Lemoine, interprété par Mlle Marie Kolb, Mme Delia, MM. Bonier, Worms, Charley.

Les Mousquetaires au couvent, opéra comique de Varney. *La Glu*, drame en cinq actes, de Richepin, joué par les artistes de l'Ambigu. *Les Deux Orphelines*. *Giroflé*, *girofla*, opéra comique de Ch. Lecoq, joué par la troupe d'opéra du grand théatre de Versailles.

A la foire de mai 1883, le cirque Fernando, le théâtre Legois ; le théâtre de l'enfer. « c'est très rigolo, s'exclament les collégiens: à la chaudière! des éclats de rire à en crever la toile; que de damnés, quelles belles et vives flammes ! »

Le Cœur et la Main, opérette par la troupe de Versailles, jouée deux fois. *L'Ombre*, opéra comique de Flotow, avec Mlle Galli-Marié, du théâtre de l'Opéra-Comique (937 fr. 90). *La Papillonne*, comédie de V. Sardou, avec Mlle Céline Montaland, Mrs Saint-Germain, François (de l'Odéon).

A la foire de septembre 1883, *Michel Strogoff*, pièce à grand spectacle, avec ballets, 16 tableaux, par d'Ennery et Jules Verne; 10 représentations, (recette moyenne, 707 fr. 98).

« A la répétition générale, écrit M. A Chauveau, accident très grave ; cinq chevaux et huit hommes tombèrent pèle-mèle dans les dessous ; par un véritable miracle, il n'y eut que deux hommes blessés très légèrement. »

L'Etrangère, comédie en cinq actes, par Dumas fils.

A la fête de Sainte Cécile, l'Harmonie Chartraine fait entendre Auguez, ténor de l'Opéra.

A la Saint-André, *les Crochets du Père Martin*, drame de Cormon et Grangé, organisé par Mlle Thénard.

Les Pirates de la Savane, drame d'Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué. *Le Chevalier de Maison-Rouge*, drame en 11 tableaux, d'A. Dumas et Maquet.

Le 30 décembre 1883, *la Petite Mariée*, de Lecoq.

Concert symphonique Auvray, 35 musiciens (560 fr. 75).

En 1884, André qui occupe le café du théâtre, ayant perdu sa femme, ses filles étant trop jeunes, ne peut continuer ; le Conseil décide que le bail sera résilié, à partir du 1er août 1885.

—— En janvier 1884, *la Mascotte*, opéra comique. *Severo Torelli*, pièce nouvelle de François Coppée (1,334 fr. 30) ; *Hernani* de V. Hugo, avec Davrigny de la Comédie Française et des artistes de l'Odéon. *La Dame de Monsoreau* de Dumas père. *Tartuffe* et *le Dépit Amoureux*, avec Febvre, sociétaire de la Comédie Française, et des artistes des Français et de l'Odéon, organisés par Mlle Thenard (709 fr. 50).

Le Maître de Forges, 5 actes, par G. Ohnet, pièce nouvelle, organisée par E. Simon, avec le concours de la troupe de l'Ambigu (1,649 fr. 20) ; une deuxième produisit 1,109 fr. 85. *Le Dîner de Pierrot* ; *Trois Cœurs pour un* ; *Les Petites-filles de Richelieu*, pour les adieux au public de Mlle Scriwaneck. *Le Postillon de Longjumeau* ; *la Fille du Régiment*.

Pendant la foire de mai 1884, M. Le Roy organise les représentations de : *le Voyage en Chine*, opéra comique ; *les Cloches de Corneville*, opéra comique ; *la Fille du Tambour Major* ; *la Mascotte*.

Faust, opéra de Gounod, par les artistes de l'Opéra po-

pulaire de Paris. *Les Cosaques*, comédie opérette, 3 actes, d'Hervé, organisé par Saint-Omer. *Les Noces de Jeannette*; *les Dragons de Villars*, organisés par Mlle Julia Klotz.

Divorcés, *les Deux Ménages*, *Minuit*, *Dans la Salle*, *le Cousin Edgard*, avec le concours de Coquelin Cadet. *Mignon*, organisé par Julia Klotz. *La Favorite*, opéra, donné par Mlle Elise Persini. *Le Bossu*; ce drame a été joué souvent à Chartres. *Le Courrier de Lyon*, organisé par Mlle Bienfait.

—— Au mois de janvier 1885, *la Fille du Régiment*, op. comique en deux actes, etc., avec Mlle Persini. *L'Aventurière*, comédie en 4 actes d'Emile Augier, organisé par Abel. *Le Philosophe sans le savoir*, de Sedaine ; *le Bourgeois gentilhomme* de Molière, avec MM. Talbot, Charpentier, Touzé, etc. (836 fr. 25). *Oscar*, *le Dernier Quartier*, etc., monologues par Coquelin Cadet, Matrat, Madame Scellier (994 fr. 85). *Le Toréador; Galathée*, avec Mlle Persini (742 fr. 10). Au premier mars 1885, *Denise*, comédie nouvelle en 4 actes, de Dumas fils, tournée de Langlay (1,523 fr. 70); très bonne soirée. *Dora*, comédie en 5 actes de V. Sardou. *Ruy-Blas*, de V. Hugo, joué par Danjou, Rosambeau, etc. *La Closerie des Genets*, drame en 9 tableaux, de Frédéric Soulié, organisé par Gaillard. « Pendant la foire de mai 1885, écrit M. A. Chauveau, la troupe du Théâtre Français de Rouen, directeur Robert Ancelin, donne quatre représentations très convenables de *Mam'zelle Nitouche* (moyenne 697 fr. 20) et trois représentations de *Tire Larigot* (moyenne 310 fr. 90).

« Le vendredi 12 juin, à l'occasion du Concours régional, *Faust*, avec un brillant et nombreux orchestre, conduit par M. Steck (1,777 fr. 75). »

A la séance du Conseil du 4 juin 1885 le conseiller Massot lit le rapport sur l'exercice de 1884.

Recettes :

En caisse le premier janvier 1884.	5 fr. 10	5,326 fr. »
Subvention municipale	1,300 »	
10 0/0 sur 41 spectacles. . . .	4,020 90	
A reporter.		5,326 fr. »

Report. . . .			5,326 fr. »
Dépenses :			
Administration.	561	15	
Achat, entretien du mobilier scénique.	743	45	
Versements au receveur municipal.	3,405	90	5,325 50
Droit des pauvres : 15 fr. par rereprésentation.	615	»	
Il reste un excédent de.			0 fr. 50

Le Légataire Universel ; *le Dépit Amoureux*, avec Coquelin Cadet, Mlle Marie Kolb (1,490 fr. 45). *Don César de Bazan*, drame de d'Ennery ; *la Timbale d'argent*, op. comique, musique de Léon Vasseur.

En novembre 1885, *les Deux Orphelines*, avec Mme d'Askoff. *Mlle de la Seiglière*, par Coquelin Cadet, Laugier, Laroche, Mme Fournier, Mlle Leturc (1,220 fr. 35).

—— Le 3 janvier 1886, *Georgette*, comédie en 4 actes de V. Sardou ; tournée Achard (1,455 fr. 80). *La Doctoresse* ; *Divorçons*, avec Mlles Marie Kolb, Jane Lepage, M. Worms (1,418 fr. 45). *Patrie*, drame en 7 tableaux, de V. Sardou, organisé par Gaillard. *Sapho*, comédie de Daudet et Belot, avec Mlle Nancy-Vernet de l'Odéon. *La Fille de Madame Angot*. *Le Député de Bombignac*, comédie en 3 actes de Bisson, avec MM. Coquelin Cadet, Laugier, Laroche, Mmes du Minil, Scellier (1,292 fr. 40).

Les Jacobites, pièce en 5 actes de François Coppée, jouée à l'Odéon.

Le Parisien, monologues, avec Coquelin Cadet, etc. (1,109 fr. 10).

Une Mission délicate, comédie d'A. Bisson, jouée par les artistes de la Renaissance, Galipaux, Vois, Bonnet, Belot (727 fr. 90). *Le Fiacre 117*, comédie de Najac et Millaud, par MM. Baron, Edouard Georges, Mlle Jane May (1,286 fr. 90).

Cromwell, pièce historique en six actes, de Victor Séjour, pour Taillade. *Le Testament de César Girodot*, comédie en

3 actes de Belot et Villetard, avec Coquelin Cadet, Mme Dayne-Grassot (1,245 fr. 60). *Toute la Ville y passera*, revue locale (734 fr. 65).

En novembre 1886, *la Tour de Nesle*, jouée par des inconnus (1,339 fr. 60). *Le fruit défendu*, monologues, avec Coquelin Cadet, Mlle Scellier (1,391 fr. 90).

—— Le 9 janvier 1887, *le Fils de Giboyer*, comédie d'Emile Augier, tournée Deletraz. *Joséphine vendue par ses Sœurs*, opérette de Victor Roger, jouée aux Bouffes ; spectacle organisé par G. Le Roy de l'Opéra-Comique. *Un Conseil Judiciaire*, tournée de Langlay, bon ensemble (1,013 fr. 85). *Le Grand Mogol*, 4 actes, musique d'Audran ; 4 représentations, par la troupe du petit théâtre des Délassements (moyenne 841 fr. 30).

Le Chiffonnier de Paris, drame, 12 tableaux, par Félix Piat ; spectacle organisé par Gaillard. *Martyre*, drame, 5 actes de d'Ennery et Toché ; tournée Achard (1,193 fr. 40). *Francillon,* comédie de Dumas fils ; tournée Paul Deshayes. *Le Maître de Forges*, de George Ohnet. *Charlotte Corday*, pièce en 5 actes de Ponsard ; organisé par Dalleu. *Les Femmes Collantes*, comédie bouffe de Léon Gandillot ; spectacle organisé par Andrel.

Les Misérables, drame de V. Hugo ; organisé par Lion. *Numa Roumestan*, comédie de Daudet ; grand succès de l'Odéon.

En mai 1887 ; *la Mascotte* ; *la Fille du Tambour-Major*.

Cirque Ditter ; quelques bons numéros : chevaux bien dressés, meute de chiens, trapèze, et Auguste dit l'idiot, bon, souple et adroit.

Joséphine vendue par ses Sœurs. Les Cloches de Corneville.

Vers la fin de mai, incendie de l'Opéra-Comique, de Paris ; 10 artistes et 12 inconnus périssent.

« Le Conseil vote la modification du plancher et la disposition des trappes de la scène du théâtre, à cause de l'accident survenu à la répétition générale de Michel Strogoff, où des hommes et des chevaux sont tombés pêle-mêle dans les dessous.

« Une herse (crédit de 550 fr.) est aussi installée à l'avant-scène; l'éclairage vertical en avant deviendra bien égal et mettra en valeur les premiers plans, qui paraissent obscurs par rapport aux toiles de fonds, seules éclairées par la herse unique, actuellement existante en arrière. »

« Le 1er juillet 1887, des travaux sont votés, pour le théâtre, en vue de prévenir les accidents tels que ceux qui se sont produits dans d'autres théâtres et notamment à l'Opéra-Comique, à Paris: passages nouveaux, élargissement des couloirs, échelles en fer, cheminée d'aération au-dessus de la scène, etc. »

Le crédit ouvert est de 20,899 fr. pour cet objet.

La saison d'hiver ouvre le 16 octobre 1887.

La Cagnotte, organisé par Claude. *Le Voyage à Dieppe*, avec Coquelin Cadet, Numès, Mlle Scellier (1,299 fr. 55). *Le Bossu*, par la troupe de Versailles. *Le Barbier de Séville; la Fille du Régiment*, organisé par Mlle Marie Le Roy.

A la Saint-André, *Martyre*, de d'Ennery.

Le Médecin malgré lui; les Précieuses, etc., avec Coquelin Cadet, Mlle Scellier (1,053 fr. 40). *La Boule*, comédie en 4 actes, de Meilhac et Halévy.

En 1886, 36 soirées, 33,509 fr. 10; moyenne 930 fr. 80.

En 1887, 40 soirées, 35,807 fr. 10; moyenne 895 fr. 17.

—— Le 1er janvier 1888, *Galathée*, op. comique de Victor Massé; le *Toréador*, op. comique d'Adam; organisé par Mlle Marie Le Roy. *L'Abbé Constantin*, comédie, de Crémieux et Decourcelle, par MM. Masset, Louar, Mme Largillière (1,322 fr. 60). *La Femme à Papa*, opérette; musique d'Hervé; troupe Saint-Omer. *Le Premier Jour de Bonheur*, op. comique d'Auber; organisé par Andrel. *Les Dragons de Villars*, musique de Maillard; *la Poupée de Nuremberg*, d'Adam.

Les Trente Millions de Gladiator, comédie vaudeville en 4 actes d'Eugène Labiche; organisé par Martial. *L'Ami Fritz*, comédie en 3 actes, d'Erckmann-Chatrian, avec des artistes de la Comédie-Française, MM. Febvre, Boucher, Laugier, Joliet, Roger, Hamel, Mmes Febvre, Brindeau, Fremaux, Jamaux (1,341 fr. 30).

Dora, pièce en 5 actes de V. Sardou; organisé par Ch. Masset. *L'Affaire Clémenceau*; tournée Achard.

En mai 1888, *Mlle Nitouche*; *la Mascotte*.

En septembre, *Niniche*, opérette, de Boulard.

Roger la Honte, drame en 9 tableaux, de Jules Mary; tournée Louard (1,416 fr. 40). *Le Parfum*, comédie de Blum et Toché; tournée Tetrel avec Plet (850 fr. 30).

La Favorite, opéra, avec Mme Louhany. *Le Trouvère*, de Verdi, avec Mme Merly-Louhany (851 fr. 55). *Carmen*, chanté par des artistes d'opérette (1,295 fr.).

—— En janvier 1889, *le Chapeau de paille d'Italie*, d'Eugène Labiche; tournée Saint-Omer.

Les Folies Amoureuses, comédie de Regnard; *Gabrielle*, comédie d'Émile Augier, par des artistes de la Comédie Française : MM. Davrigny, Joliet, Léautaud, Mmes Renée du Minil, Amel (1,052 fr. 65). *Rigoletto*, op. comique, paroles de V. Hugo, musique de Verdi.

La Porteuse de pain, drame en 9 tableaux, avec Mlle Favart (1re représentation 1,540 fr. 65; 2e représentation 1,352 fr. 35). *Valérie*, 3 actes, de Scribe; *le Légataire Universel*, 5 actes, de Regnard, par des artistes de la Comédie Française : MM. Boucher, Davrigny, Joliet, Mmes Amel, du Minil (576 fr. 80).

Mignon, op. comique (935 fr. 20).

A la foire de mai 1889, *Galathée*, de V. Massé; *Si j'étais* Roi, d'Adam (1,341 fr. 20). *Le Chalet*, d'Adam; *la Dame Blanche*, de Boïeldieu (1,552 fr. 50). *La Favorite*, opéra, 4 actes, de Donizetti; spectacle organisé par Mme Louhany,

Le 14 juillet, représentation gratuite : *Un Mari dans du coton*, en un acte, de Lambert Thiboust; *la Mère Lorraine*, épisode de la guerre de 1870, par Mme Sarah de Franchemont; *la Fille du Régiment*, opéra comique de Donizetti.

Pour la réouverture, en septembre : *le Monde où l'on s'ennuie*, de Pailleron; *la Joie fait peur*, de Mme E. de Girardin, avec Mmes Favart, Reichemberg, MM. Rameau, Prad (904 fr. 90).

Francillon, comédie de Dumas fils; *Gavaut, Minard et Cie*, de Gondinet; organisé par Chambéry.

Au mois de novembre, une société de quatuor moderne,

donna une première séance de musique de chambre au grand foyer du théâtre, par des artistes de Paris; organisé par M. Brument. Il y vient peu de monde; le concert est intéressant cependant, quoique bien classique.

Les Dragons de Villars, avec Mme Louhany, du théâtre lyrique (644 fr. 80).

L'Habit vert, un acte, de E. Augier; *l'Aventurière*, 4 actes, d'Augier; strophes de Richepin, dites par Albert Lambert fils, avec des artistes de la Comédie Française : MM. Lambert fils, Berr, Laugier, Mmes Amel et Ludwig (1,338 fr. 60). *La Juive*, opéra, 5 actes, d'Halévy, avec Auguez de l'Opéra, et Albert du Capitole de Toulouse (674 fr. 40). *Les faux Bonshommes*, tournée P. Deshayes.

—— En 1890, *Belle-Maman*, comédie, 3 actes, de V. Sardou, tournée P. Deshayes, (738 fr. 85). *La Cravate Blanche*; *Tête de Linotte*; tournée Saint-Omer.

Le Roi d'Ys, opéra, 3 actes, 5 tableaux, de Lalo; orchestre parisien de dix-neuf musiciens.

Le Jeu de l'Amour et du Hasard, comédie, de Marivaux; *le Médecin malgré lui*, comédie, de Molière, par des artistes des Français : MM. de Féraudy, Clerh, Dehelly, Laroche, Mme Amel (1,225 fr. 45). *Les Misérables*, de V. Hugo, tournée Achard, avec MM. Dumaine, Taillade, Lacressonnière, etc. (1,724 fr. 60).

Feu Toupinel, comédie, 3 actes, de Bisson; tournée Achard, avec MM. Achard, Worms, Galabert, Gaury, Mme Achard-Becker (940 fr. 45); succès de beauté pour Mme Achard-Becker. *Margot*, comédie, 3 actes, de Meilhac; *Décoré*, 3 actes, de Meilhac, troupe E. Simon, avec Mme Marie Kolb (558 fr. 75).

Jeanne d'Arc, pièce, de Soumet; *Horace*, tragédie en 4 actes, de Corneille, avec Mme Segond-Weber, de la Comédie Française. *Le Chapeau de paille d'Italie*, avec Lassouche, Edouard Georges et autres artistes des Variétés (1,008 fr. 70).

Kermesse, en juillet, aux Grands Prés, par l'Avenir de la Beauce, société de gymnastique, et ensuite, autre kermesse par l'Harmonie Chartraine.

En septembre 1890, *Henri III et sa Cour*, p. historique, par A. Dumas, troupe Paul Deshayes (1,300 francs).

Le 5 octobre, conférence sur les fabliaux et contes populaires, faite au profit des victimes du cyclone de Dreux, par M. Paul Deschanel, député, ancien sous-préfet de Dreux. Très intéressante conférence; grand succès.

Les Danicheff, de Newky; troupe Chartier.

A la Saint-André, *Roger la Honte*, drame.

L'Arlésienne, 5 tableaux, de Daudet, chœurs de Bizet; spectacle organisé par A. Milliaud, avec le concours de Mlle Dugueret, de l'Odéon. *Divorçons*; *l'Abbé Constantin*; organisé par Grignon. *La Vie à deux*, par Mmes Réjane, Dea Dieudonné (1,067 fr. 85). *Le Juif errant*, d'Eugène Sue; tournée Achard, avec MM. Dumaine, Taillade, Lacressonnière (1,592 fr. 15).

—— En janvier 1891, fêtes de la presse chartraine; matinée enfantine; fête populaire au théâtre.

En février, bal du commerce, au profit des pauvres.

Ferdinand le noceur, comédie bouffe, en 4 actes, de Gandillot; troupe Saint-Omer. *Le Régiment*, drame, 8 tableaux, de Mary et Grisier; tournée Abel (1,453 fr. 05). *Denise*, 4 actes, d'A. Dumas fils, avec Mmes Blanche Baretta, sociétaire de la Comédie Française, Thomsen, Harris, M. Worms, des Français (1,092 fr. 15).

A la foire de mai 1891, au théâtre Chabot, la troupe joue *Martyre*, *l'Abbé Constantin*, *la Porteuse de Pain*, *Durand et Durand*, *la Grâce de Dieu*, *etc.*

Au théâtre : *La Fille du Tambour Major*. *Mlle de la Seiglière*, comédie, de J. Sandeau; tournée Baduel, avec Coquelin aîné, Jean Coquelin, Mme Favart (2,178 fr. 15). *Le Bossu*, tournée Simon. *Charlotte Corday*, drame, 5 actes, de Ponsart; *le Testament de César Girodot*, tournée Delétraz. *L'Étincelle*, un acte, de Pailleron; *le Député de Bombignac*, de Bisson, avec des artistes de la Comédie Française : M. de Féraudy, Mmes Amel et Bertiny (854 fr. 05).

Le Courrier de Lyon, drame 7 actes, de Moreau. *La Dame aux Camélias*, comédie, de Dumas fils; tournée Schüsmann,

avec Mme Harris. *Les Faux Bonshommes*, par la troupe de l'Odéon ; bonne représentation, faible recette.

Le Voyage de Suzette ; dix soirées ; moyenne 562 fr. 05.

—— En janvier 1892, *la Dame Blanche ; le Chalet.*

La Famille Pontbiquet, comédie en 3 actes, de Bisson ; tournée Achard, avec MM. Achard, Corbin, Mmes Achard-Becker, Barberot (1,263 fr. 85). *Les Deux Orphelines* ; *Philémon et Baucis*, op. comique, en 2 actes, de Gounod ; *le Passant*, de Coppée ; tournée Delétraz. *Ma Cousine*, avec Mlles Marie Kolb, Aline Guyon (956 fr. 45).

A la foire de mai 1892, cirque Bazola.

Miss Helyett, opérette, d'Audran ; troupe Alix.

A la foire de septembre, théâtre Legois, où l'on donne *la Fille du Tambour Major*, *les Cloches de Corneville*, *le Grand Mogol*, *le Petit Duc*, *le Jour et la Nuit.*

Au commencement d'octobre, *Gringoire*, en un acte, de Théodore de Banville ; *le Gendre de M. Poirier*, d'Émile Augier, avec MM. Coquelin aîné, Jean Coquelin, Louis Delaunay, Mlle Jeanne Thomsen, (2,348 fr. 85).

Don Pasquale, opéra, 4 actes, de Donizetti, avec Mlle Raffaella Franchino qui chante aussi *la Leçon du Rossignol. Le Testament de César Girodot ; le Médecin malgré lui*, avec Coquelin cadet et Mlle Favart (1,350 75). *Le Juif Polonais*, 5 tableaux, d'Erckmann-Chatrian, avec Dumaine (509 fr.).

Par le Glaive ; tournée Duray ; *le Barbier de Séville*, avec l'orchestre Brument (1,258 fr. 65) ; *les Demoiselles de Saint-Cyr*, avec Mlles Reichemberg, Aline Guyon, M. de Féraudy (1,147 fr. 20).

—— Le 1er janvier 1893, *la Fille du Chiffonnier*, drame en 8 tableaux, de Ferdinand Dugué.

L'Œil crevé, opéra bouffe, d'Hervé. *Ruy Blas*, drame, de V. Hugo ; *la Favorite*, avec Manoury (993 fr. 20).

Le Trouvère, avec Manoury (860 fr. 90). *Hernani*, drame, de V. Hugo ; *le Monde où l'on s'ennuie*, comédie, de Pailleron, de l'Académie Française ; troupe Fraizier-Christian.

Champignol malgré lui, 3 actes, de Feydeau et Desvallières, joué 400 fois à Paris ; tournée Bayard ; *le Chat Noir*

(1,195 fr. 50); *Monsieur chasse*; *le Malade imaginaire*, avec Mme Marie Kolb et M. Talbot (596 fr. 50); *le Premier mari de France*, avec M. Baron et Mlle Lender (1,301 fr. 25); *Tricoche et Cacolet; la Consigne est de ronfler*, avec Brasseur (1,467 fr. 05); *les Fourchambault*, d'Augier; tournée Christian.

A la Saint-André, *Miss Helyett*, opérette.

Concert Baret, avec Mlle Milly Meyer (719 fr. 60).

Le nombre des représentations diminue en quatre ou cinq ans, de 40 à 31 par année; la moyenne des recettes varie de 820 fr. à 780 fr.

—— Le 7 janvier 1894, *le Roi s'amuse*, de V. Hugo.

Jean Baudry, 4 actes, de Vacquerie; *le Député de Bombignac*; tournée Christian; *le Fils naturel*, d'A. Dumas fils, avec Mme Favart (802 fr. 85); *Boubouroche*, 2 actes, du théâtre libre, de Courteline; *le Gamin de Paris*, avec Mme Emma Carina, M. Dieudonné (453 fr. 15).

Spectacle concert Baret (874 fr. 20).

Gigolette, drame, 8 tableaux, de Decourcelle et Tarbé; grand succès de l'Ambigu; spectacle organisé par Quettier, directeur du théâtre de Soissons (966 fr. 45); *l'Héroïque Lecardunois*, tournée Achard (774 fr. 40).

Faust, opéra, 5 actes, de Gounod, avec Mlle Bosman et MM. Ballard, Douaillier, de l'Opéra, Lepage, de l'Opéra-comique (2,190 fr. 85).

Le prix des places avait été fixé comme suit : loges, orchestre, 5 fr.; deuxièmes loges, 2 fr. 50; parterre, 2 fr.; deuxièmes galeries, 1 fr. 50; troisièmes galeries, 1 fr.

Madame Sans-Gêne, 4 actes, de V. Sardou et Emile Moreau; tournée de Langlay, avec une troupe du Vaudeville : première (2,113 fr. 30); deuxième (771 fr. 25).

A la foire de mai 1894, *les Vingt-huit jours de Clairette*, opérette, musique de Victor Roger; deux représentations.

Les Saltimbanques, vaudeville en 3 actes, avec couplets de Dumersan et Varin; *le Fiacre 117*; spectacle organisé par Baron des Variétés (882 fr. 10); *la Beauté du Diable*; *le Brésilien*, avec Brasseur et sa troupe (938 fr. 05); *le*

Panache, comédie, 3 actes, de Gondinet; tournée Baret; *Serge Panine*, comédie, de G. Ohnet; tournée Christian.

Martyre, de d'Ennery, par des artistes de l'Odéon; *Un Fil à la patte*; tournée Achard, avec MM. Achard, Corbin, Mmes Achard-Becker, Barberot (1,202 fr. 20); *la Reine Juana*, drame historique, de Parodi, avec Mlle Dudlay, des Français (790 fr. 40).

Spectacle de petites pièces en un acte, par Mmes Amel, Ludwig, M. Beer (802 fr. 80).

Le Barbier de Séville, comédie, 4 actes, de Beaumarchais; *Phèdre*, tragédie en 5 actes, de Racine, avec Mme Segond-Weber et M. Charpentier, des Français; prix ordinaires du théâtre; *les Mousquetaires au Couvent*, op. comique, de Varney; spectacle organisé par Landrin.

A la foire de novembre, *les Pirates de la Savane*, drame en 8 tableaux, de F. Dugué.

Mignon, opéra comique, d'A. Thomas, par la troupe d'opéra de Versailles; *la Dame aux Camélias*, de Dumas fils; organisé par Chataignié; *le Cid*; *le Premier acte du Misanthrope*, MM. Paul Mounet, Albert Lambert fils et Philippe Garnier, des Français et Mme Laurent-Ruault, de la Porte-Saint-Martin.

—— Le 1er janvier 1895, *les Deux Orphelines*.

Les Effrontés, comédie, d'Emile Augier; tournée Christian; *Gigolette*, tournée Landrin.

Le Tour du Monde en 80 jours, pièce féerique en 16 tableaux, de Jules Verne; 400 costumes, machine à vapeur, lumière électrique; trois grands ballets, trente danseuses; éléphant dressé en liberté; 200 personnes pour la figuration; direction Hartman et Louar.

« En février, seize représentations, d'après M. A. Chauveau, dont 3 matinées (moyenne 931 fr. 24). La moins forte recette a été celle de la première soirée : 247 fr. 95; la plus forte a été celle du premier dimanche, 1,566 fr. 90. Les matinées ont produit 778 fr. 35; 1,249 fr. 30; 1,014 fr. 60. »

Le 27 février 1895, le Conseil nomme une commission pour étudier les travaux de restauration du théâtre. M. A.

Piébourg, architecte de la Ville, présente un devis de 56,500 fr. Sont nommés, les conseillers Bouthemard, 18 voix, Bourgeois, 16; au deuxième tour, Bellier de la Chavignerie et Rouard, 17 voix chacun.

Dans une séance de juin, le conseiller Bouthemard, rapporteur, évalue à la somme de 43,920 fr. 19, l'importance des travaux d'extérieur et d'intérieur. Vote d'un crédit de 45,000 fr.

En janvier 1896, au règlement des travaux qui ont coûté 37,794 fr. 71, il reste libre une somme de 7,205 fr. 29. Le Conseil vote, en addition, quelques petits travaux d'appropriation pour 2,078 fr. 42.

Le lundi de Pâques, *Madame Sans-Gêne*, tournée de Langlay, avec la troupe du Vaudeville; troisième représentation (1,267 fr. 30).

Monsieur le Directeur; tournée Achard (1,048 fr. 30); *les Cabotins*, comédie, de Pailleron, avec Coquelin aîné (1,443 fr. 60).

Pendant la foire de mai 1895, théâtre de la Passion, théâtre Gallici; théâtre des Fantoches; théâtre de Galathée; ménagerie Alexiano; musée mécanique; chemin de fer aérien, très couru.

François les Bas bleus, opéra comique, 3 actes, musique de Messager; *Pour la Couronne*, 3 actes, de François Coppée; tournée Deletraz, avec M. Philippe Garnier, Mmes Laurent-Ruault, Renée Cogé (889 fr.).

« Représentation du théâtre Français, d'après M. Chauveau, quatre petites pièces en un acte, pour la réouverture du théâtre, après réparation, et au bénéfice des rapatriés de Madagascar, par MM. Prudhon, Truffier, Falconnier, Mmes Persoons et Bertiny (1,544 fr.)

Les Tenailles, comédie en 3 actes, de Paul Hervieu; *le Baiser*, fantaisie en vers de Th. de Banville; tournée Vast (711 fr. 80).

A la Saint André, *la Grâce de Dieu*, le 30 novembre; *les Deux Orphelines*, le 1er décembre.

Mignon, opéra comique, avec Mmes Marié de l'Isle, Panseron,

et la troupe de Versailles (1,694 fr. 50); *les Inutiles*, avec MM. Romain, Rebel, Draoul, Corbin, Mmes Duluc, Meuris (734 fr. 55).

—— Le 1er janvier 1896, *le Bossu.*

Le chansonnier Aristide Bruant, avec Mme Tarquini d'Or; spectacle concert (929 fr. 05); *Marcelle*, comédie en 4 actes, de V. Sardou, direction Carré (1,472 fr. 60). Spectacle concert Baret, avec Martapoura et la petite Parfait (1,029 fr. 75); *la Vivandière*, opéra comique, de Léon Godard; *le Maître de Chapelle*, un acte, de Paer; troupe du grand théâtre de Versailles (1,323 fr. 95).

Britannicus, de Racine; *les Plaideurs*, de Molière; direction Samson, avec MM. Truffier et Philippe Garnier, des Français (544 fr. 60); *Francillon*, comédie, de Dumas fils, avec Abel, du Vaudeville; *Hôtel du libre échange*, de Feydeau.

A la foire de mai : théâtre Chabot; cirque Lenka; théâtre des Arts; Miss Anny Jones; la femme à barbe.

Disparu, tournée Achard (860 fr. 85).

Lackmé, op. comique en 3 actes de Léo Delibes, représentation de gala, organisée par la Ville, à l'occasion du concours régional, avec MM. Mondaud, baryton de l'Opéra-Comique, Gandubert, ténor de l'Opéra, Mme Panseron de l'Opéra-Comique (1,864 fr. 10). *Carmen*, avec Mlle Tarquini-d'Or et la troupe d'opéra d'Orléans (1,252 fr. 35). *Mireille; le Chalet*, avec Mlle Marié de l'Isle et les artistes d'Orléans (1,409 fr. 80). *Don César de Bazan*, drame, 5 actes, tournée J. Mary. *L'Avare; le Malade Imaginaire*, avec Talbot. *Amants*, comédie, 4 actes, de Maurice Donnay; tournée Montcharmont, avec Mlle Rosa Bruck, MM. Nertann, Montcharmont (1,779 fr. 35).

—— En janvier 1897, *le Barbier de Séville; le Maître de Chapelle*, par la troupe d'opéra d'Orléans.

Les Deux Orphelines; tournée J. Mary. *Le Petit Duc*, op. comique, 3 actes, de Lecocq, par la troupe des Bouffes-Parisiens. *La Dame aux Camélias*, avec Mme Lina Munte. *Monsieur Chasse*, avec Mme Marie Magnier, MM. Hurteaux, Charlet, etc. (912 fr. 50).

Mignon, opéra comique, avec Mme Panseron, M. Gandubert et la troupe d'opéra de Versailles (1,279 fr.). *Le Colonel de Roquebrune*, drame, 5 actes, 6 tableaux, de G. Ohnet, avec Coquelin aîné, Volny, Rozemberg, Mme Esquilar (2,036 fr. 60).

Le Sursis, pièce en 3 actes, de Sylvane et Gascogne, tournée Achard (860 fr. 20). *Le Chalet ; la Fille du Régiment ;* troupe d'opéra de Versailles. *Les Mystères de Paris,* drame; troupe Romain (1,349 fr. 60).

Les Deux Gosses ; troupe Jules Mary.

« 1re représentation 1,506 fr. 30 ; denxième 1,198 fr. 90 ; toutes deux en septembre 1897.

« Troisième représentation 1,084 fr. 80 ; 4e 424 fr. 65 ; 5e 1,482 fr. 45 ; les 28, 29 et 30 novembre, d'après M. Chauveau. »

Le Chemineau, 3 actes, Richepin, avec Mme Lina Munte et M. Dulac de l'Odéon (936 fr.). *Robert Macaire ; l'Auberge des Adrets ;* tournée Saint-Omer. *L'Etrangère*, avec M. Paul Mounet, Mme Vanda de Boncza du Théâtre-Français, Mme Harris du Vaudeville (1,376 fr.). *Le Dindon*, 3 actes, de Feydeau; tournée Chartier. *Le Bossu*, drame de Paul Féval. *Médor*, avec Galipaux (862 fr. 80).

L'Ami Fritz ; le Baiser ; spectacle organisé par Mme Harris, avec le concours de Mlle Reichemberg, sociétaire de la Comédie-Française (1,206 fr. 70).

La fête de l'Arbre de Noël, pour les enfants des écoles, a été très brillante cette année au théâtre.

—— Le 16 janvier 1898, *Roméo et Juliette,* opéra de Gounod, avec MM. Beyle, ténor; De Fourca, basse chantante, de l'Opéra ; Mlle Marga Theisson, de l'Opéra impérial de Vienne (1,247 fr. 85).

La Porteuse de Pain ; tournée La Bruyère. *Manon*, opéra, 5 actes, de Massenet, avec Mlle Margaret Reid, de Covent Garden de Londres, et M. Beyle de l'Opéra (1,475 fr. 70). *Le Terre-Neuve* ; tournée Achard (960 fr. 50). *Le Procès Vauradieux*, 3 actes, de Delacour et Hennequin, avec Galipaux (670 fr. 70).

Hamlet, tragédie de Shakespeare, version A. Dumas, avec Mlle Adeline Dudlay, des Français (1,256 fr. 80). *La Mare au*

Diable, 3 actes, de G. Sand, avec Mlle Jane May. *Catherine*, 4 actes, de Lavedan, joué aux Français ; tournée Vast.

A la foire de mai, 1898 : *les Deux Gosses; l'Abbé Constantin ; la Grève des Forgerons. Cyrano de Bergerac*, avec Candé (1,939 fr. 65). Une deuxième représentation (950 fr. 20). *Le Nouveau Jeu*, des Variétés, avec Brasseur (820 fr.) *Mignon*, op. comique, avec Mlles Marié de l'Isle, Oswald et M. Gresse (1,355 fr. 95). *Le Contrôleur des Wagons-Lits*, de Bisson ; tournée Achard (1,101 fr. 75). *La Tosca*, drame, 6 tableaux, de V. Sardou, avec Mme Lina Munte et M. Montlouis (834 fr. 40).

Le Gendre de M. Poirier, avec Coquelin Cadet (1,551 fr. 90). *Froufrou*, de Meilhac et Halévy, avec Mlle Ninove du Vaudeville et M. Léon Segond de la Porte Saint-Martin. *Les Petites Michu*, opérette. *Terre Basse*, avec Mlle Maguera (577 fr. 55).

—— Le 1er janvier 1899, *les Deux Orphelines*.

La Dame Blanche, le Chalet ; spectacle monté par Jacquet de l'Opéra-Comique, avec Mlle Arnold (1,536 fr. 65).

Séances de musique de chambre, organisées par le professeur Marré.

Louis XI, de Casimir Delavigne, avec M. Sylvain et Mme Hartmann-Sylvain (569 fr. 30). *Werther*, opéra, avec Mme Martini Paz (695 fr. 30). *Marceau*, drame, 10 tableaux, d'Anicet Bourgeois et Masson.

A la foire de mai 1899: cirque Bouthors ; théâtre Bellanger ; Musée Dupuytren ; Théâtre de Nains ; Le Tour du Monde ; Gondoles Russes ; Théâtre d'Eté, où l'on joue *les Deux Orphelines*, etc., *les Vingt-huit jours de Clairette, la Mascotte, Gigolette*.

La Femme à Papa, 3 actes, musique d'Hervé. *Le Vieux Marcheur*, 5 actes, de Lavedan, tournée Brasseur (906 fr. 65).

Michel Strogoff, 14 tableaux, de d'Ennery et Jules Verne, tournée Romain : 1re représentation 700 fr. 90 ; 2e représentation 1,210 fr. 75.

Le Chemineau, de Richepin ; tournée J. Mary. *Ma Bru*, 5 actes, de Billaut et Carré ; *l'Anglais tel qu'on le parle*, en un acte, de Tristan Bernard ; tournée Barel (834 fr. 70). *Plus que Reine*, 5 actes, d'E. Bergerat ; tournée Bourgeois.

« *Lackmé, le Chalet;* spectacle organisé par l'Opéra-Comique, sujets, chœurs et orchestre, avec Mlles Chambellan, Eyreams, Vilma, MM. David, Gresse, Vieulle, etc. (2,063 fr. 30). »

Monde énorme ; grand succès. Les premières loges et les stalles d'orchestre sont mises à 5 fr. ; les baignoires d'avant-scène, à 4 fr. ; le parterre, à 2 fr.

La Dame de chez Maxim', 3 actes de G. Feydeau ; tournée Achard, avec M. Achard, Mmes Jane May, Barberot (1,360 fr. 45). *Adrienne Lecouvreur,* comédie 5 actes, de Scribe et Legouvé; organisée par Mlle Dudlay (666 fr. 25). *Le Torrent*, 4 actes, de M. Donnay; tournée Vast, 6e année, avec Mlle Ninove (643 fr. 30).

Le Marquis de Villemer, de G. Sand. *Notre-Dame de Paris,* d'après V. Hugo, avec Mme Marie Laurent ; tournée de Mme Harris (674 fr. 55). *La Fille de Madame Angot,* opérette de Lecocq. *Cyrano de Bergerac*, 5 actes de Rostand. *Le Député de Bombignac*, avec de Féraudy ; tournée Harris (1,255 fr. 65).

—— Le 1er janvier 1900, *la Dame de chez Maxim'* ; tournée Achard, deuxième représentation (1,269 fr. 55).

Coralie et Cie, du Palais-Royal ; tournée Achard (1,505 fr. 35). *Les Rantzau*, d'Erckmann-Chatrian, avec de Féraudy (599 fr. 75),

Faust, opéra de Gounod, avec MM. Douaillier, Nivette, Mmes Douaillier et Beauvais ; spectacle organisé par M. Durrieu, professeur de musique, à Chartres (2,171 fr. 95). *Chart' Raid,* revue locale, par des amateurs ; représentation organisée par M. Rousseau, (2,149 fr. 85).

La Fille Elisa ; Poil de Carotte, avec M. Mevisto et Mlle Eugénie Nas (818 fr. 65). *La Conscience de l'Enfant,* avec Mlle Ninove ; tournée Vast (685 fr. 55). *Les Maris de Léontine;* troupe Baret (853 fr. 85).

L'Aiglon, de Rostand, avec Mme Grumbach, MM. Volnys et Schutz ; tournée de Mme Sarah Bernard, directrice (1,986 fr. 10). *Polin*, chanteur comique, avec la troupe Baret (1,208 fr. 70). *Amoureuse,* tournée Vast, avec Mme Laure Fleur (780 fr. 60).

M. Chauveau, dans sa plaquette, conclut ainsi :

« La moyenne des recettes faites par les directions privilégiées, de 1860 à 1880, soit pendant 20 années, est de 731 fr. 49.

« La moyenne des recettes, faites par la commission théâtrale, en 20 ans, de 1880 jusqu'à 1900 est de 877 fr. 25.

Le total des recettes municipales et de bienfaisance est de:

Recette municipale.	45,772 fr. 92
Bureau de bienfaisance . . .	12,985 »
Total. . .	58,757 fr. 92

Le nombre des représentations, dans le nouveau théâtre, depuis l'année 1860, jusqu'à la fin du siècle, a été de 1,661. »

Ce relevé comprend peut-être un trop grand nombre de représentations; on peut cependant se rendre compte ainsi du goût du public, des pièces présentées, des acteurs souvent célèbres, qui sont venus jouer sur notre scène, des troupes de passage aimées généralement du public.

Quelques insuccès non mérités, dus souvent au passage des tournées pendant l'été, ou à la malechance, ont été aussi indiqués.

—— Les bals du théâtre, notamment le bal paré et travesti du mardi-gras, ont toujours été en déclinant ; la décadence, indiquée par l'abaissement des recettes, est facile à suivre.

La recette du bal travesti du mardi-gras en 1862 est de 1,296 fr. 25 ; en 1868, de 1,130 fr. ; en 1873, de 1,298 fr. 95 ; en 1877, de 984 fr. 50 ; en 1882, de 791 fr. 30 ; en 1886, de 598 fr. 35 ; en 1889, de 491 fr. 25 ; en 1896, pas de bal ; en 1897, de 481 fr. 50.

—— Des cafés chantants ont été créés à Chartres, comme partout ; ils n'ont jamais eu de grands succès ; quelques-uns ont su se maintenir dans des conditions ordinaires.

IV. — STATISTIQUES, SOCIÉTÉS

Politique, préfecture, mairie, diocèse, tribunaux. — *Division territoriale et politique.* — Le Département nomme trois sénateurs, au scrutin de liste.

Il n'y a actuellement que deux sénateurs. Il sera pourvu au troisième siège, prévu par la loi du 9 décembre 1884, lorsque le département aura été désigné, par voie de tirage au sort, à la suite d'une vacance produite parmi les sénateurs inamovbiles.

Le Département élit cinq députés.

Il forme l'Évêché de Chartres, suffragant de Paris, et est compris dans le ressort de la Cour d'appel et de l'Académie de Paris.

Il fait partie du 4e Corps d'armée, dont le siège est au Mans.

—— La superficie totale du département est de 587,521 hectares ; celui de l'arrondissement de Chartres de 210,138 hectares.

Le Département comprend 24 cantons, 426 communes et 280,469 habitants.

L'arrondissement de Chartres comporte 8 cantons, 166 communes et 112,577 habitants.

Présidents. — Le Président de la République, en 1900, est M. Émile Loubet.

Le Président du Conseil des ministres, ministre de l'Intérieur et des Cultes, M. Waldeck-Rousseau, sénateur.

Le Président du Sénat : M. Fallières.

Le Président de la Chambre des Députés : M. Paul Deschanel.

Sénateurs. — Les sénateurs d'Eure-et-Loir, MM. Labiche, président du Conseil général, Vinet, maire de Garancières-en-Beauce, ont été élus pour neuf ans, le 7 janvier 1894.

Ont été élus sénateurs, depuis l'année 1875, date de la Constitution républicaine.

30 janvier 1876. MM. J. Delacroix, maire de Chartres ; E. Labiche, conseiller général d'Auneau.

25 janvier 1885. MM. E. Labiche, sénateur sortant ; F. Jumeau, propriétaire à Nogent-le-Phaye.

13 décembre 1885. Dreux-Linget, ancien député, en remplacement de M. Jumeau, décédé.

14 octobre 1888. M. Ch. Vinet, maire de Garancières-en-Beauce, en remplacement de M. Dreux-Linget, décédé.

7 janvier 1894. MM. Vinet et Labiche, sénateurs sortants.

Députés. — Ont été élus députés, pour quatre ans, aux élections du 8 mai 1898.

MM. Lhopiteau G., député sortant, pour la première circonscription de l'arrondissement de Chartres ;

Bordier Emile, notaire, à Gommerville ; 2e circonscription ;

Isambert Gustave, publiciste, maire de Saint-Denis-les-Ponts, pour l'arrondt de Châteaudun ;

Victor Dubois, député sortant, pour l'arrondt de Dreux ;

Paul Deschanel, député sortant, pour l'arrondt de Nogent-le-Rotrou.

Assemblée constituante de 1789. — La Constitution fixait à mille au moins le nombre des députés de la France. Le département d'Eure-et-Loir devait élire dix députés, et quatre étaient attribués au Bailliage de Chartres.

Furent élus :

MM. Bouvet, négociant, juge consulaire ;
De Lubersac, évêque de Chartres ;

M. le baron de Montboissier, maréchal de camp (remplacé par M. Talon, suppléant, conseiller au Parlement) ;

M. Pétion de Villeneuve, avocat.

Assemblée législative. — Les Bailliages furent supprimés par un décret de l'Assemblée nationale, du 9 janvier 1790 : le nombre des députés d'Eure-et-Loir fut fixé à neuf.

Aux élections d'août 1791, sont élus :

MM. Amy, de Janville ;
Bellier-Duchesnay, de Chartres ;
Boucher, de Bonneval ;
Claye, de Bû ;
Delacroix, d'Anet ;
Giroust, de Nogent-le-Rotrou ;
Lefebvre Jean-René, de Chartres ;
Léopold de Stabenrath, de Chartres ;
Tillionbois de Valleuil, de Chartres ;

Suppléants : MM. Champigneau, Coubré Saint-Loup et Doussaint de Flacé.

Convention nationale. — Sont élus députés, le 2 septembre 1792 : MM. Bourgeois, Chasles, Delacroix, Fremenger, Giroust, Lesage, Loiseau, Petion.

Suppléants, MM. Maras et Lonqueue.

Directoire. — La constitution de 1793 divisa la population par masse de 10,000 individus, dont chacune nommait un député.

1795 (an III), députés d'Eure-et-Loir qui ont siégé :

Conseil des anciens	*Conseil des Cinq-Cents*
MM. Barreau	MM. Giroust
Bourgeois	Godard
Dussieux	Guillard
Judel	Laboulaye
Latache	Lesage
Paillard	Maras

Consulat. 1800 (an VIII). — Les membres du Corps législatif sont nommés par le Sénat.

Empire. 1804 (an XII). — Les députés sont choisis par le grand Electeur, sur les listes de candidats dressées par les membres des collèges électoraux :

1807, MM. Etienne Jumentier et Roquain de Vienne,
1812, Cugnot d'Aubigny et Guillier de Souancé.

Première restauration. 1814. — La charte maintient à deux le nombre des députés d'Eure-et-Loir et renvoie à une loi l'organisation des collèges électoraux.

Les cent jours. — Du 20 mars au 8 juillet 1815.

La chambre des Représentants est élue directement par les collèges électoraux, institués par le Senatus-Consulte du 16 thermidor an X ; le département d'Eure-et-Loir élit six députés.

1er collège électoral du département.

10 mai 1815. MM. le baron Delaitre, préfet de Seine-et-Oise, ancien préfet d'Eure-et-Loir ; Jumentier, ex-législateur.

Suppléant, M. Delacroix-Frainville, avocat au Conseil d'État.

2e collège électoral de l'arrondissement de Chartres, M. le baron Delaitre, député.

Deuxième restauration. — Une ordonnance du 13-14 juillet 1815 fixa à quatre le nombre des Députés à élire par les collèges électoraux.

27 août 1815.	MM. le chevalier Billard, maire de Chartres,
—	le comte de Colbert,
—	Dupont d'Englesqueville,
—	le comte Durand de Pisieux.
27 août 1816.	le comte de Courtarvel,
—	Caquet Jacques.
12 septemb. 1819.	Busson, avocat.
14 septemb. 1819.	Delacroix-Frainville.
14 novemb. 1820.	Caquet Jacques,
—	le comte de Courtarvel.

De 1824 à 1830, le département d'Eure-et-Loir eut deux arrondissements électoraux, nommant chacun un député, et un collège électoral de département, nommant un député.

Dans le premier arrondissement électoral, Chartres et Châteaudun ; députés élus :

26 février 1824. M. de Courtarvel.

18 novemb. 1827. M. Busson.
24 juin 1830. —

Dans le deuxième arrondissement électoral, Dreux et Nogent-le-Rotrou; députés élus :

26 février 1824. MM. Le Chapelier de Grandmaison.
18 novemb. 1827. Firmin-Didot.
23 juin 1830. —

Dans le collège électoral du département; députés élus :

6 mars 1824. MM. Simonneau,
— Dubouexic, comte de Pinieux.
24 novemb. 1827. Dutemple de Chevrigny,
— Dubouexic, comte de Pinieux.
3 juillet 1830. Dutemple de Chevrigny,
— Texier Alexandre, père, de Courville.

Monarchie de juillet. — Dans l'arrondissement de Chartres, le 21 octobre 1830, est élu M. Isambert, en remplacement de M. Busson, nommé sous-préfet.

Après la loi du 19 avril 1831, est élu :

5 juillet 1831. M. Chasles, maire de Chartres.
21 juin 1834. —
4 novemb. 1837. —
2 mars 1839. —
9 juillet 1842. —
1er août 1846. —

République de 1848. — Par un décret du gouvernement provisoire du 5 mars 1848, le nombre des représentants à élire en Eure-et-Loir fut fixé à sept; ce nombre fut abaissé à six, par la loi électorale des 8-22 février et 15 mars 1849.

Les Représentants étaient nommés au scrutin de liste.

23 avril 1848. MM. Marescal, avocat, ex-commissaire du gouvernement, à Chartres.
— Raimbault, ancien député.
— le général Subervic, ancien député.
— Barthélemy, ex-commissaire du gouvernement, à Chartres.
— Le Breton, général de brigade.

23 avril 1848. MM. Trousseau, professeur à l'Ecole de médecine de Paris.
— Isambert, conseiller à la Cour de Cassation, ancien député.
13 mai 1849. Le général Le Breton, député sortant.
— Noël Parfait, homme de lettres.
— Barthélemy, député sortant.
— Le général Subervic, député sortant.
— Desmousseaux de Givré, ancien député.
— Ney de la Moskowa.
8 juillet 1849. Briffault, en remplacement de M. Ney de la Moskowa, par suite de son option pour le département de la Moselle.

Empire de Napoléon III. — Le décret organique du 2 février 1852, divisa le département d'Eure-et-Loir en deux circonscriptions électorales.

Dans la première (11 cantons), Chartres et Châteaudun, sont élus :

1er mars 1852. MM. d'Argent, chef d'escadron en retraite.
31 janv. 1853. Gustave Reille, ancien lieutenant de vaisseau, en remplacement de M. le marquis d'Argent, décédé.
22 juin 1857. Gustave Reille.
1er juin 1863. —
24 mai 1869. —

Troisième République. — Un décret du 15 septembre 1870, décida que l'élection aurait lieu au scrutin de liste, et fixa à six le nombre des Représentants à élire en Eure-et-Loir. Sont élus :

10 févr. 1871. MM. Delacroix, maire de Chartres.
— Marquis de Gouvion-Saint-Cyr, maire de Rouvray-Saint-Florentin.
— Lefèvre-Pontalis Amédée, à Châteaudun.
— Noël Parfait, homme de lettres, à Paris.
— Marquis de Pontoi-Pontcarré, maire de Villebon.
— Vingtain, à Vitray-sous-Brezolles.

Par la loi du 30 novembre 1875, chaque arrondissement administratif nommera un député. Les arrondissements dont la population dépasse cent mille habitants, nommeront un député de plus, par cent mille ou fraction de cent mille habitants.

Arrondissement de Chartres, sont élus :

20 févr. 1876, 1re circ. MM. Noël Parfait, député sortant.
— 2e circ. Maunoury Pol, avocat, maire de Luisant.
Le 14 octobre 1877. Mêmes députés réélus.
Le 21 août 1881. —

La loi du 16 juin 1885, rétablit le scrutin de liste et fixe le nombre de députés à quatre pour le département. Ont été élus :

8 octobre 1885. 1er tour. M. Milochau Emile, ancien sous-préfet, maire de Béville-le-Comte.
23 octobre 1885. 2e tour. MM. Maunoury Pol, ancien député.
— — Deschanel Paul, ancien sous-préfet.
— — Noël Parfait, député sortant.

La loi du 13 février 1889, rétablit le scrutin d'arrondissement :

Arrondissement de Chartres :

1re circonscrip. 2e tour. 6 octobre 1889. M. Noël Parfait, député sortant.

2e circonscrip. 1er tour. 22 sept. 1889. M. Milochau Emile, député sortant.

Le 20 août 1893. 1er circ. MM. Lhopiteau Gustave, avoué à Chartres.
— 2e circ. Milochau Emile, député sortant.
Le 8 mai 1898. 1re circ. MM. Lhopiteau, député sortant.
— 2e — Bordier Emile, notaire à Gommerville.

Préfets du département d'Eure-et-Loir :

M. Delaitre, nommé le 14 mars 1800.

MM. Rouillé d'Orfeuil, le 13 janvier 1814.
Rolland de Villarceaux (non installé), le 6 avril 1815.
Rouillé d'Orfeuil, réinstallé le 14 avril 1815.
de Roujoux, nommé le 17 mai 1815.
d'Estourmel, le 19 janvier 1819.
de Giresse-Labeyrie, le 27 juin 1825.
Langlois d'Amilly, le 3 août 1830.
de Rigny, le 5 septembre 1830.
Pompei, le 22 juillet 1833.
Gabriel Delessert, le 21 septembre 1834.
de Saint Aignan, le 21 octobre 1836.
de Villeneuve, le 24 juillet 1837.
de Jessaint, le 6 janvier 1845.
de Mentque, le 1er décembre 1847.
Marescal et Barthélemy, commissaires du gouvernement, investis des fonctions de préfet, nommés le 29 février 1848.
Sébire, le 2 juin 1848.
de Suleau, le 24 janvier 1849.
de Grouchy, le 24 septembre 1849.
Montois, le 6 janvier 1855.
Jaubert, le 6 janvier 1856.
de Charnailles, le 5 octobre 1861.
Brassier, le 29 mars 1869.
Labiche Émile, le 5 septembre 1870.
de Praneuf, conseiller de préfecture, chargé par intérim des fonctions de Préfet, le 23 février 1871.
Albert Leguay, le 20 mars 1871.
de Perthuis, le 9 août 1872.
de Tourville, le 11 novembre 1874.
de Nervo, le 13 avril 1876.
Riencourt de Longpré, le 17 juin 1876.
Degrond, le 19 mai 1877.
Edouard de Cazes, le 3 juillet 1877.
Henri Fontaine, le 18 décembre 1877.
Baron, le 12 janvier 1880.
Floret, le 17 novembre 1880.

MM. Proudhon, le 5 octobre 1884.
Desprez, le 11 janvier 1887 et décédé le 22 janvier 1896.
Maitrot de Varenne, le 26 février 1896.
Brelet, nommé le 16 janvier 1900.

Préfecture. — En 1900 :

MM. Brelet, préfet.
Thibonneau, secrétaire général.
F. Boissard, vice-président du Conseil de préfecture.
Grilhault des Fontaines, conseiller.
Vivier, conseiller.
Fauconnier, chef du cabinet du préfet.
Boiry, attaché.
Kerhervé, chef de bureau.

—— Première division : MM. Salmon, chef ; Belle, sous-chef ; Deceunynck, chef de bureau ; Meunier, Martinot et Parcellier, commis ; Robert et Castanié, expéditionnaires.

Deuxième division : MM. Ronce, chef ; Girault, sous-chef ; Leblanc et Guérin, chefs de bureau ; Toutay, Leroy, Pijanowski et Bès, commis ; Gaubert, expéditionnaire.

—— Troisième division : MM. Gouin, chef ; Grugeon, sous-chef, chargé du bureau militaire ; Marquet, chef de bureau adjoint ; Ricaud, commis ; Christol, agent-voyer, attaché aux écritures vicinales ; Labiche, expéditionnaire.

Garçons de bureau : MM. Louis et Boucher.

Concierge : M. Martinot Julien.

—— Service des enfants assistés : MM. le docteur Barthès, inspecteur, chef du service du département ; Vauclare, sous-inspecteur ; Aulard, commis d'inspection ; Roulleau, auxiliaire.

—— Archives : M. Merlet René, archiviste paléographe.

—— Architecte du département : M. Vaillant Em.

Présidents du Conseil général :

MM. Duroure, propriétaire, de 1800 à 1803.
Le marquis de Boquestant, au Boullay-Thierry, de 1803 à 1807.
Desrivières, de 1807 à 1808.
Le marquis de Turin, à Nogent-le-Rotrou, de 1808 à 1809.

MM. Le marquis de Boquestant, de 1809 à 1817.
Foreau, propriétaire, de 1817 à 1818.
Le marquis de Boquestant, de 1818 à 1826.
Le duc de Montmorency, pair de France, de 1826 à 1827.
Le marquis de Boquestant, de 1827 à 1829.
Le duc de Montmorency, de 1829 à 1831.
Le marquis de Boquestant, de 1831 à 1832.
Le comte Reille, pair de France, de 1832 à 1834.
Dugué, président du tribunal civil de Nogent-le-Rotrou, de 1834 à 1837.
Raimbert-Sévin, ancien député, à Châteaudun, de 1837 à 1843.
Chasles père, ancien président du tribunal de Commerce, à Chartres, de 1843 à 1848.
Raimbert-Sévin, de 1848 à 1850.
Le général Le Breton, député, à Luigny, de 1850 à 1871.
Emile Labiche, sénateur, à Béville-le-Comte, depuis 1871.

Administration municipale. — La Charte municipale de Chartres, octroyée moyennant 12,000 livres tournois, aux bourgeois de la Ville, par Charles de Valois, comte de Chartres, date de 1296.

Le lieutenant-général du bailliage était maire perpétuel; il présidait le Conseil des échevins, qui comprit d'abord dix membres, puis douze.

En 1589, les Échevins obtinrent de la Ligue, la nomination d'un maire, ayant juridiction politique; le sieur du Ru fut nommé maire de Chartres cette même année.

Les marchands de Chartres en 1690, obtinrent, moyennant 35,000 liv., la création d'une charge de conseiller du Roi, maire de la Ville de Chartres, dont le premier titulaire fut Gilles Camiaille, marchand.

Il fut créé, en 1708, à côté du maire perpétuel, une charge de maire alternatif, qui prit fin en 1724.

De l'année 1310 à l'année 1676, pendant une période de 366 ans, trente-deux lieutenants généraux du bailliage, ou

maires perpétuels, se succédèrent, dont deux, Jehan le Bourrelier (1412-1421, et 1430) et Jehan de Montescot (1432-1458 et 1461-1462) furent nommés deux fois.

Ceux qui occupèrent le plus longtemps ces fonctions, furent, les sieurs : Robert Fournigault, 26 ans (1329-1355); Denis Prevosteau, 16 ans (1364-1380) Jehan de Montescot, 26 ans (1432-1458); Jehan Baudry, 31 ans (1471-1501) ; Christophe de Herouard, 41 ans (1524-1565) : Claude Suireau, maire pour la Ligue, 25 ans (1590-1615).

Maires de la Ville de Chartres :

MM. Gilles Camiaille, 1693.
Jacques Nicole, 1696.
Jacques-Marc-Antoine Nicole du Plessis, 1711.
Etienne-Michel Noël, 1723.
Jean-Robert Bouvart, 1736.
Michel Davignon, 1742.
Claude Davignon, 1749.
Louis Garnier de Marigny, 1758.
Louis-François marquis de Ligneris, 1766.
Jacques Parent, 1770.
Marquis de Ligneris, 1776.
Claude Bellier-Duchesnay, 1780.
Jacques Triballet du Gord, 1784.
Chevart, 1791.
Jolly-Deshayes, 1792.
Judel, an II.
Semen, an III.

Du 15 brumaire, an IV, au 16 floréal an VIII, administration municipale, sans maire.

MM. Chevard, an VIII, notaire, nommé le 6 fructidor an VIII (1800).
Billard l'aîné, propriétaire, le 28 thermidor an X (1802).
Lion, notaire, le 19 mai 1815.
Billard l'aîné, député, le 31 juillet 1815.
Billard de Saint-Laumer, administrateur des hospices, le 15 septembre 1815.
Billard l'aîné, député, le 18 octobre 1819.

MM. Ad. Chasles, ancien notaire le 27 août 1830.
Durand, docteur médecin, le 2 février 1848.
Remond, propriétaire, le 12 avril 1848.
Sédillot, auditeur au Conseil d'Etat, le 21 oct. 1852.
Alexandre Billard de Saint-Laumer, le 25 oct. 1865.
Jules Delacroix, pharmacien, le 14 septembre 1870.
Billard de Saint-Laumer, le 10 février 1874.
Delacroix, ancien pharmacien, sénateur, le 27 juin 1876.
Doullay-Gillot, ancien président du Tribunal de Commerce, élu le 21 février 1881.
Brault Alexandre, ingénieur civil, élu le 29 déc. 1882.
Boutet, médecin vétérinaire, élu le 18 mars 1884.
Béthouart, ingénieur civil, président du Tribunal de Commerce, élu le 15 mai 1892.
Fessard G., notaire honoraire, élu le 4 octobre 1893.

Bureaux de la mairie: En 1900, Secrétaire général, chef des bureaux, M. Masson.

1er bureau, secrétariat.
2e — MM. Bineau, chef; Chauveau, commis.
3e — Houvet, chef; Bernard, commis.
4e — Denos, chef; Ferru, commis.

Garçons de bureau : MM. Siron et Ruquet.

—— Bureau de l'architecte. MM. Piébourg Alfred, architecte ; Desgorces, directeur des travaux; Varenne, dessinateur; Aumasson, surveillant des travaux et du service des eaux et de l'éclairage.

—— Archives, cimetière et assistance médicale à domicile : M. Pierriaux ; afficheur public : Mme Ve Ollier.

Concierge de l'Hôtel de Ville : M. Livret.

—— Receveur municipal : M. Villette.

—— Commissariat de police : Commissaire, M. Viala.

Secrétaire, M. Ridereau.

Brigadier de police, M. Hiélard.

Diocèse de Chartres. — L'évêché de Chartres, érigé au Ier siècle, d'abord suffragant de l'archevêché de Sens, est aujourd'hui premier suffragant de l'archevêché de Paris. Il comprend tout le département d'Eure-et-Loir.

L'évêché de Chartres, supprimé par la loi du 8 avril 1802, a été rétabli, en vertu du concordat du 11 juin 1817.

Nommé en 1817, M[gr] de Latil, n'a pris possession de son siège épiscopal que le 8 novembre 1821.

Ses successeurs sont :

MM. Clausel de Montals, nommé le 26 avril 1824.
Regnault, le 14 août 1852.
Lagrange, le 30 novembre 1889.
Mollien, Bon-Gabriel-Arthur, le 31 mai 1896. Ce prélat, vicaire général d'Amiens, est né à Chaulnes (Somme) le 12 octobre 1834.

—— Vicaire généraux : MM. Fournier et Emile Legué.

—— Curés de Chartres : MM. Beauchet, curé de Saint-Aignan ; Godet, archidiacre de Notre-Dame ; Guérin, doyen de Saint-Pierre.

—— Nombre de paroisses du diocèse ; 376.

Sur 426 communes, 370 sont paroisses en titre ; 56 sont réunies pour le culte.

Nombre de paroisses possédant un curé . . .	318
— de succursales vacantes	58
— de prêtres en activité de service . . .	424

Tribunal civil. — Présidents de 1800 à 1900 :

MM. Le Tellier, nommé avant 1795.
Jeannyot, le 8 février 1811.
Genreau, le 16 mars 1841.
De Bertheville, le 22 avril 1852.
Rayé du Perret, le 22 janvier 1869.
Guichenot, le 22 avril 1879.
Lambert, le 25 février 1881.
Juzaux-Roux, le 10 octobre 1883.
Mesrine, le 19 mai 1893.
Labiche E., le 10 août 1899.

—— Chambre des avoués.

MM. Doullay, président ; Duparc, syndic ; Vayssié, secrétaire ; Debargue, rapporteur ; Bonnet, avoué.

—— Juges de paix, MM. Mauget et Pie.

Tribunal de Commerce. — Présidents :

MM. Boutrous, négociant, élu en 1800 et 1802.
Labalte, libraire, 1804.
Girault, marchand mercier et épicier, 1806 et 1808.
Rémond, marchand drapier, 1809.
Levassor-Montéage, marchand drapier, 1810.
Juteau-Courtois, fabricant de bas, 1812.
Levassor-Montéage, 1814.
Durand-Letellier, imprimeur, 1816.
Chasles, menuisier, 1818.
Cadou, marchand de fer, 1820.
Chartier-Rousseau, marchand de laines, 1822.
Charles, pharmacien, 1824.
Chasles, menuisier, 1826.
Charles, pharmacien, 1828.
Lefebvre-Jourdan, entreposeur de sel, 1830.
Batault, marchand de laines (non acceptant), 1832.
Chasles, directeur d'Assurances mutuelles, 1832.
Gorteau, épicier (non acceptant), 1834.
Lefebvre-Jourdan, entreposeur de sel, 1835.
Chasles, directeur d'Assurances mutuelles, 1836 et 1837.
Levassort-Prévosteau, marchand de rouenneries, 1839.
Chasles, directeur d'Assurances mutuelles, 1841 et 1843.
Leviez-Huet, marchand épicier, 1845, 1847, 1849.
Chasles, directeur d'Assurances mutuelles, 1850 et 1852.
Leviez-Huet, 1853 et 1854.
Isambert-Lefebvre, ancien négociant (non acceptant), 1856.
Doullay-Gillot, marchand de nouveautés, 1856 (invalidé).
Isambert-Lefebvre (non acceptant), 1857.
Leviez-Huet, banquier, 1857 et 1858.
Doullay-Gillot, ancien négociant, 1860.
Leviez-Huet, 1862 et 1864.
Doullay-Gillot, 1866 et 1868.
Fessard, bimbelotier, 1870 et 1872.
Doullay-Gillot, 1874 et 1876.
Fessard, 1878 et 1880.
Maunoury-Delavallée (ancien meunier), 1882 et 1884.

MM. Damiot, marchand de bois, 1885 et 1887.
Béthouart, ingénieur constructeur, 1889 et 1891.
Mouton Henri, fabricant de briques, 1893 et 1895.
Charpentier, Maurice, meunier, 1897 et 1899.

—— Greffier M. Mercier.

Huissier audiencier, M. Gallou.

Agréés : MM. Doullay, Duparc, Debargue, Vayssié, Bonnet.

Syndics de faillite ; les huissiers MM. Jourdain, Guierche, Carnis, Gallou, Beucher.

Chambre de Commerce. — Cette chambre a été instituée, par décret du 30 juillet 1895 et installée le 15 février 1896.

Présidents : MM. Brault Francis, 1896.
Gilbert Victor, 1899.

Notaires. — Loi du 16 mars 1800 : l'arrondissement de Chartres comprend 34 notaires.

La Chambre des notaires est composée ainsi :

Président, MM.	Grugier de Pontgouin.
Syndic,	Lefebvre de Chartres.
Rapporteur,	Granveau de Voves.
Secrétaire,	Besnard A. de Chartres.
Trésorier,	Gastambide de Courville.
Membres,	Aubert de Janville et Buret de Sainville.

—— Les notaires domiciliés à Chartres, sont : MM. Besnard G., Lory, Lefebvre, Yvon, Besnard A., Hubert, Foiret, Baulant.

Commissaires priseurs. — MM. Bouchelet et Tessier.

Armée, finances, académie, etc. — Le département d'Eure-et-Loir appartient au quatrième corps d'armée, commandé par le général de division Sonnois, au Mans.

7e Divison d'infanterie : 102e régiment d'infanterie ; bataillon et dépôt casernés à Chartres ; lieutenant-colonel Clausse.

4e brigade d'artillerie : 4e escadron du Train des Équipages militaires ; commandant Vinçon.

—— Troupe ne faisant pas partie du corps d'armée.

7e Division de cavalerie ; 1re brigade de dragons (provisoirement).

13e Régiment de cuirassiers : colonel de Rochefort.

Le colonel de Rochefort est en même temps commandant d'armes.

—— Artillerie : parc annexé de Lucé.

Le capitaine Pujo, au 4e escadron du Trains des Équipages, commandant l'annexe.

—— Génie 4e direction : place de Chartres : M. Viard, adjoint principal du génie de 2e classe.

Détachement du 5e régiment du génie ; capitaine commandant Digué.

Détachement de la 4e section de commis et ouvriers d'administration.

Intendance militaire. — 1re Sous-intendance à Chartres ; le sous-intendant militaire de 2e classe, Lesecq ; 2e sous-intendance à Chartres ; le sous-intendant militaire de 3e classe, Sardou.

Service des subsistances militaires : M. Orsini, officier d'administration de 2e classe, comptable.

Recrutement. — 6e Subdivision de la 4e région.

Cadre fixe : MM. Viroux, chef de bataillon, commandant le bureau ; Lansard, capitaine adjoint.

Détachement de la 4e section de secrétaires d'état-major et de recrutement.

Gendarmerie. — Compagnie départementale d'Eure-et-Loir, commandant Geoffroy.

Cette compagnie est divisée en 35 brigades, dont 22 à cheval et 13 à pied, présentant un effectif de 175 hommes.

Le capitaine George, commande l'arrondissement de Chartres, qui comprend 8 brigades à cheval, de 5 hommes chacune et 4 brigades à pied, de 5 hommes aussi chacune ; en totalité, 60 hommes.

Sur cette force numérique totale, 5 cavaliers et 10 fantassins sont en résidence à Chartres.

Sapeurs-pompiers. — 332 communes du département d'Eure-et-Loir possèdent des compagnies ou subdivisions de sapeurs-pompiers.

L'arrondissement comporte 158 sections.

Le capitaine Poyer commande celle de Chartres.

Lieutenant M. Delaunay ; sous-lieut. M. Cochinal.

Administrations financières. — Trésorerie générale des finances.

M. de Crépy, trésorier-payeur général à Chartres.

M. Bouscharain, fondé de pouvoirs.

Trois receveurs particuliers, à Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou.

Sur 56 percepteurs du département, 21 résident dans l'arrondissement de Chartres.

—— Banque de France, succursale de Chartres:

Directeur, M. Moissenet,

Caissier, M. Lance,

Teneur de livre, M. Fromont.

Commission d'administration, censeurs : MM. Béthouart, ancien maire ; Fessard, maire ; Trillon, meunier, conseiller général.

Administrateurs : MM. E. Savigny, Delacroix, Hornung, Levassort Eugène, Gaucheron Paul, Charpentier M.

Villes rattachées : Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou.

—— Crédit foncier, succursale de Chartres:

M. Coudray A., directeur.

—— Enregistrement et domaines :

Directeur, M. Gombault,

Inspecteur, M. Chaptal.

Conservateur des hypothèques : M. Loiseau.

—— Contributions directes et cadastre :

Directeur, M. Damar-Durumain,

Inspecteur, M. Verguet.

—— Contributions indirectes :

Directeur, M. Provensal.

—— Octroi de Chartres : M. Coëspel, préposé en chef.

—— Postes et télégraphes :

Directeur, M. Guyot,

Inspecteur, M. Plassart; sous-insp., M. Beneyton; receveur principal, à Chartres, M. Villandre.

Caisse d'Épargne. — Au premier janvier 1900, le nombre

des livrets des caisses d'épargne du département était de 96,625 ; au 31 décembre de la même année, il était de 97,447.

Comparativement à la population, c'est un livret pour 287 habitants.

Le chiffre des crédits représentés par les livrets, au 1er janvier 1900, était de 49,258,961 fr. 22 ; au 31 décembre de la même année, il s'élevait à 46,629,001 fr. 69, ce qui donne une moyenne de 478 fr. 50.

En 1899, cette moyenne était de 512 fr. 12.

Il y a donc eu augmentation de 1882 livrets, mais une réduction moyenne de 33 fr. 62, par dépôt.

Cet abaissement de la moyenne provient de la réduction du maximum de dépôt à 1,500, au lieu de 2,000 fr.

Il y a des succursales dans tous les cantons et dans un certain nombre de communes.

—— Conseil des directeurs de Chartres. — MM. le maire de Chartres, Président ; Bellier de la Chavignerie, ancien magistrat, conseiller municipal, vice-président ; Vovelle Francis, négociant, secrétaire ; Petrot Charles, ancien commissaire-priseur ; Dudefoy, ancien notaire ; Ganot, ancien notaire, conseiller municipal ; Chauveau Adelphe, publiciste ; Gilbert, pharmacien, conseiller municipal ; Amblard, ancien conseiller municipal ; Buisson, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite ; Laurent, conseiller municipal ; Grandveau, professeur honoraire ; Fleury, capitaine en retraite ; Haudié, instituteur en retraite ; Roussille, président du comice agricole, conseiller municipal.

Directeurs adjoints : MM. Hubert, ancien meunier ; Lelong Albert, ancien cultivateur ; Bellantani, avocat ; Prieur, principal honoraire du collège ; Maugars, agent des Assurances générales ; Desguiraud, suppléant de juge de paix ; Lebreton, ancien négociant ; Lebrun-Moulin, propriétaire.

MM. Boutroue, caissier, agent-comptable ; Chenebault et Lagoutte, commis ; Boucher, garçon de bureau.

Ponts et Chaussées. — Service général.

MM. Lordereau, ingénieur en chef du département,
Masson André, conducteur principal.

Arrondissement du Nord.

MM. Duperrier, ingénieur ordinaire,
Hozenne, conducteur principal.

Chemins de fer. — Le réseau des chemins de fer de la compagnie de l'Ouest comprend, dans le département, les sections de sept lignes qui, ensemble, forment un développement de 253 kilom. 514.

Le réseau du chemin de fer de la compagnie d'Orléans, comprend les sections de deux lignes ; ensemble 102 kilom. 475.

Le réseau de l'État, possède, dans le département, 242 kilom. 994.

Les tramways d'Eure-et-Loir ont un développement de 60 kilom. 965.

Le développement total des chemins de fer est de 598 kilom. 983, et des tramways de 60 kilom. 965.

Académie de Paris. — Vice-recteur M. Gréard à Paris.

—— Inspection académique d'Eure-et-Loir :

MM. Dauzat, agrégé, inspecteur d'académie,
Leloup, secrétaire de l'inspection.

—— Instruction secondaire :

Lycée de Chartres :

MM. Roy, proviseur,
Joris, censeur des études,
Montaignac, économe.

—— Collège de jeunes filles :

Directrice Mlle Mercadier.

—— Instruction primaire :

M. Bonnehon, inspecteur de l'enseignement primaire.

—— École normale des instituteurs :

MM. Payen, directeur, Denis, économe.

—— École normale des institutrices :

Mlles Bonnefon, directrice, Lacoste, économe.

—— Bibliothèque publique de la Ville de Chartres.

Conservateurs : MM. Rossard de Mianville, Maurice, président ; Lelong, Bellier de la Chavignerie, de Ponton d'Amécourt, Barois, l'abbé Clerval, Chevalier, Balandra, Buisson.

—— Musée de la Ville de Chartres. Conservateurs : MM. Bellier de la Chavignerie, président ; Hoyau, ancien professeur, secrétaire-trésorier ; Piébourg père, ancien architecte ; Oury, ornithologiste ; Maintrieu, ancien notaire.

Gardien du musée : M. Bourdon.

Théâtre. — Le théâtre est administré par une commission qui comprend : MM. Fessard, maire, président ; Chauveau Adelphe, vice-président ; Vovelle Francis, négociant, secrétaire ; Masson, secrétaire général de la mairie, inspecteur du théâtre ; Fresneau, négociant ; Gilbert, pharmacien ; Le Vassor ; Petrot Charles ; Piébourg A., architecte de la Ville.

Etablissements hospitaliers ; personnel médical. — *Assistance publique. Etablissements charitables.* — L'asile public départemental d'aliénés a été créé à Bonneval en 1865, par le Conseil général, en remplacement de la colonie agricole fondée en 1845.

Asile d'Aligre et hôpital Marie-Thérèse. — L'hôpital Marie-Thérèse a été créé en 1818, pour l'admission des incurables du département d'Eure-et-Loir.

L'asile d'Aligre a été fondé par M. et Mme d'Aligre, le 16 mai 1828.

Conseil d'administration ; administrateurs :

MM. le vicomte de Monhoudou, 10 févr. 1829, déc. en 1831.
Leroy, maire de Lèves, — démis. en 1835.
l'abbé Toutay, vic. génér., — — 1830.
Sédillot-Beaulieu, adjoint à Chartres, 10 février 1829, décédé en 1843.
Hervé, juge à Chartres, 10 février 1829, démis. en 1867.
André, capitaine retraité à Lèves, 27 octob. 1830, déc. en 1837.
Bouvet-Mézières, juge de paix à Chartres, 21 mars 1832, déc. en 1850.
Betourné, ingénieur des p. et chaussées, 20 février 1835, démis. en 1836.

MM. Remond Ch., à Chartres, 13 juin 1836, démis. 1852.
Peluche fils, ancien notaire, 5 sept. 1847, démis. en 1842.
Romier, à Lèves, 13 sept. 1842, non acceptant 1842.
Rossard de Mianville, juge, 19 oct. 1842, démis. 1852.
Vassard, ancien notaire, 26 août 1843, démis. 1856,
Meot, ancien capitaine d'état-major, à Lèves, 16 octobre 1850, démis. 1852.
Sédillot Henri, auditeur au Conseil d'Etat, 3 août 1852. déc. 1865.
Leroy-Toussaint, ancien chef de division à la préfecture, 3 août 1852, déc. 1882.
Guillaume de Bassoncourt, ancien conseiller de préfecture, 29 janvier 1853, démis. 1867.
Bellier de la Chavignerie, v.-président du Tribunal civil, 19 juillet 1856, déc. 1871.
Le chevalier Varéliaud, juge, 15 décembre 1865, déc. en 1871.
Billard de Saint-Laumer, maire de Chartres, 16 oct. 1867, déc. 1893.
Foiret Ed., propr., à Chartres, 16 octobre 1867, déc. en 1883.
Isambert Stanislas, ancien négociant, 14 avril 1871, démis. en 1888.
Bellier de la Chavignerie Philippe, ancien magistrat, à Chartres, 14 avril 1871.
Fessard Georges, notaire, à Chartres 3 juillet 1882.
Sureau, juge, à Chartres, 26 novembre 1883, démis. en 1891.
Boutet Daniel, maire de Chartres, 31 décembre 1888, déc. en 1891.
Béthouart, ancien maire de Chartres, 5 juin 1891.
Roty Henri, juge d'instruction, 9 décembre 1891, démis. en 1894.
Duparc G., avoué, 20 juillet 1893, démis. 1894.
Ganot Auguste, ancien notaire, 21 février 1894.
Fleury, capitaine en retraite, 10 mai 1894.

Présidents :

MM. le vicomte de Monhoudou, de 1829 à 1831.
Sédillot-Beaulieu, 1832 à 1843.
Bouvet-Mézières, 1844 à 1850.
Hervé, juge, 1851 à 1867.
Billard de Saint-Laumer, 1868 à 1893.
Fessard Georges, 1894.

Sœurs supérieures de l'Asile d'Aligre :

Sœurs Poullard, de 1829 à 1833.
Bard, 1833 à 1852.
Basilisse, 1852 à 1862.
Marie-Eulalie, 1862 à 1865.
Saint-Bruno, 1865 à 1900.
Marie-Claire, 1900.

Receveurs-Economes :

MM. Rouilly, de 1829 à 1834.
Vigneau, 1834 à 1848.
Gouablin, 1848 à 1886.
Gouablin, 1886 à 1891, receveur seulement.
Godfroy, 1886 à 1891, économe.
Godfroy, 1891, receveur.
Leroy, 1891, économe.

Médecins :

MM. Cailleaux, de 1829 à 1855.
Corbin, 1855 à 1875.
Juteau, 1875.

Aumôniers :

MM. l'abbé Ledru, de 1829 à 1833.
Forge, 1833 à 1838.
Migneau, 1838 à 1900.
Benoît, 1900.

— Composition du Conseil d'administration en 1900 :
Président : M. Fessard, maire de Chartres.
V.-président: M. Bellier de la Chavignerie, ancien magistrat.
Ordonnateur des dépenses : M. le capitaine Fleury.
Membres : MM. Béthouart, ancien maire de Chartres.
Ganot, ancien notaire, ancien adjoint.

Délégués du Conseil général : MM. Pelé et Alleaume, conseillers généraux.

M. le Marquis de Pomereu d'Aligre, représentant du fondateur, peut assister aux séances, avec voix délibérative.

Secrétaire-économe : M. Leroy.

Receveur : M. Godfroy.

Aumônier : M. l'abbé Benoît.

Médecin en chef : M. le docteur Juteau.

Médecin adjoint : M. le docteur Alleaume.

Architecte : M. Mouton Armand.

—— L'asile d'Aligre et l'hospice Marie-Thérèse sont réunis dans la même enceinte et régis par la même administration.

Ils sont desservis par 17 sœurs de l'ordre de Saint-Paul (supérieure Sœur Marie-Claire) et 11 domestiques.

Population :

	ASILE				HOSPICE			NOMBRE		
									Domestiques	
	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Hom. et Fem.	Enfants.	Total.	Sœurs.	Hom.	Fem.
1830	16	14	20	50	27	2	29	9	2	3
1850	37	32	33	102	28	2	30	9	2	3
1870	37	32	33	102	33	2	35	10	3	4
1880	47	32	33	112	39	2	41	11	3	5
1890	57	50	50	157	50	2	52	14	4	7
1900	67	65	60	192	67	2	69	17	4	7

En résumé, les lits occupés au 31 décembre 1900 étaient de :

A l'asile d'Aligre.		191	1 lit vacant.
A l'hospice Marie-Thérèse. . .		64	5 lits vacants.
Ensemble. .		255	
Sœurs chargées du service.	17		
Infirmiers et infirmières. .	6	28	
Servants et servantes. . .	5		
Total de la population . . .		283	

—— Le nombre des décès s'est élevé, pendant l'année 1900, à 42 (23 hommes et 19 femmes) ; soit de 21,106 °/₀.

En 1899, la proportion avait été de 19,600 °/₀.

Sur 42 décès, 19 surviennent de 71 à 80 ans, 12 au dessus de 81 ans.

Les journées de présence des personnes nourries dans l'Etablissement, pendant l'année 1900, se sont élevées à 103,582, dont 682 pour les ouvriers et ouvrières du dehors.

—— Les budgets s'établissent comme suit :

RECETTES

Années.	Asile.		Hospice.		Total.	
1830	39,971 fr.	69	13,246 fr.	05	53,217 fr.	74
1870	124,196	31	18,051	12	142,247	43
1900	185,340	86	43,214	82	228,555	68

DÉPENSES

Années.	Asile.		Hospice.		Total.	
1830	33,318 fr.	62	12,508 fr.	76	45,827 fr.	38
1870	123,225	65	18,394	61	141,620	26
1900	186,537	65	43,325	69	229,863	34

Dans les recettes, tout est compris ; il a été fait un bloc des produits de jardin, basse-cour, objets travaillés, de la vente des veaux, os, arbres, pierres concassées, etc., ainsi que des revenus, des rentes et des fermages de terres, les réserves ordinaire et centenaire,

Dans les dépenses, le total aussi est global ; il comprend les achats de rente sur l'Etat (24,994 fr. 61 pour l'asile ; 4,473 fr. 22 pour l'hospice Marie-Thérèse.

Dépenses et consommation. — Les fournitures les plus importantes qui ont été faites pendant l'année 1900, sont :

Le pain et la farine, pour une somme de.	11,014 fr.	10
La viande, pour un prix de	18,612	36
Le vin	7,913	01
Denrées alimentaires achetées au marché, dont 3,550 fr. 20 de fromage	4,015	32
Charbon de terre	8,775	»
Coke	410	»
L'éclairage	789	63
Le blanchissage.	4,206	66
Le tabac pour les vieillards.	492	»
Médicaments et appareils divers	658	40

Dépenses pour classes d'enfants . . . . 569 fr. 75

Etc., etc.

Prix de journées. — Le total des dépenses applicables aux lits en activité de service, en déduisant les restants en magasin, est de 112,897 fr. 31.

Le nombre de journées de vieillards est de.	70,476 fr.
Celui des enfants, de	22,424
Total. .	92,900 fr.

on obtient, en divisant la dépense effective par ce nombre de journées, une moyenne de 1 fr. 21526 par jour, pour chaque individu, et pour l'année, 424 fr. 97.

En 1899, cette moyenne avait été de 1 fr. 1643 par jour, et pour l'année, 424 fr. 97.

La consommation des denrées alimentaires est de 56,145 fr. 49, pour l'année 1900; en divisant cette somme par les 103,582 journées de la totalité des personnes nourries, personnel compris, la moyenne par jour, pour chaque individu, est de 0 fr. 54204 et, pour l'année entière, de 197 fr. 844.

En 1899, la moyenne avait été de 0 fr. 5243 et, pour l'année entière, de 189 fr. 96.

Etablissement de bienfaisance d'Eure-et-Loir, fondation Texier-Gallas. — Un décret, en date du 9 avril 1880, a autorisé l'acceptation du legs du testament de Mme Texier-Gallas, décédée à Chartres, le 28 décembre 1876.

Il a été créé sept hôpitaux cantonaux, dans ceux des cantons où il n'existe aucun établissement hospitalier; savoir : Voves, Auneau, Anet, Authon, Thiron, Orgères, La Ferté-Vidame. Une rente de 7,000 fr. fut constituée pour des pensions viagères, en faveur de vieillards, de l'un et l'autre sexe, âgés de 65 ans au moins, ayant vingt ans au moins de domicile dans le Département.

Le siège de la fondation Texier-Gallas est fixé à Chartres; la Commission administrative comprend:

MM. le Préfet d'Eure-et-Loir, membre de droit.

Labiche Emile, sénateur, président du Conseil général, président de la commission.

MM. Damiot, ancien président du tribunal de commerce de Chartres, ordonnateur.
Alleaume, membre du Conseil général, secrétaire.
Pelé, délégué du Conseil général.
Béthouart, ancien maire de Chartres.
Delacroix, adjoint au maire de Chartres.
Docteur Mercier, conseiller général, maire de La Bazoche-Gouet.
Bailly, ancien conseiller général, membre honoraire.

Receveur, M. Kerhervé.

Secrétaire adjoint, M. Guion, chef de division honoraire de la préfecture.

Dépôt départemental de mendicité, à Courville. — Le dépôt est établi depuis le 1er janvier 1894.

Sourds-muets. — Cette institution est établie à Nogent-le-Rotrou, dans la maison des sœurs de l'Immaculée-Conception.

Le prix de la pension est de 350 fr. par an.

Aveugles. — L'hospice des aveugles, fondation départementale pour 40 lits, est établi à Saint-Brice (hospices réunis de Chartres).

Hospices et hôpitaux. — Un arrêté préfectoral a fixé à 2 fr. 15 le prix de journées de malades, admis à l'hôpital de Chartres; à 2 fr., dans les hôpitaux de Châteaudun et de Dreux; à 1 fr. 75, à l'hôpital de Nogent-le-Rotrou.

Hospices réunis de Chartres. — La commission administrative comprend :

MM. Fessard, maire de Chartres, président.
Bourgeois, conseiller général, vice-président.
Chauveau Adelphe, ordonnateur.
Delacroix adjoint au maire.
Gaullier, ancien notaire, conseiller municipal.
Duparc, avoué.
Lelong Albert, ancien cultivateur.

Secrétaire de la commission, M. Rousseau.

Receveur, M. Edmond Labiche.

Service de santé, MM. Juteau, Lelong Marcel et Colas,

médecins; Maunoury G. et Chesnel, chirurgiens; Mme Samson, sage-femme; M. Leconte, dentiste.

Bureaux de bienfaisance. — Le département possède 161 bureaux de bienfaisance, l'arrondissement de Chartres, 61.

Lois des 7 frimaire an V, 21 mai 1873 et 5 août 1879.

Les bureaux d'assistance médicale assurent, dans chaque commune, le service, aux termes de la loi du 15 juillet 1893.

Commission administrative du bureau de bienfaisance.

MM. Fessard, maire de Chartres, président.

Petrot Charles, ancien commissaire priseur, vice-président.

Grandveau, ancien professeur.

Caillard, ancien négociant, ancien conseiller municipal.

Bellier de la Chavignerie, conseiller municipal.

Houry, ancien directeur d'assurances.

Amblard, ancien négociant, ancien conseiller municipal.

Receveur, Labiche Edmond.

Sœurs de Bon-Secours. — Ces sœurs, gardes-malades, sont connues sous le nom de sœurs de Saint-Rémy d'Auneau.

Petites Sœurs des pauvres. — La maison mère est à Rennes; sont admis les indigents des deux sexes, âgés et infirmes, dont le placement est demandé par la charité privée, ou par les administrations municipales.

Dans ce dernier cas, le départemeut acquitte la moitié du prix de pension, qui est de 150 fr.; le surplus, soit 75 fr., étant fourni sur les fonds des communes ou du bureau de bienfaisance.

Le crédit voté par le Conseil général est de 3,000 fr. Aumônier, l'abbé Hommey.

Crèche communale de Chartres. — Cette crèche a été créée, au moyen d'un legs Texier-Gallas, pour les petits enfants de la ville.

Comité d'administration :

Président, le maire de Chartres.

Vice-présidents, les adjoints au maire.

Secrétaire-trésorier, M. Petrot Ch.

Membres adjoints, MM. Gilbert Victor, Maintrieu, Lorin, Fresneau, conseillers municipaux.

Dames directrices, Mmes Bourgeois Henri, Béthouart, Gilbert, Le Vassor.

Docteurs médecins, MM. Lelong Marcel, Dudefoy.

Personnel médical du département. — Le nombre est de 97 docteurs médecins, de 4 officiers de santé, de 56 pharmaciens, de 135 sages-femmes, de 9 chirurgiens-dentistes.

—— Docteurs médecins de la Ville de Chartres :

1850	MM.	Juteau.	1894	MM.	Alleaume.
1858		Girouard Achille.	1894		Bruyer.
1868		Colas.	1896		Dongradi.
1869		Lelong Marcel.	1897		Bourgeois.
1877		Chesnel.	1899		Duvoisin.
1877		Maunoury G.	1900		Coudray.
1878		Bouchard.	1900		Foulon.
1893		Dudefoy A.			

—— Pharmaciens de la Ville de Chartres :

1872	MM.	Gilbert Victor.	1889	MM.	Lhuillier.
1873		Humbert.	1899		Hersent.
1877		Gallot.	1900		Mayaut.
1878		Boudier.	1901		Puech.
1880		Malenfant.			

—— Chirurgiens-dentistes :

1894. MM. Duvoisin, Foulon, Leconte, Bernard.

—— Herboriste :

1882. Mme Lefebvre.

—— Sages-femmes :

1859.	Mmes	Boulanger.	1893.	Mmes	Mattens.
1881.		Gauron.	1894.		Girard.
1882.		Lecomte.	1895.		Samson.
1886.		Ve Haricot.	—		Fichot.
1885.		Voisin.	—	Mlle	Roncier.
1890.		Molinié.	1896.	Mmes	Clerc.
1891.		Gadrat.	1899.		Journet.
1892.	Mlle	Roux.			

Prison de Chartres. — M. Arnaud, à Gaillon (Eure) est le directeur des prisons d'Eure-et-Loir.

Gardien chef, M. Léguillon.

Aumônier, M. l'abbé Mélisson.

Médecin, M. le docteur Colas.

—— Commission de surveillance :

MM. le préfet d'Eure-et-Loir, président.
le président du Tribunal civil.
le procureur de la République.
le maire de Chartres.
Alleaume et Pelé, conseillers généraux.
Amiot, ancien adjoint au maire de Chartres.
Maunoury G., docteur-médecin.
Watrin, avoué honoraire, conseiller d'arrondissement.

Les maisons centrales de détention pour le département d'Eure-et-Loir, sont à Gaillon (Eure) et à Poissy (Seine-et-Oise) pour les hommes ; à Clermont (Oise) et à Rennes pour les femmes.

Agriculture, industrie, commerce. — La chambre d'agriculture de l'arrondissement de Chartres, comprend un membre par canton, en tout huit ; pour les deux cantons de Chartres, ce sont MM. Ménager, cultivateur, maire de Fresnay-le-Gilmert, Egasse, cultivateur, à Archevilliers.

La chaire d'agriculture, créée en 1882, est occupée par M. Garola, ingénieur-agronome, qui est en même temps directeur de la station agronomique.

—— La Commission météorologique départementale, instituée par arrêté préfectoral du 23 avril 1879, s'occupe, au point de vue de l'agriculture et de l'hygiène, de la marche des orages, des dégâts causés par la grêle et de la distribution des pluies. Cette Commission comprend trente-cinq membres, répartis sur le territoire du département, sous la présidence du préfet.

Service du phylloxéra. — Délégué départemental : M. Gabriel, commissaire de surveillance administrative aux chemin de fer de l'État.

—— Comice agricole de Chartres.

Président d'honneur, M. le maire de Chartres.

Président, M. Roussille, ancien cultivateur.

Vice-présidents, MM. Milochau Émile, ancien député, et Vinet, sénateur.

Secrétaire, M. A. Lelong, ancien cultivateur.

Trésorier, M. Gaullier, notaire honoraire.

Membres du bureau :

MM. Royneau, ancien maire de Luplanté.
Bonnet-Dramard, ancien cultivateur.
Dramard, cultivateur à Boisville-la-Saint-Père.
Lejars, cultivateur à Bailleau-l'Évêque.
Isambert Louis, cultivateur, maire de Sours.
Gouache-Baret, ancien cultivateur.
Goussu, cultivateur à Rozelles, près Voves.
Bary Félix, propriétaire à Sainville.
Benoist Ovide, cultivateur, à Gas.
Egasse, cultivateur, à Archevilliers près Chartres.
Dargent Paul, cultivateur à Oinville-Saint-Liphard.
Béthouart, ing. civil, ancien maire de Chartres.
Blanchard, cultivateur à Saint-Luperce.
Thirouin Lucien, cultiv., éleveur à Francourville.
Evette, cultivateur à Maintenon.
Billard Charles, cultivateur à Intréville.
M. Germain, secrétaire archiviste.

—— Haras : M. Portalès, inspecteur général du 2e arrondissement, à Bourges.

Dépôt d'étalons : circonscription de Blois ; directeur : M. Tabuteau des Touches.

Vétérinaires brevetés : le nombre dans le département est de dix-neuf. En résidence à Chartres, MM.

Vinsot, 1878 ; Fournier, 1880 ; Cachemback, 1897.

Service des épizooties : inspecteur départemental : M. Poulin, ancien vétérinaire à Chartres.

Abattoirs : MM. Poulin, inspecteur des bestiaux ; Rivière, préposé ; Lecointre, concierge.

—— Inspection du travail dans l'industrie. — Ce service

a été réorganisé par la loi du 2 novembre 1892 et le décret du 13 décembre 1892. Le département d'Eure-et-Loir fait partie de la 6e circonscription, dont le siège est à Rouen; des commissions diverses assurent l'exécution des mesures de surveillance dans les établissements industriels.

Usine à gaz, société Lebon : direct., M. Longuère.

Machine hydraulique : elle date de l'année 1851 ; des travaux d'amélioration et d'agrandissements ont été faits, surtout depuis 25 ans. Le service des eaux est exploité par la Ville.

Sociétés et syndicats : *Secours mutuels.*

Le département compte 66 sociétés approuvées et 8 sociétés libres. A Chartres, existent :

Travailleurs de la Ville de Chartres, approuvée en 1859. Président M. Teisset, ingénieur.

Instituteurs et Institutrices, app. en 1861; prés. M. Dauzat, inspecteur d'académie.

Sauveteurs d'Eure-et-Loir, app. en 1891; prés. M. Burgues.

Médecins du départ., app. en 1860; prés. doct. Maunoury G.

N.-D. de Chartres, app. en 1869; prés. Mme Levassort.

Saint-Roch, — prés. M. Doullay, avoué.

Sociétés de Secours Mutuels libres, autorisées:

Ouvriers tailleurs d'habits, 1845, prés. M. Léon, tailleur.

Amis bienfaisants, 1848, prés. M. Amiot, anc. adjoint.

L'Avenir des Travailleurs, 1896, prés. M. Tartasse, peintre.

La Solidarité, 1895, prés. M. Lilot, empl. du chemin de fer.

Sociétés de Prévoyance et d'Épargne :

La Fourmi d'Eure-et-Loir ; président M. Artus, principal clerc de notaire ; v. prés. M. Guillaumin, boucher, cons. municipal.

Société des employés des Ponts et Chaussées:

Président,	MM. Masson, cond. principal à Chartres.		
Secrétaire,	Giraud.	—	—
Censeurs,	Hozenne,	—	—
—	Hardy, conducteur à Chartres.		

Sociétés de Secours et de Patronage :

Croix rouge française ; délégation de Chartres.

Comité des hommes :

Président, M. Bellier de la Chavignerie, c. m.

V.-présidents : MM. de Marcy, Besnard, notaire.

Comité des dames :

Présidentes : Mmes Bellier de la Chavignerie, Lefebvre.

Secrétaires, Mme Yvon, Mlle Peluche.

—— Union des Femmes de France :

4e corps d'armée ; Comité consultatif de Chartres.

Ce comité comprend treize membres :

Conseil d'administration :

Présidente d'honneur, Mme Brelet, hôtel de la Préfecture,

Présidente, Mme de Crépy, hôtel de la Trésorerie générale.

Ce comité comprend vingt-cinq dames.

—— Assistance par le travail :

Président, M. E. Labiche, président du tribunal civil.

Secrétaire, M. Léguillon, gardien chef de la prison.

Comité de direction de la maison d'assistance.

Président, M. Watrin, avoué honoraire.

Secrétaire, M. Person, ancien avoué à Chartres.

Caisse de secours immédiat de la presse chartraine.

Président, M. de Rorthays (*Journal de Chartres*).

Secrétaire, M. Réal (*la Dépêche d'Eure-et-Loir*).

Associations amicales et fraternelles.

Association amicale des professeurs du lycée.

Président honoraire, M. Santiaggi.

Président, M. Nouvel ; Vice-président, M. Hantz.

Secrétaire trésorier, M. François.

—— Association des anciens élèves et fonctionnaires du collège et du lycée de Chartres. Cette association a été fondée en 1868 :

Président, M. Ferdinand Dugué, homme de lettres.

Vice-présidents, MM. le docteur Lelong, Fessard, maire.

Secrétaire, M. Delacroix, adjoint au maire.

—— Association amicale des anciennes élèves du collège de jeunes filles :

Présidente honoraire, Mlle Mercadier, directrice du collège.

Présidente, Mlle Dellac, professeur de lettres.

Vice-Présidente, Mlle Desprez, ancienne élève.

Secrétaire, Mlle Caule, ancienne élève.

—— Association amicale des anciennes élèves de l'Ecole normale d'institutrices :

Présidente, Mlle Bonnefon, directrice de l'école.

Vice-présidente, Mme Bonnehon, professeur.

Secrétaire, Mlle André, institutrice, à Pierres.

—— Union amicale des anciens élèves des Ecoles primaires laïques de la Ville :

Président, M. Villette, ancien huissier.

Vice-présidents, MM. Fritel, sculpteur et Tuffé, entrepreneur de charpentes.

Secrétaire, M. Robin, principal clerc d'avoué.

—— Association amicale des anciennes élèves de l'Ecole de filles de Chartres, rue Sainte-Même.

Présidente, Mlle Tassin, directrice de l'Ecole.

V.-présidente, Mme Bès-Waguet, institutrice adjointe.

Secrétaire, Mlle Prouteau, institutrice adjointe.

—— Association amicale des méridionaux d'E.-et-L.

Président, M. Bégué, entrepreneur général.

Vice-Président, M. Moreau, marchand tailleur.

Secrétaire, M. André, employé à l'usine à gaz.

—— Association fraternelle des percepteurs et receveurs spéciaux de France, groupe d'E.-et-L.

Président d'honneur, M. de Crépy, trésorier général.

Président, M. Dehors, percepteur à Dreux.

V.-président, M. Guion, chef de division de la préfecture.

Secrétaire, M. Boivin, percepteur de Thivars.

Trésorier, M. Labiche, receveur des hospices.

—— Sociétés militaires et de sapeurs-pompiers.

Union fraternelle des anciens combattants de 1870-71, à Chartres.

Prés. général, M. Hemard, conseiller général de la Seine.

Président de l'arrondissement de Chartres, M. Bezard.

Vice-présidents, MM. Léon Arsène et Cassassoles.

Secrétaire, M. Prevel.

—— Association amicale des chasseurs à pied d'E.-et-L.

Président, M. Girard.

Vice-présidents, MM. Cassassoles et Cabaret.

Secrétaire, M. Duc.

—— Union des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir.

Président, M. Poyer, capitaine commandant la compagnie de Chartres.

Vice-présidents, MM. Quinton, cap. com. la compagnie de Châteaudun ; Sagot, cap. com. la comp. de Dreux ; Theulot, capitaine com. la comp. de Nogent-le-Rotrou.

Trésorier, M. Delaunay, lieut. à la comp. de Chartres.

Secr., M. Maignan, sous-lieut. à la subd. de Chauffours.

Membres d'honneur, MM. Brelet préfet d'Eure-et-Loir ; Maitrot de Varenne, préfet du Gard ; Labiche sénateur, président du Conseil général ; Béthouart, ancien maire de Chartres ; Renault, ancien maire de Châteaudun ; Fessard, maire de Chartres ; Baudet, maire de Châteaudun ; Deschanel, président de la Chambre des députés ; Lhopiteau, Isambert, Dubois, Bordier, députés, les sous-préfets.

Société des pompiers honoraires de la Ville :

Président, M. le maire de Chartres.

Vice-présidents, MM. Poyer et Doullay avoué.

Secrétaire, M. Jourdain, huissier.

Trésorier, M. Chauveau Adelphe, publiciste.

—— Fédération colombophile d'Eure-et-Loir :

Président, M. Devaux. Secrétaire, M. Quetier fils.

—— Sociétés scientifiques et d'instruction.

—— Société archéologique d'Eure-et-Loir, fondée en 1856 :

Président, M. Durand Roger, imprimeur à Chartres.

Vice-présidents, MM. Bellier de la Chavignerie, l'abbé Clerval, à Chartres, l'abbé Sainsot, curé de Terminiers.

Secrétaire, M. Champagne à Dreux.

La société compte environ 400 membres ; elle a 80 sociétés correspondantes.

—— Alliance française :

Propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger.

Comité de Chartres :

MM. Deschanel, président de la Chambre des députés.
Brelet, préfet d'Eure-et-Loir.
Béthouart, ancien président, ancien maire.
Tollin, ancien président, lieutenant-colonel retraité.
Dauzat, inspecteur d'académie.

Président, M. Charpentier, prés. du trib de commerce.

Vice-présidents, MM. Piébourg, architecte; Roy, proviseur du lycée.

Secrétaire, M. Maugars, directeur d'assurances.

—— Société républicaine d'instruction de l'arrond., autorisée par arrêté du 12 septembre 1879:

Présidents d'honneur, MM. Maunier percepteur et Lhopiteau député ; président, M. Dauvergne ; vice-président, M. Barron ; secrétaire, M. A. Chevalier.

Sociétés musicales :

—— « Harmonie Chartraine » (ex Société Chorale et fanfare de Chartres), 75 exécutants.

Prés. d'honneur, MM. le Préfet; le Maire de Chartres.

Prés. honoraire, M. Béthouart, ancien maire.

Président, M. Bourgeois, conseiller général.

V.-prés., MM. Le Vassor ; Fresneau, cons. municipal.

Secrét., M. Godeau, prof. à l'Ecole Normale d'instituteurs.

Directeur musical, M. Durrieu.

—— « Harmonie Saint-Ferdinand », 80 exécutants :

Président, M. de Boissieu.

V.-prés., MM. Doullay, Gaullier, cons. municipaux.

Secrétaire, M. Bourgine Henri, caissier.

Trésorier, M. Ganot, ancien notaire, cons. municipal.

Directeur, M. Connen, ex sous-chef de musique au 32e d'infanterie.

—— Société Chorale « La Lyre Chartraine » 50 exécutants:

Président d'honneur, le Maire de Chartres.

Prés., M. Delaunay, conseiller municipal.

V.-prés., M. Girault, s. chef de division à la préfecture.

Secrétaire, M. Maugars, directeur d'assurances.

Directeur, M. Merle.

—— Les sociétés musicales se répartissent ainsi :

Arrondissement de	Chartres	18
—	Châteaudun	7
—	Dreux.	25
—	Nogent-le-Rotrou. . . .	7
	Total.	57

Le nombre des musiciens est d'environs 1,800.

Sociétés de tir et de gymnastique :

Société de tir du 30e régiment territorial d'infanterie.

Président des Sociétés de tir du régiment, M. le lieutenant-colonel commandant le 30e territorial.

Directeur, M. Thomassu, capitaine au 30e territorial, président du comité de Chartres; secrétaire M. Polton, lieut. de territoriale, officier de tir.

—— Société de gymnastique « L'Avenir de la Beauce ».

Président honoraire, M. Béthouart, ancien maire,

Président, M. Gilbert, pharmacien, cons. municipal.

V.-présidents : MM. Charpentier, prés. du Trib. de Commerce et Mouton, architecte.

Secrétaire, M. Fritel, sculpteur.

Professeur, M. Stives.

Moniteurs adjoints : MM. Aubry, Lenfant, Guilbert, Médard et Vanneau.

—— Société de gymnastique « L'Alliance Chartraine ».

Président, M. Besnard, adjoint au maire.

V.-prés., MM. Le Vassor et Dézarnaud, cons. munic.

Secrétaire, M. Marchand ; directeur, M. Robinet ; moniteurs : MM. Denis, Klein et Pichon.

Il existe quatorze sociétés de gymnastique ou de tir dans le département.

Sociétés Vélocipédiques :

—— Club des cyclistes de Chartres.

Président, M. Boissard, v. prés. du cons. de Préfecture.

V.-président, M. Sevrette, professeur au lycée.

Secrétaire, M. Porcher.

—— Le Vélo-Sport Chartrain.

Président, M. Cognet.

V.-présidents, MM. Mattens et Février.

Secrétaire, M. Rousselot.

Sociétés agricoles et commerciales :

—— Société de crédit mutuel agricole de Chartres.

Président, M. Egasse, cultivateur à Archevilliers.

V.-président, M. Masson, cultivateur à Bessay par Voves.

Secrétaire, M. Benoist Orphée, à Theuvy-Achères.

M. Mercier, agent du secrétariat et comptable.

—— Caisse régionale de crédit mutuel agricole de la Beauce et du Perche,

Président, M. Vinet, sénateur.

Secrétaire. M. Royneau, ancien cultivateur.

—— Société d'encouragement pour l'amélioration des chevaux percherons (courses d'Illiers).

Président, M. le marquis de Pontoi-Pontcarré, maire de Villebon.

V.-président, M. Royneau, ancien cultivateur, à Chartres.

Secrétaire, M. le comte d'Aymery, à Illiers.

—— Société des courses de Châteaudun.

Président, M. de Lévis-Mirepoix, maire de Montigny-le-Gannelon.

V.-présidents, MM. Hardouin et de Bourblanc.

Secrétaire, M. Reynard, notaire à Courtalain.

—— Société Hippique percheronne.

Président, M. Perriot Louis, à Margon.

V.-prés., MM. Durand, à Nogent-le-Rotrou; Tacheau, à La Ferté-Bernard; Jauneau à Souday; Veaux à Saint-Quentin de Blavon.

Secrétaire, M. Cerné, à Mortagne.

—— Société d'horticulture et de viticulture.

Président, M. Labiche, prés. du Tribunal Civil.

V.-prés., MM. Bardiau, à Manou; Besnard adjoint.

Secrétaire-général, M. Taillandier, entrepreneur.

—— Société d'apiculture.

Prés., M. Javouhey fils, fabricant de pain d'épices, à Chartres.
V.-prés., M. Hublin, apiculteur, à Orrouer.
Secrétaire trésorier, M. Appay, avocat à Lèves.

—— La Chartraine ; société de pêcheurs à la ligne et de pisciculture de l'arrondissement :
Président, M. Legrand.
V.-prés., MM. Laye et Védie ; Secr. M. Villemot.

—— Sociétés d'assurances :
Assurances mutuelles d'Eure-et-Loir (incendie) :
Directeur, M. Chevallier.
La Beauce, Société mutuelle (incendie) :
Directeur, M. Courtial.
Travailleurs français (accidents) :
Directeur, M. Courtial.

—— Compagnie régionale de réassurances :
Président du conseil, M. Béthouart.
Secrétaire : M. Boyeux.

—— Association commerciale et industrielle d'Eure-et-Loir, constituée le 31 octobre 1886 :
Président, M. Hardouin, quincaillier.
V.-Prés. MM. Desandre, marchand de charbons, Paulin, marchand de bois.
Secrétaire, M. Vovelle, potier d'étain.

—— Union du Commerce Chartrain :
Président, M. Marcoult.
V.-présidents, MM. Duhoux et Venot.
Secrétaire, M. Boudier.

—— Union des industriels et commerçants de la basse-ville et des faubourgs de Chartres :
Président, M. Legrand.
V.-président, M. Vassort ; secrétaire, M. Troude.

—— Société des fêtes du commerce de Chartres :
Président, M. Dézarnaud.
V.-prés., MM. Delaunay et Javouhey.
Secrétaire, M. Polton Am.

Sociétés diverses :

Cercle des patineurs

Président, M. de Marcy à Chartres.
V.-prés., M. Gilbert, pharmacien, cons. munic.
Secrétaire, M. Merlet, archiviste du département.
—— Cercle chartrain :
Président, M. Béthouart, ancien maire.
V.-prés., M. Piébourg A., architecte.
Secrétaire, M. Foucault F.
—— Cercle Saint-Martin.
Siège, café Michel à Chartres.
—— Société de photographie d'Eure-et-Loir:
Président, M. Piébourg, architecte.
V.-prés., M. Bertauts, représentant de commerce.
Secrétaire, M. Durand M., imprimeur.
—— Société de médecine vétérinaire d'E.-et-Loir.
Autorisation ministérielle du 4 mars 1874.
Prés., M. Clichy, vétérinaire, cons. gén. à Janville.
V.-prés., M. Hautefeuille, vétérinaire à Gallardon.
Sec.-trésorier, M. Fournier, vétér. à Chartres.
—— Société coopérative de Chartres:
Président, M. Venencie.
Nombre d'adhérents, 230.
Capital de la Société, 5,750 fr.
Chiffre d'affaires annuel, 30,000 fr.

Syndicats patronaux; loi du 21 mars 1884.

Syndicat des jardiniers des cantons de Chartres:
Président, M. Macé, maraîcher, à Chartres.
V.-président, M. Pothier, ancien maraîcher.
Secrétaire, M. Villard, horticulteur.
—— Chambre syndicale des entrepreneurs spéciaux de Chartres et du département :
Président, M. Hervé, entrep. de fumisterie.
V.-président, M. Turquin, peintre en bâtiments.
Secrétaire, M. Cailleaux, entrep. de charpente.
—— Syndicat de la chapellerie, en détail:
Président, M. Sergent, chapelier à Chartres.
V.-président, M. Emery, — —
Secrétaire, M. Lecarpentier, — —

—— Syndicat de la boucherie de Chartres et de l'arrondissement :

Prés., M. Guillaumin, boucher, cons. mun., à Chartres.

V.-président, M. Desvaux, boucher à Chartres.

Sec.-trésorier, M. Marchand, boucher à Chartres.

—— Syndicat de la charcuterie du Département :

Président, M. Louis, charcutier à Chartres.

V.-Président, M. Voisin, — —

Secrétaire, M. Jacquet, — —

—— Syndicat des débitants de boissons, restaurateurs et maîtres d'hôtel de l'arrondissement :

Président, M. Duchêne, cafetier à Chartres.

V.-prés., M. Boucher, marchand de vins, à Chartres.

Secrétaire, M. Roger, restaurateur, à Chartres.

—— Chambre syndicale des grains, graines et fourrages de l'arrondissement :

Président, M. Dézarnaud, négociant en grains, cons. mun.

V.-prés., MM. Chaligne et Boyeux, négociants en grains.

Secrétaire, M. Marolles, marchand de sacs.

—— Syndicat des blanchisseurs et teinturiers :

Président, M. Doyen, blanchisseur, cons. mun.

V.-Présidents, MM. Lajoie, cons. mun. et Bourbon.

Secrétaire, M. Daguet.

—— Union des patrons maréchaux-ferrants :

Prés., M. Renault, maréchal-ferrant à Chartres.

V.-prés., M. Huet, —

Secrétaire général, M. Grattery.

—— Société et Syndicat des Pharmaciens d'E.-et-L :

Prés., M. Gilbert, pharmacien, cons. mun., à Chartres.

V.-président, M. Peuret, pharmacien à Dreux.

Sec.-trésorier, M. Lhuillier, pharmacien à Chartres.

Sec.-adjoint, M. Seigneury, pharmacien à Dreux.

—— Chambre syndicale des géomètres-experts :

Président, M. Desvaux, à Villemeux.

V.-président, M. Petit, à Béville-le-Comte.

Secrétaire, M. Bourgoin à Chartres.

—— Syndicat des agents des Compagnies françaises d'assurances à primes fixes (incendie):

Prés., M. Rousseau, agent général de l'Urbaine.

V.-prés., M. Caron, agent général du Soleil.

Secr., M. Maugars, ag. principal des Assur. générales.

—— Syndicat commercial des marchands de bestiaux.

Prés., M. Renard, marchand de bestiaux, au Coudray.

V.-Prés., M. Breton, — à Lèves.

Secr., M. Nollet, — à Gallardon.

Syndicats ouvriers.

Fédération française des travailleurs du livre ; 56ᵉ section, à Chartres :

Président, M. Rousseau ; secrétaire, M. Lavenant.

—— Syndicat des mouleurs en métaux et parties similaires de Chartres :

Secrétaire, M. Dupard ; trés., M. Alzaire Duboc.

—— Syndicat des ouvriers mécaniciens et parties similaires de Chartres :

Secrétaire, M. Peigné.

Secrétaire-adjoint, M. Tasseau.

Trésorier, M. Michon.

—— Chambre syndicale des ouvriers menuisiers du département.

Secrétaire, M. Thierry,

Sec.-adjoint., M. Gillet ; trésorier, M. Godard.

—— L'Emancipation sociale. Chambre syndicale des Ouvriers du bâtiment et charrons, scieurs de long, scieries mécaniques et parties similaires :

Secrétaire, M. Chevallier; trés., M. Poirier.

—— Syndicat agricole de l'arrondissement :

Président, M. Vinet, sénateur.

V.-prés., M. Egasse, cultivateur, à Archevilliers.

Sec., M. Garola, professeur départemental.

Renseignements statistiques. — *Routes, chemins :*

1° Routes nationales ; elles sont au nombre de huit ; le développement total est de 377 kilom. 174.

2° Réseau vicinal départemental. La longueur de ces chemins est, au 31 décembre 1900, de :

Chemins de grande communication . . .	1,955 k	479
— d'intérêt commun, 1re catégorie .	3,367	281
— — — 2e —	1,915	065
Total. . .	7,267 k.	825

3° Réseau vicinal communal. Ce réseau a une longueur totale de 231 kilom. 326; son entretien est à la charge exclusive des communes.

Statistique électorale. — Le nombre d'électeurs est de 32,045 pour l'arrondissement de Chartres; il s'élève à 81,056 pour le département d'Eure-et-Loir.

Administration financière. — Contributions directes : Le répartement attribue à l'arrondissement de Chartres, pour les contributions en principal :

Foncière des propriétés non bâties . . .	719,456 fr.
Personnelle et mobilière	241,971
Des portes et fenêtres	147,553
Total . . .	1,108,980 fr.

Le total pour le département est de 2,493,978 fr.

Le contingent en principal, pour 1899, a été de 3,580,769 fr., dont le centième forme la valeur du centime départemental, soit 35,807 fr. 69.

—— Contributions indirectes. — Ce service a perçu, en 1899, une somme totale de 8,958,546 fr.

Dans ce nombre global, les boissons entrent pour 4,727,799 fr.; les tabacs pour 3,074,933 fr.; les allumettes pour 319,009 fr.; les poudres à feu pour 156,173 fr.

—— Enregistrement, domaine et timbre. — Les recouvrements opérés en 1899, ont été de 5,391,095 fr. 72.

—— Service des postes, du télégraphe, du téléphone :

1° Postes : La recette, en 1899, a été de 1,004,924 fr.

2° Télégraphe : Le nombre des télégrammes expédiés a été de 163,330; la recette de 152,788 fr.

3° Téléphone : la recette, en 1899, a été de 15,607 fr.

Population départementale.

Les naissances, en 1899, ont été de :

Sexe masculin.	2,905	5,742
— féminin .	2,837	

Les décès se sont élevés à :

Sexe masculin.	3,205	6,311
— féminin .	3,106	

Les registres de l'état civil constatent 2,100 mariages et 62 divorces.

La population urbaine, comprenant les quatre villes, chefs-lieux d'arrondissement, s'élève à 48,849 habitants; la population rurale, pour le surplus des communes, à 231,620.

On compte 7,53 mariàges pour 1,000 habitants, pour la population urbaine; la proportion est de 7,47 pour la population rurale.

Recrutement. — En 1899, 2,300 jeunes gens ont pris part au tirage; leur degré d'instruction a été ainsi constaté :

Ne sachant ni lire, ni écrire	72
Sachant lire seulement.	12
Sachant lire, et écrire	70
Ayant une instruction plus complète.	2,067
Ayant le brevet de l'enseignement primaire . .	26
Bacheliers ès lettres; bacheliers ès sciences . .	42
Dont on n'a pu vérifier le degré d'instruction.	11
Total. . .	2,300

En exécution de la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement, ont été déclarés propres au service. . . . 1,192

Dispensés.	344
Ajournés à un nouvel examen.	348
Exemptés pour infirmités	156

Etc.

Instruction primaire. — Le département comporte 770 établissements scolaires de tout ordre.

Écoles maternelles	37
— primaires élémentaires	730
— supérieures	3
Total.	770

	ÉCOLES PUBLIQUES		ÉCOLES PRIVÉES	
	Laïques	Congréganistes	Laïques	Congréganistes
Garçons. .	205	»	4	6
Filles. . .	161	»	11	94
Mixtes . .	225	27	»	»
Maternelles.	12	3	1	21
	603	30	16	121

Personnel enseignant :

Instituteurs laïques	504	525
— congréganistes.	21	
Institutrices laïques	338	613
— congréganistes	275	

Assistance publique. — Asile de Bonneval (aliénés) : au 31 décembre 1899, l'asile de Bonneval renfermait 232 hommes et 332 femmes, soit 564 malades.

Dépôt de mendicité de Courville : au 31 décembre 1899, la population de l'établissement était de :

Reclus (mendiants condamnés)	»
Travailleurs libres (quartier du travail).	55
Hospitalisés, vieillards, infirmes, incurables. . .	80
	135

5 reclus (condamnés) étaient sortis en 1899.

Enfants assistés. — Le nombre d'élèves de l'hospice dépositaire, âgés de moins de 13 ans, fin 1899, est de 645. Le nombre d'enfants secourus temporairement est de 700.

—— Protection du premier âge.

Le nombre d'enfants, de un jour à deux ans, qui ont passé tout ou partie de l'année 1899, en nourrice dans Eure-et-Loir, s'est élevé à 4,635, savoir :

Département de la Seine	3,219	4,635
— Seine-et-Oise	180	
— Eure-et-Loir.	1,136	
23 autres départements.	92	
Enfants nés à l'étranger	8	

Ils se répartissent en :

Enfants légitimes.	2,909	4,635
— naturels	1,726	

Mode d'élevage :

Au sein	1,198	4,635
Au biberon.	3,382	
Au petit pot	9	
Mixte	19	
En sevrage	16	
En garde	11	

Au 31 décembre 1899 :

Rendus à leurs familles	1,252	4,635
Ayant atteint leur deuxième année et n'étant plus nourrissons	603	
Décédés	538	
Partis avec la nourrice	97	
Restant en nourrice	2,145	

Caisse d'épargne. — Au 31 décembre 1900, le nombre des livrets des caisses d'épargne est de 95,625, en augmentation de 3,118 sur 1899; c'est un livret par 293 habitants.

Le chiffre des crédits s'élève à 49,258,961 fr. 22, ou moyenne par livret, de 512 fr. 12.

Statistique agricole sur la récolte de 1899.

DÉSIGNATION des cultures	Superficie cultivée	PRODUCTION TOTALE en grains	PRODUCTION TOTALE en paille	PRODUCTION MOYENNE PAR HECTARE en grains	PRODUCTION MOYENNE PAR HECTARE en paille	Poids moyen de l'hectol.
Céréales	hectares	hectolitres	quintaux	hectolitres	quintaux	kilos
Froment.	119,344	3,117,956	3,909,489	26,12	32,75	79.12
Avoine .	137,589	3,763,837	2,066,421	27,35	15,02	49,75
Orge . .	20,151	498,784	350,760	27,75	17,40	67,13

Le prix moyen du quintal (100 k.), est établi ainsi :

Blé, 18 fr. 64 ; avoine, 16 fr. 25 ; orge, 16 fr. 66.

Pomme de terre, 4 fr. 91 ; betteraves à sucre, 2 fr. 57 ; betteraves fourragères, 1 fr. 99.

Trèfle, 2 fr. 83 ; luzerne, 6 fr. 56 ; sainfoin, 6 fr. 51.

Fourrages annuels, 3 fr. 39 ; prés naturels, 6 fr. 24 ; herbages, 6 fr. 01.

—— Les vignes de 4 ans et au-dessus, comprennent 650 hectares ; il y a 16,000 pieds par hectare ; la production totale est de 9,750 hectolitres de vin ou 15 hectolitres par

hectare; la valeur totale de 444,600 fr. ou 45 fr. 60 par hectolitre.

—— La production totale des pommes à cidre est de 335,087 quintaux, d'une valeur de 1,910,186 fr., ou 5 fr. 70 le quintal de 100 kilogr.

—— L'effectif des chevaux est de 44,331 ; la mortalité en 1899 a été de 1299.

L'effectif des ânes adultes et jeunes est de 4,106.

L'espèce bovine comprend 102,984 têtes; mortalité 3,281.

L'espèce ovine comporte 577,271 têtes; mortalité 23,428.

Les porcs sont au nombre de 28,186; mortalité 1,222.

L'espèce caprine comprend 2,329 têtes ; mortalité 49.

—— La production totale de lait est de 1,611,813 hectol., d'une valeur de 20,431,082 fr.; la valeur moyenne de l'hectolitre est de 12 fr. 76.

Pour la laine, la production est de 19,691 quintaux, valant 2,710,962 fr. ou 137 fr. 67 le quintal.

Le nombre de ruches d'abeilles, en activité, est de 23,178 ; produisant 219,554 kil. de miel, valant 294,677 fr., ou 1 fr. 36 le kil., et 29,905 kil. de cire, valant 78,077 fr., ou 2 fr. 58 le kil.

Foires de Chartres. — La foire aux moutons a lieu, le dernier jeudi de février.

Les Barricades, 11 mai, 10 jours (chevaux 10 et 11 mai ; vaches et moutons, 12 mai).

Aux laines, dernier jeudi de mai, samedi après la S[t] Jean et 3[e] jeudi de juillet.

Landis, tous les jeudis de juillet, aux moutons.

S[t]-Barthélemy, 24 août, aux moutons.

Notre-Dame, 8 septembre, 10 jours.

Saint-André, 30 novembre ; aux chevaux, aux vaches.

Marchés de Chartres. — Le jeudi, marché aux veaux, moutons et porcs.

Marché franc aux chevaux et aux bestiaux, le dernier jeudi du mois ; le samedi, aux grains.

Voitures publiques et Messageries. — Messageries des chemins de fer, Ouest et État — Bureau, place des Épars, M. Royneau.

—— Hôtel du Duc de Chartres, place des Épars : voiture desservant la ville de Gallardon.

—— Au Chariot d'Or, rue Saint-Brice : communes de Boncé, Prunay-le-Gillon, Sancheville, Louville-la-Chenard, Beauvilliers, Montainville, Dammarie, Houville, Ouarville.

—— Hôtel de l'Ouest, place de la Gare : Meslay-le-Vidame.

—— Café de l'Ouest, place de la gare : Voves.

—— Hôtel du Grand Saint-Michel, rue de Châteaudun : Béville-le-Comte, Fresnay-l'Évêque.

—— A l'Espérance, rue de la Mairie : Allonnes, Beauvilliers, Boisville-la-Saint-Père, Moutiers, Sours, Houville, Prunay-le-Gillon, Chamblay, Tremblay-le-Vicomte.

—— A la Herse d'Or, rue Regnier : Auneau, Boisville-la-Saint-Père, Bonneval, Janville, Louville-la-Chenard, Ouarville.

—— A Saint-Pierre, Porte-Morard : Generville, Gallardon.

—— Au Point du Jour, rue de Bonneval : Senonches, Meslay-le-Vidame.

—— A l'Aurore, rue Saint-Brice : Dammarie, Voves.

—— A la Levrette, place Morard : Châtenay.

—— A l'Écu, rue du Grand-Faubourg : Berchères-la-Maingot, Meslay-le-Grenet.

—— Au Bœuf Couronné, place du Marché aux Chevaux : Brou, Châteauneuf.

—— Chapeau Rouge, rue du Grand-Faubourg: Illiers, Courville.

—— Hôtel Lecomte, Marché aux Chevaux : Maintenon.

—— Auberge Cochet, rue Regnier : Sancheville.

—— Chez M. Cochon, rue de Bonneval : Saint-Georges-sur-Eure.

—— Chez M. Chalot, rues de la Couronne et Saint-Jean : Berchères-la-Maingot.

—— A la Barrière Verte, rue de Bonneval : Chenonville.

—— Chez M. Duverger, place du Marché aux Chevaux : Châteauneuf, Tremblay-le-Vicomte, Challet.

—— Voitures de place et à volonté : 14 loueurs, 35 voitures.

Qu'on ne nous reproche pas d'avoir cité tous ces services, qui relient près de cinquante communes avec la Ville de Chartres; l'influence attirante de notre chère cité y a gagné; tous viennent dans nos marchés, nos magasins, nos hôtels, nos auberges; le commerce y gagne par des transactions plus nombreuses; la vie devient plus intense; c'est le profit de tous.

Le réseau de routes et chemins, si bien établi par le Conseil général et l'administration, aide puissamment à cette circulation; plus de vingt hôtels ou auberges de Chartres servent de point de départ à ces voitures; on retrouve dans leurs noms une sorte de saveur ancienne qui fait plaisir aux chercheurs, comme les vieux noms de rues. Combien de ces noms (nous allions dire enseignes, mais hélas! il n'y en a plus) survivront dans un demi-siècle?

Journaux :

Journal de Chartres, paraissant trois fois par semaine, abonnement 14 fr. par an; rue du Grand-Cerf. Gérant : M. Selleret; Directeur : M. le comte de Rorthays.

Le Progrès, trois fois par semaine; abonnement 7 fr. 50. Rédacteur en chef : M. Cahen; Administrateur : M. Mulot.

La Dépêche d'Eure-et-Loir, six fois par semaine; abonnement 14 fr. Gérant : M. Pillet; Directeur : M. M. Réal.

La Croix d'Eure-et-Loir, le dimanche, abonnement 4 fr.

Pour la recherche des chiffres de statistiques, des nomenclatures des préfets, évêques, maires, présidents des conseil général, tribunal civil, tribunal de commerce, etc., nous avons trouvé, dans *l'Annuaire administratif, statistique et commercial* du département, qui paraît depuis soixante ans, sous les auspices du Préfet et du Conseil général, des renseignements précieux.

M. Ronce, chef de division à la Préfecture, a notablement amélioré cette publication; il nous a donné des documents intéressants et précis.

Toutes ces sociétés, ces syndicats patronaux et ouvriers, montrent la vitalité intellectuelle de nos compatriotes chartrains; chacun veut s'élever: dans toutes les professions, on

se groupe pour ameliorer la maniere de faire industrielle, commerciale, agricole, ou les salaires.

L'isolement n'est pas bon, *væ soli*, dit l'ecclesiaste. Ensemble la force morale augmente.

Ces groupements amenent la camaraderie et les anciens, sans jalousie de metier, doivent aider les jeunes de leurs avis, de leurs conseils, pour les guider dans une voie honnete, intelligente, permettant a chacun de tirer un benefice legitime de son labeur ; au besoin, ils sont armes pour se defendre et faire valoir leurs droits, s'il y a lieu.

Par les societes de secours mutuels, un lien fraternel s'etablit entre les hommes ; chacun comprend la solidarite qui doit unir tous les membres de ces familles ; cette union rend meilleur, et cette maniere noble de s'aider les uns les autres n'abaisse pas comme la charite, qui ne devrait être faite qu'aux misereux incapables d'aucun effort.

Il est bien permis, quand on a bien travaille, de chercher un peu la distraction, de façon utile pour la santé, par les societe de gymnastique et d'escrime, de pêcheurs a la ligne, etc., de façon artistique, par les Sociétés musicales, et de fêtes.

Tous les chefs de ces societes montreront la voie à leurs fils qui sauront continuer les œuvres commencées.

Ville, population, usines, routes, automobiles. — La population du département d'Eure-et-Loir, en 1791, était de 256.656 habitants ; elle comprend, en l'an VIII, 257.793 âmes et en 1900, 280.469.

L'arrondissement de Chartres avait, en l'an VIII, 95.816 habitants et en 1900, 112.577 âmes.

En 1791, la population de la Ville se chiffrait à 13.500 habitants ; pendant la Révolution, cette population s'est élevee jusqu'a 15 a 16.000 individus, un grand nombre de personnes etant venues s'y fixer pendant ces temps orageux.

Au recensement de 1891, la Ville de Chartres comprend :

Population municipale.		19,433
Troupes	1,543	3,675
Maison d'arrêt	80	
Hospices	458	
Lycée	194	
Écoles normales	76	
Séminaires	134	
Pensions	452	
Communautés religieuses .	374	
Hôtes de passage	364	
Total . . .		23,108

En 1900, la population globale est de 23,431 âmes.

Une description de la Ville, faite il y a environ cent ans, peut paraître intéressante :

« La Ville, close de murailles et de fossés, est environnée de belles promenades; on y entre par sept portes de constructions différentes; des places régulières sont établies ou projetées, vis à vis les portes Saint-Michel, des Épars, Châtelet et Drouaise.

» La Porte Guillaume est remarquable par ses tours et ses créneaux.

» L'intérieur de la Ville n'offre rien de régulier; il y a peu de places. La place d'Armes sert de marché aux grains; la place Marceau, anciennement du Marché-Neuf, est ornée d'un obélisque élevé à la mémoire du général Marceau; deux autres sont projetées, sur le terrain du Palais des anciens Comtes de Chartres, au point le plus central de la Ville et vis à vis l'église paroissiale de Saint-Pierre.

» Une grande partie des maisons, construites en pans de bois, présentent leurs pignons sur rues.

» La maison commune, solidement et régulièrement bâtie, est située près de la place d'Armes ou des Halles.

» L'église Notre-Dame est un chef-d'œuvre d'architecture gothique, avec ses deux superbes clochers. »

« Il fait cher vivre à Chartres, suivant un chroniqueur de l'an IX, à cause de la proximité de la Capitale, dont elle forme un des principaux entrepôts de comestibles.

» Le marché des grains est un des plus forts de la France ; de temps immémorial, les grains s'achètent au comptant, usage qui ne se rencontre pas dans tous les autres marchés ; aussi ceux de Chartres sont-ils constamment bien approvisionnés.

» La bonne tenue de ces marchés, la police qui les surveille avec soin, la fidélité dans les livraisons et les paiements, que les cultivateurs et marchands sont assurés d'y trouver, les attirent de fort loin. Il y règne un tel ordre et tant d'activité qu'en trois quarts d'heure, une heure au plus, tout ce qui se trouve exposé sur la place est vendu. Jamais de confusion ; jamais de mécompte.

» La Ville est d'ailleurs avantageusement située pour le commerce des grains, au milieu du pays qu'on appelait autrefois *d'entre Seine et Loire.* »

—— Dans l'arrondissement de Chartres, on comptait, en l'an IX :

Terres labourables . .	351,767 arpents	14	390,802 a. 87
Vignes	5,018	92	
Bois	21,338	61	
Prés	5,131	39	
Pâtures	3,612	19	
Terres vaines et vagues.	3,934	62	

(L'arpent valait 100 perches et la perche 22 pieds).

Il faut évaluer en plus, 10 °/₀ pour chemins, places, carrefours, emplacements des marchés et autres édifices, usines, cours, jardins, rivières, ruisseaux, etc.

Il existe 24,142 maisons dans l'arrondissement ; le département entier en comprend 61,558.

Les moulins et usines, sur rivières et étangs, sont répartis ainsi par arrondissements :

Chartres 115 ; Dreux 139 ; Nogent 119 ; Châteaudun 93 ; en totalité 466.

Les moulins à vent pour faire la farine :

Chartres 160 ; Dreux 14 ; Nogent 2 ; Châteaudun 48 ; en tout 224.

Les 466 usines à eau sont affectées comme suit : 408 mou-

lins à farine, dont plusieurs sont à deux roues, 21 moulins à tan, 19 moulins à foulon, 6 moulins à papier, 5 filatures de coton, 4 usines pour la fonte et la fabrication du fer, un moulin à trèfle, un à cidre.

La mouture du blé est portée au plus haut point de perfection, les moulins à farine étant bien montés. (Ceci était écrit en l'an IX).

Les moulins à vent sont établis dans la partie nommée *Haute-Beauce*, à l'est et au sud, où il n'y a que la Voise comme rivière pour moulin à eau. C'est pourquoi, dans cette contrée, on appelle le vent la *rivière de la Beauce*.

Les vins sont d'une qualité médiocre ; on donne la préférence, dans les environs de Chartres, à ceux de Sèche côte, du Mousseau, de Chavannes et de La Roussière ; à ceux de Saint-Piat, près Maintenon. Dans les environs de Dreux, à ceux de Croisilles, du Malsausseux, du Luat-Clairet. Près de Châteaudun, à ceux de la Varenne, des côtes de Macheclou et du clos du Champdé.

Ils sont très légers, pas malfaisants, sujets à tourner dans les chaleurs, vers la fin du mois de juin.

En l'an IX, la population du département étant de 257,793 individus, la superficie de 600,156 hectares, les contributions s'élèvent à 5,203,377 fr. ; chaque individu paie 20 fr. 18 ; chaque hectare supporte une charge de 8 fr. 67.

—— Les Chartrains, il y a cent ans, savaient compter ; la statistique des impôts à payer, des habitants à nourrir, des hectares de terre à exploiter, des usines à faire fonctionner, était très bien établie. Ils étaient fiers des perfectionnements de l'outillage de leurs moulins, bien minimes cependant, car, comme tout bon Français, ils recherchaient le pain de qualité.

N'avaient-ils pas raison ! puisque la Beauce produisait du blé supérieur, il fallait en extraire une farine supérieure.

Plus tard, successivement, avec plus d'entrain encore dans la seconde moitié du siècle, le réseau des routes et des chemins s'est développé, prenant une extension consi-

dérable. La viabilité est excellente, le sol peu accidenté; les cultivateurs y ont gagné, en diminuant leur cavalerie.

Enfin les bicyclistes et ensuite les chauffeurs, ces rois du jour, s'en sont emparés, la proximité de Paris aidant.

Qu'est-ce aujourd'hui que 80 ou 90 kilomètres pour un chauffeur, qui vient de Paris déjeuner à Chartres ? une heure et demie de marche à bonne allure.

Alors les hôtels se sont organisés pour recevoir cette clientèle riche et pressée; des mécaniciens se tiennent prêts à réparer les avaries des automobiles; les crevaisons des pneus, devenues rares, n'arrêtent plus guère; aussi nos routes beauceronnes, bien tenues, plates, sont à la bonne saison couvertes, de machines, courant vers la Loire en soulevant des nuages de poussières.

On doit s'attendre à tout; sans doute, ces chauffeurs qui ne connaissent pas d'obstacles, augmenteront encore leurs vitesses, battant les chemins de fer, venant de Paris en une heure, et brûlant Chartres pour doubler leur étape matinale.

Nous espérons que la beauté printanière de la cité chartraine les séduira toujours; le caractère aimable, l'urbanité des habitants, ainsi que la cuisine si soignée de nos restaurateurs, sauront bien les retenir.

Des visiteurs nombreux viennent chaque année dans notre jolie ville, si bien encadrée par ses promenades plantées d'arbres séculaires; c'est sa magnifique Cathédrale, qui attire aussi bien les gens pieux qui y font un pèlerinage à la Vierge noire, vénérée déjà avant notre ère, que les touristes français et étrangers qui ne se lassent pas d'admirer ce chef-d'œuvre de l'art gothique, notre orgueil.

Table des Matières





Chartres. — Imprimerie GARNIER, 15, rue Noël-Ballay.